N° 260 Octobre 1939

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXV

R

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

2, RUE DE POISSY, PARIS, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

B. WOLEDGE, *Ami et Amile* ; les versions en prose française 433
L. FOULET, Villon et la scolastique 456
L.-F. FLUTRE, Notes sur le vocabulaire des *Faits des Romains* 478

MÉLANGES

L. SPITZER, Prov. catal. *avol* « mauvais, vil » 537
G. TILANDER, Encore *ne sonner mot, ne tinter mot* 539

CORRECTIONS

A. JEANROY, *De Renart et de Plaudone*, éd. par R. Lejeune-Dehousse. 544

COMPTES RENDUS

J. MORAWSKI, La légende de saint Antoine ermite (histoire, poésie, art, folklore) avec une vie inconnue de saint Antoine en vers français du XIVe siècle et des extraits d'une *Chronique antonienne* inédite (A. LÅNGFORS) 547
H. SPANKE, Beziehungen zwischen romanischen und mittellateinischer Lyrik mit besonderer Berücksichtigung der Metrik und Musik (Cl. Z.-N.) 550

PÉRIODIQUES 554

CHRONIQUE 558

INDEX DES MOTS 561

TABLE DES MATIÈRES 571

Les prochains numéros contiendront :

† A. T. BAKER, La vie anglo-normande de Sainte Foy d'Agen par Simon de Walsingham.
Suzanne DOBELMANN, *Lo Gardacors de Nostra Dona*.
S. DUPARC-QUIOC, *La Chanson de Jérusalem* et la *Gran Conquista de Ultramar*.
Ch. J. LIEBMAN jr. Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
J. MORAWSKI, Mélanges de littérature pieuse (*suite*).
L. SPITZER, *Trouver*.
F. J. TANQUEREY, Un poème français d'exhortation à l'amour divin.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

AMI ET AMILE

LES VERSIONS EN PROSE FRANÇAISE.

L'histoire de l'amitié d'Ami et Amile est, on le sait, parmi les légendes les plus répandues du moyen âge; depuis plus d'un siècle, elle retient une part importante de l'attention des philologues. Les versions en prose française, cependant, attendent encore une étude approfondie. Je n'ai nullement la prétention ici de combler cette lacune; je voudrais seulement entamer le sujet en décrivant sommairement les différentes versions qui me sont connues, dans l'espoir qu'une telle énumération servira de base à une mise au point définitive.

Voici d'abord la liste des versions que je connais :

1. Version du XIII^e^ siècle, publiée d'après le manuscrit unique par Moland et d'Héricault [1]; c'est la traduction d'un texte latin, la *Vita Amici et Amelii carissimorum*.

2. Version qui forme les chapitres 162-169 du livre XXIV du *Miroir historial* de Jean de Vignai, traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

3. Autre traduction des mêmes chapitres de Vincent, insérée dans une chronique universelle qui s'appelle dans les manuscrits les « Chroniques abrégées ». Voir plus loin le texte de cette version.

4. Version de Lille. Se trouve uniquement dans un manuscrit du XIV^e^ siècle conservé à la Bibliothèque municipale de Lille. On en trouvera le texte plus loin [2].

5. Version des incunables.

---

1. *Nouvelles françoises du XIII^e^ siècle*, Paris, 1856 (Bibl. Elzévirienne).

2. Il avait déjà été publié par Mone, *Anzeiger f. Kunde der teutschen Vorzeit, 5te Jahrgang*, 1856, col. 161 et suiv.

Première version (XIII^e siècle).

Cette version de l'histoire d'Ami et Amile fait partie d'une collection d'ouvrages dont la plupart ont des rapports avec S. Jacques de Compostelle, et qui se trouvent uniquement dans le manuscrit 25438 du fonds français de la Bibliothèque nationale (ancien Lavallière 86). Ce manuscrit se compose de deux parties distinctes, écrites par deux copistes différents. Les folios 1-139 contiennent la *Vie des Pères*; cet ouvrage est suivi d'un grand explicit, et les trois quarts du folio 139 sont laissés en blanc. La deuxième partie du manuscrit commence au folio 140; c'est le recueil qui nous intéresse. On y remarque notamment les *Miracles de S. Jacques*, la *Chronique* du Pseudo-Turpin et la *Passion de S. Eutrope*. L'histoire d'Ami et Amile occupe les derniers feuillets (194-202).

Parmi les manuscrits latins du moyen âge, on rencontre assez souvent de tels recueils d'ouvrages « jacobins ». Le plus célèbre et le plus ancien est, bien entendu, le Codex Calixtinus conservé aux archives de la cathédrale de S. Jacques de Compostelle. Ces recueils latins offrent une certaine variété dans l'ordre des articles comme dans leur contenu même. La *Vita Amici et Amelii* ne se trouve pas dans le Codex Calixtinus; en effet, son rapport avec le célèbre sanctuaire est assez faible. Cependant elle se trouve, dans beaucoup des recueils latins [1], jointe aux ouvrages proprement jacobins.

En comparant le manuscrit français avec le Codex, nous constatons que tout le premier livre du texte latin (de caractère plutôt liturgique) manque dans la version française. Les livres deux et trois (Miracles et Translation de S. Jacques) s'y trouvent en entier, ainsi que le Pseudo-Turpin. Par contre, la plus grande partie du « Guide des Pèlerins » manque : cette section n'est représentée que par le *De Corporibus Sanctorum* et la *Passion de s. Eutrope*. Aucun des hymnes n'a été traduit; le texte latin d'un seul d'entre eux a cependant été transcrit avec trois nouveaux cantiques, également en latin.

Parmi les manuscrits latins qui me sont connus c'est celui

1. P. ex., B.N. 3550, 3632, 6188, 13775; Dijon 649; Reims 1414.

de Dijon qui ressemble le plus au recueil français. A en juger d'après le catalogue [1], il a exactement les mêmes additions au contenu du Codex, et les articles sont rangés dans le même ordre.

Je ne connais aucun autre manuscrit français qui ressemble au manuscrit 25438. Le Pseudo-Turpin, on le sait, a été plusieurs fois mis en français : vingt-deux manuscrits au moins en sont parvenus jusqu'à nous, mais, sauf dans le manuscrit qui nous occupe, il ne se trouve jamais réuni avec *Ami et Amile*, et un seul manuscrit le présente avec d'autres ouvrages jacobins (B. N. 834, où il est associé aux *Miracles de s. Jacques*). Existe-t-il des manuscrits français qui, tout en omettant *Ami et Amile* et le Pseudo-Turpin, contiennent des collections considérables d'ouvrages jacobins, c'est ce que je ne saurais affirmer.

Quant à la date de cette première version d'*Ami et Amile*, on ne peut malheureusement la préciser. La *Vita* dont elle est la traduction est du XII^e^ siècle [2], ainsi que quelques-uns des manuscrits latins dont nous avons parlé plus haut, le manuscrit de Dijon par exemple, et le 13775 de la Bibliothèque nationale. Le manuscrit du recueil français est du XIII^e^, et je ne vois pas de raison pour faire remonter plus haut la traduction elle-même. L'examen de la langue montre que la déclinaison y est extrêmement bien conservée, ce qui fait penser aux premières années du siècle ; cependant le style solennel de l'ouvrage pourrait être pour quelque chose dans la conservation de la déclinaison.

On ne sait naturellement rien sur l'auteur de la traduction. Si on l'identifiait avec le copiste, on aurait au moins quelques renseignements sur sa patrie [3], mais rien n'autorise une telle identification. Même en supposant que le traducteur d'*Ami et Amile* est celui de tout le recueil, on n'est guère plus renseigné. Gaston Paris a énuméré cinq traductions du Pseudo-Turpin et donné quelques détails sur leur auteurs, mais notre texte est

1. *Mss. de France, Dépts.*, V, 186.

2. Sur la date, voir Bédier, *Légendes épiques*, II, 172.

3. Selon Moland et d'Héricault, le dialecte est « une nuance assez rare du dialecte champenois ». Le scribe a pu être originaire de l'Est de la Champagne ; bien des traits de sa langue se retrouvent en Bourgogne et quelques-uns en Lorraine.

distinct de tous ceux qu'il a examinés [1]. De même, la version des *Miracles de s. Jacques* qui se trouve dans notre manuscrit n'est pas celle du manuscrit 834, dont nous avons parlé plus haut, et dont l'auteur se nomme [2].

En considérant l'extension de la prose française au XIII^e^ siècle, il faut se garder de rattacher trop étroitement *Ami et Amile* aux autres « nouvelles » de l'époque. Ces textes (*La Fille du comte de Pontieu, Le Roi Flore et la Belle Jeanne, L'Empereur Constant*) sont des ouvrages d'inspiration purement laïque ; *Ami et Amile* au contraire s'apparente plutôt, du moins dans cette version, à la littérature hagiographique, et on ne peut guère le considérer comme faisant partie de cette curieuse floraison de la nouvelle qui se produisit dans la première moitié du XIII^e^ siècle.

Deuxième version (Jean de Vignai).

C'est vers le milieu du XIII^e^ siècle que Vincent de Beauvais écrivit sa vaste compilation d'histoire universelle, le *Speculum historiale*. Il y inséra l'histoire d'Ami et Amile sous une forme très semblable à la *Vita*, mais toutefois plus brève. Le succès de son ouvrage se reflète dans la littérature française : Jean de Vignai en donna une traduction complète, et divers chroniqueurs y firent des emprunts plus ou moins importants. C'est ainsi que les chapitres de Vincent sur Ami et Amile furent mis en français d'abord par Jean de Vignai — notre version 2 — et ensuite par un chroniqueur anonyme — version 3.

Ces deux traductions datent toutes les deux de la première moitié du XIV^e^ siècle ; toutefois celle de Jean de Vignai semble être la première en date. C'est pour Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI que Jean de Vignai a entrepris le *Miroir historial*. Il nous le dit dans la préface d'une autre de ses traductions, celle de la Légende dorée :

---

1. *De Pseudo-Turpino*, Paris, 1865, p. 44 et suiv. Incipit de notre texte (après la lettre de Turpin au doyen Léoprant) : « Aprés de ce que sainz Jasques, qui premiers praacha en Galice, fust raportez par la mer des Jharl'm, ou Hérodes l'ocit, par acuns de sas disciples en Galice... »

2. « Pierres par le commendement la contesse Yolent mist en romanz cest livre as. m. anz et .ij. cenz et .xij. de l'Incarnacion Nostre Seigneur ».

Quand j'ay parfait et accompli li Mirouer des Histoires du Monde et translaté de latin en françois a la requeste de tres puissant et noble dame madame Jehanne de Bourgoingne, par la grace de Dieu roine de France, je fus tout esbahy a quelle oeuvre faire je me mettroye après si tres haulte et longue oeuvre comme je avoye faicte par devant... (B.N. 184, f. 1).

Or c'est en 1328 que Jeanne devint reine de France ; mais il paraît probable que le *Miroir* a été commencé avant cette date. Telle est au moins la conclusion de Paulin Paris [1], qui trouve que les termes de la dédicace du *Miroir* lui-même ne peuvent guère s'appliquer à une reine de France :

La cause qui m'a meü a ce que je enpreïsse plus tost ceste œuvre que nulle autre, si est pour ce que j'ay entendu par aucunes personnes dignes de foy que une des tasses (*lisez* cosses, *correction de P. Paris*) du tres precieulx lis benoist que Dieu planta de sa main ou doulx et gracieulx vergier de France, laquelle tasse extraicte et nourrie et eslevee du tres excellent lis royal de France, a tant fructifié qu'elle a porté fleur et fruit si tres précieulx et si noble que le dit vergier de la doulce France et autres pluseurs en sont et seront plantez, peupliez et ennobliz a tous les temps de vie, a voulenté de oïr recorder les histoires et les faiz des anciens qui sont contenus ou dit livre (B.N. 50, fo. 1).

Selon Paulin Paris, ces paroles s'appliqueraient très bien à Jeanne de Bourgogne dans les années qui précédèrent 1328, c'est-à-dire au moment où son mari était héritier présomptif du trône. Dans ce cas, le *Miroir* serait une des premières œuvres de Jean de Vignai, qui a probablement commencé à écrire aux environs de 1326 [2].

Sans vouloir trop insister sur des hypothèses peu sûres, disons que la composition de la deuxième version d'*Ami et Amile* peut remonter aux environs de 1326 ; elle serait donc légèrement antérieure à notre troisième version, qui date de 1330 environ (voir plus loin).

Les manuscrits contenant des parties du *Miroir* de Jean de Vignai ne sont pas rares, mais je ne connais que très peu d'exemplaires complets de ce volumineux ouvrage. Je n'ai trouvé à la Bibliothèque nationale qu'une seule copie complète (fonds français 308-311), tandis que la même bibliothèque pos-

1. *Les mss. françois*, II, 88-9.
2. P. Meyer, *Romania*, XXV, 409.

sède des volumes dépareillés d'au moins sept autres exemplaires. Comme manuscrits contenant le livre XXIV, celui qui nous intéresse, je ne connais que B.N. 310 (xv^e siècle ; *A. et A.* au f. 354 et suiv.) B.N. 6357 (xv^e siècle ; *A. et A.* au f. 204 et suiv. et Chantilly 122 (1196) terminé en 1463) [1]. A l'Arsenal et à la Mazarine il existe également des exemplaires incomplets, mais aucun qui contienne le livre XXIV [2].

Chez Jean de Vignai, l'histoire des deux amis garde l'élément hagiographique que nous avons déjà remarqué en parlant de la version du XIII^e siècle : l'abrègement n'a rien changé du caractère essentiel du récit.

Troisième version (Chroniques abrégées).

Le résumé d'histoire universelle qui s'appelle dans les manuscrits les « Chroniques abrégées » existe dans deux rédactions, dont la deuxième seulement contient l'histoire d'Ami et Amile. Dans la première rédaction, Ami et Amile ne reçoivent que deux brèves mentions. D'abord l'auteur nous dit :

> En celui temps advindrent les merveilles que on lit des deux enfans desquelx l'un avoit nom Amiles et l'autre Amy. Amiles fut d'Auvergne et Amy fut de Berry, et estoient ces deux enfants si assemblés que on ne pouvoit discerner l'un de l'autre. Comme ils s'entreaymerent et se porterent loyauté l'un l'autre ce serait trop longue chose du raconter, mais qui le vouldra savoir, il le trouvera es Cronicques Vincent, ou xxiiije livre, clxije chappitre (B.N. 1406 fo. 84, verso).

Plus loin, l'auteur raconte, d'après Vincent, l'épisode de la mort des deux héros et le miracle qui la suivit.

La deuxième rédaction est précédée d'un prologue où l'auteur dit qu'il l'a écrite parce que la première lui paraissait trop succincte, et où il donne la liste des additions qu'il y a faites.

> Il est a savoir que puis que le compileur ost ceste ouvre compilee et escripte, come il l'ot parleüe, il trouva aucunes ystoire[s] trop breves toucheez,

1. Forme avec les nos 50-51 de la B.N. un exemplaire complet du *Miroir*.
2. On connaît trois incunables du *Miroir* : Vérard 1495, N. Cousteau 1531, et Galiot du Pré s. d.

lesquelles sont molt merveilleuses et délitables a oÿr, si li sembla bonne chouse a les y mettre parfaitement. Et sont doncques les chouses qui sont adjoustees en ce livre ou darrenier exemplaire et non pas ou premier, car il fu ravi de pluseurs quant il estoit es mains de l'escripvain avant que il peüst estre corrigez: toutes les Fables Eusope que je ay peü trouver, le Epistre que Abaigairez le roi de Disse envoya a Jhesu Crist, la responce que il li fist.... item l'istoire d'Amis et Amile et pluseurs bien belles et curieuses que on trouvera, qui vouldra tout le livre lire... (Toulouse 452).

Selon C. Couderc [1], la compilation des *Chroniques abrégées* a été entreprise vers 1326, probablement par un religieux de Saint-Denis sur l'ordre de Philippe de Valois, qui voulait se préparer pour son métier de roi. On constate donc qu'au moment où Jean de Vignai traduisait le *Speculum historiale* pour Jeanne de Bourgogne, un anonyme composait pour son mari un manuel d'histoire basé sur le même ouvrage. La deuxième rédaction des *Chroniques*, où se trouve notre version, paraît dater de 1330 environ [2].

Les *Chroniques abrégées* semblent avoir connu un grand succès. Couderc donne une liste de manuscrits qui comprend, pour les deux rédactions, 26 numéros. Les manuscrits suivants sont ceux qui contiennent la deuxième rédaction (pour les manuscrits que j'ai vus, j'indique le feuillet où commence *Ami et Amile*) :

B. N. 693 (XV^e siècle ; f. 162).
B. N. 1368 (XIV^e siècle ; f. 125).
B. N. 4947 (XV^e siècle ; f. 125).
B. N. 19477 (XIV^e siècle ; f. 136).
Chartres 1152 (XV^e siècle).
Toulouse 452 (XIV^e siècle ; f. 59).
Cheltenham, Bibl. Phillipps, 6224 [3].

La popularité de cette chronique est démontrée non seulement par le nombre des copies qui nous en restent, mais aussi

1. *Le manuel d'histoire de Philippe VI de Valois*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod* (Paris, 1896), pp. 415-444.

2. La question de la date est examinée en détail par Couderc.

3. Couderc cite aussi huit mss. de l'ouvrage qu'il n'a pas pu examiner pour déterminer laquelle des deux rédactions s'y trouve : Douai 802, Metz 137, Rouen 1136, Berne B 196, B. M. Harleian 4001 (et 3316 ?), Vienne Bibl. Imp. 2570, 3356.

par les emprunts qu'on y a faits. Les plagiats de l'auteur de la chronique contenue dans les manuscrits B. N. 17180, B. N. nouv. acq. 1409 et Vatican Reg. 700 ne nous intéressent pas, puisqu'ils ont été faits d'après un manuscrit de la première rédaction ; mais c'est la deuxième qui est la source d'un recueil de récits pieux et didactiques conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro 15219 [1]. *Ami et Amile* est parmi les morceaux qu'a transcrits le compilateur de ce recueil du xv[e] siècle (f° 54 vo). On trouvera plus loin, avec le texte de la version 3, les variantes du manuscrit 15219. Elles sont si peu nombreuses que la relation des deux est évidente : on ne peut pas accepter l'opinion de M. Leach [2], qui voit dans le texte du recueil une nouvelle traduction de la *Vita*, le distinguant ainsi de la version des *Chroniques abrégées*, qu'il dérive avec raison de Vincent de Beauvais.

Quatrième version (Lille).

Cette version, conservée uniquement dans le manuscrit 130 de la Bibliothèque municipale de Lille, offre un intérêt particulier grâce aux divergences considérables qui la distinguent, non seulement des autres versions en prose française, mais aussi de toutes les versions de la légende en tant qu'elles me sont connues. Ainsi je n'ai pas trouvé ailleurs l'épisode du mariage d'Amile avec une comtesse espagnole qu'il a délivrée de ses ennemis. Cette dame, d'ailleurs, n'a pas le mauvais caractère qui, dans les autres versions, est prêté à la femme du héros : ce n'est pas elle qui chasse son mari devenu lépreux, ce sont les ennemis de celui-ci.

Le fait qu'Amile habite en Espagne lui est utile quand il cherche un prétexte pour quitter la fille de Charlemagne qu'il a épousée à la place de son compagnon : en disant qu'il a juré de faire le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, il peut rentrer chez lui. C'est aussi en prétextant un pèlerinage qu'Ami,

1. La plupart des morceaux de ce recueil, sinon tous, viennent des *Chroniques abrégées*. Le début du recueil (f. 25 du ms. 15219) correspond au f. 9 verso du ms. 1368 des *Chroniques*.

2. Dans l'introduction de son édition du poème moyen-anglais *Amis and Amiloun* (London, Early English Text Society, 1937, p. xii-xiii).

accusé par Hardré, trouve moyen d'aller chez Amile. Je n'ai trouvé aucune mention de ces pèlerinages dans les autres versions.

D'autres traits dans la version de Lille, tout en la distinguant des autres versions en prose, la rapprochent de certains poèmes sur Ami et Amile ; le rôle de la fille de Charlemagne, par exemple : comme dans la chanson de geste et dans le roman anglo-normand (avec le roman anglais qui en dérive) c'est elle, et non pas Ami, qui prend l'initiative dans leur amour. Les mêmes textes sont d'accord pour dire que la fille de Charlemagne doit être brûlée si son innocence n'est pas établie par le combat : dans les autres versions en prose, la seule sanction envisagée, c'est que la reine, qui soutient le champion de sa fille, ne devra plus coucher avec le roi s'il est vaincu.

Enfin deux traits se rencontrent dans Lille et dans les deux romans en vers et cependant ne se trouvent pas dans la chanson de geste. D'abord les noms des deux héros sont intervertis (c'est Ami qui aime la fille du roi) ; ensuite les deux coupes identiques possédées par les héros ne sont pas, comme dans toutes les autres versions, un don du pape au moment du baptême des enfants : c'est Ami qui possède les coupes (ou qui les fait faire) et il en donne une à son compagnon.

Dans la *Vita* et dans nos versions 1, 2, 3, qui en dérivent, on trouve, après la guérison du lépreux et la résurrection des enfants, une section occupée principalement par les guerres de Charlemagne : Ami et Amile disparaissent du récit, pour ne revenir que tout à fait à la fin, où sont racontés leur mort et le miracle qui la suit. Par contre, dans le manuscrit de Lille, le récit s'arrête après la résurrection des enfants. De même, il ne contient rien sur la naissance et sur la jeunesse d'Ami et Amile. En effet, l'auteur semble avoir eu un certain souci de la forme, et le conte est réduit à son noyau essentiel, l'amitié de deux chevaliers, dont l'un sauve la vie de l'autre en se substituant à lui dans un combat, étant plus tard sauvé à son tour par son compagnon qui lui sacrifie ses enfants. Le récit a ainsi plus d'unité que les autres versions, disons même plus d'unité que bien des nouvelles ou romans de l'époque [1]. Il faut avouer

1. Le compilateur du ms. 15219, en transcrivant notre version 3, a égale-

que cette version est plus brève que toutes les autres ; pourtant elle n'a guère le caractère d'un simple abrégé, et l'auteur ne craint pas de donner des détails là où il en faut.

On est également frappé par le caractère laïque de la version de Lille, qui forme un contraste marqué avec le ton hagiographique de la *Vita* et de ses dérivés. Dans le manuscrit de Lille, les héros ne sont pas des personnages saints, le pape ne joue aucun rôle, la guérison par le sang n'est pas suggérée par un ange (ainsi Amile considère qu'il a commis un péché en tuant ses enfants et il se propose d'aller à Rome pour « faire sa pénitence ») ; en effet, la seule intervention divine est la résurrection des enfants. Somme toute, l'élément religieux est plus réduit que dans n'importe laquelle des versions qui me sont connues, à l'exception du poème de Raoul le Tourtier [1]. Cela est d'autant plus frappant que le manuscrit renferme exclusivement des ouvrages pieux et moraux. Il paraît probable que, si le compilateur avait connu n'importe laquelle des versions 1, 2, 3, il l'aurait certainement préférée à celle qu'il a transcrite. La première version cependant n'a pas dû jouir d'un grand succès ; quant aux deuxième et troisième, on ne sait pas si elles sont antérieures à la compilation de Lille. En effet, rien ne permet de fixer la date de cette dernière : on constate simplement que le manuscrit lui-même est du XIV^e^ siècle.

Cinquième version (Incunables).

Cette version a dû être populaire pendant tout le XIV^e^ siècle. Voici la liste des éditions qui m'en sont connues :

1. Paris, Vérard, [1502] [2]. Brunet, III, 1719. Exemplaires à la Bibliothèque nationale et au British Museum.

2. Paris, M. Lenoir, 1507. Brunet, III, 1720. Exemplaire au British Museum.

---

ment remarqué le manque d'unité, puisqu'il a supprimé tout ce qui concerne les guerres de Charlemagne et ses relations avec le pape.

1. Leach, dans une liste de différentes versions de la légende, range celle de Lille parmi les versions hagiographiques et la fait dériver de la *Vita* (*op. cit.*, p. x).

2. Pour les nos 1, 10, 11, je cite les dates d'après le catalogue du British Museum.

3. Lyon, O. Arnoullet, 1531. Brunet, *ib.* Exemplaire à la Bibliothèque nationale.

4. Lyon, O. Arnoullet, 1553. Réimpression du précédent. (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, X, 87).

5. Paris, Lotrian, s. d. [1518-1546] [1]. Exemplaire à la Bibliothèque nationale.

6. Paris, Lotrian et Janot, s. d. [1529-1545]. Brunet, *ib.*

7. Paris, N. Chrétien, s. d. [1547-57]. (Moland et d'Héricault, *Nouv. franc. du XIII^e s.*, p. XXIX).

8 Paris, J. Bonfons, s. d. [1547-68]. Brunet, III, 1721.

9. Paris, J. Bonnefons (*sic*), s. d. [1547-68]. Brunet, *Suppl.* I, 1031.

10. Paris, N. Bonfons, [1580]. Brunet, III, 1720. Exemplaire au British Museum.

11. Rouen, L. Costé [1626 ?]. Exemplaire au British Museum.

12. Rouen, Veuve Costé, s. d. [après 1633] [2], Brunet, *ib.*

Sur ces douze éditions, je n'ai eu entre les mains que des exemplaires des n^os^ 1, 2, 3, 6, 10, 11. Ces éditions ont toutes le même texte avec, bien entendu, de légères variantes. *Ami et Amile* a cessé d'être une nouvelle pour devenir une simple série d'aventures chevaleresques. Comme le disent très bien Moland et d'Héricault, « il n'y a plus la moindre originalité, pas de caractère distinctif, en dehors des noms, qui puisse empêcher ce roman d'être confondu avec tout autre roman d'aventures. Les courses, les tempêtes, les hasards des îles désertes, les griffons, les lions, les rois de Syrie, les amourettes, y ressemblent à tous les griffons, à tous les rois de Syrie, etc., du XV^e^ siècle. » La vieille légende subsiste au milieu de tout cela, mais il n'y a aucune ressemblance textuelle avec les versions 1-4.

A la fin de ces éditions, le lecteur est renvoyé à un livre intitulé « Jourdain de Blaves », où il connaîtra la suite de l'histoire, et en effet on connaît quatre incunables ayant ce titre [3]. D'ailleurs le dernier chapitre de nos éditions raconte le meurtre

---

1. Pour la datation des n^os^ 5-9, je cite les années pendant lesquelles les imprimeurs ont exercé d'après Renouard, *Imprimeurs parisiens*, Paris, 1898.

2. G. Lepreux, *Gallia Typographica, Série départementale*, t. III, vol. I, 108 (*Revue des Bibliothèques, Suppt.* VII, Paris, 1912).

3. M. Lenoir 1520, A. Lotrian s. d., N. Chrétien s. d., J. Bonfons s. d.

de Girard, fils d'Ami, incident qui ouvre la chanson de geste de Jourdain de Blaives. Par contre, il paraît que l'édition de N. Chrétien dont nous avons parlé plus haut sous le n° 7 contient en un même volume l'histoire d'Ami et Amile et celle de Jourdain de Blaives; c'est cette dernière version qui est à la base des éditions de la Bibliothèque bleue [1].

B. WOLEDGE.

Texte de la Troisième version (Chroniques Abrégées).

Ms. Toulouse 452, f. 59 verso. Variantes de B. N. 15219.

De Amy de Berry et Amiles le conte d'Auvergne.

Ou temps que Pepin regnoit sur les Françoys, deux enfants naquirent merveilleusement semblables : l'un estoyt filz au conte d'Auvergne et l'autre à un chevalier, seigneur d'un castel qui avoit nom Berry. Or avint que come les amis des enfants les menassent a Romme pour estre baptisiez par la main du pape, ainssi come ils furent en la cité de Luque, il se entretrouverent et s'entrepromistrent qu'ilz iroient ensembles a Rome. Si grant amour et si grant compaignie[1] fut entre les enfans qu'il (*ms.* quilz) sembloit qu'ilz n'eüssent que un cueur et une volenté : l'un ne vouloit mengier sans l'autre et convenoit qu'ilz geüssent tous[2] ensemble en un lit. Comme ilz furent venus a Romme, on les offry au Saint Pere Deusdedit qu'il les baptisast[3]; et le pape mist nom au filz du conte Amile[4] et au filz du chevalier Amy. Plusieurs chevaliers de Romme y vindrent pour les tenir et lever des[5] fons, et toute la cité ne se povoit assés merveiller, car oncques maiz n'avoient veü si grant semblance entre deux hommes[6]. Le pape donna aux deux enfans deux henaps de fust, semblables autel[7] l'un come l'autre, et estoient moult bien escoffés[8] d'or et d'argent. « Prenez, dist le pape, cest don, et le gardez tant comme vous vivrez, en tesmoigne[9] que je vous ay baptisié ou moustier de Saint Sauveur. Lequel don prins, les enfants s'en retornerent en leur pays.

Et comme Amy fut[10] creuz, si[11] crut a la quantité corporelle, il crut plus

---

1. Moland et d'Héricault, p. XXIX. A remarquer le titre de cette éd. : « Hystoire des deux nobles et vaillants chevaliers Amis et Amiles »; toutes les autres éd. appellent les héros « Milles et Amys ».

1 seigneurie — 2 tous *mq.* — 3 qui les baptisa — 4 ami *pour* les *et vice-versa partout, sauf indication contraire* — 5 sur — 6 enfans — 7 tel — 8 escofiz — 9 tesmoing — 10 amis feust — 11 se il

en sen [1] et en sagesce, de laquelle Dieu li donna aussi comme il avoit fait anciennement au [2] roy Salmon. Et come le pere Amy dut [3] trespasser de cest siecle en l'autre, il enorta son filz [4], qui estoit ainssi come de [5] l'aage de trente ans, que il exercitast en la chevalerie de Jesu Crist contre les mescreans, et qu'il gardast foy a son seigneur, et a son [6] compaignon secourust et faïst aide, qu'il maintenist les euvres de misericorde, et que nullement du monde ne lessast ne ne [7] oubliast l'amistié au filz au conte d'Auvergne. Et ces [8] paroles fineez il rendi l'ame.

Aprés ce que Amy ot mis honnourablement son pere en terre [9], l'annemy fist reveler ses gens encontre [10] luy en tant qu'ilz le chacerent hors de hostel et chastel [11] et de sa terre. Et Amy, quand il vit qu'il ne pourroit a eulx contraistier, si print dis sergents et se mist ou chemin pour aler a la court du conte Amile, lequel estoit joins a luy par compaignie et par amistié. « Et par aventure, dist il, Amile nous enrichera de ses biens ; et s'il ne le vieult faire, nous irons a Ildegarde la royne, femme Charles le roy [12], [de] laquelle nulz desconfortez qui sont a mesaise ne se partent sanz confort.

Or avint come [13] Amy fust venu a la court au conte Amile, il ne le trouva mie [14], car il avoit ouy dire que le pere Amy estoit trespassé si que il [15] estoit alés a Berry pour veoir [16]. Adonc se parti Amile doulent et triste de ce qu'il ne trouva Amy, et propossa qu'il ne retorneroit en son pays jusques a tant qu'il eüst trouvé Amy. Amy ensement ferma [17] en son cuer que il ne cesseroit de querir Amile jusques a tant qu'il l'eüst trouvé. Et come une foiz Amy se feüst herbergiez en l'oustel d'un moult noble home, lequel, ouy le meschief et la mauvaise fortune qui li estoit avenue, si li donna sa fille a femme. Aprés ce que Amy ot demouré un an et demy avec le pere de sa femme, il print ses sergens et se mist a la voye d'aller a Paris pour savoir s'il trouveroit nulles nouvelles du conte Amile ; et il avoit ja deux ans que Amile n'avoit cessé de querir Amy.

Or avint ainssi come le conte Amile fut pres de Paris, il trouva un pélerin povre home, si [18] li va demander s'il avoit veü Amy, un chevalier de Berry que on avoit getté hors de son pays. « Certes, dist le pelerin, nennyl, ne onques je ne vi le chevalier que vous demandés, que je saiche. » Adont le pelerin reçupt la couste que le conte despoilla, et dist au pélerin : « Pren cest garniment et prie (*ms.* pria) Nostre Seignor qu'il li plaise mettre fin en [19] mon labour, car je ne cessay [20] passé a deux ans. » Adont le pelerin prent [21] le don du riche homme et se mist a aler sa voye. Et ainssi come il vint vers vespres il trouva Amy, lequel li demanda se il

---

1 sens — 2 le — 3 deüst — 4 Amile son filz — 5 aussi come en — 6 a son *mq.* — 7 lessast ou oubliast — 8 aux — 9 mis son pere en terre h. — 10 contre — 11 de son ch. — 12 le roy *mq.* — 13 que comme — 14 pas — 15 que il *mq.* — 16 p. le veoir — 17 aussi forma — 18 et — 19 a — 20 c. de querir — 21 print.

avoit ouy nulles nouvelles de Amile le conte d'Auvergne. « Hé, sire, dist le pelerin, pour quoy me moqués vous ? N'estes vous Amile qui me demandastes huy se je avoi veü Amy de Berry et me donnastez ceste coste? Je ne say pour quoy vous avez mué vostre robe et vos gens et vos chevaux et vos armes[1]. — Certes, beaux amys, dist Amy, je ne suis pas Amile, maiz suy Amy, qui ne cesse de querir Amile. » Et comme Amy eüst donné son aumosne[2] au pelerin qu'il priast Dieu qu'il li[3] donnast trouver Amile, le pelerin li dist : « Haste toy : j'é esperance que tu le trouveras a Paris ou pres. »

Amy ot grant joye de ce qu'il ot oÿ, et se hasta de venir a Paris ; et come il fut pres de la cité, il va trouver Amile, qui souppoit avec ses gens en un pres delez Saine. Et come Amile vit Amy et ses gens venans vers luy tous armés, car telle estoit la coustume, tantost il se leva et soy armé vint a l'encontre d'eulx ; car il cuidoit que ce feüssent ennemis. Et Amy, qui cuidoit que ce feüssent chevaliers de Paris, commença de amonnester[4] ses compaignons qu'ilz se combatissent viguereusement. Et [come] ilz voulsissent asembler pour eulx combatre, ainssi comme il plut a Dieu qui ordenne[5] toutes choses, on cuidast[6] qu'ilz se deüssent entretuer et qu'il n'en deüst nulz demourer ; et vecy qu'ilz se arresterent front a front. Adonc Amy s'escria[7] : « Et dont estes vous, tres fort (*ms.* frort) chevalier qui voulés[8] ainssi mettre a mort Amy exilé et[9] banny de son païs ? » Et comme Amile ot ouÿ la voiz Amy, il fut moult[10] esbaÿ et cognut la voiz Amy. Adonc descendirent et s'entrebaiserent et rendirent a Dieu grace de si grant joye qu'i leur donna si despourveüment de ce que li uns ot trouvé l'autre.

Adonc Amy et Amile renovellerent leur foy et l'amistié[11] que li uns avoit a l'autre, et s'en alerent ensemblez a la court du[12] roy Charles ; et orent si grant grace a la court du roy[13] que le roi fist Amy son tresorier et Amile son dapifer. Qui veïst les deux jeunes hommes, saiges atrempés, d'unes meurs, d'un atour[14], semblables de visaige, amés et honnourés de tous, glorifieroit (*ms.* glorifioient)[15] Dieu qui fait euvres merveilleuse [s][16].

Aprés l'espace de trois ans, Amy voult aler veoir sa femme, laquelle il n'avoit veüe depuys qu'il avoit esté tresorier. Si dist en ceste maniere : « Amile[17], j'ay grant desir, dist-il, de aler veoir ma femme ; que il a grant temps que je ne la[18] vi. Et le plus tost que je pourré en bonne maniere je retourneray. Tu demouras[19] a la court. Je te pri que tu te gardes de la fille du[20] roy, car tu sces comment on parle[21] legierement ; et sur toutes choses que tu n'ayes amistié ne alience avec le conte Ardry, car il est faulx et traïtrez. » Amile respondi qu'il garderoit bien ces[22] deux enseignemens. Mais assez toust que

---

1 vostre cote vos gens vos ch. et — 2 garnement — 3 li *mq.* — 4 a ennorter — 5 ordonna — 6 cuida — 7 s'escrie — 8 qui *mq.* ; voules vous. — 9 exilé et *mq.* — 10 moult *mq.* — 11 et admitié — 12 au — 13 du roy *mq.* — 14 accord — 15 glorifier — 16 si merveilleuses — 17 a Amis — 18 la *mq.* — 19 demeures — 20 au — 21 on en p. — 22 ses.

Amy se fut departi, Amile gette [1] ses yeulx sur la fille du [2] roy ; et le plus tost qu'il pot, il [3] se coucha avec elle.

Or avint que assez tost aprés Ardry le rapourteur [4], qui se esjouissoit de mal dire et de iniquité et avoit envie sur homme [5] preux et vertuex, se trait [6] un jour par devers Amile et va parler a luy en telle maniere : « Ne sces tu, tres chier conte, ce qui est avenu ? — Et quoy ? fist l'autre. — Tu dois savoir que Amy a emblé les tresors du [7] roy et s'en est fouy [8] ; si te pri que l'amour et la compaignie que tu avoyes a luy tu vueillez avoir a moy, et que nous jurons sur saintes euvangiles que nous tenrons foy l'un a l'autre et loyauté. [9] ». Amile, qui fut deceupz, le crut trop ligierement et s'accorda a luy, et jurerent l'un a l'autre, et li va Amile descouvrir tout son cuer, comment [10] il amoit la fille du roy et se estoit ja couché avec elle.

Or avint un jour, ainsi come Amile estoit en estant [11] devant le roy pour luy donner de l'yaue a ses mains laver, Ardry va dire en telle maniere : « Sire [12], dist il au roy [13], il n'est pas rayson que vous preignés yaue de la main du mauvaiz, lequel est digne de mort et non pas d'onner car il a opressee vostre fille. » Adonc Amile chaÿ a terre pasmé aussi come s'il feüst mort. Et adonc [le roy] le leva debonnairement et li dist en telle maniere : « N'ayez pas paour, maiz deffen toy viguereusement de ceste infame. » Adonc Amile se (*ms.* se se) leva et dist au roy : « Tres juste roy, ne creez ne ne veuillez ajouster foy aux mauvaises paroles du mauvais raporteur Ardry, maiz me donnez espace et conseil et par bataille je me purgeray, si Dieu plaist, du crisme qu'il me met sus, et le convaincray de [14] mansonge. » Et le roy luy ottroya.

Or avint que ainssi come Amile queroit conseil et deliberoit que il pouroit faire, il trouva Amy qui retournoit de sa femme [15]. Et tantost Amyle se lessa cheoir a ses piez et li dist comment il [16] avoit mal gardé ce qu'i li avoit [dit] [17] a la departie, et comment Ardry l'avoit trahy, et comment il se devoit combatre a luy [18] devant le roy pour sa purgation. Amy fut moult esbaÿ, et quant il ot blasmé Amile : « Changeons, dist, de nos robes et de noz chevaux, et va en ma mayson et je feré le champ de la [19] bataille pour toy contre le traïttre [20] Ardry. Maiz garde que tu ne touches a ma femme. » Après ce qu'ilz se [21] furent départiz l'un de l'autre en plourant, Amy se traist a la court et fist semblant qu'il feüst [22] Amyle. Et Amile s'en ala en [23] la maison Amy ; et la femme Amy, qui cuidoit que ce feüst Amy [24] son seigneur, li acourust [25]

---

1 tost aprés que Amile se fust d., Amis gecta — 2 au — 3 il *mq.* — 4 r. de nouvelles — 5 hommes — 6 traist. — 7 au — 8 s'en est en fouiz — 9 foy et loyaulté l'un a l'a. — 10 et c. — 11 en e *mq.* — 12 va adoncques dire Sire — 13 dist il au r. *mq.* — 14 convaincre du m. — 15 de veoir s. f. — 16 quil — 17 ce quil lui dist — 18 a luy *mq.* — 19 la *mq.* — 20 tristre — 21 se *mq.* — 22 que ce fut — 23 a — 24 Amy *mq.* — 25 ac. a li.

et le voult acoler et [1] baiser. « Nennil, fist l'autre, ne t'aprouchez point de moy, car je ay matere de plourer et non mye de faire joye. » Et [comme] il fut nuyt ilz se mirent en un lit ; maiz Amile mist une espee entre li et la femme, et li dist ainssi : « Garde, fist il, que tu ne te aprouches de moy ! car en l'eure que tu te [2] aproucheras tu avras de ceste espee par my le corps. » Ainssi menerent les aultres nuyz jusques a tant que Amy fust retorné.

Entrementres, Amy se vesti des robes son [3] compaignon et se moustra au roy et se offri a soy combatre Ardry [4] pour le crisme qu'i li avoit mis sus. Adonc le roy li dist : « N'ayes garde, car, se tu pués avoir victoire, ceste mesme fille [5] Bellicendine te donray a femme. » Et come le matin [6] fust venu, ainssi come a l'eure de prime, Ardry et Amy tous deux s'en entrerent ensemble ou champ [7], estant le roy en la place et toute la gent de Paris. Adonc Amy, qui avoit la conscience seüre, adresse [8] sa parole a Ardry en telle maniere : « Conte, dist [9] il, tu as trop foul conseil de ce que si hardiment [10] tu couvoites ma mort en toy mettant en si grant peril de mort. Mes se tu te vouloyes desdire du crisme que tu m'as mis sus faulsement, et voulsisses que cest champ de bataille fust delessié a tous jours mais, tu pouroies avoir mon amistié et mon service. » Adonc Ardry respondi (Adonc Ardry r. *rép. dans le ms.*) tout [11] forcenné que de son amistié ne de son service n'avoit il cure, maiz li vouloit oster la teste. Adonc Ardry jura qu'il avoit opressee la fille du roy, Amy jura qu'il avoit menti. Or avint come ilz se furent une piece combatus, Ardry fut vaincu et tantost Amy li osta la teste, et en l'eure le roy li donna sa fille a femme, laquelle [12] il avoit ainssi delivree de crisme ; et leur donna une cité assés pres pour demourer.

Adonc Amy print la fille du roy et s'en vint hastivement a son ostel ouquel estoit Amile. « Je suy [13] vengé, dist il, de ton annemy, et vecy la fille au [14] roy que j'ay espousee pour toy. » Adonc Amile li [15] rendi graces et print la fille au roy sa femme et se trait en [16] la cité que le roy li avoit donnee pour demourer.

Après ces chouses, ainssi comme Dieu voult, Amy fut feru de mesellerie, pour rayson de laquelle chouse sa femme, qui avoit nom Obyas, le cuilli en si grant haynne que plusieurs [17] foiz elle le voult estrangler. Adonc il appella deux de ses sergens : « Par amour, dist il, je vous pri [18] que vous me ostés des [19] mains ma femme, et prenez, qu'elle ne saiche, secrement mon hannap [20] et me portés en mon chastel ! Et come (*ms.* coment) ilz l'orent la mené, les gens commencerent a demander qui estoit celluy malade. « C'est, firent les sergens, Amy vostre sire, que Dieu a ainssi feru de son fleel ; et nous l'avons

---

1 voult baiser — 2 te *mq.* — 3 a son — 4 avec A. — 5 mesmes belle fille — 6 jour — 7 tous ensemble s'en e. eu ch. — 8 adreca — 9 fist — 10 ardemment — 11 comme tout — 12 lequel — 13 t'ay — 14 du — 15 li *mq.* — 16 traist vers — 17 que par pl. — 18 je yous pri *mq.* — 19 de mes (*sic*) — 20 secrement mon h. qu'elle ne le s.

amené yci[1] que vous aiez pitié de luy. » Et vecy que les mauvaises gens, après maintes parolles injurieuses, batirent les sergens et le[2] seigneur (*ms.* les seigneurs) firent cheoir du char, et le menacerent que s'il ne s'en aloit ilz li feroient vilanie du corps. Adonc Amy s'en escreva de[3] plourer et dist (*ms.* dis) ces parolles : « Tres debonnaire Dieu, je te pri que tu me donnez aucun[4] subside de ta misericorde. »

Après ces choses il se fist mener à Romme, et le pape Constantin et les Romains li firent si grant humanité come[5] ilz purent. Et come il ot demouré trois ans a Romme, il ot en la cité si grant famine que les peres en chaçoient les filz[6]. Adonc les sergens Amy le contraindrent qu'il se fist porter en la mayson au conte Amile. Et comme il fut devant l'oustel et Amile ot oÿ le son des tabletes : « Emple, dist il a un de[7] ses sergens, mon hannap romain[8] de bon vin et pren une piece de cher, et porte a cest (*ms.* ceste) malade. » Le sergent fist ce qui li fut commandé. Comme il fut retourné, il dist a son seigneur : « Par ma foy, sire, se je ne tenisse vostre hennap en ma main, je cuidasse que ce feüst celluy que a le malade ; car il me sembla que autel est l'un comme l'autre, et sont d'une (*ms.* dune d'un) beauté et d'un grant. » Adonc le conte fist venir le malade a luy et li demanda qui il il estoit et ou il avoit trouvé cest hennap. Et le malade li respondi qu'il estoit de Berri et que le pape Deusdedit le[9] li avoit donné comme i l'ot baptisié. Et tantost come le conte cognut[10] que c'estoit son amy qui l'avoit délivré de mort et li avoit fait avoir la fille du roy a femme, si se lessa cheoir sur ly et commença a baiser et acoler, et ploura de la mauvaise fortune que Dieu li avoit envoyee. La femme du conte ensement[11] espandi maintez larmes pour luy et li souvint coment il l'avoit délivré de Ardry qui l'avoit diffammee. Adonc ilz le mistrent en un lieu (lieu *mq. ms.*) honneste et li firent avoir tout ce qui li estoit necessaire pour vivre.

Or avint une nuyt que Amy vit une vision, qu'i li sembloit que Raphael l'ange li apparut et li disoit[12] en telle maniere : « Dy, fist il, au conte Amile qu'il occie ses deux enfants et qu'il te lave de leur sanc, et ainssi tu seras gueri. » Laquelle chose il redoubta forment a dire a Amile ; toutevoiz, pour le[13] desir d'avoir sainté, il li[14] dist en tremblant. Ja soit que[15] le conte eüst au commencement grant[16] horreur (*ms.* erreur) de ceste parole, car moult grief chose li[17] estoit de ses deux enfants tuer, toutevoiz il li souvint des grans benefices[18] que l'autre li avoit faiz, et comment il l'avoit delivré de mort et li avoit fait avoir la fille du roy, si pensa qu'il n'estoit pas avenant qu'il refusast sa requeste. Adonc le conte Amile s'en entra[19] tout seul en la

---

1 cy amené — 2 leur — 3 s'escoia a — 4 donnes la mort ou que tu me donnes aucun s. — 5 que — 6 le pere en chassoit le f. — 7 un de *mq.* — 8 romain *mq.* — 9 le *mq.* — 10 et congneu — 11 aussi — 12 dist — 13 le *mq.* — 14 il le lui — 15 et ja soit ce que — 19 grant *mq.* — 17 li *mq.* — 18 biens — 19 ala tout seul a.

chambre ou les deux enfans gesoient[1], lesquieulx estoient de l'aage de trois ans, et ne dist sa pensee a nulli[2]. Et come il fut entré en la chambre, il trouva les deux enfans dormans; et puis qu'il ot mené grant dueil et des larmes espandues a planté, il print le coutel et l'escuelle et leur couppa les gorges et reçupt le sanc en l'escuelle ; et couvri les corps a tout les testes aussi come s'ilz dormissent[3] et va a son compaignon a tout le sanc. Et come il ot faicte son oroyson en disant en telle maniere : « Sire Dieux Jesu Crist, qui as commendé aux hommes a[4] garder foy l'un a l'autre, et qui de la parole gueris les meseaux[5], veuilles par ta misericorde mon compaignon guerir pour lequel j'ay le sanc de mes enfans espandu. » Et comme il ot ce dit, il arrouse[6] le malade du sanc et en l'eure il devint aussi net comme il avoit oncques esté a[7] sa vie. Et tantost le conte le vesti des meilleurs robes qu'il eüst. Et ainssi come ilz aloient ensembles au moustier pour rendre graces a Dieu, les seins commencerent a sonner tous par eulx.

Adonc vous veïssiés le pueuple acourir au moustier de toutez pars, qui se merveilloient[8] de si grant sonnerie. Et come la contesse les vit aler l'un delez l'autre, elle ne sot lequel estoit son seigneur, et li sembloit qu'elle estoit[9] enchantee. Adonc le conte li dist : « Je suy, fist il, Amile, et cestui est[10] Amy mon compaignon, que Dieus a ainssi gueri. » Toutesvoiz le conte souspiroit souvent et menu[9] et ne povoit avoir parfaite joye au cuer pour rayson de ses enfans. Et come la dame commendast que on alast lever les enfans, se s'esjouyr[oi]ent[11] avec eulx : « Lesse les, fist le conte, dormir, de par Dieu. » Après ces choses, le conte entra en la chambre ou estoient les enfants pour plourer et les[12] regreter, et ne souffri que nul entrast avec li. Et come il fut entré, il trouva les enfans qui s'esjouient ensemble ou lit, et entour leurs gorges qu'i leur avoit couppez il ne avoit nulle plaie ne trace de plaie[13], fors que aussi come[14] un fillet rouge tout entour. Se il ot grant joy il ne fault point[15] a demander.

Adonc il print les enfans entre ses mains et les appourta[12] ou giron leur mere. « Dame, dist le conte, esjouissés vous, car vecy voz enfans qui ont esté mors et sont resuscités. » Si commença a raconter comment il les avoit occis par le commendement de l'ange, et comment de leur sanc son compaignon estoit gueri. Des lors le conte et la contesse vesquirent chastement tout le cours[16] de leur vie et entendirent au service de[17] Dieu devotement[18].

Aprés ces choses, Amy mena son ost à Bericans pour recouvré son chastel et sa terre. Il[19] ne cessa jusques atant qu'ilz se rendirent vaincus, lesquieulx

---

1 estoient et estoient de — 2 a nullui sa pensee — 3 se d. — 4 a *mq.* — 5 le mesel — 6 arrousa — 7 en 8 s'esmerveillerent — 9 feüst — 10 et c'est — 11 et menu *mq.* — 12 enfans se jourroient — 13 les *mq.* — 14 sanc — 15 aussi come *mq.* — 16 ne fait pas — 17 porta 1 les jours 2 de *mq.* — 18 devotement *mq.* — 19 et ne.

il recupt benignement et leur [par]donna toute offense et habita paisiblement avec eulx ou service Jesu Crist [1].

Il est temps de retorner a l'ystoire.

Comment le pape Constantin fut desposés.

En celluy temps, l'an de l'empire Constantin xxvije., Constantin le pape de Romme fut despousé des bons Crestians, pour ce qu'il ne leur sembloit pas estre souffisant d'estre pape. Si firent pape un saint homme qui avoit nom Estienne. Cest Estienne tint un concille a Romme contre l'empereour Constantin et plusieurs autres qui furent contrairez a ceste ordennance, car il leur sembloit que ce feüst une maniere de ydolatrie. Il ordenna que l'en chantast a la messe *Gloria en excelsis De*[o] tous les dimenches. En celluy temps Constantin fist grant persecucion a Sainte Eglise, et soubz luy souffrit martire saint Estienne le pape, l'an xxxie. de l'empire Constantin. Adria[n]s le xiiije. pape tint le siege saint Piere, qui conferma que on adourast les ymages des sains.

En celluy temps, ainssi come Charles se combatoit contre les Serrasins et son ost eüst grant deffaut d'yaue, soudainement si grant habundance d'yaue fut envoyé par miracle que l'ost en fut recreez grandement.

En l'an xxxije. de l'empire Constantin, Adrians manda Charles qu'il venist a Romme, car il avoit grand mestier de son aide ; car Desidier le roy d'Ytalie faisoit au pape et a l'Eglise moult de maulx. Si vint Charles a Romme et fist illec la feste de la Resurrection Notre Seigneur. Et assés tost aprés, le pape Adrians tint un conseille de .cliii. evesques et abbés, ouquel concille Adrians donna, du consentement du concille, droit et auctorité de eslire le pape de Romme et de ordenner le siege de Romme par Charles le roy ainssi comme il li sembloit bon, et le fist patrice de Romme. Enseurquetout le pape de Romme ordenna de l'assentement du concille que le dit Charles meïst les evesques et les archevesques par les provinces et cités de tout le monde, et que nulz ev[e]sques ne archevesques ne fust sacrés sanz le commendement et assentement du roy. Et excommenia le pape tous ceulx qui yroient a l'encontre de ceste ordennance. Aprés cest [2], Charles se (*ms.* le) combati encontre Desidere le roi de Lombardie, et le print li [3] et sa famme et le envoya [4] en France et [5] toutes les terres qu'ils avcient ostees a l'Eglisse Charles les recouvra et les rendit a l'Eglisse.

De la mort Amile et Amis.

En celle bataille furent occiz Amile, qui (*ms.* et qui) avoit la fille au roy

---

1 Nostre Seigneur J.-C. *Tout le passage suivant manque* — 2 *Reprise de 15219 :* Et apres peu de temps Charles se combaty contre — 3 li *mq.* — 4 mena — 5 *le reste de la phrase mq. à partir d'ici : le texte continue* En celle bataille *etc.*

Charles a femme [1], et Amy, desquieulx nous avons parlé cy dessus. Et pour ce que le roy Charles les avoit moult chiers [2], il les fist enfouir a Melan en deux arches de pierre, Amile en l'eglisse de [3] saint Pere et Amy en l'eglise saint Eusebe. Mais au matin, par l'ordennance de Dieu, le serqueu Amy fut trouvé avec le serqueu Amile en l'eglise [4] royal. Ces deux chevaliers [5] furent occis quatre ydez d'octobre. Et plut a Dieu, tout [6] aussi comme il les avoit conjoins par semblance de corps et par amours [7] de courages, que en [8] la mort ilz ne fussent point sevrés.

Texte de la Quatrième version.

(Ms. de Lille 130, fo. 75 et suiv.)

Ici parole de la grant amour qui fu entre Amiles et Amis.

Amis et Amiles furent tous deux d'une fachon et d'une semblance et d'une biauté et d'une force, et estoient tous deux de la court Charlemainne, et s'entremmoient plus que nule personne ne fist onques autre. Et avint que Amiles, qui estoit trop bon chevalier, et prist congié a Charlemainne et s'en ala par pluseurs terres querant aventures, tant qu'il vint en Espaingne, ou il avoit une contesse qui n'avoit point de seigneur; si la vouloit avoir un haut conte du païs et la gerroioit si fort, et avoit fet lonc temps que il li avoit ars grant partie de sa terre et tué grant foison de ses gens, et devoit venir a jour nommé, li et ses gens, combatre a la gent a celle contesse. Si en oï Amiles parler, et fist tant que il fu a la bataille sans ce que nus le queneüst ne ne seüst qui il fust; et se combatoit si fort que tous cheus qui le veoient en estoient esbahis, et eüsent esté [fol. 76] la gent a la contesse desconfis, se ne fust il qui vainqui la bataille. Les chevaliers a la contesse s'en alerent, qui avoient vaincu la bataille, et ne surent que Amiles fu devenu; et conterent a la contesse comme euls estoient desconfis quant un chevalier vint qui la bataille vainqui, mais il ne pourent onques savoir qui il estoit ne qu'il estoit devenu, dont la contesse fut moult courouchie. Et le fist la contesse querre par toute sa terre, et fu trouvé et li fu amené. Et quant il vint devant li, elle le regarda, si le vit si bel qu'elle le couvoita tant qu'il convint qu'il l'espoussast. Et fu moult haut homme et demoura el païs. Et Amis demoura a la court Charlemainne, et Charlemainne l'emmoit tant que ce estoit le chevalier qui fust en sa court qu'il amoit miels et qui estoit plus privé de li. Or avoit a la cour un trop bon chevalier qui avait nom Herdré, que le roy amoit trop, qui avoit trop grant envie d'Amis, qui estoit si pres du roy. Or avoit le roy une trop bele fille, qui

---

1 avoit a femme la f. du r. c. — 2 les amoit moult — 3 de *mq.* — 4 en l'église *mq.* — 5 ch. de Nostre Seigneur — 6 que tout — 7 amour. 8 a.

trop durement amoit Amis por sa biauté et por sa vigor ; et le couvoita tant que par pluseurs fois elle le requist qu'il fust son ami. Et Amis en nule maniere ne s'i acordast, que il ne vouloit mie faire traïson a son seingnour. Quant elle vit ce, elle se mist une nuit en ageit, et espia tant qu'elle vint a Amis, qui estoit couchié en son lit, si se despoulla en son pelichon et s'en va couchier aveuques li. Et quand il la senti, si fu si esbahi qu'il ne sout que faire ne que dire, n'onques pour chose que il peüst faire ne dire ne se pout esconbatre que il ne geüst a li.

Ore avoit il une ordenance a la court que tous les chevaliers du segré le roy gesoient en une sale ensembles, et s'entrepovoient bien veoir, si que Herdré, qui s'estoit bien aperceü de leur amour et qui haoit trop Amis et qui tous jors les guetoit et espioit, les vit ; et vit bien quant elle i vint et quant elle s'en rala. L'endemain, si tost comme il fu levé, il s'en ala au roy et li dist que il avoit veü que sa fille s'estoit alee couchier aveuc Amis, et qu'il en avoit fet toute sa volonté, et que il l'avoit veüe entrer en son lit et issir. Et tantost le roys le manda et li dist cen que Herdré li avoit conté. Et Amis, qui ne sout que dire, si dist che n'estoit pas voir ; et Herdré se lieve, si vint vers Amis, si li dist que il mentoit comme faus et traïtre que il estoit, et que il li prouverroit bien en une eure de jour, et en bailla Herdré son gage au roy. Et Amis, qui fu moult esbahis et ne sout que faire, si dist au roy qu'il s'en deffendroit bien au plesir de Dieu, et leur donna le roy jour a faire la bataille.

Quant Amis vit que il ne se porroit passer sans la bataille, si fut moult esbahi, quar il s'avisa que, quant vendroit au jour de la bataille, il couvendroit que il jurast et que il se parjurast, si se douta moult que par le faus serement que il feroit que Dieu ne li neüst et qu'il ne fust vaincu. Si s'avisa, et requist au roy pour Dieu que il alongnast le jour tant que il fust revenu d'un pelerignage que il devoit pour un veu que il avoit fet, et il metroit bons ostages pour li que il vendroit a la jornee pour soi combatre. Et le roy li otria, et Amis s'apreste et monte l'endemain tout soul sans vallet et s'en va a Amiles son compaingnon et son ami, que il savoit bien ou il demeuroit, et li conte son avanture. Amiles l'apela moult bel et le reconforta moult, et li dist que il ne s'esmaiast, et que il iroit faire la bataille por li et il demourroit aveuques la contesse dusques atant que il fust revenu. Et li quemanda que il couchast aveuques li, quar elle ne se donnoit de garde que ce ne fust son seingnour ; quar il ne vout onques que la contesse le veïst devant que il s'en fust alé. Et li dist l'ordenance de la contesse, et li fist vestir tous ses garnemens, et il vesti les siens. Et demoura aveuques la contesse que onques ne pout apercevoir que ce ne fust son seingneur ; et Amiles s'en ala a la court le roy Charlemainne pour faire la bataille. Et quant il vint devant le roy si le salua, et le roy l'appela moult bel, quar il cuidoit que ce fust Amis.

Et quant vint au jour de la bataille, la file le roy fu menee devant le camp, et fist le roy un feu alumer por li ardoir, se Amis eüst esté vaincu, et estoit en sa

chemise. Et quant elle vit Amiles venir eu champ, si ne se pout aperchevoir fors que ce fust Amis son ami. Li et Herdré, qui avoit accusé Amis, alerent as serements. Hardré, qui l'avoit acusé de che, jura que il avoit fet la traïson et que il avoit desenouree la fille au roy et traï son segnor ; Amiles, qui le povoit bien faire, jura par trois fois qu'il mentoit comme faus et traïtres et c'onques ne li estoit avenu et que il li prouveroit de son cors a une eure de jour ains soleil esconsant. Et quant la fille le roy l'oÿ jurer, si dist en bas a li meïsmes : « Mon ami, por quoi vous parjurés vous ? Je me dout que il ne m'en soit de pis. » Elle fu moult a malesse, quar elle veoit (quar elle veoit *rép. dans le ms.*) qu'elle seroit tantôt arse se il estoit vaincu.

Amiles et Hardré se combatirent tant que Amiles vainqui Herdré le traïtre, dont le roy out moult grant joie et en [f° 77] fu moult liés. Et li fist le roy espouser sa fille por ce que il l'avoit delivree. Et quant vint que il furent couchiés ensembles, Amiles fist moult bon semblant a la fille le roy, mes il li dist : « M'amie, ne vous despleise se je ne vous fes autre semblant, quar vraiment, anchiés que je entrasse el camp de la bataille, je avouai Dieu que, se Dieu me donnoit grace de vaintre le larron et de vous delivrer de mort, que je ne geroie aveuques fame nule devant que je aroie esté a Saint Jaque en Galisse. » Et ce fist il sentir et savoir au roy Charlemainne, qui volentiers li dona congié ; mes toutes voies il li dist qu'il avoit voué qu'il n'iroit homme nul aveuques li. L'endemain il prist congié a la roinne et s'en ala ; et quant il vint en son païs, si descendi en un ostel et manda Amis celeement. Et quant Amis le vit, si out moult grant joie, et s'entrebessierent moult longuement enchiés qu'il peüssent parler ensembles ; et li dist Amiles qu'il avoit vaincu le larron, et la fille le roy delivree de mort, et que il s'en ralast. Et Amis reprist ses dras que Amiles li bailla, et s'en revint a la court Charlemainne.

Or lairon d'Amis et parleron d'Amiles, qui est demouré aveuc la contesse sa fame, qui ne s'aperchut nient plus de li qu'elle avoit fet d'Amis. Quant vint au soir si s'alerent couchier, et Amiles, qui ne l'a veüe et qui trop l'amoit, si li fist trop bon semblant. Quant elle vit ce, si li dist : « Sire, je sui toute esbahie de vostre semblant, quar il a bien deux mois que vous n'aprochastes de moi et qu'il ne fu nuit que vous ne meïssiés une espee toute nue entre vous et moi. » Et adonc il s'aperchut de la loiauté d'Amis, et li respondi : « Dame, il couvenoit que je le feïsse. » Et ainsi revint Amiles de faire la batail'e et demoura aveuques la contesse sa fame sans ce qu'ele s'apercheüst en nule maniere de l'un ne de l'autre. Et Emmis s'en ala en France ; et quant il i vint, si fu trop bel recheü et apelé de la roine sa fame, qu'il n'avoit onques espousee, car elle cuidoit certainement que ce fust celi qui avoit fet la bataille. Et quant il furent couchiés ensembles, si il demanda la royne comment il avoit osé jurer as seremens, que il n'avoit onques geü a li ; et adonques li conta Amis comment il s'en estoit alé a Amiles son ami por ce qu'il n'osoit faire la bataille, et comment Amiles l'avoit lessié aveuques sa fame, et comment il estoit venu faire la bataille por li, et comment il li avoit esté vrai ami, dont la royne fu moult esbahie.

Or avint que, quant Amiles s'en ala de la court Charlemainne, que Amis avoit deux hanas d'argent, tous d'un pris et d'une façon et d'une semblance, si en donna a Amiles un et li pria qu'il le gardast por l'amor de li. Et il le prist et en porta et le garda moult chierement et y bevoit souvent li et la contesse.

Ore avint que grant temps après, par la volenté de Dieu, Amiles devint mesel si desfet que ce estoit grant merveille. Et quant ses aversaire le sourent, si le gerroierent de toutes pars tant que il perdi toute sa terre et que il fu tout essillié ; et convint que il s'en fuïst hors du païs et que il lessast la contesse et ne sout quel part aler. Si li souvint d'Amis son ami, et s'avisa que il l'iroit veer pour savoir quel semblant il li feroit. Et quant il vint en France, si oï dire que Amis estoit rois de la terre, si en fu moult liés ; mes il n'osa onques aler a li pour ce que il estoit si deffait, si couvint que par grant defaute de vivre et par povreté, qu'il n'avoit que mengier, il ala a l'osmosne oveuques les autres mesiaus, si li donna on de l'osmone comme as autres. Mes il avoit si grant sei qu'il ne povoit durer, si vit un escuier qui aloit parmi la court, si li demanda pour Dieu que il li donnast une fois a boire. Et l'escuier, qui en ot pitié, si l'en aporta. Et Amiles tent son hanap d'argent que Amis li avoit donn[é], si rechut le vin et but; et l'escuier regarda le hanap, si cuida que ce fust le hanap son seignor, si fu tout esbahi, et li dist qu'il estoit larron et qu'il l'avoit emblé, et li osta le hanap et le porta au roy et li dist: « Sire, j'ai trouvé vostre hanap que un larron mesel qui est en la court la aval vous a emblé, que j'ai fet prendre. » Et le roy prist le hanap, si fu tout esbahi, quer il cuida que ce fust le soen ; si commanda a son senescal qu'il gardast par tout savoir s'il trouveroit son hanap, et le s[e]nescal le quist tant qu'il le trouva et l'aporta au roy. Si fu le roy tout esbahi de che qu'il vit les deus hanas estoient tous deus d'une façon et d'un semblant, si li souvint d'Amiles a qu'il en avoit un tout autel donné quant il se parti de li, se quemanda a ses gens que chu mesel li fust amené a qui chu hanap estoit. Et tantost l'en l'ala querre et l'amena on devant li. Et quant le roy le vit, si li demanda qui chu hanap li avoit baillié, et il li respondi que un chevalier qui estoit a la court Charlemainne qui avoit nom Amis, qui estoit moult son ami, li avoit donné quant il out fet la bataille contre Herdré por li. Lors saut Amis et se lieve et l'acole et le besse si fort que nul ne povoit departir, et ploura si fort que toutes ses gens en furent tous esbahis, et fu si corchié de l'estat ou il le vit que nule ne le pouroit dire ne penser, quar il amoit [f° 78] moult durement plus que nule personne du monde et il i avoit bien reson.

Lors quemanda le roy a toutes ses gens que il fust aessié comme li meesmes, et le fist vestir et atorner moult richement, et li demanda moult de fois : « Por Dieu, mon cher ami, s'il est nule riens vivant par quoi vous puissiés estre gari, si me le dites, quer je ne vous faudrei mie de chose que je puisse faire, pour engagier mon royaume et por vendre anchiés tout quanque j'ai. » Et Amiles li respondi : « Sire, la vostre merci, je sai bien tel chose, se je le po-

voie avoir, dont je seroie tantost gari, mes (*ms.* mest) ce est si grant chose que en nule maniere je ne la porroie avoir ne je ne la vous oseroie requerre. » Et Amis li dist : « Mon tres chier ami, pour Dieu, ne m'espargne mie, quar il n'est nule chose si grant en terre se je savoie qu'il te peüst garir que je feïsse tant que tu l'eüsses. » Lors li dist Amiles : « Sire, se je povoie avoir du sanc de vos enfans et je en fusse lavé, je sai bien que je seroie tantost gari. » L'endemain au matin le roy ne l'oublia mie, et espia que la roine estoit alee oïr messe ; et tantost Amis s'en va au lit ou ses deus enfans gesoient tous endormis, et leur coupe les testes et rechoit le sanc en un bachin, et l'aporte tantost a Amiles qui gesoit en son lit, qui fu tout esbahi ; et l'en fet laver, et si tost comme il fu lavé, il fu ausi sain et ausi heitié comme il avoit onques esté ; et merchia moult et gracia le roy. Et le roy le fist tantost et apprester et apparelier, et li donna congié ; et s'en ala en son païs et fist tant que il reconquist toute sa terre ; et fu vaillant homme tant comme il vesqui.

Quant la roine fu revenue d'oïr la messe, et le roy l'apele, si li dist : « Ma douce amie, je suis honni et perdu ! Il me couvient aler a Romme querre ma penitence, quer j'ai tué mes deus enfans por l'amor d'Amiles mon ami, et l'ai lavé tout nu du sanc tant que il est tout sain gari et s'en est alé ; et je m'en veul aler en essil fere ma penitance. » Et quant la roinne le vit si desesperé, si le conforta moult durement et li dist : « Sire, ne vous desconfortés mie, quar je sai bien que vous et moi sommes moult tenus a Amiles ; et Dieu soit loé qu'il est gari ; et nous iron, se Dieu plest, fere vostre penitance. Vous et moi iron parler au pape, quar je sui parchoniere du fet comme vous estes, et Dieu, si li plest, ara pitié de nous. » Si comme euls furent aprestés pour aler querre leur penitance et ourent pris congié a leurs gens, et la dame, a qui il souvint de ses enfans et qui en out pitié, si les vout aler bessier. Et elle entre en la chambre ou euls estoient, et elle les treuve tous vis, ausi sains et ausi biaus comme euls avoient onques esté, et se jouoient l'un a l'autre. Et elle s'agenoulla et rendi graces a Dieu, et les ala bessier ; et s'en revint a son seignor et li conta. Et il les ala veoir, et rendi graces a Dieu, et fu la joie moult grant, et vit bien chascun que c'estoit pur miracle de Dieu. Si vesquirent puis le roy et la roynne moult saintement ensemblez et furent bonnes gens.

VILLON ET LA SCOLASTIQUE

Le *Lais* ou *Petit Testament* de Villon se termine par une conclusion qu'on peut juger énigmatique et qui en tout cas a donné lieu à des interprétations assez différentes. La strophe XL qui clôt le poème est parfaitement claire, mais on n'en saurait dire autant des quatre qui précèdent. Bien qu'elles forment visiblement un tout, des sautes brusques dérangent la suite des idées, l'expression manque parfois de netteté, bref le sens littéral du passage reste douteux, et d'autre part l'intention du poète qui pourrait éclairer le lecteur ne ressort pas. Après l'avoir lu, on se demande ce qu'il a dit au juste et où il veut en venir. On n'a pas souvent l'occasion de se poser cette question à propos de Villon. Nous chercherons à montrer ici que, si le passage n'est pas clair, la faute en est non à Villon, mais à ses éditeurs, anciens ou modernes, et nous proposerons du développement ainsi éclairé une interprétation plus naturelle, croyons-nous, que celles qui ont été données jusqu'ici.

I. — Le texte.

Villon entend sonner l'Angélus et cesse d'écrire pour se mettre à prier. Mais voici que le sommeil le prend, ou du moins une espèce d'engourdissement. Son entendement est comme lié. Ses facultés intellectuelles s'obscurcissent peu à peu : qu'il s'agisse du jugement, de la prévision, de la représentation par des images, dame Mémoire met tout dans son armoire. Ainsi avait parlé Aristote où Villon prend ces belles choses. Jusque-là, malgré l'étrangeté pour nous des termes et

de la théorie, tout est clair. Mais les choses se gâtent avec la strophe suivante.

Dont le sensitif s'esveilla
Et esvertua Fantasie,
Qui tous organes resveilla,
Et tint la souvraine partie
En suspens et comme amortie
Par oppression d'oubliance
Qui en moy s'estoit espartie
Pour monstrer des sens l'aliance.

Que signifient ces vers ? Il est clair que nous avons là une description du réveil ou du retour à la pleine conscience. C'est la sensibilité qui émerge la première, elle éveille l'imagination, qui à son tour met sur pied tous les organes. Voilà donc Villon revenu à lui et en état de reprendre sa plume. Et c'est bien ce que confirment au début de la strophe suivante les vers 305-307 :

Puis que mon sens fut a repos
Et l'entendement demeslé,
Je cuidé finer mon propos.

Mais que viennent faire dans ce développement les vers 300-304 de la strophe XXXVIII ? Nous les avons jusqu'ici laissés de côté. Ce n'est pas qu'ils soient obscurs ; mais ils contredisent formellement tout le reste du passage. Comment, voilà la Fantaisie qui réveille tous les organes, et néanmoins elle tient la volonté en suspens et comme amortie ! Ce qui n'empêche pas, à la strophe suivante, Villon, l'esprit clair, de vouloir se remettre sur-le-champ à sa tâche. Évidemment il y a quelque chose qui cloche ici. On ne peut que souscrire au jugement de M. Jeanroy : « La *souvraine partie* est la volonté, mais ce qui en est dit (38, 4-8 = XXXVIII, 300-304) est pur charabia » [1].

Villon est-il responsable de ce charabia ? Pour en avoir le cœur net, examinons le texte des éditions. Il ne faut pas de grandes recherches pour voir que la strophe XXXVIII est

1. Alfred Jeanroy, *Œuvres de François Villon*, 1934, p. 153, note aux strophes XXXVI-XXXIX.

empruntée presque mot pour mot à l'édition Prompsault [1]. Le rapprochement des deux textes va le montrer clairement :

	Prompsault	*Éd.*
	Doncques le sensif s'esveilla,	Dont le sensitif s'esveilla
	Et esvertua fantasie	Et esvertua Fantasie,
	Qui tous argeutis resveilla,	Qui tous organes resveilla,
300	Et tint souveraine partie,	Et tint la souvraine partie
	En souppirant, comme amortie,	En suspens et comme amortie
	Par oppression d'oubliance,	Par oppression d'oubliance
	Qui en moy s'estoit espartie	Qui en moy s'estoit espartie
304	Pour montrer des sens l'aliance.	Pour montrer des sens l'aliance.

On a, comme on voit, remplacé « doncques le sensif » par « dont le sensitif » [2] et le mot baroque et évidemment déformé « argeutis » par « organes » [3] : ces deux corrections s'imposaient. En insérant *la* devant « souveraine », ce qui amène à faire « souveraine » de 3 syllabes, on a cru se conformer à la pratique ordinaire de Villon, et en tout cas on a rendu la phrase plus correcte [4]. Enfin on a emprunté « En suspens et », au lieu de « En souppirant » au ms. *F.* A part ces légères retouches qui n'intéressent ni le mouvement ni le sens général du passage, les éditions modernes reproduisent fidèlement le texte de Prompsault.

D'où provient à son tour le texte de Prompsault? Prompsault n'avait pas le choix. Il ne connaissait, comme source du texte du *Lais*, que *C* et *I*, qui ne donnent pas la strophe en question non plus que les trois précédentes, et *B*, qui les donne toutes quatre, dont il a publié le texte et dont il était bien forcé dans le cas particulier d'adopter la leçon. Voici cette leçon [5] :

Donc le sensif s'esveilla
et esvertua fantasie

1. *Œuvres de maistre François Villon*, 1832.

2. *Dont*, autre graphie de *donc* ou *doncques* est donné par *F*, *sensitif* est dans *A* et dans *F*.

3. *Organes* vient de *F*.

4. *La* est donné par les trois manuscrits.

5. Nous citons *B* (B.N.fr. 1661), comme *C* (B.N.fr. 20041), d'après la reproduction en fac-similé publiée en 1932 par A. Jeanroy et E. Droz.

qui tous argeutis [1] resveilla
et tint la souveraine partie
en souppirant comme amortie
par oppression d'oubliance
qui en moy s'estoit espartie
pour monstrer de sens l'aliance.

Prompsault s'est donc borné à changer « Donc le sensif » en « Doncques le sensif », il a lu le mot douteux du v. 299 « argeutis », il a supprimé « la » devant « souveraine », apparemment pour maintenir quatre syllabes à « souveraine » [2] et il a corrigé « de sens » en « des sens », correction qui a été adoptée par tous les éditeurs qui ont suivi. Il reste qu'il nous redonne essentiellement le texte de *B*.

Plus tard, en 1866, P. Lacroix fit connaître le ms. de l'Arsenal (*A*), et Longnon utilisa pour son édition de 1892 les variantes de *A*, ainsi que celles du ms. *F* de Stockholm qui offrait à son tour une nouvelle version de la même strophe. Mais, sauf la correction, signalée plus haut, de « en suspens et » pour « en souppirant », on négligea de comparer de près les trois textes qu'on possédait désormais (*A B F*) et on conserva pour la description du réveil de Villon le texte de Prompsault avec la surprenante contradiction qu'il renfermait.

Ainsi les éditeurs modernes ont suivi Prompsault. Prompsault a reproduit *B*. Quelle est la valeur de *B* ? Nous noterons d'abord que *B* fourmille de vers faux : il en a 38 sur 312 vers, c'est-à-dire qu'il renferme à peu près un vers faux sur 8 ; *I* en a 21 sur 232 soit un vers sur 11, *C* en a 18 sur 240 soit un sur 13, 3, *F* en a 23 sur 312 soit un sur 13, 5, et finalement *A* en a 4 sur 304 soit un sur 76. *A* est peut-être trop correct ici, car cette quasi perfection de la mesure peut être due, en plus d'un cas, à une attitude trop indépendante du copiste, corrigeant de son chef là où il voit une faute évidente. Mais il est clair que *B* est d'une négligence excessive.

A quel point il peut pousser cette négligence, doublée cette

1. La lecture est douteuse. En tout cas, il n'y a pas *organes*.

2. De ces trois corrections il n'a mentionné que la première, p. 91, note au v. 297. Il reproduit dans sa note le texte du ms. et ajoute : « Le sens n'y était pas » ; on attendrait « La mesure ».

fois de quelque chose de plus, c'est ce que les exemples suivants, choisis parmi beaucoup d'autres, vont nous montrer dans le texte même des leçons.

Nous donnons d'abord le texte adopté dans l'édition des Classiques français [1], puis la leçon de *A F C I* [2] et enfin, en italiques, celle de *B*. De cette façon on pourra voir comment, en chacun des cas que nous examinerons, *B* se comporte par rapport à l'ensemble de la tradition.

Consentant a ma desfaçon
20 Sans ce que ja luy en fust mieux

Même texte dans *F C I* ; *A* donne : Sans que ja luy en fust de mieulx.

Sans ce qu'il y en eust mieulx

A ayant supprimé le *ce* de *sans ce que* a dû retrouver une syllabe ailleurs et a inséré devant *mieulx* un *de* du reste très correct. Le vers de *B* ne signifie rien, sans compter qu'il est trop court : le copiste de *B* a mal lu son modèle.

21 Dont je me dueil et plains aux cieulx

C'est le texte de *A* — de *F* (sauf : aux *dieux*) — de *C* (sauf : *es* cieulx). — *I* supprime le *me* de je me dueil.

Dont je me plains ay deueil aux cieulx

Faut-il comprendre « [j'] ay deueil » ou « et deueil » ? Dans le premier cas le rythme est si mauvais que la phrase est à peine française ; dans le deuxième cas, outre l'étrangeté de la variante *ay* pour *et*, les deux verbes ne semblent être vraiment à leur place ni l'un ni l'autre : il est presque évident qu'ils ont été transposés, et probable qu'il y a là une pure étourderie.

24 Et du grief d'amours allejance

Texte de *A F C I*.

Et du dieu d'amours allegence

---

1. Éd. Longnon-Foulet, 4e éd., 1932.

2. Nous citons *F* (Bibl. royale de Stockholm 53) d'après le fac-similé publié en 1905 par M. Schwob, l'imprimé *I* d'après le fac-similé publié en 1924 par P. Champion. *A* est le ms. 3523 de la Bibl. de l'Arsenal.

On peut alléger un fardeau ou une souffrance, mais non pas un dieu.

Et se j'ay prins en ma faveur
26 Ces doulx regars et beaux semblans
Texte de *A F*.
Et se puis a ma faveur
Ces doulx regrets et beaulx semblans

B a mal lu : *puis* pour *prins* (sans parler de *j'ay* qui tombe au dam de la mesure) et *regrets* pour *regars* sont des fautes de lecture, dont la première aboutit à un non-sens et la seconde à une entorse très dommageable donnée au sens.

75 Que je suis de joye interdit
Texte de *A C I* et aussi de *F* (sauf inversion : Que de joye suis interdit).
Que je soye de joie interdit

Ce subjonctif ne s'explique pas. *Soye* est une mauvaise lecture de *suis*.

88 Qu'on leur livre, en le rachetant
Texte de *A F C I*.
Qu'on lui livre en le rachetant

Il s'agit de Maistre Ythier Marchaut et de Maistre Jehan le Cornu. *B* est d'autant plus fautif qu'au v. 84 il ne lit pas « *Ou* a maistre Jehan le Cornu » comme *A* et *F*, mais « *Et* a maistre Jehan le Cornu » comme *C* et *I*.

144 Et couchier, paix et aise, es ceps
Texte de *A C* — *I* change *couchier* en *cruchier*. *F* et couchier pais en beaulx seps.
Et couchier paix et aise en beaulx sez.

Ici *B* combine la tradition de *F* avec celle de *A C I*, et il lui chaut peu qu'il en résulte une syllabe de trop dans le vers.

Item, et j'adjoings a la crosse
226 Celle de la rue Saint Anthoine
Texte de *A C*, et aussi de *I*, sauf que *I* supprime *et* au v. 225.
Item et je ordonne la crosse

B n'a pas vu le jeu de mot et a remplacé *j'adjoings a* par le

banal *j'ordonne*, soit qu'il ait lu ainsi, soit qu'il ait voulu donner un sens tel quel à un vers qu'il ne comprenait pas.

252 Flaons, chappons et grasses gelines
A Faucons, chappons, grasses gelines
F Flaons, chappons, grasses gelines
Flacons, chappons, grasses gelines

Flacons est un mot absurde ici. C'est une mauvaise lecture de *flaons*, ou de *faucons*, ou une combinaison des deux [1].

Ces quelques exemples font suffisamment ressortir deux caractéristiques notables de *B*. D'une part, comme au v. 144 et peut-être au v. 252, il combine des traditions divergentes sans trop se soucier des conséquences; d'autre part, comme dans tous les autres passages, il fait de graves fautes de lecture, qui ne peuvent s'expliquer que par la hâte du travail ou par une assez grande indifférence à l'endroit du modèle suivi. Parfois ces deux tendances se combinent pour aboutir à des non-sens absurdes ou comiques. Les v. 145-147 en offrent un exemple significatif. Voici ce que nous donnent pour le passage en question les mss *A* et *F* :

A Et a maistre Jaques Raguier
laisse l'abruvouer Popin
paiches poires sucre figuier

F Item a maistre Jaques Raguier
laisse l'abruvoir Popin
perches poires gras figuier

Assurément le v. 147 est obscur, et on n'en a pas jusqu'à présent donné d'explication satisfaisante. Le copiste de *B* n'y a sans doute pas vu plus clair que nous, mais il ne se laisse pas déconcerter et écrit en toute tranquillité :

par ses paouvres seurs gras figuier (ou *figner* ou *signer*)

Prompsault, entrant dans l'esprit du passage ainsi orienté, n'a plus qu'à retoucher légèrement le vers, qui devient chez lui « Por ses paouvres seurs grafignier », et le voilà en état d'interpréter hardiment : « Afin que, lorsqu'il aura bu, il puisse maltraiter ses pauvres sœurs. — *Grasfigner*. Déchirer avec les ongles » [2]. Qui ne voit, cependant, que *seurs* est une mauvaise

1. Voir éd. Longnon-Foulet, 4e éd., p. 11.
2. W. G. C. Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de*

lecture de *sucre*, comme *par ses* est une mauvaise lecture de *paiches* ou de *perches*, et *paouvres* une mauvaise lecture de *poires*? *Seurs* est emprunté à *A*, mais *gras* provient de *F*. Ce mélange de leçons, cette accumulation de lectures erronées, tout nous indique un copiste aussi pressé qu'incompétent. Mais son acceptation tranquille des sens étonnants et imprévus que prennent les vers soumis à un pareil traitement témoigne d'une certaine fantaisie.

Nous retrouvons un bel exemple de ce genre de fantaisie à la strophe XXXVII. Donnons d'abord le texte des deux autres manuscrits :

	A	*F*
	Et mesmement l'extimative	Et meismement l'estimative
	par qui la perspective vient	par quoy prospective nous vient
	similative formative	simulative formative
292	par quoy bien souvent il advient	desquell̄ souvent il advient
	que par leur trouble homme de-	que par leurs cours homme de-
	[vient	[vient
	fol et lunatique par moys	fol et lunatique par moys

Voici maintenant ce qu'est devenu ce passage entre les mains du copiste de *B* :

Et mesmement l'extimative
par toy prosperite nous vient
simulative formative
292 *desquelz souvent il advient*
que par l'art trouve homme devient
fol et lunaticque par moys

« Par toi prosperite », dont la soudaine prosopopée n'étonne point notre scribe, rappelle plutôt « par quoy prospective » de *F* que « par qui la perspective » de *A* ; « simulative » (« similative » *A*), « desquelz souvent » (« par quoi bien souvent » *A*) confirment cette supposition. On ne peut guère douter au contraire que le v. 293 où s'épanouit une si joyeuse absurdité ne vienne de *A*. *B* n'est pas parvenu à déchiffrer « leur trouble », mais il en a tout de même tiré quelque chose : « trouble » chez lui deviendra « trouvé » et « leur » se changera en « l'air » ;

François Villon, Le Petit Testament, Leyde, 1882, p. 52, a été le premier à faire justice de cette interprétation.

pourtant « en l'air trouvé » est un peu hardi; notre homme se ravise, supprime l'*i* et ajoute un *t*, et nous aurons « en l'art trouvé » [1], ce qui n'est pas plus clair, mais à première vue heurte moins le bon sens. *F* donne pour le v. 293 « que par leur cours homme devient », qui à l'extrême rigueur pourrait s'accepter, quoique la leçon de *A* soit évidemment la bonne. Mais ce n'est pas le « cours » de *F* qui a pu fournir le « trouvé » de *B*. *B* a donc consulté les deux manuscrits, ne les a compris qu'à moitié et a combiné leurs leçons réelles ou imaginaires en une confuse macédoine.

Nous voilà assez bien renseignés, croyons-nous, sur l'inintelligence de *B* et sur sa technique de copiste peu scrupuleux. Ainsi avertis, nous pouvons aborder avec une certaine confiance l'étude de la strophe XXXVIII dont nous sommes partis. L'obscurité qui y règne serait-elle du fait de *B* ? Relisons d'abord et *A* et *F* :

	A	*F*
	Mais le sensitif s'esveilla	Dont le sensitif s'esveilla
	et esvertua fantasie	et esmeut toute la fantasie
	et tous les dormans resveilla	qui les organes tout troubla
300	car la souveraine partie	et tint la souveraine partie
	en suspens estoit amortie	en suspens et comme mortie
	par opression d'oubliance	par oppression d'oubliance
	qui en moy estoit espartie	qui de moy s'estoit deppartie
304	pour monstrer de sens l'aliance	pour monstrer de sens la science

A donne un sens net, et qui est précisément celui qu'on attend : la sensibilité s'éveille, elle ranime l'imagination et réveille tous les dormeurs, car il y en avait d'autres, et notamment la volonté qui était restée en suspens et amortie. A côté d'un développement si clair, la leçon de *F* semble bien confuse. On pourrait peut-être y introduire un peu de clarté en donnant à deux des prétérits « troubla » et « tint », comme il arrive parfois en français (le flot qui l'*apporta* recule épouvanté) le sens d'un plus-que-parfait. On comprendrait : « Alors le

1. Ainsi interprète A. Longnon, *Œuvres complètes de François Villon*, Paris, Lemerre, 1892, p. 183, note au v. 293 : « *Que par l'air trouué* corrigé en *l'art trouué B* ». Nous croyons que c'est en effet ce qu'a voulu faire le scribe; mais dans le fac-similé on lit plutôt « en l'airt trouué » (le *t* étant visiblement ajouté après coup).

sensitif s'éveilla et émut toute la fantaisie qui avait (jusque-là) brouillé les organes et tenu la volonté en suspens et toute amortie [1] ». Mais qu'on accepte cette interprétation ou non, il y a quelque chose qu'on n'a pas le droit de se permettre, c'est de combiner les deux versions de *A* et *F* nettement contradictoires, dans l'espoir de tirer de ce mélange une leçon acceptable. Or, c'est précisément ce qu'a fait *B*. Il emprunte à *F* le v. 300 « et tint la souveraine partie » et l'insère dans un développement emprunté à *A* (où « resveilla » du v. 299 est le mot important), sans s'apercevoir que dans *F* ce v. 300 « et tint la souveraine partie » tient étroitement au vers précédent où le mot important est « troubla ». « Troubler les organes et tenir la souveraine partie en suspens », voilà qui va ensemble, de même que « réveiller tous les dormants car la souveraine partie était en suspens » forme une proposition bien liée. Mélangez les deux phrases, déclarez qu'en réveillant les organes avec *A* vous tenez néanmoins avec *F* la souveraine partie en suspens, et vous aboutissez au galimatias signalé par M. Jeanroy.

Il faut donc là, comme en nombre d'autres endroits, s'en tenir au texte de *A*. Si l'on objecte que le copiste de *A* est un homme intelligent, qu'il cherche à comprendre son modèle, qu'il le retouche au besoin quand le sens ne le satisfait pas, et que dans le cas particulier il a pu éclaircir arbitrairement un passage difficile, nous répondrons que, si l'on ne veut pas de *A*, quoique *A* donne précisément le sens qu'on attend, on peut se rabattre sur *F*, malgré son infériorité dans la strophe en question, mais que nous n'avons pas d'autre choix. Impossible de combiner deux textes dont chacun affirme le contraire de ce que dit l'autre.

Le premier éditeur qui ait regardé de près tous les manuscrits du *Lais* de Villon [2], Bijvanck, n'est pas tendre pour le « scribe fort médiocre » à qui nous devons *B*, « simple copiste à gages d'un libraire par état, et pauvre d'esprit par vocation (p. 45) ». « A son inintelligence » il « ajoute une négligence

1. Quant au v. 303 de *F* « qui de moy s'estoit deppartie », il se rattache sans doute, non pas comme dans les deux autres mss à « oubliance » mais à « souveraine partie », ce qui donne un sens très acceptable.

2. Dans l'Introduction à son édition du *Petit Testament* citée plus haut.

remarquable, qui, dans un très court espace, lui fait commettre à lui tout seul à peu près toutes les fautes qu'on trouve ordinairement dispersées chez les autres scribes (p. 23) ». Nous savons que le jugement n'est pas trop sévère. Néanmoins Bijvanck croit notre scribe « heureusement assez consciencieux pour transcrire bêtement ce qu'il ne comprenait pas, et pour ne pas mêler des corrections trop hardies au texte (p. 20) ». Nous venons de voir qu'il faut rabattre même de ce douteux éloge. Dans le texte des strophes XXXVI-XXXIX les éditeurs ont déjà corrigé plus d'une bourde de *B*, mais dans la mesure où ils ont suivi *B* aux v. 299 et 300 ils ont eu tort.

Nous devons donc pour la strophe XXXVIII nous en tenir à la leçon de *A*. Nous la redonnons en la ponctuant et en y ajoutant quelques observations :

Mais le sensitif s'esveilla
Et esvertua fantasie
Et tous les dormans resveilla,
Car la souveraine partie
En suspens estoit, amortie
Par oppression d'oubliance
Qui en moy estoit espartie
Pour montrer des sens l'aliance [1].

On notera qu'au v. 300 souveraine compte pour 4 syllabes. Mais dans le seul autre vers de Villon où *A* nous offre ce mot, il le compte également pour 4 syllabes : Ou sont ilz, Vierge souveraine ? *T* 351 [2]. Peut-on attribuer cette scansion à Villon lui-même, étant donné que dans la *Louenge a la Court* il a écrit : Souvraine Court, par qui sommes icy *D* XV 5 et Si parlons tous, fille du souvrain Sire *D* XV 9 ? [3] Il n'y a aucune

1. Les trois mss donnent « de sens ». La correction due à Prompsault a été jusqu'ici acceptée par tous les éditeurs. Nous l'admettons aussi jusqu'à nouvel ordre.

2. C'est aussi la leçon de *I*. *F* a refait le vers. Seul *C* donne « ou sont ilz, ou, Vierge souv(e)raine ».

3. Les copistes, du reste, ne tenant pas compte de l'intention du poète ou jugeant qu'il n'est pas besoin de la marquer par la graphie, écrivent dans tous les cas *souveraine*. C'est ainsi que dans *I*, par exemple, au v. *T* 351 *souveraine* compte pour 4 syllabes, et pour 3 syllabes seulement au v. *D* XV, 9.

hardiesse à le supposer : ces fluctuations ne sont pas rares chez lui. Au v. 1 du *Testament* il fait « aage » de 3 syllabes, et de deux seulement *T* 1276, 1832 et *D* XI 12. « Vérité » se présente tantôt sous la forme « verté » (2 syllabes) *D* I 17, IV 25, VII 28, tantôt sous la forme « verité » (3 syllabes *T* 193, 1685. Le même Marchant est tantôt « Pernet » *T* 937, tantôt « Perrenet » *L* 177, *T* 1094 [1]. — « Qui en moy estoit espartie », au lieu de « Qui en moy s'estoit espartie » admis jusqu'ici par les éditeurs, ne fait pas difficulté. On sait qu'au moyen âge le pronom est très souvent omis dans les temps composés des verbes réfléchis.

Tout au cours de cet article nous avons, pour simplifier notre exposé, admis que le scribe de *B* s'est servi des manuscrits *A* et *F* tels que nous les connaissons. Et sa dette à leur égard dans les passages que nous avons examinés s'est révélée telle qu'il est tentant d'en conclure que *B* est fondé tout entier sur *A* et *F*. Ce serait aller trop loin, comme nous allons voir. *B* ne peut venir ni uniquement ni directement de *A* et de *F*. En effet la strophe XXII manque dans *A* et se trouve dans *B* : or *B* au v. 173 donne, non pas « riblis » (ou « rblis ») comme *F* (et *C*), mais « rubis » comme *I*. La strophe XXIX n'est pas dans *F* et apparaît dans *B* : or au v. 229 *B* donne, non pas « soubz la Saine » comme *A*, mais « en l'essoyne » comme *C*. Il faut conclure que *B* a utilisé, non pas *A* et *F*, mais deux manuscrits antérieurs à *A* et à *F* et dont *A* et *F* dérivent immédiatement ou par un ou plusieurs intermédiaires. Il n'y a rien là qui nous oblige à modifier nos conclusions antérieures. Tout au plus cela nous permet-il de supposer qu'ici ou là *B* peut nous avoir transmis une bonne leçon qu'il trouvait dans un de ses modèles, mais qui, pour une raison ou pour une autre, a disparu de tous les autres textes conservés. Il faut bien dire toutefois que le nombre de ces leçons présumées bonnes ou meilleures se révèle après examen singulièrement limité. Si nous laissons de côté pour le moment les strophes XXXVI-

1. Voir aussi le cas de *esprit* : *esprit*, éd. Longnon-Foulet, 4e éd., p. 136. Enfin rappelons que, par un procédé analogue, Villon écrit tantôt Nicolas de *Louvieux* (: vieulx, Gouvieulx, mieulx), *L* 266, tantôt Nicolas de *Louviers* (: bouviers, espreviers, plouviers), *T* 1047.

XXXIX, l'édition des Classiques français n'a admis le témoignage isolé de *B* que dans trois cas, v. 14, 136 et 271 ; mais dans les deux premiers cas la différence entre les leçons ne porte que sur un mot ou un arrangement peu significatif [1], et dans le troisième, le v. 271 reste de toute façon assez énigmatique [2] : dans aucun de ses passages la leçon de *B* ne s'impose. Venons-en aux strophes XXXVI-XXXIX : dans les deux premières, nulle édition moderne n'a retenu une seule leçon de *B* qui ne soit appuyée par *A* ou *F*, dans la troisième nous avons vu qu'il faut expulser tout ce qui vient du seul *B*. Reste la quatrième, la strophe XXXIX : le v. 310 « de feu je n'eusse pu finer » accepté par les éditeurs vient de *B*, et la leçon de *F* « de feu je n'eusse pu trouver », où « trouver » est du reste une erreur manifeste [3], appuie certainement la leçon de *B*, mais la leçon de *A* « et n'eusse peu de feu finer » n'est pas loin d'être aussi bonne [4]. Au v. 311 *A* introduit, semble-t-il, une fantaisie : « c'estoit assez tartevelé » [5] : *F* donne « si m'endormis tout boursoufflé », *B* « si m'endormi tout enmouflé ». Tous les éditeurs modernes ont accueilli cette leçon de *B*. Et en effet « boursoufflé » surprend, tandis que « enmouflé » convient parfaitement à la situation. Nous dirons que « enmouflé » est la seule contribution véritable que *B* ait faite au texte du *Lais*.

1. V. 14 me vint ung vouloir de brisier (*B* et éd. Longnon-Foulet). On peut tout aussi bien admettre, comme l'a fait M. Jeanroy, le texte de *A* : Me *prinst* le vouloir, ou encore le texte de *F* Me vint *le* vouloir ; *C* donne Y me vint voulenté (corrigé de Me vint voulenté), *I* Me vint voulenté. — V. 136 Ne son amy trop surquerir (*B* et éd. Longnon-Foulet). *B* seul donne ce texte, mais on aurait pu le tirer des quatre autres leçons : Ne son amy trop requerir *A F*, Ne trop ses amys surquerir *C*, Ne ses amys trop surquerir *I*. — Il faudrait ajouter aussi le cas analogue des v. 29 et 71.

2. Pour le donner entendre mieulx (*B* et éd. Longnon-Foulet). Voici les autres leçons : *A* Pour donner en attendant mieulx, *C* Pour ly donner encorez mieulx (*ly* et *encorez* résultant d'une correction), *F* Pour les donner a entendre mieulx, *I* Pour leur donner entre eulx.

3. Le verbe *trouver* apparaît déjà aux deux vers précédents.

4. Toutefois l'allitération *feu finer* est peu agréable.

5. Le copiste de *A* semble s'être dit : Villon n'a pas dû s'endormir puisqu'il a réellement fini son poème (comme on le voit à la strophe suivante) ; donc mettons : C'estoit assés tartevelé — Pourtant il me convint finer, c.-à-d. « C'était assez batifolé, et partant il fallut bien finir. »

II. — L'interprétation.

Après ce long préambule, nous voilà raisonnablement sûrs du texte. Nous savons que, si étrange que soit pour nous ce vocabulaire scolastique, le passage ne renferme du moins aucun charabia. Villon n'a pas voulu terminer son *Lais* sur une énigme. Il ne se moque pas de son lecteur. Il n'en reste pas moins qu'au premier abord cette savante dissertation psychologique qui se donne pour conclusion à un chapelet de legs fantaisistes ou goguenards fait une figure assez singulière. Il est naturel de supposer que derrière ce cliquetis de mots il y a une intention cachée, et il est naturel qu'on ait cherché à démêler cette intention.

C'est Byvank qui, dans un fin et ingénieux chapitre de l'Introduction à son édition des *Lais* a ouvert la voie. Selon lui, quand Villon s'endort à la fin de son poème, il ne fait que reprendre la vieille tradition du songe par lequel, depuis le *Roman de la Rose*, débutait tout poète « qui respectait son métier ». Toutefois, il se sert de cette tradition vénérable pour s'en moquer, et pour se moquer en même temps de bien d'autres choses. Car Byvank voit dans le *Lais* une « satire mi-chevaleresque mi-bouffonne » appartenant « à un genre d'ouvrages qui caractérisent la période où la chevalerie commençait à se ressentir de son propre déclin ». Et il conclut : « Le songe, élément des plus nécessaires aux productions poétiques du temps, ne manque donc pas à l'œuvre de Villon ; seulement au lieu d'être le point de départ de ses effusions pathétiques, il en est l'éteignoir ; ce songe final est comme un bonnet de nuit planté au chef de l'armure de chevalier qu'il a bâtie d'une façon si étrange et si fantastique des legs compris dans les huitains. » Nous croyons qu'en effet cette pirouette finale est bien le dénouement qui convient à cette ribambelle de legs où d'un geste magnifique le poète distribue son épée, son haubert, ses gants, sa huque de soie. C'est le même rire ironique, un peu plus accentué. Mais, poursuit Byvank, que signifie en lui-même ce « bonnet » ? « L'intention comique générale n'est pas à méconnaître ; elle frappe en pleine poitrine ces auteurs dont le talent n'avait pu s'émanciper d'une forme

littéraire qui traînait depuis deux siècles dans le magasin poétique. » Pour le coup on aura quelque peine à suivre Byvank. Si Villon avait entendu ici railler le songe traditionnel des disciples attardés de Jean de Meung, il semble qu'il aurait éclairé sa lanterne un peu mieux. On aurait eu le droit de s'attendre à au moins un minimum de ressemblance entre le sommeil de Villon (où il n'y a pas de songe) et le rêve des poètes (où il n'y a pas de psychologie) : sans quoi qui songera à ceux-ci ? Mais Byvank ne s'en tient pas là ; à côté de l'intention générale, très douteuse comme nous venons de l'indiquer, il découvre une intention particulière. Villon en faisant étalage de son érudition scolastique n'a fait que parodier « un livre célèbre..... dont le cadre est justement la rêverie d'un homme cloué à son lit par la Mélancolie. C'est le traité de l'*Exil* ou de l'*Espérance*, comme on le nomme d'habitude, d'Alain Chartier. En comparant l'introduction de l'œuvre de Chartier avec les vers de Villon, on ne peut se soustraire à l'opinion que ceci est bien une parodie de cela (p. 131)..... Et voilà comment le gamin de Paris après s'être moqué de la chevalerie, tire la barbe au père vénéré de la grande prose française (p. 132). » M. Thuasne lui aussi voit dans la conclusion du *Lais* une parodie d'Alain Chartier, et il cite plus au long le texte du traité de l'*Espérance*. Nous reproduisons ce texte d'après lui [1] :

Et ainsy comme homme evanouy et pasmé [Melencholie] me vint porter ou logis d'enfermeté et me getta en la couche d'angoisse et de maladie. Mesmes Entendement, ce jeune et advisé bachelier..... abeuvra elle de si estranges et merveilleux beuvrages confis en forcenerie et en descognoissance que le bon et saige qui ad ce besoing m'avoit conduit jusques au lit, demoura de costé moy estourdi et comme en litargie. Et depuis ay je sçeu que ceste vieille s'appelle Melencholie, qui trouble les pensées, deseiche le corps, corrumpt les humeurs, affaiblit les sensitifz esperiz et maine l'ome a langour et a mort. Par elle, selon la doctrine de Aristote, ont esté et sont souvent les haulx engins et eslevez entendemens des parfons et excellens hommes troublez et obscurciz, apres frequentacion de trop parfondes et diverses pensees. Car les quatre vertus sensuelles dedans l'omme que nous appellons sensitive, ymaginative, estimative et memoire sont corporelles et organiques, et se peuent grever par trop souvent et en trop fort euvre les

1. Louis Thuasne, *François Villon, Œuvres*, 1923, t. II, p. 70.

exploutier..... La puissance vegetative jamais ne se repose avec ses filles : nutritive, formative, assimilative et vivitive qui sont en continuel euvre en leurs forges dont les soufflets bouffent par les membres esperiz de mouvement et de congnoissance pour reparer le dommaige de humeur radical dont partie se consume et desgate a chascun moment.

M. Siciliano est plus bref que ses prédécesseurs, mais, au moins en ce qui concerne Chartier, il est du même avis qu'eux : « Le poète, écrit-il, « s'entroublie », il s'assoupit, mais, pour repartir de plus belle pour la dernière parodie, parodie cocasse, parodie de lettré, parodie du jargon scolastique et de la psychologie d'Alain Chartier et d'Aristote [1] ».

Quand on relit les passages allégués d'Alain Chartier et les quatre strophes de Villon qu'on en rapproche, on ne peut méconnaître qu'il y ait entre les deux textes un air de famille. Pourtant, les détails sont assez différents. Ainsi chez Villon c'est la mémoire qui joue le rôle principal, et si on nous dit que les « intellectualles », quand elles se troublent, font que l'homme devient « fol et lunatique par mois », il n'est pas question de la mélancolie. Chez Chartier, c'est la mélancolie qui domine, et elle conduit les hommes à la langueur et à la mort. Il est vrai qu'un parodiste n'est pas tenu de reproduire l'ordre, le détail exact et le mouvement même du texte de son original. Il suffit qu'il y fasse penser. Ici, par exemple, on pourrait dire que « dame » Mémoire dans le *Lais* rappelle comme procédé « ce jeune et advisé bachelier » qu'est l'Entendement. Mais ces personnifications étaient alors banales, et de toute façon le rapport est bien fugitif. Qui donc, parmi les lecteurs de Villon, était préparé à saisir des traits aussi déliés ? Assurément Villon connaissait Chartier, et plus d'un étudiant ou d'un lettré autour de lui. S'en suit-il qu'on ait vu en lui dès lors le père vénéré de la grande prose française ? C'est surtout comme poète que l'auteur de la *Belle dame sans merci* était illustre. Combien de gens autour de Villon avaient lu le *Traité de l'Espérance* ? Parmi ceux qui l'avaient lu, combien auraient été capables de voir d'emblée qu'à la fin de son *Lais* Villon s'amusait à tirer la barbe à l'auteur ? Ici encore

1. Italo Siciliano, *François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge*, 1934, p. 465.

il nous semble que le poète aurait par trop négligé d'aider son lecteur.

Qu'on relise le *Lais*. En dehors de ces quatre strophes mystérieuses, on verra qu'à la réserve d'un ou deux passages où le texte n'est pas sûr et de pas mal d'allusions à des contemporains dont nous n'avons pas la clef, tout est clair, et même limpide. S'il en est ainsi pour nous, à plus forte raison pour les premiers lecteurs du *Lais*, ceux pour qui le poème a été écrit : ils connaissaient les gens et les choses, ils étaient au fait des incidents et des événements de la vie de Paris et du quartier des écoles ; les plaisanteries de Villon étaient pour eux éclairées à plein par la fréquentation des mêmes lieux, par leur familiarité avec le monde bigarré où évoluait leur camarade ; d'une strophe à l'autre ils se retrouvaient en pays de connaissance ; nul visage ne les surprenait, nulle allusion plaisante ou maligne ne leur échappait. Et voilà que subitement, tout à la fin, un jeu subtil de lettré leur aurait été proposé, un problème obscur dont la solution requérait une tout autre préparation que celle qu'ils avaient sans doute ! L'hypothèse peut se soutenir, mais les probabilités ne sont pas de ce côté. Et si, comme le veut Byvanck, le *Lais* est en partie une satire — consciente ou demi-consciente, ajouterons-nous ? — de la chevalerie, qu'a à faire cette satire avec le pauvre Chartier, qui lui-même n'a pas été trop tendre pour la chevalerie ? Vraiment le bonnet de nuit est tiré d'un peu loin.

Au fond, ce qu'il y a de commun ici entre Chartier et Villon, c'est un vocabulaire. Et ce vocabulaire est si particulier que si Chartier en était l'inventeur, force nous serait de conclure que Villon qui le reproduit a été le chercher dans le traité de l'*Espérance*. C'est ainsi que, comme on nous l'affirme et comme il est vraisemblable, il a pris l'obscure et oubliée « Haremburgis qui tint le Maine » aux *Gesta pontificum Cenomannensium*. Mais ce n'est pas Chartier qui a imaginé ces mots étonnants : ce vocabulaire, c'est celui de la scolastique, c'est celui d'Aristote ou de ses commentateurs. Tout suppôt de la Faculté des Arts, tout clerc de l'Université de Paris s'exerçait ou s'était exercé à ce langage. L'étude de nombreux traités d'Aristote était en effet obligatoire pour tout candidat à la licence [1]. Du reste, à

1. On en trouvera la liste dans Thuasne, *ouvr. cité*, p. 71-72.

la strophe XXXVIII Villon lui-même nous renvoie au maître de qui il tient sa psychologie :

> Je l'ai leu, se bien m'en souvient,
> En Aristote, aucunes fois.

Pourquoi ne pas l'en croire sur ce point, alors que la chose est si vraisemblable ? Sans compter qu'on a retrouvé en effet dans Aristote les passages qui ont pu inspirer Villon [1]. Et d'où vient à Chartier même son érudition scolastique, si ce n'est de ses études de jeunesse à l'Université ? Villon et Alain Chartier ont puisé au même fonds, si l'intention, comme nous le verrons, a été différente. Rien d'étonnant que leurs œuvres puissent présenter à l'occasion comme un air de famille. De là à tracer de l'un à l'autre un rapport de filiation il y a loin.

Écartons Alain Chartier et son traité de l'*Espérance*. Mais à qui en a donc Villon ? Serait-ce à la scolastique elle-même ? Bien des lecteurs modernes du *Lais* n'en douteront guère. Même ceux qui se bornent à avancer que c'est du jargon de la scolastique, et non de la scolastique qu'il se moque, seraient vraisemblablement en peine de maintenir très loin cette distinction. A une époque quelconque une science fait corps avec le langage qui l'exprime. On peut à peine toucher à l'un sans que l'autre soit intéressée. Admettons donc provisoirement que Villon s'en soit pris dans ses dernières strophes à la scolastique en personne. On aura le droit de se demander pourquoi. C'est, dira-t-on, qu'il en a percé la vanité. La scolastique n'a pas bonne réputation de nos jours. A s'en tenir à ses manifestations les plus extérieures, les seules qu'on connaisse généralement, elle nous apparaît obscure, pédante, occupée à des rabâchages puérils. Et il nous plairait que d'un vif coup d'œil Villon en ait perçu l'essentielle futilité. N'est-ce pas beaucoup demander à un jeune étudiant de vingt-cinq ans ? Pourquoi veut-on qu'en un tel sujet il ait devancé son siècle ? Pareillement on est assez enclin à reprocher à Froissart de n'avoir pas prévu la Révolution française et porté sur la chevalerie féodale le jugement, équitable ou non, du XIX^e^ ou du XX^e^ siècle. Rabelais, il est vrai, a poursuivi de ses sarcasmes la scolastique, mais les années

1. Voir *ouvr. cité*, notes des p. 196-200.

ont passé, et à l'époque où il écrit on est dans un bouillonnement intellectuel dont on ne pouvait même avoir l'idée en 1456. Et puis Rabelais est un autre type d'homme que Villon. Pour nous Villon a toujours cru à la scolastique, comme Froissart croyait à la chevalerie et comme nous croyons à la science de notre temps avec ses électrons, protons, neutrons et autres entités rébarbatives. Et il n'entend pas plus se moquer de la scolastique en nous présentant Dame Mémoire et ses espèces collatérales qu'il ne voudra plus tard nous faire rire de la théologie en se demandant avec une fausse gravité où les prophètes et les patriarches ont bien pu être transportés après leur mort. Ainsi notre idée est que dans cette conclusion du *Lais* il n'y a nulle âpreté et nulle arrière-pensée. « A relire attentivement ces quelque vingt vers, écrit M. Desonay, j'avoue ne pas y découvrir l'intention satirique [1]. » C'est aussi notre avis.

Qu'y a-t-il donc enfin dans ces vingt vers ? A notre sens, une simple espièglerie d'étudiant. Assurément ces grands mots d'estimative, prospective, similative, formative par leur consonance bizarre et leurs rimes trop évidentes l'ont amusé dans la bouche de ses graves professeurs, et ont amusé ses camarades [2]. Leur bande joyeuse, au sortir de la salle de cours, en a fait le sujet de plus d'un quolibet gouailleur. Mais nulle méchanceté dans ces rires ; la bonne humeur domine et aussi un secret contentement de soi-même. Car, au fond, on était fier de cette science un peu abstruse qui vous tirait hors du commun. Villon a beau se gaudir d'Aristote, il en a le respect, bien qu'il doive reconnaître plus tard que l'expérience de la vie lui en a plus appris que tous les commentaires d'Averroès. Jamais il ne nous laisse oublier qu'il est « écolier » [3]. Il a, très largement,

1. Fernand Desonay, *Villon*, 1933, p. 95. M. Desonay poursuit : « J'y verrais bien plutôt un grain de pédantisme. » Villon « tient à terminer sur une note où l'humour — si humour il y a — est en bonnet carré ». Je ne suis pas loin de cette idée, mais je crois que le « bonnet carré » est surtout vrai pour nous, et non pour les contemporains du poète.

2. Cf. I. Siciliano, *ouvr. cité*, p. 465 : « Il se plaît, avec un pédantisme malicieux, à amasser comiquement tant de mots solennels, dont il sent parfaitement le ridicule. »

3. Voir à ce sujet les réflexions de M. Desonay, *ouvr. cité*, p. 89 et suiv.

l'orgueil du clerc. Dans la longue procession qui défile derrière le recteur, il peut faire un pied de nez à l'occasion aux badauds qui font la haie, et qui sait ? peut-être aux docteurs en bonnet carré, mais il suit tout de même les autres, et il se sent l'un d'eux. La plaisanterie des vingt vers de la fin ne tire donc pas à conséquence. Elle est d'un type que nous connaissons bien. La voici qui reparaît dans une œuvre postérieure de trois siècles et demi et plus à Villon et chez un homme qu'on ne s'attendrait guère à voir nommer à côté de l'auteur du *Lais*, Xavier de Maistre. D'une mansarde d'une haute maison où il est confiné, l'auteur de l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, mettant le pied sur le bord du toit et se suspendant au-dessus de la rue, aperçoit sur un balcon à sa gauche un peu au-dessous de lui une jeune femme, ou plutôt la pantoufle d'une jeune femme. Il se sent attiré. « Tel était sur moi l'effet de cette pantoufle, sans que cependant je puisse dire avec certitude qui, de la pantoufle ou de moi, était le serpent, puisque selon les lois de la physique, l'attraction devait être réciproque. Il est certain que cette influence funeste n'était point un jeu de mon imagination. J'étais si réellement et si fortement attiré que je fus deux fois au moment de lâcher la main et de me laisser tomber. Cependant, comme le balcon sur lequel je voulais aller n'était pas exactement sous ma fenêtre, mais un peu de côté, je vis fort bien que, la force de gravitation inventée par Newton venant à se combiner avec l'attraction oblique de la pantoufle, j'aurais suivi dans ma chute une diagonale, et je serais tombé sur une guérite qui ne me paraissait pas plus grosse qu'un œuf, de la hauteur où je me trouvais, en sorte que mon but aurait été manqué..... Je me cramponnai donc plus fortement encore à la fenêtre [1]..... » Bien entendu, il ne s'agit pas un instant de comparer deux hommes aussi dissemblables que Xavier de Maistre et Villon. Mais à deux moments différents de l'histoire, c'est en un jour donné le même procédé, ou plutôt la même

1. *Œuvres* de Xavier de Maistre, éd. Ernest Flammarion, chap. XVII et XX, p. 124 et 128-129. Dans le même ouvrage il y a d'autres exemples plus accentués et plus pédants du même procédé. On en retrouve également, mais plus brefs et plus discrets, dans le *Voyage autour de ma chambre*. Peu importe par ailleurs la date de publication de l'*Expédition nocturne* : c'est un étudiant enthousiaste qui y parle.

attitude de « clerc » jouissant de sa science et en jouant. Xavier de Maistre craint de ne pas tomber à plomb sur une certaine pantoufle et il invoque Newton. Villon sent qu'il est sur le point de s'endormir et il appelle Aristote à la rescousse. L'un et l'autre sont fidèles au dieu de leur siècle. La qualité de leur fantaisie est assurément bien différente, et rien chez Xavier de Maistre ne nous rappelle la verve gamine et l'humeur frondeuse de Villon. Mais l'attitude, saisie au vol, est la même, le tour donné à une imagination d'étudiant. C'est ce qui nous permet de les rapprocher un instant, pour éclairer, ne serait-ce que d'une brève lueur, le XV^e^ siècle par le XVIII^e^ siècle. Semblablement, tel de nos contemporains qui, avec la foi la plus dévote aux mathématiques et à la physique modernes, risque néanmoins une malice à l'égard de la quatrième dimension ou de la relativité vue par Einstein n'est pas un Villon pour cela ; mais il nous aide lui aussi, pour sa petite part, à mieux comprendre le Villon de la fin du *Lais*.

L. Foulet.

NOTES SUR LE VOCABULAIRE DES *FAITS DES ROMAINS*

« Les *Faits des Romains* fourniraient une abondante moisson à qui voudrait en entreprendre le dépouillement au point de vue du vocabulaire », écrivait Paul Meyer en 1885 dans une note de son étude sur « les premières compilations françaises d'histoire ancienne » (*Romania*, t. XIX, p. 15, n. 1). Et il ajoutait : « mais il faudrait que ce dépouillement fût exécuté en ayant toujours sous les yeux les textes latins correspondant au français ».

Recommandation tout à fait judicieuse, qu'il semble très facile de mettre en pratique, mais qui ne laisse pas d'exiger la plus grande prudence. A preuve l'erreur commise par P. Meyer lui-même qui, voulant illustrer par un exemple la façon de procéder qu'il prescrivait, s'est trompé dans ses rapprochements.

Voici en effet ce qu'il écrit : « Au fol. 122*b* du ms. 13083, on lit : « Octaviuz, uns *margaris*, qui estoit amis Pompee... » Ce mot *margaris*, dont on a des exemples en français et en provençal, a été interprété par *mar garis*, « qui a été sauvé à son malheur », comme dit M. Scheler dans sa note sur le vers 422 du fragment de *Gormont*. Raynouard, IV, 157, traduit *margerit* par « renégat, apostat », sens qui convient très bien à l'exemple cité, et s'accorde non moins bien avec le sens de *magarizare*, *margarizare*, « apostasier », voir Du Cange. Mais dans Lucain IV, 433, Octavius est qualifié de « Illyricae custos undae ». *Margaris* s'est donc employé au sens de « amiral, chef d'une flotte ».

Le raisonnement de P. Meyer semble irréprochable ; mais, si l'on y regarde de près, on s'aperçoit, comme l'a fait M. Sneyders de Vogel dans son « Commentaire » sur les *Faits des*

Romains (éd. Flutre et Sn. de Vogel, t. II, p. 169), que *margariz* n'est pas du tout la traduction de « custos Illyricae undae »; que ces trois mots sont rendus en français par la phrase « gardoit tote la mer de Venice a Gadres en Esclabonie, et d'iluec jusque la ou Antoine estoit »; et que le qualificatif *margariz*, c'est le traducteur qui l'a ajouté de son cru en s'appuyant sur la glose « Octavius pirata Cilix » du ms. Vc au vers 433 de Lucain, glose qui se complétait par celle du ms. B sur le vers 409 : « nam Pompeius praefecerat Octavium piratis ». Le mot *margariz* n'a donc pas ici le sens d' « amiral, chef de flotte », que lui attribuait P. Meyer; il traduit *pirata*, terme que l'auteur des *Faits* rend ailleurs par « larron de mer », « larron pirate », « larron galiot », « hobelerre de mer », « willague de mer », — le mot *pirate* étant à l'époque ou inconnu ou très peu connu (voir éd., t. II, p. 47, et ci-dessous, p. 497). L'appellation *margariz* est donc synonyme de toutes ces expressions. Plus exactement encore, elle signifie dans notre texte « chef de pirates », car si l'on se reporte à la p. 707, l. 12, on voit que Sextus Pompée est nommé « margariz », ce que l'auteur lui-même explique par « mestres et princes des pyrates et des galioz de mer »[1].

C'est là un exemple typique des trouvailles que l'on peut faire en examinant de près le vocabulaire des *Faits des Romains*. Nous avons signalé, M. Sneyders de Vogel et moi, au tome II de notre édition, un certain nombre d'autres expressions intéressantes. Mais, pour ne pas grossir démesurément nos deux volumes, nous avons été obligés de laisser de côté beaucoup des remarques auxquelles peut prêter la langue du compilateur. De ces remarques, j'apporte ici un certain nombre, que je groupe sous quatre grandes rubriques : 1° mots dont l'apparition dans la langue est antérieure aux dates communément admises; 2° mots qui ont dans les *Faits* des valeurs grammaticales autres que celles qu'on leur connaissait; 3° mots qui présentent des sens nouveaux; 4° mots qui jusqu'à présent n'étaient pas attestés ou dont on ne connaissait que de très rares exemples[2].

1. Sur l'origine de ce sens, voir éd., t. II, p. 170.

2. On se gardera cependant de prendre ces titres trop au pied de la lettre;

1° *Mots dont la date d'apparition dans la langue doit être avancée.*

« La date de l'apparition d'un mot est un des points principaux de son histoire », déclare Oscar Bloch dans l'Introduction de son *Dictionnaire étymologique de la langue française* (p. xx); et, suivant l'usage inauguré par Littré, adopté par Godefroy et amélioré par les auteurs du *Dictionnaire général*, il tâche d'établir pour chaque mot son acte de naissance, donnant l'année ou tout au moins le siècle de son apparition dans la langue, signalant en outre, dans la mesure du possible, « la date où il est vraiment entré dans l'usage ». De telles indications, on le conçoit, ne peuvent être que provisoires; et O. Bloch lui-même reconnaît que les dates qu'il donne « seront modifiées par de nouveaux dépouillements ». J'apporte ici celui d'un texte de 750 pages in-8°, et c'est d'un coup plus de deux cent cinquante mots dont l'apparition doit être reportée à une date antérieure.

De ces mots, il est vrai, certains étaient déjà attestés au XIII^e^ siècle, mais sans qu'on ait toujours pu assigner une date précise à leur apparition. Les trouvant dans les *Faits*, nous pouvons désormais affirmer qu'ils existaient dès l'année 1213, puisque c'est à cette date que notre compilation a été composée; et nous sommes d'autant plus sûrs qu'ils ont été employés par l'auteur même, que les deux meilleurs manuscrits qui nous ont conservé les *Faits des Romains* sont très proches de l'original et par la correction de leur texte et par la date à laquelle ils ont été copiés [1].

Ajoutons cependant que la présence de tel ou tel mot dans l'œuvre d'un clerc particulièrement lettré du début du XIII^e^ siècle n'implique pas que ce mot ait été d'un usage fréquent dans le langage courant de l'époque. Nous pouvons même être sûrs que plusieurs d'entre eux ont été créés par le compilateur, qui

je me propose surtout de compléter sur certains points les dictionnaires usuels.

1. Cf. L.-F. Flutre, *Les mss. des F. des R.*, pp. 7 et 116. Selon toute probabilité, ils ont été transcrits du vivant de Philippe-Auguste, c'est-à-dire avant 1223.

les a calqués sur les termes latins qu'il trouvait dans ses sources ; la preuve en est qu'il a plus d'une fois éprouvé le besoin de les doubler d'un autre mot qui les traduit ou d'une périphrase qui les explique [1]. Et il est bien probable que tels de ces vocables n'ont pénétré que très lentement dans l'usage, malgré le grand succès des *Faits*. Il a fallu qu'ils fussent repris par d'autres auteurs, en particulier par des traducteurs, avant d'obtenir définitivement droit de cité. Il est en tout cas curieux de noter que nombre de mots que l'on croyait avoir été forgés par Bersuire au XIV^e^ siècle se trouvent déjà, plus d'un siècle auparavant, dans les *Faits des Romains*.

Voici, avec le rappel des dates données par les dictionnaires les plus récents [2], la liste des mots dont on peut reporter l'apparition à l'année 1213.

ABOUT : *701*, 10 « En som l'*abot* dou fer ot un arrestuel ».
God., *D.G.*, Gam., Bl., 1279 (au sens de « hypothèque »); XVI^e^ s. au sens de « borne, limite ».

ACCOLEMENT : *387*, 19 « Il fu vis a Pompee que il l'acoloit; mes en cel *acolement* ele s'esvainoïsseit d'entre ses braz ».
D.G., XV^e^ s.

ACENSER : *339*, 29 « Les unes des citez se rendoient par pés et par treü; les autres prenoit Cesar par force et les *ascensoit* a treü ».
D.G., 1315.

ACONIT : *500*, 30 « Puis prist *aconite*, — c'est uns venins... »
D.G., Gam., Dauz., XVI^e^ s. (*aconite*, Rabelais ; *aconit*, Paré); Bl., 1546.

---

1. Voir ci-dessous, p. 499, note.

2. Abréviations : God. = Godefroy, *Dictionn. de l'ancienne langue française*; — *D. G.* = Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dict. général de la langue française*; — Gam. = Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der franz. Sprache*, Heidelberg, 1925-28; — Bl. = O. Bloch, *Dict. étym. de la langue française*, Paris, 1932, 2 vol. ; — Dauz. = Dauzat, *Dict. étym. de la langue française*, Paris, 1938 ; — T.-L. = Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, 1925 et suiv. (les lettres A-E ont seules paru).

Le nombre en caractères italiques qui vient immédiatement après chaque mot renvoie à la page de l'éd. des *F. des R.* (tome I) ; le nombre qui suit, à la ligne de cette page où se trouve le mot.

AJOURNEMENT : *93*, 17 « A l'*ajornement*, Tytus Labienus ot la montaigne saisie »; *195*, 21 « A l'*ajornement* se metent au chemin ».

Littré, XIVe s., au sens de « lever du jour »; Littré, *D. G.*, God., Bl., Dauz., XIIIe s., au sens de « remise à un autre jour ».

ALLUMETTE : *330*, 19 « Il emplirent baciz de sif et de poiz et d'*alumetes* bien esprises ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s.

AMOME : *627*, 28 « La fu li nardes toz floriz, li espies od tot *amomes* et cynnamomes ».

D.G., Dauz., XVIe s.; Bl., XIVe s.

AMPHISBENE : *602*, 27 « Li autre serpent estoient entor, si come aspe, chelyndre, *amphibene*... »

D.G. : *amfisibene*, Jean de Tuim (donc vers 1240).

AMPHITHÉÂTRE : *17*, 24 « Il avoit une grant place à Rome ceinte de haut mur, que l'on apeloit cercle ou *amphiteaitre*; car voirement theaitres n'est pas reonz, ainz est come demi roe, mes li *amphiteaitres* est reonz come cercles. En cel *amphiteaitre* avoit.ij.portes »; *712*, 22 « Puis establi (Cesar) batailles de chevaliers es *amphiteaitres* »; *734*, 13 « Litiere d'or ou l'en le portoit (César) as geus en l'*amphiteaitre* ».

D.G., Dauz., 1536 (lettre de Rabelais à M. de Maillezais).

AMPLIER : *18*, 18 « Le nombre de ces chevaliers acrut et *amplia* Cesar ».

God., *D. G.*, Gam., 1245.

ANALOGIE : *724*, 21 « Il (César) fist .ij. livres que l'en apele *Analogies* ».

D.G., XVIe s.; Bl., Dauz., XVe s.

ARBITRE : *177*, 23-25 « Cesar mist *arbitres* antre Espire et les citez qui domachiees estoient, que ce eussent de retor les citez qui avoient eu domache, que li *arbitre* lor en vodroient doner ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (J. de Meung, *Rose*; donc vers 1280).

ARS : *212*, 10 « Li branz descendi contreval en colant, si trencha le cheval parmi les *ars* (= pli entre l'épaule et le poitrail) devant »; *489*, 25 « L'espee guenchi en descendant sor le col dou destrier, si que il fu trenchiez jusque as *ars* ».

D.G., Gam., Dauz., XIIIe s. (*Chanson de Jérus.*).

ARTERE : *362*, 12 « Li dieu voelent ceste chose atorner a bien, que il n'ait point de verité en chose que les veines et les *arteres* de cest pormon demostrent! »

Littré, *D.G.*, Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (*artaire*, Alebrant de Sienne).

ASPIC : *604*, 9 « Li premiers serpenz qui en nasqui (du sang de la Gorgone) si fu *aspis*, dont li venins est plus cruiex que d'autres serpenz ».

Ce mot se présente sous la forme *aspe*, habituelle à l'ancien français, *602*, 27; *607*, 20, 23; *611*, 20, 29.

D.G., Bl., Dauz., XVe s. (*aspic*, Villon); Gam., XIIIe s. (*aspi*); Dauz., XIIIe s. (*aspide*).

AUGURE : *735*, 8 « Un jor avint que uns *augurreres* ot fet un sacrifice ».

D.G., Bl., Dauz., XIVe s. (*augur*, Bersuire). Dauz. imprime par erreur XVIe s. tout en citant Bersuire.

AURONE : *612*, 9 « Il metoient en ces feus iebles et jus de fanoil... et *abrogne*, une herbe qui boene est au mouton ».

Littré, XIIIe s., *abroigne* (Hist. occid. des Croisades, t. II, p. 682; — or ce passage de la Continuation de Guill. de Tyr est copié des *F. des R.*; cf. L.-F. Flutre, *Les F. des R. dans les littér. franç. et ital.*, p. 3); Bl., Dauz., XIVe s., *averoine*; Du Cange : « *abrotomum*, gall. *aurone*, alias *abrone* », gloss. lat.-fr., XVe s.

AVOYEUR : *223*, 27 « De lui (Mercure) creoient qu'il fust dux des voies et des sentiers, *avoierres* des marcheanz ».

God., 2e moitié du XIIIe s. (Adenet le Roi).

BALSAMIER : *68*, 9 « Si chemina (Pompée) par mi la region, qui delitable estoit por les arbres... des *balsamiers* dom ele oloit soef. »

D.G., Gam., Bl., Dauz., 1783 (*Encyclop. méth.*); Littré (sous *baumier*), XIIIe s.; *bausemier* (*Chans. d'Antioche*, V, 711), *balsamier* (*Fl. et Blanchefl.*, 622); Dauz. (sous *baumier*), XIIIe s., *basmier*.

BANNI : *19*, 24 « Les *baniz* et les essilliez de Rome tint Cesar por dampnez ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s. (Beaumanoir, donc entre 1270 et 1296).

BARBU : *685*, 7 « Garamant estoient unes genz de Libe grant et *barbu*, a lons crins ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s. (Thomas de Kent).

BATAILLEUR : *85*, 28 « pueple *batailleros* »; *312*, 3 « gent *batailleresuse* »; cf. encore *30*, 30; *469*, 16; *555*, 19; *578*, 2; *639*, 14.

D.G., Bl., Dauz, XIIIe s., *bateilleresses* (Chron. de Reims).

BENEFICE : *250*, 11 « Il voloit mielz estre rois par l'otroi Cesar que par le commun *benefice* as François »; *251*, 12 « Toz ces *benefices* que vos avez oïz avez vos par moi »; cf. encore *342*, 32.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (au même sens de « bienfait »).

BÉTAIL : *189*, 7 « Li Romain se mistrent laienz, si troverent plenté de *bestiaille* ».

D.G., Gam., XIVe s., *bestail*; Bl., Dauz, XIIIe s, *bestaille*; Dauz., XIIIe s. *bestail*.

BRIÈVETÉ : *126*, 29 « La greignor partie de ces choses empeeschoit la *brietez* dou tens »; même expression *134*, 12.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., *brieté* (Brunet Latin, donc milieu du XIIIe s.).

BUFFLE : *228*, 21 « Unes autres bestes i avoit, qui avoient non ur... Tex i a qui les apelent *busfles* ».

D.G., Gam., XVe s., *bouffle* ; 1539, *buffle* ; Bl., Dauz., milieu du XIIIe s. (Brunet Latin).

CALENDRIER : *628*, 26 « Eduxes (= Eudoxe) ne porroit rien amender en mon *kalendrier* que je ai fet » ; cf. encore *632*, 28 ; *713*, 17.

D.G., Gam., Bl., 1538 (auparavant *calendier*) ; Dauz., 1539 (R. Estienne).

CAMELOT : *626*, 8 « Li povre garçon estoient vestu de bouquerau et de souple et de *camelot* ».

D.G., Gam., XIIIe-XIVe s., *chamelot* (Joinville) ; Bl., Dauz., 1248.

CARQUOIS : *509*, 25 « Il emplirent lor *carqais* de saietes » ; *557*, 23 « Tant a tret que ses *carqais* est vuiz ».

D.G., Dauz., XIIe s., *tarchais* (Wace) ; Gam., XIIe s., *tarcais* ; Bl., XIIe s., *tarchois* ; XIIIe s., *tarquais* ; Bl., Dauz., XIIIe s., *carquais*.

CEINTE : *255*, 2 « Entendoient li Romain a porprendre les murs a *ceinte* environ ».

D.G., Gam., XIIIe-XIVe s. (G. Guiart).

CENSEUR : *6*, 28 « *Censor* estoient cil qui jugement donoient des patremoines et des muebles ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

CENTAURE : *397*, 1 « Trace, ou li *Centor* furent jadis. Selonc les fables, ce sont demi home et demi cheval ; mes, selonc la verité, cil de la terre monterent primes sor cheval, et cil qui ançois les virent cuiderent que ce fust uns meïsmes cors de l'ome et del cheval, si les apelerent en lor langage *Centors* ».

D.G., XIIe s., *centaurus* ; 1480, *centaure* ; Gam., XVe s. ; Bl., XIIIe s. ; Dauz., XIIe-XIIIe s.

CERASTE : *501*, 11 « De la pel de la *ceraste* » ; *610*, 11 « Li serpent, dypses et *cerastes*, se combatent por Cesar ».

D.G., Gam., XIIIe s. (Jean de Tuim ; donc vers 1240).

CERSIDRE : *602*, 28 « Li autre (serpent)... si come... golte, *cersidre*, chencres... »

D.G., XIIIe s. (Continuation de Guill. de Tyr ; copie des *F. des R.*).

CHAUVETÉ : *318*, 3 « Cesar, qui mout estoit irez quand il ooit ramentevoir sa *chauveté* ».

D.G., XVe s., *calvité* ; *D.G.*, Bl., 1539, *chauveté*.

CHELYDRE : *602*, 27 « Li autre (serpent) estoient entor, si come aspe, *chelyndre*, amphibene... »

T.-L., milieu du XIIIe s., *celinde* (J. de Tuim).

CHILIARQUE : *6*, 30 « *Cyliarche* estoient conestable de mil chevaliers » ; cf. encore *390*, 10.

Ce mot ne se trouve pas dans *D.G.*, Gam., Bl., Dauz. ; Littré ne donne pas de date.

CIMENT : *45*, 34 « Uns leus... vostez de *ciment* et de quarriax tailleïz » ; cf. encore *477*, 3 ; *615*, 28 ; *644*, 8.

Littré, Dauz., XIIIe s. (*Renart*).

CINNAMOME : *627*, 28 « La fu li nardes toz floriz, li espies od tot amomes et *cynnamomes* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., *chinamome* (*Saint Graal*).

CLÉMENT : *560*, 25 « Qui veust estre *clemenz* et piuz isse fors dou paleis ».

D.G., XVe s. (Villon) ; Bl., Dauz., fin XIVe s. (Christine de Pisan).

COHORTE : *129*, 14 « La quarte *cohorte*, — dont il a. xiij. en une legion, car la *cohorte* est de .v. cenz homes, et en la legion a milliers anquore .vj. et .vj. cenz otot... » ; *136*, 13 « .ij. legionaires *cohortes* de mil chevaliers, — car tant a il chevaliers en .ij. *cohortes* » ; cf. encore *129*, 17-18 ; *390*, 8 ; *655*, 18 ; *729*, 19.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

COMBLE, adj. : *31*, 28 « L'autre partie estoit *comble* d'avoir » ; *508*, 26 « Ge le te ren plus *comble* que tu ne le m'avoies baillié ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s.

COMMANDE : *70*, 21 « Pompees entra... et vit les *commandes* de laienz » (= sacrae pecuniae, Rufin) ; *338*, 32 « Crassus gita dou temple de Jherusalem entor .ij. mile talenz d'or qui la estoient en *commande* » ; *571*, 21 « Il (Pompée) entra ou temple et i trova de *commandes* bien dusqu'a .iij. mile talenz de fin or ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s. (G. de Lorris ; donc vers 1240).

COMPLOT : *27*, 32 « Juja li senaz que cil avroit loier qui de la conjuroison diroit verité et enseigneroit ceus qui estoient dou *conplot* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIe s., au sens de « foule compacte » ; *D.G.*, Gam., XIVe s., au sens actuel.

COMPTEUR : *714*, 11 « Il (César) amenuisa le nombre de cels qui soloient conter les chiés des homes par les citez et par les viles... Cil *conteor* soloient estre plus de .xx. mile ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s., *conteeur* (E. Boileau, *Livre des mestiers*).

CONCUBINE : *64*, 25 « Bevoit et s'esbanaoit avec ses *concubines* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

CONFUSÉMENT : *652*, 11 « Herodotus et Berosus et Oppius et Hircius cist quatre em parolent en lor estoires, mes mout *confusement* ».

D.G., XVe s., *confusement* (Chastellain) ; XVIe s., *confuséement* (Amyot) ; 1611, *confusément* (Cotgrave) ; Dauz., 1539, *confusément* (R. Estienne).

CONJURÉ, s. m. : *25*, 1 « Ne savoient pas les nons des *conjurez* » ; *25*, 28 « Tenoit Cycerons amis et serjanz entor soi, qui le gardoient en repost et couvertement, que li *conjuré* ne s'en perceussent » ; cf. encore *31*, 34 ; *32*, 1 ; *738*, 14 ; *741*, 10.

D.G., 1520 ; Bl., XIIIe s. ; Dauz., XVIe (?).

CONQUÊT : *380*, 18 « Il covient que tu auges par le monde es terres de mon *conquest* » ; *622*, 8 « A tex genz laissa (Alexandre) son *conquest*, qui s'entreguerroierent ».

D.G., Gam., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir).

CONSPIRER : *99*, 3 « En France a seulement .ij. paire de genz *conspirees* ensamble ».

D.G., Gam., 1390 ; Bl., Dauz., XIIIe s.

CONTAMINER : *720*, 28 « Estoit soilliee et *contaminee* la flors de sa jovente ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s.

CONTRAIGNEMENT : *586*, 17 « La fortune de celui un pou vaut meins, cui il covient morir par autrui *constreinnement* ».

Littré, XIVe s. ; God., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir).

CONTREDAIGNER : *181*, 2 « Gaires ne priseroit lui aprés son depart cil qu en sa presance nél *contredaignoit* ».

God., milieu du XIIIe s. (G. de Tyr. ; puis J. de Meung).

CONTREPESER : *40*, 9 « Quant ge *contrepois* en moi meïsme la sentence de chascun qui a parlé, je pens tot autre chose » ; *401*, 3 « Tu *contrepoises* a tot le monde dont tu es clamez sire ».

D.G., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir).

COPEAU : *407*, 17 « Il (César) saisist une congniee et fiert en un haut chesne, si que il en fist les *coipeax* voler ».

D.G., 2e moitié du XIIIe s., *coypiaulx* (J. de Meung) ; Gam., XIIIe s., *coipel* ; Bl., XIIe-XIIIe s., *cospel* ; XIIIe s., *coispiaus* ; Dauz., XIIe-XIIIe s., *cospel*, *coispel*.

CORDELETTE : *650*, 20 « L'en claime lice gresle *cordelete* fort et sustil de fil retors ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s.

COTICE : *736*, 4-8 « Li uns de la torbe prist une corone de lorier ou il ot liee une *costice*, si la mist ou chief a une ymage Cesar... La blanche *costice*

avec le lorier estoit signes de regne. Lors vindrent dui tribun..., si comanderent que la *costice* fust trete de la corone. »

D.G., Gam., XVe s.

COURAGEUSEMENT : *719*, 16 « Il achetoit *corajeusement* genmes, pierres precieuses ».

D.G., XIIIe s., *couragousement* (Priorat).

COURSE : *256*, 6 « Garnir et fermer noz tentes de fossez et de paliz por mielz sostenir une *corse* de noz anemis » ; cf. encore *280*, 10 ; *283*, 31 ; *312*, 15 ; *314*, 9, au même sens d' « incursion ».

D.G., XIIIe s., au sens de « vogue » ; presque inconnu en a. fr., le mot devient d'un emploi général au XVIe s., probablement sous l'influence de l'ital. ; Gam., Dauz., XVIe s.

COÛTEUX : *224*, 22 « Les sepoltures des François estoient mout *costeuses*, car l'en metoit ou feu avec le cors quanque li huem avoit eu plus chier en sa vie ».

D.G., Gam , Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

COUTURIER (au sens de « tailleur ») : *719*, 2 « Il (César) habita avant en la rue des *Cousturiers* ».

D.G., XIIIe s. (E. Boileau, *Livre des mestiers*) ; Gam., XIIIe s., adj., dans « valet cousturier » ; Dauz., XIIe s. (sans référence).

CRÈCHE : *479*, 25 « Li cheval ne daignoient mengier le sec forrage dont totes les *creches* estoient plenes » ; cf. encore *424*, 6.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (*Psautier*).

CREVETTE : *630*, 7 « Quant Mercurius entre de ce signe que l'en claime *Crevece* en un autre signe voisin qui est clamez Lions... »

D.G., 1611 ; Gam., XVIIe s. ; Bl., 1532 ; Dauz., XVIe s.

DAUBER : *255*, 11 « As princes meismes des citez conmanda il qu'eidassent cele chose a covrir et a *dauber* (= dissimuler) ».

D.G., Gam., Dauz., XIIIe s., au sens d' « enduire » (Brunet Latin) ; Bl., XIIe s., au sens de « couvrir d'une robe blanche » (Maurice de Sully).

DÉBONNAIRETÉ : *299*, 22 « Cil de Boorges virent que il pooient revenir a s'amor par sa *debonaireté* autresi come li autre » ; *727*, 16 « Il trovoient en lui egaument durté et *debonairelé* » ; cf. encore *37*, 25 ; *41*, 7 ; *65*, 7 ; *133*, 19 ; *328*, 15 ; *731*, 10.

D.G., XIIIe s., *debonerelié* (*Livre de Justice*).

DÉCOUVERT, s. m. : *95*, 17 « Se combatoient tot a *descovert* » ; cf. encore *113*, 28 ; *197*, 4 ; *292*, 32 ; *303*, 34 ; *444*, 15 ; *564*, 14.

D.G., Dauz., 1387 (Jean d'Arras).

DÉCURION : *6*, 31 « *Decurion* estoient conestable de dix chevaliers ».
D.G., Gam., XVIe s.

DÉFENSEUR : *6*, 13 « Ces tribuns apeloit l'en *desfensors*, por ce que il aidoient le menu pueple a desfendre » ; *568*, 19 « lor pere et lor *desfenssor* ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., *deffenseor* (*Psautier*).

DÉGELER : *423*, 29 « De noif et de pluie et de glaces qui *desgelerent* furent li champ et les valees totes plenes ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

DÉGLUER : *659*, 16 « Jaddus feri Antipater desoz la boucle de l'escu. Il li perce et *desglue* les ais ».
D.G., Bl., 1288 ; Dauz., XIIIe s.

DENTU : *534*, 7 « Trova une mace a ses piez ; cele fu *dentue*, granz et pesanz ».
God., XIIIe s. (*Horn*).

DEPART : *181*, 1 « Bien pensoit que gaires ne priseroit lui aprés son *depart* cil qui en sa presance nel contredaignoit » ; *265*, 20 « En tel maniere le feïst volentiers que ses *departz* ne semblast fuie ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (Barlaam et Josaphat ; vers 1225 ?).

DESESPÉREMENT : *331*, 14 « Cil dou chastiel chaïrent en grant *desesperement* de salu ».
God., XIIIe s., *desperement*.

DICTATEUR : *59*, 20 « Li *dictator* seulement estoient de plus haute digneté que li consele » ; *75*, 3 « Establirent li senator que Crassus et Pompee et Cesar seroient *dictator* » ; cf. encore *461*, 25.
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s., *diltator* (Bersuire).

DIPSE : *602*, 25 « Dedenz l'iaue meïsme en avoit il assez (de serpenz), si come *dypses*, qui toz jors ont soif por la grant ardor dou venim » ; *604*, 32 « Cil marcha sor une *dypse*, qui est uns serpenz menuz » ; cf. encore *604*, 33 ; *605*, 13 ; *610*, 11.
D.G., XIIIe s. (Continuation de G. de Tyr, copiée sur les *F. des R.*).

DIVISEUR : *221*, 31 « De totes quereles privees et communes il (les Druides) estoient *deviseor* ».
D.G., Bl., Dauz., XVe s.

DOMPTEUR : *617*, 6 « O tu, Cesar, soverains princes des Romains, *donterres* de contrees et de roialmes... »
D.G., XVIIe s. ; Bl., vers 1327 ; Dauz., XIVe s. (*Miroir historial*).

DROGMAN : *197*, 25 « Quintus Tyturius garde, si voit de loign Ambiorix et li envoie un soen *droguement* por dire li que il cessast a mal fere ».

D.G., 1564, *drogueman* ; Gam., XVIe s. ; Bl., XIIe s., *drugement* ; XIVe s., *trucheman* ; 1553, *droguement* ; Dauz., 1553, *droguement* (Belon).

DRUEMENT : *406*, 13 « Estoient les branches fichiees *druement* l'une en l'autre ».
God., XIIIe–XIVe s. (G. Guiart).

DRUIDE : *221*, 27 « Par tote France n'avoit que .ij. manieres de gent qui fussent de nule auctorité... li un estoient clamé *druide*, li autre chevalier » ; cf. encore *221*, 34 ; *222*, 6, 17, 22 ; *223*, 12 ; *224*, 8 ; *225*, 3.
D.G., Bl., 1512 ; Gam., XVIe s. ; Dauz., XIVe s.

ÉCHEVIN : *258*, 19 « Remanoir ou nombre des senators *eschevins* ».
D.G., Bl., 1212, *eschavignes* ; Gam., Dauz., XIIIe s.

ÉDILE : *6*, 17 « *Edile* estoient cil qui ordenoient les geus et les chaces, et faisoient rapareillier les coumunes mesons, si come le Capitoile, les temples et les theaitres » ; *17*,1 « Ne demora guieres que Cesar fu *ediles* ».
D.G. cite ce dernier ex. d'après un extrait des *Faits des R.* publié par P. Meyer dans la *Romania* (1885, p. 7) ; mais P. Meyer croyait que les *Faits des R.* n'avaient été composés que vers 1240 ; Gam., Dauz., XIIIe s.

EFFRUITER : *44*, 29 « Moutes foiz avint que l'en trovoit a paiune un vaillant home en la cité de Rome, autresi con se la citez fust *esfruitiee* ne ne poïst mes giter nul preudome ».
D.G., XIIIe s., (*Psautier*).

ÉLOQUENT : *723*, 34 « Cycero dist que il n'en savoit nul si *eloquent*, — ce est si bien parlant, — que de rien passast Cesar ».
D.G., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

ÉMOUVEUR : *179*, 31 « Il le sentoit a *esmouveor* de novele barate ».
God., XIIIe s. (*Psautier*).

EMPORTER : *317*, 14 « Li branz torna sor senestre, si *enporta* avant soi les pieces dou hiaume et de la coiffe ».
D.G., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir) ; antérieurement *en porter*.

EMPOUDRER : *547*, 5 « Ele vit sa chiere pale et mate et encline et sa robe *enpoudree* ».
D.G., Gam., XIIIe s. (Vies des Pères).

EMPREINT, p. p. de *empriembre* : *584*, 15 « Vestemenz *emprienz* et batuz a or ».
God., 2e moitié du XIIIe s. (E. Boileau) ; Gam., Bl., Dauz., XIIIe s.

ENARBRER (S') : *490*, 27 « Li destriers *s'enarbra* sor les .ij. piez derriers. »
God., XIIIe s. (*Parthenopeus de Blois*) ; *D.G.*, se trouve au XVIe s.

ENCENDRER : *369*, 25 « Marcia ot ses chevex detirez et sa face moilliee de lermes, et se fu *encendree* et ot vestu un noir vestement ».
God., 1530 (Palsgrave).

ENCHÉRISSEMENT : *59*, 7 « Cesar lor amonesta (aux fermiers de l'État) que il ne sosfrissent *enchierissement* des lor en avant ».
B.G., Bl., 1259 ; Dauzat, 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir).

ENFLE : *606*, 32 « Lues que fu feruz de ce serpent, coumença a enfler... Li haubers que il ot vestu ne pot retenir l'*enfle* que il ne creüst... Li cuirs se comança a estendre, tant que li *enfles* sormonta la longor des bras ».
God., XIIIe s. (?)

ENTRECLORE : *137*, 31 « Li secors lor estoit *antreclos* ».
God., XIVe s. (*Miroir historial*).

ENTREFAITES : *697*, 20 « En ices *entrefetes* que Cesar seoit devant la cité... »
D.G., Gam., Dauz., XIIIe s. (*Merlin*) ; Bl., 1219.

ENTREFROTTER (s') : *531*, 21 « L'occisions i estoit granz, les conpleintes, li gemissement, les dolors, li froïs des armes et des escuz qui *s'entrefrotoient* ».
D.G., 1564.

ENTRELANCER (s') : *661*, 9 « Ne fist li uns a l'autre point de domage, car trop *s'entrelancerent* de prés ».
God., XVe s.

ENTR'ÉLOIGNER (s') : *415*, 16 « Les nes *s'entre eslonguoient* a l'empeinte des avirons ».
God., XIIIe s. (*Ogier*, *Huon de Bord.*).

ENTREMANGER (s') : *528*, 8 « Puis revenoit li uns chevaus contre l'autre et *s'entremenjoient* as denz ».
Littré, XVIe s. ; God., 1568.

ENTREMÊLÉEMENT : *303*, 9 « L'onziesme legion mist (Cesar) par detriers avec le charroi *entremesleement* ».
God., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

ENTREMÊLEMENT : *567*, 15 « Pompee, qui toz les jors de sa vie avoit esté en honor sanz *entremeslement* de nule mesestance... »
Littré, XVIe s.

ENTRERECONNAÎTRE (s') : *426*, 17 « N'ot que un sol petitet d'espace entre les uns et les autres : tuit li Romain *s'entreconnoissoient* ».
Littré, XVIe s.

ENTRESALUER (s') : *426*, 13 « *s'entresaluoient* par signes ».
Littré, XVIe s.

ENTRETRANCHER (S') : *411*, 29 « *s'entretrenchoient* testes et braz ».
God., XIVe s. (*Miroir historial*).

ENTRE OCCIRE (S') : *436*, 19 « Se nos nos *entrenocions*, au meins iert ce de noz volentez » ; *437*, 7 « Se nos nos *entreocionnes* sera por amor de Cesar » ; cf. encore *438*, 10 ; *519*, 20 ; *535*, 2 ; *578*, 2 ; *713*, 10.
God., XIIIe s. (*Meraugis de Portlesguez*).

ENVELOPPEMENT : *542*, 31 « Qui autre *envolopement* ne troevé à la mort, au meins est il envolopez dou ciel » ; *566*, 11 « Pompee envolopa son chief de son mantel... Septimius trencha l'*envelopement* dou vis Pompee, prist le chief par les chevex... »
D.G., Dauz., XIIIe s. (Règle de Cîteaux) ; Bloch, XVe s.

ÉPANDEMENT : *507*, 30 « Il samble que il n'aient poor ne mes que il ne veinquent lor anemis sanz *espandement* de sanc ».
God., XIIIe s. (*Conquête de Jérus.*).

ÉPEULER : *479*, 24 « Les chans, qui tot estoient *espelé*, defolé et derungié ».
D.G., Dauz., XIIIe-XIVe s., *espelees* (*Ovide moral.*).

ÉPINOIS : *125*, 16 « Avoient esparse ramille et espines entremellees entor les loges. Cil *espinoiz* estoit larges et espés » ; cf. encore *127*, 29.
God., XIIIe s. (Rutebeuf).

ESSIEU : *711*, 17 « En celui triumphe brisa li *aissiax* de son curre ».
D.G., Gam., XIIIe s., *aissil* ; Dauz., XIIIe s., *aissil*, *aissel*.

ÉTAYER : *647*, 14 « Li minier coumençoient a effondrer (la tour) par em bas, ou il poïssent le feu boter quant il eussent *estaié* » ; *668*, 1 « Li minier Antipater orent effondré dou mur largement .v. toises et *estaié* par desoz. Li feuz fu miis enz. Ne demora gaires que li murs versa ces .v. toises de front tant come il en i ot d'*estaié* ».
D.G., Bl., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung) ; Dauz. imprime par erreur XIIe s., tout en citant J. de Meung.

ÉTOURDISSEMENT : *318*, 15 « S'entreferirent par tel aïr et furent si estordi que por poi ne chaïrent des destriers pasmé. Quant il furent venu de l'*estordissement* arriere en lor sens, il estreinstrent les espees. »
D.G., Bl., Dauz., XIIIe s. (*Saint-Graal*).

FARD : *627*, 2 « Li *farz* que ele ot mis avivoit son affere ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s.

FAUCHET : *251*, 31 « Il (les assiégés) avoient uns *fauchez* tranchanz que il gitoient a cels defors par engins aprestez a ce, et les sachoient a els a laz de bon fil retors quant il avoient fez lor cops » ; *295*, 13 « Li paliz et li hordeïz furent trenchié as *fauchiez* d'acier ».

D.G., Gam., Dauz., milieu du XIIIe s. (E. Boileau), au sens de « râteau ».

FENOUIL : *612*, 7 « Il metoient en ces feus iebles et jus de *fanoil* arabique ».

D.G., Gam., Dauz., XIIIe s., *fanol* (Guill. le Clerc).

FONDEMENT : *63*, 31 « Li sans li oissoit par mi la bouche et par mi le nes et par mi le *fondement* ».

Bl., Dauz., XIIIe s. en ce sens.

FORCETTES : *718*, 10 « Cesar se fesoit autresi sovent ses pels esrachier come rere ou tondre a unes *forcetes* ».

God., *D. G.*, Dauz., 1380.

FOURCHON : *489*, 34 « Il (le cheval de César) ot une coe a .ij. *forchons* longue jusque a la rale ».

God., *D. G.*, Gam., XIIIe s. (*Renaud de Mont.*), *forchon*; Bl., Dauz., 1539, *fourcheon* (R. Estienne).

FRAÎCHEUR : *602*, 26 « Li autre serpent estoient entor, por la *freschor* de l'iaue ».

God., *D.G.*, Bl., Dauz., XIIIe s., *fraiscor* (*Ansèis de Carth.*).

FRANGER : *718*, 22 « Il (César) usoit d'un vestement large *frengié* al poign ».

God., *D.G.*, Bl., Dauz., XIIIe s. (Eustache de Kent).

FRONDEUR : *121*, 18 « Li Numidien et cil de Crete, *fondeor* et archier legierement armé, alerent avec » ; *419*, 5 « Ligdamus, li bons *fonderres*, tint sa fonde » ; ailleurs, l'auteur emploie la périphrase « cels as fondes » (*126*, 7 ; *129*, 2 ; *329*, 28).

God., *D.G.*, Bl., Dauz., 1290, *fondaour*.

FRONTIÈRE : 120, 19 « L'entree dou tretre n'estoit pas si roiste par devers la *frontiere* de l'ost que uns chevax n'i poïst aler ses galoz » ; cf. encore *520*, 22.

God., *D.G.*, Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., en ce sens de « front d'une armée » (*Enfances Godefroi*).

FUYANT, s. m. : 122, 15 « Il envoia toz cels a cheval por retargier cels qui en la queue des *fuianz* estoient ».

D.G., Dauz., 1539, comme adj. (R. Estienne).

GALLE : *489*, 30 « Ou front desore (le cheval de César) ot une *gale* dure autresi come une corne ».

God., *D.G.*, Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (*Clef d'Amour*).

GARNISON : 69, 5 « Pisons entra laienz, si mist *garnison* partout » ; cf. encore *85*, 32 ; *119*, 12.

D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Rutebeuf).

GÂTEUR : *22*, 2 « Hardi corage avoit (Catilina), trichierres estoit, covoitex del autrui, *gasterres* deu suen ».

God., *D.G.*, Dauz., XIIIe s., *gasteor* (*Chastoiement*).

GAUGE (NOIX) : *650*, 17 « L'autre chief (de la corde) ot lié a une reonde pierre pesant de la grandor a une grosse *noiz jauge* ».

Littré, Gam., XIIIe s.

GAZON : *152*, 17 « Crassus Publius avoit les plus foibles des soens atiriez a aporter pierres, sablon et *gasons* por amplir le fossé et por fere terralz » ; *200*, 32 « Il levoient les *gasons* de la terre as pointes de lor espees » ; cf. encore *206*, 24 ; *429*, 17 ; *433*, 19-20 ; *458*, 30 ; *478*, 7 ; *483*, 20 ; *616*, 3 ; *679*, 27.

D.G., Bl., Gam., Dauz., 1258, *wasons* (A. Dupont, *Mahomet*), au plur. et avec ce même sens de « mottes de terre couvertes d'herbe ».

GÊNE : *224*, 17 « Se uns huem de valor moreüst et si parent eussent aucune sospeçon que par sa fame fust morz, il pooient la dame metre a *gehine* par tormenz ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., *gehine* (traduc. de Guill. de Tyr).

GESTE, s. m. : *724*, 8 « Cesar prononçoit sa reson en plet par un covenable *gest* de cors et de membres ».

D.G., Gam., XVe s., au fém. ; Bl., 1327, au masc. ; Dauz., XIVe s., au masc. (*Miroir historial*).

GRAVIR : *330*, 32 « Cesar conmanda a ses legions qu'eles *gravissent* et puiassent contremont la roche ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., vers 1240 (Guill. de Lorris).

HALLE : *734*, 31 « En la *hale* a la monoie mist Cesar ses propres serjanz ».

D.G., milieu du XIIIe s. (E. Boileau) ; Gam., XIIe s., sans référence ; Bl., Dauz., 1235 (texte de Lille).

HAMMODYTE : *604*, 24 « La estoient li serpent que nos avons nomez, et emorroïs et *hasmodites* et scitalis... »

God., XIIIe s. (Continuation de Guill. de Tyr, copiée des *Faits des R.*).

HAVET : *286*, 22 « Avoit partot semez *havez* et aguillons de fer » ; *292*, 24 « Il se fichoient es broches et es *havez* de fer » ; cf. encore *435*, 3.

D.G., Gam., Dauz., XIIIe s. (Jean de Garlande).

HÉMORROÏS : *607*, 10 « *Hemorroïs*, uns aspres serpenz... » ; cf. encore *604*, 23.

God., XIIIe s. (Contin. de Guill. de Tyr).

HEUREUX : *386*, 17 « Pompees ne fu pas si *eürеus* en la mer a cele foiz come il ot esté lonc tens avant » ; *726*, 1 « Li Scipion estoient *eürеus* de victoire ».

D.G., Gam., XIVe s., *eüreus* ; Bl., Dauz., XIIIe s., *eürous*.

HISTORIEN : *184*, 22 « Entre Bretaigne et Illande a plusors isles dont aucun *ystorien* distrent en lor escriz que en aucun tens de l'an n'i anuite de .xxx. jors continueus ».

God., *D.G.*, Gam., XIVe-XVe s. (Eust. Deschamps) ; Bl., Dauz., vers 1327 (*Miroir historial*).

HISTORIOGRAPHE : *645*, 4 « Herodotus et Berosus, dui *hystoriographe* ».

Littré, *D.G.*, Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

HUITIÈME : *268*, 15 « Fabius, uns centurions de la legion *huitiesme*... » ; cf. encore *128*, 10 et *545*, 1, *oitiesme*.

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s., *uitisme*.

INCLINER : *486*, 33 « Li Cesarien l'aoroient (Scéva) et *inclinoient* autresi com se Diex fust dedenz lui ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Oresme) ; antér. *encliner*.

INTERDIT, s. m. : *222*, 5 « Celui qui fust entrediz des sacrefices fuioient tuit li autre... Se nus lor feïst tort tant com il fussent en l'*entredit*, ja droit n'en eussent ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s.

JAUNIR : *401*, 19 « Vindrent en l'aide Pompee unes genz qui *jaunissent* lor crins de safran ».

D.G., Bl., Dauz., 2e quart du XIIIe s. (Guill. de Lorris).

JOIGNANT, adj : *398*, 10 « La mesons seoit entre l'iaue et une montaigne *joignant* ».

D.G., Bl., 2e quart du XIIIe s. (Guill. de Lorris).

JUDAÏSME : *390*, 30 « Par cels eust Aristobolus tot *judaïsme* conquis ».

Bl., Dauz., vers 1327 (*Miroir historial*).

JUGULER : *39*, 7 « Luces Silla *jugula* et ocit Damasippe » ; *48*, 15 « Ne vos lessiez pas prendre et *juguler* come bestes ».

Littré, néologisme ; Bl., XVIIIe s. ; Dauz., fin XVIIIe s.

JUILLET : *734*, 17 « Et l'un des mois de l'an apela il (Jules César) par son non, *juillet* » ; *632*, 27 « Au plus chaut tens de l'an..., en *juillet* ».

God., *D.G.*, Gam., Bl., Dauz., 1248, *jouillet* (antér. *jugnet*, *juignet*).

LARIX : *612*, 9 « Il metoient en ces feus iebles... et *larice* et abrogne ».

D.G., Gam., Dauz., 1545, *larix* ; Bl., 1523, *larix*.

LEGIONNAIRE, adj. : *136*, 13 « .ij. *legionaires* cohortes » ; *742*, 23 « li *legionaire* chevalier ».

D.G., Bl., 1536, comme s. m. ; Dauz., vers 1327 (*Miroir hist.*).

LIBÉRALITÉ : *90*, 30 « Il avoit la grace de toz par sa *liberalité* et par sa largece ».

God., *D.G.*, Bl., Dauz., 1262.

LUSTRE : *337*, 26 « La fist (César) sacrefices et processions, que Romain clamoient *lustres*, por espurgement de tote s'ost ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

MAINMORTE : *340*, 33 « (César) donnoit chans et viles et *mortes meins* a mainz homes ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir) ; Bl. ajoute : « on disait aussi *morte main* ».

MALADIE : *63*, 29 « La *maladie* li engreigna » ; *64*, 32 « *Maladie* li prist » ; *65*, 16 « Une *maladie* prist a la dame ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e quart du XIIIe s. (Guill. de Lorris).

MALÉFICE : *224*, 21 « Cele qui fust ateinte de son baron ocirre ou par venim ou par autre *malefice* moroit a torment de male mort ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (*Ménagier*).

MARÉCAGE : *303*, 22 « Cesar entendi a soi logier en un tertre qui estoit contre le lor (celui de ses ennemis), la valee seulement entre deus et une palu *mareschage* » ; même expression *679*, 5.
D.G., Gam., Bl., XIVe s., comme adj. (G. de Digulleville) ; Bl., Dauz., fin XIVe s. (Froissart), comme nom.

MÉRIDIENNE : *267*, 19 « Teutomatus se dormoit en son paveillon a *meridienne* ».
Bl., Dauz., XVIIe s. ; « on trouve déjà, mais isolément, au XIIIe s., *meridiane* », ajoute Bl. ; « le m. â. disait *meriene* ».

MEURTRIER : *19*, 29 « Il les jucha et mist en nombre des *murtriers* ».
D.G., Gam., Bl., 1er quart du XIIIe s. (Gautier de Coincy).

MILLE, s. m. : *161*, 9 « Lues orent alé .viij. *milles* et vindrent as tentes de lor anemis » ; *307*, 7 « Se trestrent arriere li François entor .v. *milles* de terre » ; cf. encore *309*, 13 ; *326*, 7, 32.
D.G., XIIIe s. (*Digeste*).

MILLIÈME : *558*, 1 « Li rois en a tant (de femmes), que Cornille sera a paines la *millesme* ».
D.G., Bl. ; Gam., Dauz., XIIIe s., *milisme* ; Bl., Dauz., XVIe s., *millième*.

MOITE : *404*, 25 « Nos somes apareillié de lechier la terre la ou nos la troverons *moiste* se tu nos tolz la douce iaue » ; de même *429*, 18 ; *440*, 9 ; *520*, 2 ; *599*, 20 ; etc.
Littré, milieu du XIIIe s. (Brunet Latin) ; *D. G.*, Gam., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

MORSURE : *604*, 34 « A pene senti la *morsure* » ; *605*, 30 « Li serpenz

estoit assez petiz, mes nule morz n'est greindre que cele qui vient de sa *morsure*; car entor la *morsure* rompi tantost li cuirs ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Rutebeuf).

MORTUAIRE, s. m. : *359*, 5 « Une estoile aparut, que l'en claime comete; cele ne sera ja veüe se il ne doit estre granz *mortuaires* de genz » ; cf. encore *544*, 12.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe-XIVe s., comme nom également (Geoffroi de Paris).

MOYENNEMENT : *292*, 20 « Li François se tindrent *moienement* en sus dou paliz ».

D.G., XIIIe s.

MULTITUDE : *197*, 10 « Ne pooit sostenir les darz qui li venoient de si grant *multitude* de gent »; *197*, 28 « Ambiorix cuidoit bien que la *multitude* li deüst otroier ».

Littré, 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung); antérieurement *multitudine*, XIIe s., Littré, *D. G.*, Gam., Bl., Dauz.

NAPHTE : *642*, 28 « Il fist fere brandons od boenes esprises de poiz et esches de *naptes* ».

D.G., Gam., fin XVIe s. (*Sat. Menippée*); Bl., Dauz., 1555.

NARD : *627*, 28 « La fu li *nardes* toz floriz ».

God., *D.G.*, Gam., Dauz., XIIIe s., *narde*, au fém. (Explic. du Cant. des Cant.).

NEUVIÈME : *128*, 1 « La legion *noviesme* » ; *302*, 31 « La septiesme, l'oitiesme et la *nueviesme* » ; *730*, 15 « Li chevalier de cele *nueviesme* legion »

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s., *novisme*.

OBSCURCIR : *535*, 12 « Li oill li *ocurcirent* et troblerent ».

D.G., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

OBSCURÉMENT : *651*, 27 « De la delivrance Arsenoé de la prison touche Lucans tres briefment et *obscurement* ».

D.G., Gam., Dauz., XIIIe s., *oscurement*.

OCTOBRE : *382*, 19 « Il estoit *octobres* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 1303.

OSIER : *134*, 11 « Il firent escuz d'esclises et d'*osiers* »; *223*, 18 « Unes granz ymages crueses toissues de verges et d'*osiers* »; cf. encore *286*, 18; *425*, 3.

D.G., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (J. de Meung).

PALAIS (de la bouche) : *605*, 6 « Li secha la langue et le *palés* » ; *609*, 20-22 « Il li (au dragon) gita l'espee en la bouche tote droite, si que la pointe

estut a estoc contremont au *palés* desus; li ponz fu par desoz devers le menton. Li serpenz estreint la bouche et la pointe s'en entre en ce *palais* ».

D.G., Gam., Dauz., vers le milieu du XIII^e^ s. (Brunet Latin).

PANACÉE : *612*, 8 « Il metoient en ces feus iebles... *panacee* et centoire ».

D.G., Gam., Dauz., 1550 (Ronsard); Bl., 1500.

PARACHEVER : *145*, 22 « Ceste chose aida mout as Romains a lor besoigne *parachever* ».

D.G., Bl., Dauz., XIV^e^ s.

PARRICIDE, « meurtrier » : *28*, 24 « *Parricide*, ce est qui son pere ocit »; de même, *43*, 9; *744*, 15.

D.G., Gam., Dauz., vers le milieu du XIII^e^ s. (Brunet Latin), rare jusqu'au XVI^e^ s.; Bl., 1580, mais « une première fois au XIII^e^ s. ».

PART, s. m., « naissance, origine » : *280*, 18 « Li Helveçois furent desconfit, car il i (à la bataille) estoient alé sanz duc et sanz seignor de romain *part* ».

D.G., Gam., 1481; Dauz. imprimé par erreur 1841.

PAUVREMENT : *166*, 10 « Les porz et les entrees et les leus, que neïs li François savoient *povremeut*, car nus ne se metoit en avanture de la aler »; *300*, 7 « ... viles et manoirs que il avoient refez pour l'yver passer, assez *povrement* ».

D.G., Dauz., milieu du XIII^e^ s. (Adenet le Roi).

PÉAGER : *59*, 4 « As *paageors* qui li requistrent relais, relascha il la tierce partie de ce que il devoient ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., milieu du XIII^e^ s. (E. Boileau).

PERPÉTUELLEMENT : *99*, 22 « Il ne refuseront qu'il ne soient *perpetuelment* desoz els en lor baillie ».

Littré, XIII^e^ s. (Chr. de Reims); antér. *perpetuaument* ou *perpetuament*.

PHALANGE, terme milit. (pour le sens, voir plus loin, p. 514) : *95*, 8 « La gent Cesar orent tost tresperciee lor *phalange* »; cf. encore *95*, 9; *113*, 24, 27, 28.

D.G., Gam., Bl., Dauz., 2^e^ moitié du XIII^e^ s. (J. de Meung).

PIRATE : *463*, 11 « Il pooient estre em peris ou d'assaut de *pyrates* par galies ou par defaute de viande »; *546*, 9 « Il li (à Pompée) menbroit des victoires qu'il avoit eues en sa jovente des *pirates* de Cezile et d'autres leus »; cf. encore *386*, 18; *495*, 22; *586*, 33; etc.

D.G., 1448, *piratre*; Gam., XV^e^ s.; Bl., XIV^e^ s., *piratte*; Dauz., XIV^e^ s. (Bersuire).

Sur ce mot, voir éd. Flutre et Sn. de Vogel., t. II, p. 47.

PLAIDEUR : *723*, 32 « La ou Cycero nome les *pledeors*, en une epystre que

il escrist a Brute » ; *724*, 4 « A Cornille son neveu rescrist Cycero : Quel *pledeor* porroies tu metre avant Cesar ? »

D.G., Bl., Dauz., XIII^e s. (*Assises de Jérus.*), au même sens d' « orateur ».

PLEINEMENT : *127*, 30 « Il ne se pooient *plenement* gaitier de lor aversaires » ; cf. encore *266*, 19 ; *338*, 15 ; *503*, 4 ; etc.

D.G., XIV^e s.

PLUVIEUX : *174*, 13 « Or fu li tens *pluvieus* plusors jors après ».

D.G., 1539 ; Gam., XVI^e s. ; Bl., Dauz., 1488 (*Mer des histoires*) ; antér. *pluieus*.

POÈME : *724*, 22 « Il (César) fist .ij. livres... et un autre *poeme*, « l'Aler » ot non, à l'aler de Rome en Espaigne ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIV^e s. (Oresme).

POMMELÉ : *675*, 25 « Scipio sist sor un ferrant *pomelé* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 1^re moitié du XIII^e s. (*Gaidon*).

PONT-LEVIS : *644*, 10 « Ilec ot un *pont leveïz* de fust ».

D.G., Gam., XIV^e s., *pont levēys* (Cuvelier) ; Bl., XII^e-XIII^e s., sans référence.

POUDRER : *488*, 6 « Li mur estoient chaoit grant piece avoit, et orent lessié le *poudrer* ».

D.G., Bl., Dauz., XIII^e s. (*Clef d'Amour*).

POURPOINT : *50*, 28 « Onques haubers ne *porpoinz* ne pot la hache retenir que ele ne li colast jusq'el polmon » ; cf. encore *353*, 19 ; *444*, 15.

D.G., Gam., Bl., Dauz., vers 1260 (Ménestrel de Reims).

PRÉTEUR : *6*, 24 « *Pretor* estoient prevost et conmandeeur et garde des leus ou l'em pleidoit » ; cf. encore *21*, 1 ; *34*, 7, 32 ; *54*, 27 ; etc.

D.G., Gam., Bloch, vers le milieu du XIII^e s. (Brunet Latin).

PRÉTORIEN : *52*, 32 « Cil de l'eschiele *pretorienne* » ; *410*, 1 « Cele (nef) apeloit en la nef *pretoriene*, por ce que Brutus, qui pretors estoit, fu en cele ».

D.G., Bl., Dauz., XIV^e s. (Oresme).

PROCRÉATION : *517*, 25 « Ce qui chaï en cele bataille ne fu recovré en meint aage por nule *procreacion* de lignee ».

D.G., Bl., Dauz., XIV^e s. (Oresme).

PROCURER : *736*, 26 « Grant renomee corut que Cesar devoit baillier Rome en la main de ses amis a *procurer* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 2^e moitié du XIII^e s. (J. de Meung), au même sens de « prendre soin, administrer ».

PROCUREUR : *655*, 17 « Sextus Cesar, qui fu *procurrerres* et baillix de tote

Surie » ; *656*, 22 « Cesar eust fet province dou regne d'Egypte et i eust mis un prevost *procureor* ».

D.G., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir).

PROLONGER : *734*, 26 « Cesar les departoit (les baillies) et bailloit a son voloir et les *prolonjoit* d'an en an a cui que il voloit ».

D.G., Dauz., XIIIe s., *prolonguer* ; Littré, Bl., XVe s., *prolonger* ; Dauz., XVIe s., *prolonger*.

PROMONTOIRE : *143*, 8 « Les citez ou Cesar devoit aler seoient sor la mer en hauz *promontoires* et en langues de terre qui en mer se lançoient » ; cf. encore *464*, 21 ; *466*, 31 ; *490*, 8 ; *623*, 27.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XVe-XVIe s. (O. de Saint-Gelais).

PROVINCE : *656*, 20 « Cesar eust fet *province* dou regne d'Egypte, — ce est terre sanz roi, — et i eust mis un prevost procureor » ; *71*, 2 « Puis establi (Pompée) combien Jherusalem paieroit de treü, et fist *province* de la contree antor as costumes de Surie et des autres terres sanz roi » ; *56*, 1 « Après vint que la *province*, — ce est la contree, — d'Espaigne eschaï a sa prevosté » ; cf. encore *25*, 23 « *province* et contree » ; *67*, 21 « *province* a treü rendant » ; *19*, 22 ; *84*, 5 ; *656*, 27 [1].

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe-XIVe s. (*Voyage de Marco Polo*).

PUREMENT : *79*, 16 « Une partie des Belgues apeloit l'en Helveçois *purement* par une iaue qui a non Helve, qui cort cele part » ; *303*, 12 « N'i sembloit avoir que .iij. legions *purement* et le hernois ».

D.G., XIIIe s. (*Simples medicines*).

QUARRE ou CARRE : *489*, 5 « Torquatus ot grosse hanste et roide et fer agu et trenchant a quatre *quarres* ».

D.G., XVe s. ; Gam., XIIIe s.

QUARTAINE, adj. f. : *8*, 25 « Ja soit qu'il eust fievre *quartaine* » ; cf. encore *65*, 4 ; s. f. : *732*, 9 « Malades de *quartaine* ».

Littré, XIIIe-XIVe s. (Joinville) ; *D.G.*, Gam., Dauz., XIIIe s. (*Simples medicines*).

QUESTEUR : *6*, 15 « *Questor* estoient li enquereeur des droiz et des torz, et estoient as consels doner » ; cf. encore *15*, 1 ; *54*, 11, 23 ; *113*, 16 ; etc.

D.G., 1539 ; Gam., XVIe s. ; Bl., 1488, mais « une première fois au XIVe s. » ; Dauz., XIVe s.

RAMASSER : *72*, 14 « Aristobolus vint outre mer, si *ramassa* grant gent ».

D.G., Bl., Dauz., 1539 (R. Estienne).

---

1. Noter combien le compilateur des *Faits des R.* a éprouvé le besoin d'expliquer le mot, peu ou pas connu à son époque. On a pu faire la même remarque pour *amphithéâtre*, *centaure*, *cohorte*, *éloquent*, *frondeur*, *promontoire* ; même chose plus loin pour *toxique*, *vélite*, etc.

RAMER : *712*, 28 « Li rameor qui *ramoient* a bataille li un contre les autres ».
D.G., Gam., Dauz., XIIIe-XIVe s. (*Voyage de Marco-Polo*).

RAMEUR : *410*, 21 « I avoit oncore sis ordres de *rameors* qui rimoient as avirons » ; cf. encore *712*, 28, phrase citée à l'article précédent.
D.G., Dauz., XIIIe-XIVe s., *rimeur* (Baudouin de Condé).

RAMURE : *169*, 26 « Nagier a plusors *rameüres* d'avirons ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 1376.

RAPAISER (SE) : *730*, 7 « Plusors foiz le voloient guerpir, mes il se *rapesoient* lues ».
D.G., Bl., vers 1260 (Ménestrel de Reims).

RASSAILLIR : *132*, 16 « Furent en guerre vers les voisins dou païs, de cui il estoient asailli, et il les *rasailloient* ensement ».
Littré, XVe s. ; God., 1er quart du XIIIe s. (*Aimeri de Narbonne*).

RASSEMBLER : *574*, 21 « Cels qui de la bataille estoient remés et espars reconqeilli (Caton) et *rasembla* » ; cf. encore *110*, 31 ; *616*, 2 ; *687*, 32.
D.G., Bl., Dauz., XIVe s.

RECEINDRE : 72, 14 « Aristobolus... *reçaignoit* de mur Alexandriun le fort chastel ».
God., 1er tiers du XIIIe s. (Reclus de Molliens).

RECHASSER : *531*, 23 « Cels qu'il veoit foïr retornoit et *rechaçoit* a l'estor ».
D.G., XIIIe s. (Alebrant de Sienne) ; Bl., 1223, picard *recacher*.

RECONFIRMER : 72, 8 « Gabinius *reconferma* Hyrcanus en l'eveschié (de Jérusalem) ».
Littré, XIIIe s. (*Edouard le Confesseur*).

REFORMER : *487*, 17 « Mers se renfle petit et petit, tant que ele a *reformee* autre onde ».
D.G., « admis Acad. 1835 » ; Bl., 1797, au sens de « former de nouveau » ; (au sens de « ramener à la forme primitive », *reformer*, devenu *réformer*, est du XIIe s.).

RELANCER : *411*, 24 : « Li Romain getoient lor cros et les retenoient (les navires ennemis). Li Marseillois *relancierent* les lor cros et retindrent ensement des nes romainnes » ; *479*, 14 « Cil defors *relançoient* a cels dedenz ».
D.G., Bl., milieu du XIIIe s. (Beaumanoir).

REPLIER : *95*, 14 « Lor escu s'entretenoient dui et dui par les darz qui les avoient tresperciez et cosuz pane a pane, et li fer i estoient *replié* si que il ne pooient les escuz desaerdre ».
D.G., Dauz., 1588 (Montaigne).

REPRISE : *246*, 4 « Cil qui orent crié la *reprise* des armes ».
D.G., Bl., Gam., Dauz., vers 1235 (Huon de Méry).

RÉPUGNANT : *612*, 25 « Aucuns venins si forz et si *repugnanz* que il n'en vossist oissir (de la plaie)... ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 1372, au même sens de « qui résiste » (Oresme).

RESTAURER : *255*, 32 « Je *restorerai* mout bien cest domage »; cf. encore *617*, 13; *637*, 29; *660*, 12; *688*, 12.
D.G., Gam., XIVe s.; Bl., Dauz., XIIIe s., sans référence.

RETRAITE : *267*, 28 « Il commanda a cels de la disiesme legion que sonassent la *retraite* »; *331*, 2 « Cornerent la *retrete* ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., milieu du XIIIe s. (Beaumanoir).

REVOMIR : *435*, 15 « Quant la mers s'enfloit et ele emploit ce cruex, au *revomir* des ondes sembloit un vorage qui tot deust englotir ».
D.G., 1539 (R. Estienne); Bl., Dauz., 1538 (id.).

RHÉTORIQUE : *506*, 12 « Tuilles Cycerons, li boens clers qui tant sot de plet et de *rethorique*... ».
D.G., Dauz., vers le milieu du XIIIe s., *rectorique* (Henri d'Andeli); Bl., XIIe s., *rectorique*, sans référence.

ROIDEMENT : *412*, 27 « Tagus le feri *redement* dou volge »; cf. encore *419*, 13.
Littré, milieu du XIIIe s., *roidement* (Brunet Latin); Bl. « *raide* a éliminé *roide* vers le XIVe s. »

ROUGEOYER : *467*, 12 « La lune avant (son lever) *rojoia*, puis devint pale ».
Bl., Dauz., 1872 (V. Hugo); pourtant déjà *Roman de Troie*, XIIe s. (God.).

RUDE : *106*, 3 « Il avoit a fere a tex *rudes* genz que il pot plus legierement engingnier qu'il ne feroit nos ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Rutebeuf).

RUDEMENT : *406*, 27 « Avoit iluec ymages des diex as païens encisees *rudement* es trons de meïsmes les arbres ».
D.G., 2e moitié du XIIIe s. (Rutebeuf).

RUINE : *614*, 19 « Erbe, arbre et buisson qui estoient levé es *ruines* et es fontures dou mur... ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

SAVETIER : *536*, 29 « N'i avoit nule difference entre celui qui avoit esté patrices et celui qui ot esté *çavetiers* ».
D.G., Bl., Dauz., XIIIe s.

SCYTALE : *604*, 24 « La estoient li serpent que nos avons nomez, et emorroïs et hasmodites et *scitalis* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 1372 (Corbichon), en ce sens de « serpent ».

SÉDITION : *730*, 4 « Ne murent onques *sedicion* ne noise ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s. (Bersuire).

SÉNAT : *99*, 26 « M'en foï a Rome au *senat* por demander aide » ; cf. encore *101*, 10 ; *102*, 17 ; etc.

D.G., XIIe-XIIIe s. (*sic*), tout en donnant un ex. emprunté aux *Faits des R.* (d'après *Romania*, XIV, 12) ; Bloch, Gam., XIIe-XIIIe s. (d'après *D. G.*, probablement) ; Dauz., XIIe s., « d'après *D. G.* ».

SEPS : *605*, 26 « Uns petiz serpenz qui a non *seps* » ; cf. encore *602*, 28.

D.G., Gam., Dauz., XVIe s. (Du Pinet).

SIBYLLE : *454*, 23 « Ceste *sibile* et cele qui fu en l'isle de Cusmo, dont Virgiles parole ».

Littré, XVIe s. ; antérieurement *sebile*, 2e moitié du XIIIe s., *D.G.*, Bl., Dauz. (Jean de Meung), — forme qui est la plus courante dans les *Faits des R.* : *453*, 19 ; *454*, 22, 26 ; etc.

SIXIÈME : *744*, 3 « Il (César) morut el cinquantisme et *sisieme* an de son aage ».

D.G., Dauz., XIIe s., *seixime* ; Littré, XIIIe s., *sisoisme*, *sisime*.

SOLITUDE : *226*, 12 « Cele citez estoit plus proisiee qui plus avoit gastine grant environ ses marches, autresi come *solitude* de desert ».

D.G., Gam., Bl., Dauzat, XIVe s. (Bersuire).

SORTILÈGE : *362*, 15 « Uns autres devins estoit iluec, qui molt resavoit de *sortilege* ».

D.G., Bl., Dauz., 1408, *sortilliege* (J. Petit).

STELLION : *602*, 28 « Li autre serpent... si come escorpion, *stellion*... ».

D.G., Dauz., 1314 (*Chirurg. de Mondeville*) ; God., milieu du XIIIe s. (Contin. de Guill. de Tyr., copiée des *Faits des R.*).

STRIGE : *499*, 7 « Ericto, l'*estrie* desloiax ».

God., 1er quart du XIIIe s. (*Dolopathos*).

SUPPURER : *612*, 20 « Li venins feïst les plaïes emfler et *sospirer* ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., 2e moitié du XIIIe s., *soupurer* (Traduc. de Guill. de Tyr.).

TANIÈRE : *543*, 15 « Lors vindrent leu et lïon et autres bestes sauvages et lessierent lor *tesnieres* et lor repostailles ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., entre 1225 et 1240, *taisniere*, *tesniere* (Guill. de Lorris).

TANTET : *123*, 1 « Cil *tantez* de la gent qui lors estoient laienz »; *166*, 2 « El *tantet* d'esté qui estoit a venir »; cf. encore *205*, 19; *217*, 21; *334*, 2.
D.G., Bl., XIVe s. (Raoul de Presles); Dauz., XVe s. (id.).

TESTAMENT : *58*, 24 « Li auquant des citeains, quant il voloient aucun *testament* seeler... » (= « un acte », en général); *624*, 27 « Lis les lettres et le *testament* mon pere » (au sens actuel); *741*, 16 « Puis fu brisiez li seiax de son *testament* » (id.).
D.G., Gam., Bl., Dauz., vers le milieu du XIIIe s. (Beaumanoir).

TÉTRARQUE : *525*, 15 « Tortos, un *tetrarche* d'Orient ».
Littré, milieu du XIIIe s. (Brunet Latin).

THÉÂTRE : *734*, 9 « Avoir siege en mi le *theatre* es jors festivex »; cf. encore *17*, 22; *504*, 28; *718*, 13, 18.
D.G., et, d'après lui, Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. L'ex. cité par *D.G.* est précisément tiré des *Faits des R.*, d'après les extraits cités par P. Meyer, *Rom.*, 1885, p. 11; mais nous avons déjà dit que P. Meyer croyait que les *Faits* n'avaient été écrits que vers 1240.

THERMES : *341*, 18-20 « Cesar fesoit fere riches edefices, si conme murs, *termes* et palés... Encor apert a Paris li palés de *Termes* que il fist fere ».
D.G. cite encore cet ex. d'après les extraits de P. Meyer; mais comme la première phrase ne se trouve pas dans ces extraits, il considère *Termes* comme un nom propre, suivi en cela par Bloch et Dauzat (« Thermes de Julien »), et ne trouve ensuite qu'au XIVe s. ce mot employé comme nom commun (*Somme Gautier*), ce que répète Dauzat.

TOGE : *371*, 19 « *Togue* estoit uns affublauz de pes, que li Romain vestoient »; cf. encore *353*, 18; *513*, 16; *584*, 16; *654*, 28, etc.
D.G., Gam., Bl., Dauz., XIVe s., *togue* (Bersuire).

TORTUE : *666*, 23 « Il prist une roele de *tortue* de mer »; cf. encore *685*, 20.
Littré, God., Gam., Dauz., milieu du XIIIe s. (Brunet Latin).

TOURNELLE : *68*, 32 « Boen mur, haut, a forz *torneles* »; *69*, 31 « Firent li mouton une des *torneles* verser ».
D.G., vers 1225 (*Durmart*); Gam., XIIIe s.; Dauz., 1225.

TOXIQUE : *607*, 22 « Nus *toxiques* ne feust plus tost soubité »; *230*, 34 « Prist venim, que l'en claime *tousique* (var. de P : *toxique*), d'un arbre le fet l'en, qui a non taxes ou yf ».
D.G., Gam., Bl., 1752; Dauz., 1584 (Du Monin); mais déjà au XIIe s. dans Chrétien de Troyes, *Guill. d'Angl.*, v. 1361, *toscique*.

TRANCHE : *490*, 3 « Chascune de ses ongles (au cheval de César) fu forchiee et devisee en .v. *trenches*, autresi come .v. doiz ».
God., *D.G.*, Gam., Bl., Dauz., 1288.

TRIBUN : *6*, 10 « *Tribun* estoient cil qui donoient aide et droiture au pueple et as chevaliers » (= tribunus plebis) ; *138*, 29 « Gaius Volusenus, qui *tribuns* des chevaliers estoit » (= tribunus militum) ; nombreux exemples de l'un et l'autre sens dans les *Faits*.

D.G., Gam., Bl., Dauz., XIIIe s. (*Macchabées*).

TRISTEMENT : *370*, 31 « Catons estoit *tristrement* atornéz ».

D.G., XIIIe s. (*Psautier*).

TYRANNIE : *100*, 23 « Tu puez tote France delivrer et garantir de la *tyrannie* Ariovistus ».

D.G., Bl., Dauz., milieu du XIIIe s. (Brunet Latin).

USURIER : *29*, 9 « Cil qui par cruauté de *usuriers* avoient tot perdu ».

D.G., Bl., Dauz., XIIIe s. (branche XXIV de *Renart*, donc entre 1205 et 1250 d'après L. Foulet).

VAGUE, adj. : *100*, 15 « Covendra que tuit li François s'en augent *vague* par estranges leus ».

God., *D.G.*, Gam., XIIIe-XIVe s. (*Bible* de Macé de la Charité) ; Dauz., XIIIe-XIVe s. (Joinville), au sens de « libre, vide ».

VAILLANTISE : *44*, 2 « Tuit levoient par paroles jusques as nues la vertu de son corage et sa *vaillentise* ».

Littré, XVe s. (Froissart) ; *D.G.*, Gam., 1539 (R. Estienne).

VELITE : *682*, 25 « Cesar ot od soi unes genz que l'en claime *velitres*, legiers et saillanz. Cels portoient li chevalier detriers els es batailles sor lor chevax, et, quant il venoient em presse, il sailloient jus sodainement et se conbatoient as cortes misericordes trenchanz et ocioient homes et chevax. Cist *velistre* en abatirent .c. et quatre vinz en mout petit d'eure ». Cf. encore *683*, 17 ; *703*, 8, 21. En d'autres endroits, au lieu de nommer ces soldats par leur nom latin, l'auteur les désigne par cette périphrase : « serjanz de legiere armeüre usé de combatre a pié entre les chevax » (*307*, 19 ; *308*, 11).

D.G., admis Acad. 1762 ; Gam., XVIIIe s. ; Dauz., XIVe s. (Bersuire).

VERGOBRET : *90*, 3 « Diviciacus et Liscus estoient li plus soverain. *Vergobretes* les apeloit l'en ».

God., *vergobert* « chef de la municip. d'Autun », 1567.

VIOLENT : *656*, 24 « En aucun tens i poïst tel prevost avoir qui fust *violanz* et puissanz ».

D.G., Bl., Dauz., 1314 (*Chirurg. de Mondeville*).

VITE, adj. : *490*, 14 « Torquatus se maintenoit coume chevaliers *vistes* et movanz » ; *680*, 17 « Il sailli sus come chevaliers *vistes* et viguerex ».

D.G., Gam., Bl., Dauz., entre 1225 et 1240 (Guill. de Lorris), *viste*.

VOITURIER : *181*, 22 « Nes *voiturieres* ».
D.G., Gam., Dauz., 2e moitié du XIIIe s. (Beaumanoir) ; Bl., XIIIe-XIVe s.

VOLCAN : *359*, 18 « *Vouchans*, qui est en la mer de Secile, gita les rais de sa flame » ; *491*, 12 « Cil qui sont en Cezile pres de *Bolcan* ».
D.G., Gam., Bl., Dauz., 1690 (Furetière).

VOUSSOIR : *421*, 15 « Ou pont de pierre n'avoit c'une sole arche... Li *vosoir* en furent bien liié a dur ciment ».
God., *D.G.*, Gam., Dauz., 1294, *vausoir*.

2° *Mots ayant dans les* Faits des Romains *une valeur grammaticale autre que leur valeur habituelle.*

A. Noms habituellement féminins employés comme masculins :

ENFLE : *607*, 2 « Li *enfles* sormonta la longor des braz » ; *606*, 32 « Li haubers ne pot retenir l'*enfle* que il ne creüst ».

ESLAVACE : *423*, 31 « Li *eslavaces* fu si granz que ce sembloit uns deluges ».

ISLE : *10*, 5 « Uns *isles* ou la nes seint Pol brisa » ; *166*, 16 « Nus ne li sot dire com granz cil *isles* estoit » ; *433*, 3 « Il estoient alé en divers *isles* de mer » ; *433*, 6 « Antoines fu enclos en uns *isles* qui sont outre Venice » ; cf. encore *10*, 19 ; *13*, 10 ; *166*, 9 ; *274*, 20 ; *455*, 29 ; *477*, 21 ; etc.

NARDE : *627*, 28 « La fu li *nardes* toz floriz ».

OMBRE : *360*, 12 « Uns *umbres* (ms. P : unes ombres) espoentables apparoient ».

PLANETE : *630*, 13 « Voisins a ce *planete* qui a non Mercurius » ; *630*, 16 « La chalors et l'umors dou *planete* » ; cf. encore *630*, 20. — Godefroi ne donne que la forme *planet*, masc. également.

SALU : *467*, 28 « Un seul *salu* i voi (ms. P : une seule salu) ».

B. Noms habituellement masculins employés comme féminins :

PUEPLE : *541*, 29 « Cele *pueple* maudite » ; *639*, 14 « Tote la bataillereuse *pueple* d'Alenie ».

SACREFICE : *635*, 23 « Une plus noble *sacrefice* nos est cheüe entre les poinz que ne fu Pompee ». Partout ailleurs dans les *Faits* ce mot est masculin, mais il est à noter qu'ici seulement il a le sens de « victime que l'on offre en sacrifice ».

C. Nom qui ordinairement n'a pas de pluriel :

PERECES : *42*, 13 « Nos loonmes les richeces, nos suivonmes les *pereces* ». Le pluriel est amené par le désir de parallélisme. Le latin, pourtant, a le singulier : « laudamus divitias, sequimur *inertiam* » (Sall., *Catil.*, LII, 22).

D. Verbes ordinairement actifs employés comme neutres ou réfléchis :

AMENDER = faire amende honorable : *209*, 9 « Prest estoient d'*amender* ». Ce verbe n'a été signalé au neutre qu'au sens de « profiter, réussir, s'améliorer ».

DEFFENDRE = se défendre : *89*, 10 « Cil se retornerent por *deffendre* ».

EMPLIR = se remplir : *440*, 23 « Lués que il (Antée) ot la terre sentie, les veinnes li *emplirent* de sanc ».

ENTERRER = s'échouer : *383*, 6 « .ij. de ses nes *enterrerent* (ms. P : atterrerent) encoste une petite isle ».

ESCROSTELER = s'écailler : *443*, 33 « Les enarmes rompent, li synoples *escrostele* ».

FERMER = faire des retranchements : *266*, 22 « Vercingetorix s'estoit tornez por garnir et *fermer* ».

LEVER = se lever : *735*, 23-24 « Li un dient que Cornilles li Baubes le retint quant il se voloit lever, si com l'en sielt fere un home quant il fet samblant de *lever* contre autre. Li autre dient que il n'en fist onques samblant de sus *lever* ».

PLEINDRE = se plaindre de : *158*, 23 « Li messagier des Ubiois estoient a lui venu por *pleindre* des Suavois ».

RENDRE = se rendre : *684*, 16 « Cesar le semonoit de *rendre* ».

TRERE = faire pencher le plateau de la balance : *400*, 13 et suiv. « Aristoteles mist la pierre d'une part en la balance et une maaille d'or encontre d'autre part : la pierre pesa plus et *trest*. Il osta la maaille, si mist un besant, et la pierre *trest*. Il mist le secont besant : la pierre *trest*. Il mist le tierz et puis le qart : la piere totesvoies *trest*... Ne les pot si emplir que la pierre neporquant ne *tressist* ».

E. Verbe ordinairement neutre employé comme actif :

TREBUCHIER : *408*, 30 « Roches que li venz *trebuche* de hautes montaignes » ; *414*, 26 « Cil fust *trebuchiez* en iaue, mes si conpaignon le retindrent ».

3° *Mots employés dans les* Faits des Romains *avec un sens autre que leur sens habituel.*

ACONITE : *500*, 30 « (La sorcière Erichto) prist *aconite*, c'est uns venins qui chiet de la lune ».

Cette phrase correspond à Lucain, VI, 669 : « virus large lunare ministrat ». D'où vient que le *virus lunare* se soit transformé en *aconit* ? Probablement de ce que le traducteur s'est rappelé diverses croyances de l'antiquité relatives aux manigances des sorcières et à l'origine de la plante nommée aconit, croyances qu'il aura peut-être trouvées résumées dans quelque glose de manuscrit. D'une part, en effet, les anciens croyaient que les sorcières, lorsqu'elles faisaient la récolte de leurs herbes magiques, forçaient par leurs incantations la lune à descendre du ciel et à répandre sur les plantes une sorte d'écume qui rendait leur action plus puissante : « Credebant veteres a veneficis herbas legentibus lunam vocari de caelo, eamque cogi spumare in herbas, et salivam quamdam suam spargere, ut ejus salivae spuma venenatius earum esset virus et efficacius : quod tetigit Valer. Flacc. lib. VI, 447 : « lunam spumare veneno » ; cf. Apuleius Miles, lib. I : « lunam despumari » (glose à Stace, *Theb.*, II, 284 : « spumis lunaribus » ; éd. Amar et Lemaire, Paris, Lemaire, 1835, t. II). D'autre part, une légende voulait que l'*aconit* fût né de l'écume que le chien Cerbère avait laissé tomber de sa gueule quand Hercule le tirait de force hors des Enfers ; cf. Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 4 ; Ovide, *Métam.*, VII, 418 ; Servius ad *Georg.*, II, 152 ; etc. C'est à cette légende que font allusion les vers 2580-84 d'*Eneas* : « De sa boche chiet une escume, Une herbe an naist mortel et laie, N'an boit nus home a mort nel traie, Senz mort n'an puét nus hom goster ; *Aconita* l'oï nomer ». Certains prétendaient aussi que l'aconit devait son origine au sang qui découlait du flanc de Prométhée attaché à un rocher du Caucase et dont un vautour dévorait le foie ; cf. Ausone, *Idylles*, XII, 10.

ALPES, s. f. pl. ; 1°) « montagnes » : *158*, 35 « Li Rins vient d'unes *alpes* loingtaines » ; *273*, 22 « Loire estoit creüe par les nois remises vers les *alpes* » ; *339*, 14 « Cesar... ot conquise grant partie de France, tant come il en a entre les *alpes* des porz d'Espaigne et les monz de Genoive (= les Cévennes) ; *348*, 5 « Eurus, uns chauz venz, avoit ventê, qui avoit assez

remises des nois qui erent es *alpes*, si que l'iaue de Rubicon en estoit a merveille creüe » ; *693*, 13 « Tant orent erré par mer, par terre et par *alpes*, que furent a la cité venu » (César et ses troupes passent d'Afrique en Espagne) ; — 2°) « sommets » : *372*, 6 « Les *alpes* d'un haut mont, Appennine... » ; *423*, 19 « Les nois qui estoient negiees es *halpes* des porz (= des Pyrénées) et del mont de Calpe (= Gibraltar) ».

Ni Littré, ni God., ni *D.G.*, ni T.-L. ne signalent ce sens de *alpes*. Par contre, on lit chez Du Cange : « *Alpes* vocati non modo montes qui Italiam ab Gallia et Germania disterminant, sed etiam universim *quivis montes altiores* » ; cf. Servius ad *Georg.*, III, 474, qui dit, à propos de l'expression *aerias alpes* : « aerios montes a Gallis *alpes* vocari » ; cf. encore Ausone, *Epist.*, 24, et Fortunat, VI, 2 et 7 ; X, 25, qui appellent *alpes* les Pyrénées ; Sidoine, *Carm.*, 2 et 9, qui nomme ainsi le mont Athos ; etc.

Lacurne mentionne le sing. *alpe* au sens de « montagne ». Ce mot existe encore aujourd'hui dans les Alpes françaises et suisses au sens de « pâturage de montagne » (cf. Littré, s.v. *alpage*). Du Cange cite aussi plusieurs ex. où les acc. sg. *Alpem* et *Alpa* ont le double sens de « montagne » et « pâturage ».

APEL : *735*, 3 « Ce que li senator apeloient Conmun n'estoit riens : uns *apiaus* ou uns nons estoit sanz cors et sanz forme » = une appellation (*appellationem*, Suét., 77, 1).

ASEÜRER : *35*, 14 « Se li senaz l'*aseüroit*, il diroit verité de la conjuroison » = lui garantissait l'impunité.

AVENTURE : *269*, 17 « Il atendoit l'*aventure* de la bataille » = l'issue (*eventum*, *B.G.*, VII, 49, 3).

BRERE : *674*, 6 « Li olyphant *breoient* » = barrissaient.

BROI : *323*, 32 « Voelent me donc cil de Sens deçoivre en ceste maniere et prendre come l'oisel au *broi* ? » = au piège. Le sens de « gluau », seul donné par God., est trop restreint ; cf. Tilander, *Remarques...*, 22 et 142.

CALVAIRE : *718*, 15 « Mout li grevoit (à César) de ce que il estoit chauves... Ses chevex derriere treoit par devant et fesoit soi pegnier a rebors, si que une partie des chevex detriers li covroient le haterel, l'autre li gisoit reborsee devant sor la *calvaire* ».

Opposé à *haterel*, le mot *calvaire* peut ici signifier « crâne », comme dans tous les ex. cités par Godefroy ; cf. aussi Huguet, *Dict. du XVI^e s.*, un ex. Mais comme dans le ms. P on lit la variante *chalvaire* au lieu du mot *chauveté* de V dans la phrase : « Cesar, qui moult estoit irez quant il ooit ramentevoir sa *chauveté*... » (*318*, 3), on peut admettre que *calvaire* pouvait avoir le sens de « calvitie » ou de « partie chauve de la tête ».

CEP : *286*, 11 « Cesar fist prendre arbres et esmonder les foibles branches ; les plus forz fist aguisier en son. Cil arbre estoient atiré .v. et .v. li un delez les autres en fosses, et si atachié par desoz li un as autres que nus ne les poïst esrachier. Li rain aparoient dessus terre aguisié et trenchant. Nus ne s'enbatist cele part qui ne s'afolast a ces branches aguës dont les pointes estoient tendues en bessant vers cels dou chastel. Ces engins apeloient li Romain *ceps* ».

Il s'agit ici d'un des moyens de défense établis par César autour d'Alésia, et le mot *ceps* est la traduction du latin *cippos* (*B.G.*, VII, 73, 4), nom qui devait appartenir à l'argot militaire, comme l'indique *appellabant* (s.e. *milites*), et avait peut-être été donné par allusion aux bornes ou aux pieux (*cippi*) que les Romains mettaient à la limite de leurs champs pour en interdire l'accès.

Le mot *cep*, qui signifie souvent en a. fr. « billot, entraves, prison », et qui désigne ici un piège d'un genre bien déterminé, une chausse-trape, s'applique encore, dans deux passages du *Couronnement de Renard*, à un piège d'un autre genre, appelé ordinairement *louvière*. La louvière consiste en une fosse creusée dans le sol et une perche enfoncée au milieu ; tout autour de la perche, des ramilles ou des claies dissimulent la fosse ; un agneau est attaché à la perche, et quand le loup saute pour l'attraper, il tombe dans la fosse et ne peut sortir (voir là-dessus Tilander, *Remarques...*, n° 136).

CERCLE : *17*, 24 « Il avoit une grant place a Rome ceinte de haut mur, que l'en apeloit *cercle* ou amphiteaitre ; car voirement theaitres n'est pas reonz, ainz est come demie roe ; mes li amphiteaitres est reonz come cercles » ; *347*, 12 « Cesar ala esgardant une grant place ou il devoit fere edefier un *cercle* ou li chevalier as espees (= les gladiateurs) se combatroient ».

Tobler-Lommatzsch, qui cite ce dernier ex. d'après les extraits publiés dans la *Romania* (t. XIV), et un autre ex. de *Guill. de Palerne*, traduit par « circus » suivi d'un point d'interrogation. La définition donnée par l'auteur des *Faits*, et la suite du récit p. 18, montrent bien qu'il s'agit de l'amphithéâtre, et non du cirque.

CHACE : 1°) « combats et chasses d'animaux dans l'amphithéâtre » (lat. *venationes*) : *6*, 17 « Edile estoient cil qui ordenoient les geus et les *chaces* » ; *17*, 8 « Quant il fu ediles, Juille Cesar establi assez *chaces* et geus » ; — 2°) « combats de gladiateurs » (lat. *munus gladiatorium*, Suét., 39) : *712*, 31-*713*, 2 « Il establissoit *chaces* et venoisons... Quiconques pooit ocirre son conpaignon en ces batailles ou sormonter en ces *chaces*, si estoit coronez de lorier ».

CHACIER : *6*, 18 « Edile disoient les hores et les jors que l'en devoit

chacier ou joer » = donner dans l'amphithéâtre des combats et des chasses d'animaux.

CHIEF d'un fleuve = embouchure : *159*, 4 « Chiet li Rins en la mer d'Occean en plusors *chiés* » ; *410*, 3 « Li estoires, l'en le mist en mer par le *chief* dou Rone ».

Ordinairement, en parlant d'un fleuve, *chief* désigne sa source ; cf. d'ailleurs *631*, 33 « Alissandres envoia parmi le Nile jusqu'en la fin d'Ethyope por trover le *chief* dou flum ».

CONPAS (À) : *103*, 31 « Ele (la cité de Besançon) estoit seanz en fort leu, come cele qui tote estoit ceinte d'iaue, fors d'un petit. Au meins en estoit li chastiax avironez autresi come *a conpas* » (*circino circumdatum*, *B.G.*, I, 38, 4) = en cercle.

CONTE : *60*, 32 « Cesar entendi que il ne voloient a son *conte* entendre » (*cognitionem*, Suét., 23, 1) = reddition de comptes, compte-rendu de mandat.

CONTER : *60*, 28-29 « ...*Conter* et reson rendre de ce qui estoit fet. Cesar en vost bien *conter* au senat » (*referre de*, Suét., 23, 1) = « reson rendre de », faire un compte-rendu sur.

CORSE : *226*, 16 « Moins doutoient soudaine *corse* de lor anemis » (repentinae *incursionis* timore sublato, *B.G.*, VI, 23, 3) ; *256*, 6 « Por mielz sostenir une *corse* de vos anemis » (*repentinos impetus*, *B.G.*, VII, 29, 7) = incursion, attaque brusquée, coup de main. Cf. encore *280*, 10 ; *283*, 31 ; *312*, 15.

On trouve, dans le même sens, *cors*, *655*, 27 « Cesar refesoit ses *cors* jusqu'as murs de la cité ».

COSTERET : *303*, 25 « Aprés (César) fist fere double fossé environ de .xv. piez de parfont, dont li *costerez* furent roiste » = les côtés, les parois.

Costeret, substantif, n'est donné par les dictionnaires que comme variante de *cotret*, *coteret*, *coterelle* « petit fagot » ou « pièce de bois qui fait partie des ailes d'un moulin à vent ou d'un métier à haute lice ».

Tobler-Lommatzsch cite ce mot comme adj., au sens de « an der Seite befindlich », mais ne donne pas d'ex. Il mentionne aussi l'adv. *costerecement* « seitwärts ».

Sur l'étym. *costa* + *ariceus*, voir Tobler, SA Berlin, 1893 ; A. Thomas, *Nouv. Ess.*, 83 ; Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wört.*, 2279 ; Gamillscheg, *Et. Wört.*, 260 *b*.

COVENT : 72, 9-11 « Gabinius departi la gent de Gëyx en .v. *covenz*. Li chiés de l'un *covent* fu en Jherusalen » (*coventus*, Rufin, *Flavii Josephi de bello judaïco*, livre I, ch. 6, Bâle, 1524, p. 608) = district, circonscription administrative.

CROCHERON : *414*, 29 « Li cros, ou il avoit .v. *crocherons* ».

Le mot désigne ici chacune des branches secondaires d'un croc ; God. ne donne que le sens de « petit crochet », et Tobler-Lommatzsch traduit par « Haken, Hakenstock ».

DAUBER : *255*, 22 « As princes meïsmes des citez conmanda il qu'eidassent cele chose a covrir et a *dauber* » = dissimuler.

Le sens n'est pas douteux : d'une part, au lieu de *dauber*, le ms. P porte *celer* ; d'autre part, le rapprochement *covrir-dauber* montre la synonymie des deux termes, et l'on sait que c'est un procédé constant du compilateur que d'accumuler les termes, l'un expliquant l'autre, surtout quand l'un d'eux est peu connu (cf. éd., t. II, p. 53).

Il est facile de comprendre comment, du sens primitif de *dealbare* « blanchir », on est passé à « couvrir d'un enduit blanc », puis, d'une façon générale, à « couvrir, dissimuler », au propre et au figuré.

God. ne donne que les sens de « garnir, munir » et, au Supplément, de « charger de coups, maltraiter de paroles » ; Tobler-Lom. ne connaît pas le sens de « dissimuler ».

DESRUBAN : *435*, 12 « La roche se lançoit avant en la mer et aombroit l'iaue, si que ce sembloit uns granz *desrubans* qui deüst chaoir contreval. Les ondes qui s'estendoient par dessoz la roche estoient noires et oscures por l'ombre. »

Il s'agit donc ici d'un « rocher en surplomb ». Ailleurs, le mot a son sens habituel de « rocher à pic » (*478*, 14), ou de « précipice, pente abrupte » (*70*, 7 ; *329*, 18).

DESTRUIRE : *138*, 13 « Ce les *destruioit* que cil des montaignes estoient tant que, quant il avoient un lonc assaut meintenu et il estoient las, il se treoient arriere, si entroient li novel en lor leus » (*superari* = inferiores esse, *B. G.*, III, 4, 3).

Il faut donc comprendre : « cela les mettait dans un état d'infériorité ». Mais il y a sans doute ici un effet de style ; on pourrait dire encore : « ce qui les achevait, ce qui leur cassait bras et jambes », etc.

DEVEU : *224*, 5 « En l'onor de Mars se combatoient aucune foiz (les Gaulois) et li vooient ce que il prenoient en bataille. Les bestes que il i prenoient li sacrefioient ; les autres choses li metoient tot en un moncel a osfrande devant son vost. Granz monciax em pooit l'en trover par ces temples en cez citez ; ne sovent n'avient pas que nus en ost rien embler, ne celer ce qui est conquis en cele bataille que il font en son *deveu* » = action de vouer quelque chose à un dieu.

Ce mot n'a été signalé que dans un autre texte, une ordonnance de Philippe le Bel sur le duel, citée par Du Cange, éd. 1842, t. II, p. 957 a, s.v. *duellum* : « (Les duellistes) porteront bannerettes petites ou seront

pourtraicts nostre Seigneur et nostre Dame, les Anges, Saincts ou Sainctes ou il auront leur *deveu* et devotions ». Godefroy, qui reprend le texte de Du Cange, traduit *deveu* par « dévotion », faisant les deux mots absolument synonymes. Il me semble que le premier, se rapprochant du sens indiqué pour les *Faits des R.*, signifie plutôt « le fait de s'être mis sous la protection » de Dieu, de la Vierge ou des Saints, de « s'être voué » à l'un d'eux, de l'avoir choisi comme protecteur spécial, alors que le mot « dévotions », surtout au pluriel, se rapporte aux pratiques qui résultent de cette consécration. Le *deveu* c'est la *devotio* des anciens, tandis que la *dévotion* c'est leur *cultus*.

DROIT = excuse, justification : *106*, 31 « (Après une mutinerie, les soldats de César) li osfrirent *droit* et lor servise » (*satisfacerent*, *B. G.*, I, 41, 3).

ENTOISSU = portant des incrustations : *715*, 29 « Robes *entoissues* de pelles et de margarites ».

ESCHAUFAUT = pont volant, en planches ou en clayonnage, que dans les combats sur mer on lançait d'un navire sur un autre pour monter à l'abordage : *383*, 28 « Ridulfes se lança avant sur l'*eschaufaut* », appelé « pont de cloie » quatre lignes plus haut; *654*, 23 « Il sailli en *l'eschaufaut* d'une nef ».

ESCLARCIR = se montrer clairement, briller : *45*, 19 « Il (César) covoitoit grant baillie, grant ost, novele bataille, ou sa vertuz et sa gloire poïst aparoir et *esclarcir* » (*enitescere*, Sall., *Cat.*, 54, 4).

ESCLISE = morceau d'écorce : *134*, 11 « firent escuz d'*esclises* et d'osiers » (*cortice*, *B. G.*, II, 33, 2).

Ailleurs (*525*, 25) ce mot est employé avec son sens ordinaire de « morceau de bois, éclat, fragment ».

ESCROISSEMENT = origine, création : *396*, 15 « De cels (les Driopes) trove l'en comment il vindrent a *escroissement* ». (Suit l'explication de l'origine fabuleuse de ce peuple).

ESLONGNIER, v. n. = causer du tort : *102*, 34 « Ce que li Romain les apelent freres lor *eslongnera* mout » (*afuturum*, qui est ici le contraire de *adesse* « protéger », *B. G.*, I, 36, 5).

ESPERIMENT = donnée sur laquelle on fonde une déduction : *360*, 23 « Cil prenoit *esperiment* et conjecture de sortir et de deviner au movement des foudres et des tornoirres ».

ESPONDE = planche qui forme le fond d'un lit : *720*, 9 « Dolobella l'apeloit (César, que ses rapports avec Nicomède avaient compromis) secree *esponde* dou lit le roi » (*spondam interiorem* regiae lecticae, Suét., 49, 3).

Dans God., *esponde* = « le bord du lit ».

ESTACION = petit poste de garde : *305*, 1 « Li Romain aprirent par lor domache a mielz ordener lor gardes et lor *estacions* » (*stationes*, *B. G.*, VIII, 12, 7).

FERIR, v. n. = s'engager, en parlant d'une bataille : *112*, 3 « Quant Cesar vit que la bataille ne *feroit* pas... » ; *278*, 19-21 « Cil oïrent que la bataille estoit *ferue*, si corurent au secors et se tindrent en un tretre pres de la riviere ou la bataille estoit *ferue* ; mes il ne porent sostenir la force des Romains ».

FERM = fermé, clos : *26*, 19 « Les portes furent *fermes* tote nuit ».

GAAIGNIER = butiner : *401*, 18 « Uns chalemeax qui portent miel que l'en claime salvage, a la diference del doumesche que les mouches *gaaignent* ».

GRAPE = agrafe, tenon : *421*, 16 « Li vosoir en furent bien lié a dur ciment et a grosses *grapes* de fer bien seelees a plom ».

GRATER, v. n. = piaffer : *49*, 25 « Lors oïssiez cors soner et boisines retentir, chevax hanir et *grater* » ; *443*, 1 « Cil destrier hanisoient et *gratoient* ».

GREVANCE = difficulté, chose pénible : *142*, 9 « Assez i ot *grevances* et destorbement as Romains » (*difficultates*, *B. G.*, III, 10, 1).

GREVREUS = grave : *668*, 26 « Il ot quatorze plaies assez *grevreuses* ».

HERNU = chaleur lourde de juillet, température orageuse : *630*, 10 « Quant Mercurius entre de ce signe que l'en claime Crevece en un autre signe voisin qui est clamez Lions, en cele partie dou firmament ou une estoile commence a nestre qui amene *hernu* et a non Chiene... ; » *630*, 33 « Li Niles ne s'espandra devant que *hernuz* entre : c'est après l'oissue de juing, que juillez a ja fait entor la moitié ».

On voit que le sens de « juillet » que donne God. ne convient pas. En Picardie, un orage se dit encore *un hernu*, et on dit que le lait, la soupe sont *hernués* quand ils sont devenus aigres sous l'effet de la chaleur orageuse.

HOBELERRE DE MER = pirate : *495*, 23 « Il devint pyrates, ce est *hobelerres de mer* ».

HOSTELAIN = soldat chargé de dresser les tentes et d'établir les baraquements : *696*, 28 « Li *ostelain* firent lor loges et retendirent lor paveillons » ; *703*, 17 « Assez en abatoient, et li *ostelein* abatoient des lor ».

God. ne connaît le mot qu'au sens de « cabaretier, aubergiste, hôte chez qui on loge ».

LANGE = banderole, flamme, pennon : *488*, 25 « Basilus tint une ensaigne desploiee. Il broche le destrier... Li venz se fiert es *langes* de l'ensaigne, si les fet bruire et en haut venteler ».

LAPER = sauter en léchant, mouiller sous l'effet de la houle : *467*, 15

« Je ai veü les ondes *laper* as roches et meintes autres choses qui sont signe de tempeste ».

LINTIÉ = montant de la porte, porte : *466*, 8 « Cesar, qui vint iluec et trova cele loge, mist sa main al *lintié* et commença cele loge a escroler ».

LIS = sorte de chausse-trape : *286*, 21 « Après fist fere Cesar fosses ça et la de. iij. piez de parfont, estroites ou fonz et larges par desus. En chascune avoit un pel gros par desoz come la cuisse d'un home. Li piex estoit bien aguisiez et bruslez en son ; ne paroit de la pointe que .iiij. doie par desus terre. Ou fonz la fosse estoit la terre chauciee entor le pel a mesure d'un pié. Par desore estoit la fosse vuide et coverte de ramille et d'osiers por covrir le barat... *Lis* apeloient cestui engin ».

Il s'agit encore ici, comme pour *cep*, d'un moyen de défense employé par César autour d'Alésia, et le mot *lis* traduit le latin *lilium* (*B. G.*, VII, 73, 9), nom donné par les soldats romains à ce genre de chausses-trapes « ex similitudine floris ».

MANICLE = poignée par laquelle on tient le bouclier : *701*, 19 « Il ot le fer passé par mi l'escu dusqu'a l'arestuel... Il l'empeinst par tel force que il li rompi la guige de cordoen et la *manicle* ».

MARGARIT = chef de pirates ; v. plus haut, p. 478.

MONTER, v. n. = aller vers le Sud, marcher dans la direction du soleil : *610*, 31 « Nos alons en un estrange monde, desoz autre soleill. Nos lessons pluvieul arriere dos. Tant somes ja *monté* que Rome espoir est desoz noz piez ».

MOUCHE = mouche à miel, abeille : *401*, 18 « Miel doumesche que les *mouches* gaaignent ».

PATRICE = patricien : 6, 26 « *Patrice* estoient cil qui a lor pooir gardoient le pueple con fet li peres son enfant » ; cf. encore *28*, 19 ; *46*, 4 ; *536*, 28.

L'auteur se trompe sur les patriciens et en fait des dignitaires de l'époque républicaine, au même titre que les préteurs et les censeurs. On sait que le titre de patrice, en tant que dignité de l'empire romain, ne fut créé que par Constantin.

PENDANT = fanon : *608*, 14 « Murrus encontra un basilisque... Le roi des serpenz l'apele l'escriture. La moitié derriere en est crapouz, la moitiez devant en est cos, et a creste et bec et *pendanz* ».

Ce mot n'est donné, comme nom, par God., qu'au sens de « testicules » (deux ex.), qui ne peut aller ici. Il s'agit évidemment de l'expansion cutanée qui pend sous le bec de certains oiseaux, comme le coq et le dindon.

PHALANGE = formation tactique propre aux Gaulois et aux Germains. Les soldats du premier rang tenaient leurs boucliers droits devant eux et bord

sur bord; les autres élevaient les leurs au-dessus de leurs têtes, de manière à protéger tout le bataillon contre les projectiles de l'ennemi.

95, 8 « Li Helveçois se mistrent ensamble serreement les escuz par devant els, un joint a autre, autresi come la coverture d'un toit, si tenoient les testes par dessoz... Mes la gent Cesar orent tost tresperciee lor *phalange* : einsi clamoient François tel atirement d'escuz » ; *113*, 24-27 « Li Sesne firent *phalange* de lor escuz... et sostindrent de legier les cops des espees as Romains, car li escu estoient joint entasseement les uns as autres : ce apeloient li François *phalange*. ».

Le mot a donc ici un tout autre sens que lorsqu'il s'applique à l'ancienne armée grecque. L'auteur des *Faits* n'est pas responsable de ce changement, mais bien César lui-même, qui emploie le mot *phalanx* pour désigner une telle formation ; cf. *B. G.*, I, 24, 5 ; 25, 2 ; 52, 4 et 5.

Par contre, notre compilateur confond la *phalange* avec la *tortue* : *119*, 23 « Li Belgue firent de lor escuz une haie qu'il apeloient *testue*, si vindrent par desoz cele *testue* jusqu'as murs » ; *182*, 24 « Si firent un tas par devers els de lor escuz un après autre, que il clamoient *testue* » ; *294*, 24-25 « Li un gitoient darz et li autre fesoient *falange* de lor escuz, que li Romain apelent *testue* ; quant li un estoient lassé desoz la *testue*, li fres i rentroient » (latin *testudo*, *B. G.*, II, 6, 2 ; V, 9, 7 ; VII, 85, 5).

Les deux formations sont, on le voit, fort semblables ; l'une est plutôt gauloise, l'autre plutôt romaine ; et tandis que la *phalange* est surtout usitée en rase campagne pour avancer sans dommage jusqu'au corps à corps, la *testue* sert surtout à protéger les soldats qui donnent l'assaut à un retranchement ou à une muraille.

PLEIN, adj. *626*, 32 « (Cleopatra) ot les ielz *pleins* et vers ».

Le mot peut venir de *plenus* ou de *planus*, le scribe confondant *ain* et *ein*. A *plenus* pourrait correspondre le sens de « gros » ; à *planus*, celui de « franc, ouvert », attesté en a. fr. ; à moins qu'il ne s'agisse d'yeux « à fleur de tête », considérés comme plus beaux que des yeux enfoncés.

PLET = proposition : *200*, 22 « Li pueples de Rome n'a pas en costume de reçoivre nule condicion ne nul *plet* de son anemi armé ».

Le latin *condicionem*, *B. G.*, V, 41, 7, est rendu par une double expression ; c'est donc que les deux termes *condicion* et *plet* sont synonymes ; cf. p. 511, s. v. *dauber*.

POMEL = boule creuse servant de châsse : *743*, 7 « En som fu mise la cendre del cors Cesar, en un *pomel* de coivre doré ».

PORCHE = portique, galerie couverte : : *17*, 4 « Cesar fist *porches* ou l'en poïst metre partie des choses de Rome quant eles habundoient » (*porticibus*, Suét., 10) ; *625*, 25 « La corz et li *porche* (du palais de Ptolémée) estoient tot vestu et covert d'os d'olifant » (*atria*, Luc., X, 119) ; *642*, 4 « Il estoient tot espars par *porches*, par chambres, par despansses ».

PORT (LI), s. m. pl., absolument = les Pyrénées : *423*, 19 « Les nois qui estoient negiees es halpes des *porz* et del mont de Calpe (= Gibraltar) ».

Abréviation de « les porz d'Espaigne » ; cf. *80*, 2-3 ; *339*, 14 ; *363*, 5.

PRINCIPALMENT = en prenant comme point de départ : *2*, 25 « Comencerons nostre conte *principalment* à Juille Cesar et le terminerons à Domicien ».

QUITEÉ = impunité : *30*, 20 « Li jugemenz dou senat eust si grant chose promise come de franchise au serf et *quiteé* au forfet ».

RAIER = avoir la diarrhée : *479*, 28 « Li cheval... ne trovoient mes es chans erbes que il vosissent gouter... Trois pex d'erbe ou quatre, quant il les pooient trover, si hapoient ; aprés bevoient l'iaue, qui les fesoit *raier* ; tant que il s'estendoient et moroient de foiblece ».

Le sens « avoir un flux de ventre », qu'on peut rapprocher d'un des sens de *raier*, « ruisseler, couler, rendre un flux de sang » (God.), me semble plus satisfaisant que « renverser » (God.), auquel on pourrait aussi penser.

RALE = boulet ou pâturon d'un cheval : *489*, 34 « Cesar sist sor un grant destrier de merveilleuse façon... Le piz devant ot gros et espés, la crope quarree et emple, une coe a .ij. forchons longue jusque a la *rale*, les jambes forz et droites » ; *660*, 25 « Coverz fu li chevax d'une porpre goutee a or jusqu'en la *rale* ».

God. cite le plur. *ralles*, d'après un passage de Du Fouilloux, *Vénerie*, chap. XI (éd. 1561), et le traduit par « morceaux de la corne du pied des chevaux ». « Traduction suspecte, déclare M. Tilander (*Glanures lexicologiques*), vu que dans le pays de Du Fouilloux, *ralle* signifie le mollet, la cuisse, le jarret ». C'est en effet le sens que donne à ce mot L. Favre dans son *Glossaire du Poitou*.

Les deux ex. des *Faits des R.* indiquent qu'il s'agit d'une partie de la patte du cheval plus basse que la cuisse et le jarret, car il convient de marquer la longueur de la queue, l'ampleur de la couverture de pourpre. L'une et l'autre doivent par suite tomber probablement jusqu'au boulet ou jusqu'au pâturon.

Le *Lexique de l'ancien français* de Bonnard et Salmon, abrégé de Godefroy, donne d'ailleurs « *ralle*. s. masc., pâturon ».

Je note enfin que MM. Armstrong, Buffum, Bateman Edwards et Lowe, dans leur récente éd. du *Roman d'Alexandre* (Princeton, 1937), écrivent que le cheval de Salaton était appelé « Liart blancherale » (branche II, v. 540) ; il faut évidemment lire « blanche rale », au pâturon blanc.

RENDEMENT = action de se rendre, reddition : *684*, 10 « Auquanz i a qui cuident que Cesar dist ceste parole por atrere Caton et les autres a *rendement* ».

REORTE (EN) = formation défensive en cercle : *175*, 16 « Li chevalier se tindrent ensamble *en reorte* » (*orbe facto*, *B. G.*, IV, 37, 2).

RESPONDRE A = être sous la domination de : *99*, 22 « Cil ne refuserort qu'il ne soient perpetuelment desoz els en lor baillie, *respondant a* els come a lor chiers seignors » (sub illorum dicione atque imperio, *B. G.*, I, 31, 7).

RETRAITE = paroles insultantes ; *530*, 4 « Cesar, qui vit le sanc oissir de la jambe Pompee et que il li ot son esperon copé, li dist une *retraite* : « Huimés vos referai sentir comment la moie espee taille... »

Retraite est un terme d'escrime qui désigne un coup de revers. Les *Faits des R.* en offrent deux ex., dans les expressions « ferir de retraite » et « giter un cop de retraite » : *492*, 23 « Puis trest Catons l'espee et feri Basile *de retraite* » ; *532*, 27 « Lors li gita Antoines un cop *de retrete* et le feri en mi le vis ».

Ce terme s'est employé métaphoriquement, et G. Paris a signalé au v. 68 du *Lai de la Rose* (*Romania*, t. 28, p. 120) un ex. de « faire une retraite » signifiant « porter un coup en dessous » : « Mais tendre amours vous fait ceste *retraite* ». C'est, ajoute-t-il en note, « le seul exemple de ce sens ».

La phrase des *Faits des R.* offre une nouvelle expression : « dire une retraite », qui signifie, semble-t-il, « adresser à qqu'un des paroles blessantes après avoir remporté sur lui un avantage, paroles qui sont comme un coup de revers après le coup droit précédemment porté ». God., X, 566, en donne un ex., mais traduit à tort par « faux-fuyant ».

ROIAUME = le fait d'être roi, la royauté : *5*, 11 « Tarquinius li orgueillex fu li derrieins rois de Rome. Cil fu envoiez en essil par sa cruauté. Lors fu abatue la dignetez deu *roiaume* ».

ROVRE = 1° tronc d'arbre : *164*, 16 « Tendirent engins de fust contre le corant de l'iaue si que, se li barbarin envoiassent *rovres* ne merrien contreval por le pont destruire, li enging nel lessassent pas » (*arborum trunci*, *B. G.*, IV, 17, 10) ; de même *182*, 19 ; *382*, 6, 21 ; *483*, 19 ; — 2° arbre en général : *407*, 22 « Puis lor veissiez tranchier et abatre chesnes, sapins et aunes et cyprés et totes manieres de *rovres* ».

SACREFICE, s. f. : victime : *635*, 23 « Une plus noble *sacrefice* nos est cheüe entre les poinz que ne fu Pompee ».

SEELÉ = enchâssé, ou : gravé, incisé ? *627*, 7 « Li tassel d'or fin, ou il ot .ij. rubiz *seelez* ».

SELVE = flore, ensemble des arbres : *592*, 19 « La *selve*, ce dient, de ce vergier fu si riche, que li raim et les pommes en estoient d'or ».

SEMBLANCE = comparaison : *491*, 11 « Met Lucans une *semblance*, que cil qui sont en Cezile pres de Bolcan n'ont pas si grant poor... com la gent Cesar orent ».

SENTENCE = système de conduite, règle de vie : *371*, 4 « De tex mors fu

(Caton) et de tel *sentence* : atremprement et mesure amoit » (*secta*, Luc., II, 381).

SIBLE = sifflement : *382*, 32 « La mers gita grant son et les ondes grant *sible* quant li bec des nes commancerent les undes a fendre et li voile a sigler » ; *542*, 8 « *Sible*, escrois, flambe aparoient a els en songes ».

God. ne connaît ce mot qu'avec un autre sens et dans l'expression *a* (*en*) *un sible*, « tout d'une voix, unanimement » ; au sens de « sifflement », il ne donne que *siblement*.

SIEGE = fait de rester assis : *656*, 31 « Menjoient ensamble si longuement, que lor deduiz et lor *sieges* duroit tote nuit jusqu'au jor cler ».

SONER = signifier, avoir le sens de : *15*, 3 « Prorostre, qui *sone* bec de nef » ; *257*, 9 « Sacrum Cesaris, qui *sone* Sançuerre en françois » ; *274*, 22 « Lutecia, qui *sone* boeuse ».

SUITE = caste, classe sociale : *220*, 2 et suiv. : « En France avoit diversses *suites* et compaignies ançois que Cesar i venist... Cil estoient prince et chevetaine de ces *suites* qui de greignor auctorité estoient... Li mestre principal de ces *suites* garantissoient cels qui estoient desoz els contre les puissanz » (*factiones*, *B. G.*, VI, 11, 2).

TARDIF = soigneux : *718*, 8 « (César) *tardix* estoit en son cors costoïr et affetier » (circa corporis curam *morosior*, Suét., 45, 3).

Tardif, adj., n'est signalé par God., *Suppl.*, X, 743c, qu'au sens de « qui s'y prend tard pour agir ». Et c'est probablement dans un sens voisin, « qui passe beaucoup de temps », que l'auteur des *Faits* l'a employé. Une erreur doit être à l'origine de cet emploi ; il est probable que le traducteur a confondu le *mōrōsus* de Suétone, qui vient de *mōres* et signifie « scrupuleux, exigeant, difficile », avec *mŏrōsus*, venant de *mŏra* et signifiant « lent ».

TASSEL = chacune des deux plaques de métal qui servent à agrafer ou nouer les deux pans supérieurs d'un manteau : *627*, 7 « Li *tassel* furent d'or fin, ou il ot. ij. rubis seelez ».

God. traduit ce mot par « gland, frange, pièce d'étoffe de forme carrée qui se mettait sur les vêtements pour cacher l'échancrure du corsage ; morceau d'étoffe servant de signe distinctif ». La bonne explication a été donnée par Schultz : « Metallbeschläge zu beiden Seiten des Mantels, welche durch eine Schnur verbunden, derselben über der Brust oder der rechten Schulter zusammenhielte » (*Höf. Leben*, I, 202, etc.) ; cf. aussi Goddard, *Women's costume...*, p. 209-13.

TERME = durée de la vie : *533*, 12 « Cui il consivoit a cop, ses *termes* estoit feniz ».

TESTAMENT = acte ou contrat en général : *58*, 23 « Quant il voloient aucun *testament* seeler... »

TESTUE, v. *phalange*.

TIRANT = sicaire, homme de main : *562*, 7 « Achillas, uns pesmes *tiranz*, fu esleüz a cele besoigne achever de la mort Pompee »; *566*, 29 « Con fu granz duels que la crine Pompee fu onques manoiee de la main a cel *tirant* »; à rapprocher de J. Bodel, *Jeu de saint Nicolas*, v. 539 : « ...Maine le a Durant, Men tourmenteour, men tirant » (= mon bourreau).

TORNER, v. n = faire défection : *278*, 32 « Cil d'Ostum estoient *torné* » (*defectione*, *B.G.*, VII, 63, 1).

TOUCHIER = traiter brièvement : *2*, 29 « Nos *toucherons* tout avant quels dignetez et quels baillies il ot a Rome ançois que il i eust empereors ».

VENOISON = chasses et combats de bêtes dans l'amphithéâtre : *712*, 31 « Il establissoit chaces et *venoisons* de .v. jors ensamble » (*venationes*, Suét., 39, 4).

VERGONDER = mettre à mal, massacrer : *637*, 4 « S'aventure ne fust qui gardast Cesar, Achillas et cil que il ot apareilliez eussent *vergondé* lui et la soe partie ».

VERTIM = attaque d'épilepsie : *718*, 6 « .ij. foiz chaï del *vertim* » (*comitiali morbo*, Suét., 45, 2).

VIT = mantelet, baraque mobile servant à protéger les soldats qui minent ou battent une muraille : *150*, 11 « Publius fist ses angins drecier, si come chaz et *viz* »; *248*, 2 « (César) fist fere un terraill et *viz* de fust por monter as murs ».

Viz traduit les deux fois le latin *vineas*, *B. G.*, III, 21, 3 et VII, 17, 1.

Le même mot latin est rendu partout ailleurs dans les *Faits* par *vigne* : *123*, 8 « Uns angins que Romain clamoient *vignes* » (*B. G.*, II, 12, 5); *132*, 22 « Puis fist Cesar fere *vignes*, chaz, autres angins » (*B.G.*, II, 30, 3); *376* 4 « Cesar fist fere un engingn que Lucans apele *vigne*, por ce que cil engins est clos par desus en sanblance d'une treille, et le coevre l'en par amont de boens cuirs por la poiz et por l'iaue boillant, et puis de terre par desus les cuirs por reçoivre les cops des pierres et des piex aguz. Dedenz cel engin mist Cesar miniers por le mur effondrer ». Cf. encore *254*, 24; *330*, 4; 409, 11.

Vit vient de *vitem* qui, comme *vinea*, avait le sens de « mantelet, baraque d'approche »; cf. Festus : « Quae machina militaris *vinea* dicebatur, eadem et *vitis* dicta est » (cité par Forcellini). God. ne donne ce mot qu'au sens d' « échalas de vigne, sarment ».

VOITURE = droit de charriage, de transit : 90, 33 « Granz richeces avoit aquises par les paages et les *voitures* et les travers » (*portoria*, *B. G.*, I, 18, 3).

YVERNAL, s. m. = quartiers d'hiver : *194*, 7 « Lucius Cocta et plusors tribun de chevaliers et tuit li centurion... s'acordoient à ce que la legions ne se meüst de son *yvernal* sanz le conmandement Cesar » ; *297*, 16 « Puis envoia ses legions as *yvernax* » ; *298*, 4 « Il voloit que si chevalier fussent en lor *yvernax* et en repos après si granz travax » ; cf. encore *298*, 8, 18 ; *299*, 29 ; *332*, 19 ; *333*, 16 ; *337*, 24.

Dans tous ces passages, le mot *yvernal* traduit le latin *hiberna*.

God. ne le connaît que comme adj., au sens de « qui s'est reposé pendant l'hiver ».

4° *Mots dont les* Faits des Romains *fournissent les seuls exemples.*

ACLOTELÉ, p. p., « aggloméré ».

729, 1 « Après ce que Pompees ot abatu le mur dont il (les Césariens) l'avoient enclos (à Dyrrachium), et ils s'en furent foï en Thessaille, il trova une maniere de pain que il menjoient, autresi come pastiax d'erbe batue ensamble et *aclotelee* ».

Ce mot est formé sur *clotel* ou *cloutel*, « boulette », qu'on lit à la p. 253, l. 24, des *Faits*, où il traduit le latin *glaebas* (*B. G.*, VII, 25, 2) : « Devant la porte dou chastel ot un François cui l'an aministroit *cloutiax* de poiz et de suif, que il gitoit ou feu encontre une des tors ». *Clotel* ne se trouve pas dans God., mais Tobler-Lom. en donne deux ex. On peut le rapprocher de *cloton* « globe » (God., T.-L.) et de *clotet* « boulette », relevé par M. G. Tilander, *Glanures...*, dans le ms. Ff 6-13 de Cambridge, f° 78 v°. Il vient d'une racine germanique ; cf. all. *kloss*, *klotz* ; suéd. *klot* ; angl.-sax. *clott* ; angl. *clot*, *clod*.

ACONQUELTICE, adj. fém., « ramassé de divers côtés et qui ne vaut pas cher ».

160, 25 « Aprés ceste bataille jucha Cesar que il n'orroit ja mes message ne nule condicion de pes..., n'atendre ne vost il pas tant que li Sesne... fussent retorné à l'ost, ne que li nombres creüst d'autres genz *aconqueltices* ».

God. ne connaît que la forme masc. plur. *aconqueltis*, dont il tire le sg. *aconqueltif* (dont le fém. serait *-ive*), et les formes simples *conqueltif*, *-tis*.

ALAMÉ, p. p., « épuisé, à bout de forces ».

251, 6 « Si estoient *alamé* (ms. P. : alamé de faim) que ne pooient mes nule pene sosfrir » ; *508*, 4 « Il voloient mielz morir de noz espees..., que il moreüssent de faim chaitif et *alamé* ».

God. et T.-L. ne connaissent que *alamir*.

APERECI, p. p., « devenu paresseux ».

23, 17 « Vos estes joene home, viguerex et hardi ; il sont encien, *apereci* en richeces ».

God. et T.-L. ne donnent que la forme *aperecié*.

AVIVAL, s. m., « ce qui sert à exciter, aiguillon ».

627, 9 « Tant s'estoit Cleopatra beau paree, que bel *avival* de puterie et de luxure avoit en li ».

Le *l* final était originairement mouillé, le suffixe étant *-dcŭlum*, comme dans *aspirail*, *atlirail*, *batail*, *épouvantail*, etc.

BARBRE, s. m., « barbare ».

135, 2 « Quant ce fu fet... la renomee en corut partout, et tant que li *barbre* d'outre le Rin envoierent lor mes a Cesar »; cf. encore *356*, 31.

Cette forme dérive de *bărbări*, par un intermédiaire **bárbęrę*, de même que *chanvre* vient de **cánnăpu* par les intermédiaires *chánęvę*, *chanve*.

BIENAVENTUREUSEMENT, adv., « heureusement ».

327, 25 « Gaius Caninius s'en retorna a son siege au chastel quant il ot fet son fet si *bienaventureusement* qu'a penes i ot il nul de ses chevaliers navrez ».

T.-L. cite l'adj. *bienaventuros*; God., l'adj. *malaventuros* et l'adv. *malaventurosement*.

BOOT, s. m., « canal, fossé ».

649, 20 et suiv. « Ganimedes, uns chevaliers d'Egypte, qui savoit les estres de la tor (du Phare), entra... en un batel, vint au leu seriement... Cele part se trest ou la chartre estoit dont Cleopatra fu eschapee. Arsenoé, qui suer fu Ptolomé et Cleopatra ensement, estoit encore en cele chartre... Ganimedes vint à un petit *boot* qui estoit endroit le fonz de la chartre, par ont la mer entroit bien laienz quant ele s'enfloit. De tex *booz* avoit il assez tot entor la chartre par em bas por reçoivre la mer... Tot en som la voste ot un guichet de chesne, qu'il covenoit ovrir toutes les foiz que l'en metoit laienz rien ou ostoit... Ganimedes vint a Arsenoé, parla a lui par un de ces *booz* ».

Le sens du mot *boot* est ici clairement indiqué par le contexte : il s'agit d'un bras de mer, d'un canal voûté qui passe sous la tour du phare d'Alexandrie, ou du moins pénètre sous quelques-unes de ses parties. Aucun des dictionnaires de la vieille langue française ne le signale. M. Huguet, *Dict. du XVI^e s.*, sous **bot1**, donne cet ex. d'Agrippa d'Aubigné, *Hist. univ.*, VII, 21 : « Leurs pièces ne furent pas plustost avancées sur le *bot* de la Brune (un fort) avec deux charrettes et quelques madriers dedans, que ceux du fort, qui n'avoient qu'un parapet de clayes, l'abandonnèrent »; il ajoute : « A. de Ruble et Legouez traduisent *bot* par « bout »; ce mot pourrait avoir le sens de « fossé »; — et renvoie à Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, p. 50, où le mot désigne un fossé de polder ou de marais salant : « On nomme *bot*, dit M. Ch. Arnauld dans les *Mém. de la Soc. de statist. des Deux-Sèvres*, t. II, p. 172, le large fossé dominé par un *bossis* ou bord élevé du côté du dessèchement ».

Peu importe, comme le remarque M. Huguet, que « dans le cas indiqué

par Favre, il ne s'agisse pas du fossé d'un fort » ; le sens de « fossé, canal » est nettement attesté par tous les ex. ci-dessus.

Il semble que le mot *bcot* puisse être rattaché au lat. *botellum* « boyau », dont les formes *boel*, *bouel*, *buel*, *booet*, *bouet*, *buiot*, *boiot*, *booit*, etc., qui en sont issues, désignent un « conduit allongé » et particulièrement un « conduit dans un mur ». Encore en franç. mod. n'appelons-nous pas *boyau* un passage étroit, une pièce étroite et longue, et surtout le mot n'a-t-il pas été couramment employé pendant la dernière guerre pour désigner justement un fossé faisant communiquer différents éléments de tranchée?

Un dérivé de *bouet* est *abocter* « regarder par une ouverture, épier », qui se trouve sous la forme *abooter* dans le ms. H du *Roman de Renard*, branche XII, v. 1214 ; cf. G. Tilander, *Remarques...*, p. 83 et suiv.

BROÇON, s. m., « ramification secondaire d'un bois de cerf ; andouiller ».

380, 9 « Genz essilliees de Crete fonderent cete vile et l'apelerent Brandiz por ces cornes de montaignes, car *brundus* est *cers* en lor langage, et ces cornes ont plusors *broçons* de roches autresi comme la corne dou cerf a plusors rains ».

N'ont été signalées jusqu'à présent, à ma connaissance, que les formes dérivées *brochonner* « bourgeonner », *broçonnos* et *broçonnu* « noueux » (God.), d'une part, et *brochonet*, s. m., « Stachel des Igels » (T.-L.), d'autre part.

Le simple *broche*, dans la langue cynégétique, désigne « la première tête du cerf et du chevreuil » (Littré). M. Tilander, *Glanures*, en donne un ex. avec le sens de « branche, cor » : « Es cornes dis *broches* avoit (le cerf) », *Dolopathos*, éd. Ch. Brunet, v. 9206.

Cf. plus loin les formations analogues *fourchon* et *crocheron*.

CEMENCIER, s. m., « liqueur faite avec des semences, ou dans laquelle on a fait macérer des graines ».

627, 25 « Li vin et li pyment et li *cemencier* furent mis es henas ».

Ce mot manque dans God. et T.-L. Il est à rapprocher des mots *cerisié* « liqueur aux cerises », *moré* « liqueur aux mûres », *prunelé*, *ysopé*, *saugié*, etc. (cf. Schultz, *Höf. Leben*, I, 306, et O. Klauenberg, *Getränke und Trinken in a. fr. Zeit*, Diss. Göttingen, 1904, pp. 54-55) ; aujourd'hui encore nous avons le *poiré* et le *résiné*.

CHARNAUMENT, adv., « charnellement ».

371, 25 « Merveille estoit se il (Caton) ne touchast ja a fame *charnaument* nule foiz, se ne fust pour enfant engendrer ».

Cet adv. n'est donné ni par God. ni par T.-L. ; pourtant *charnal*, adj., existait à côté de *charnel*, comme *feal* à côté de *feel* (cf. God. *fealment* et *feelment*) et *igal* à côte de *ivel*, *oel* (God., *igaument*, *ivelment*, *oelment*).

CHENCRES, s., « cenchris », espèce de serpent.

602, 28 « Li bort de la fontaine estoient si chargié de serpenz que toz li leus en estoit coverz : ... cersidre, *chencres*, jaculin... »

Ce mot n'était attesté que comme continuateur du lat. *caneer*; ici, il représente le *cenchris* de Luc., *Phars.*, IX, 712.

CLOUTEL, v. *aclotelé*.

COAN, s. m., « espèce de chat-huant ».

522, 30 « Basilus le feri tot avant desoz la boucle de l'escu. Le cuir et les ais li trancha... Ne fust une piaus de *coan* dont Lentulus ot son piz et son ventre garni par desoz son hauberc, li fers li fust gaez par mi le cors ».

A. Thomas, *Nouveaux essais d'étym.*, p. 301, cite le vers suivant, tiré du *Roman d'Alex.*, éd. Michelant, p. 286 : « Li *caon* et les mutes qui iscent dou castel... » Il ajoute que 5 mss. donnent *coan*, 3 *choan*, un *chouan*, un *choant*, un *couant*; que ces mots dérivent du lat. *cavannum*, et qu'ils signifient « chat-huant ».

Il semble, au premier abord, que ce sens ne puisse convenir à la phrase des *Faits des R.* Que serait cette « peau de chat-huant » ou de chouette dont Lentulus aurait protégé sa poitrine ? Pourtant, si nous nous reportons au *Roman d'Alex.*, et relisons les passages de la branche III relatifs aux dangers que la faune monstrueuse de l'Inde fait courir à Alexandre et à ses soldats, nous sommes bien forcés d'admettre que les *coans* sont des oiseaux de proie de taille gigantesque. L'auteur les décrit en effet ainsi (éd. Armstrong, Buffum, Bateman Edwards et Lowe, Princeton, 1937), III, 1275 :

Li *choan* des desers sont gregnor de vautoirs ;
Graindre est une des eles que n'est uns covertoirs.
Quant il volent sor l'ost, en l'air donent tel crois
Cil qui ist fors de route molt par i fait que mois.
S'uns des choans le voit, ja vers lui n'avra frois,
De lui ou du cheval n'en vait il mie blois.

La force extraordinaire de ces oiseaux avait déjà été indiquée quelques vers auparavant, 1267-69 :

Car en trestote l'ost n'a home si vassal,
Se il ist hors de route por tourner a estal,
Que li choan n'en portent ou lui ou son cheval.

Dans l'Inde, d'ailleurs, au dire de l'auteur du *Roman d'Alex.*, tous les animaux sont de taille démesurée et de force extraordinaire ; ainsi les chauves-souris n'ont qu'à frapper un chevalier « del sommeron de l'ele » pour qu'il en soit « estourdi » pendant « quatre grans lieues » (v. 1282-87).

L'auteur des *Faits* ne se représentait peut-être pas très bien ce que pouvait être une « piau de coan » ; mais cette expression est, avec quelques autres, un souvenir du *Roman d'Alex.*, qu'il avait certainement lu (v. éd. Flutre et Su. de V., t. II, p. 24).

DESBECONER OU DESBEÇONER (SE), « se débarrasser ».

202, 30 « Pullo se fu *desbeconez* des .ij. darz dom il estoit cousuz ».

On n'a signalé jusqu'à présent que le verbe de sens contraire *embeconer* ; v. God., sous *embechoner*.

DESBESILLIER, v. a., « mettre en pièces, massacrer ».

579, 10 « Cil des autres galies... por ce qu'il virent que molt i avoit ja des lors *desbesilliez*, si cornerent lor retrete ».

On connaît le simple *besillier* ; God. donne en outre le composé *embesillier*. Mais peut-être cette forme *desbesilliez* n'est-elle qu'une faute de copie ; le ms. B. N. fr. 1391 donne en effet : « i avoit ja besiliez des lors » ; le ms. 23083 (f° 162 *a*) : « i avoit des leur ocis et beseilliez » ; le ms. 1394 (f° 166 *c*) : « molt i avoit besilliez des leurs » ; etc. Il se peut donc que le *des* de *desbesilliez* soit la reprise du *des* de *des lors*, et qu'il faille lire : « mout i avoit ja dés lors [des] besilliez ». Mais si le texte est correct, il faut donner à *des-* (= *de-*) le sens intensif de « tout à fait, complètement » (cf. *debrisier*, *decrever*, etc.).

DESTONÉ, p. p., « sorti d'étourdissement ».

681, 11 « Il (Antoine) fiert Caton tot droit ou front devant... Tant fu Catons estonez dou cop, une grant piece fu que il rien ne sentoit... Et Catons fu *destonez* dou grant cop que Antoines li ot ou front doné ».

L'opposition *estonez-destonez* souligne le sens.

EMPLOSTRE, s., « ensemble des rames d'un navire ».

434, 15 « Se poïst merveillier qui veïst ces nes errer sanz voiles et sanz *emplostres*, por ce que li aviron n'aparoient de nule part ne ne veoit on nule onde remuer au rimer ».

Cette phrase correspond aux vers 425-26 du chant IV de la *Pharsale* :

(rates) taciti praebet miracula cursus,
Quod nec vela ferat, nec apertas verberet undas,

où aucun mot latin ne correspond ni pour la forme ni pour le sens à *emplostres*. Mais le contexte peut nous éclairer. Il semble en effet que « sanz emplostres » soit expliqué par les mots qui suivent immédiatement : « li aviron n'aparoient de nule part ». Dans tout le passage, il est question du camouflage de trois navires surpris au mouillage par des ennemis et qui cherchent à s'échapper : « Lors firent cuves et les atachierent totes vuides encoste de chescune nef a tres de sap et a chaennes, et de cuve a autre ensement atirerent merrien a chaennes, si haut et si loign des flans des nes, que li rimeor pooient nagier de lor avirons sanz avenir as cuves ne a l'atirement dou merrien. Ne nus ne se pooit parçoivre coment la nef alast qui la veïst de loign, car *li governal et li aviron de la nef estoient si covert* de ces cuves et de merrien a destre et a senestre, que nus ne les pooit veoir ». Les mots soulignés sont encore une explication de « sanz emplostres ».

Quant au mot *emplostre*, il n'est pas autre chose que le lat. *aplustre*, « arrière d'un vaisseau », ou plus précisément « pièce de bois recourbée et ornée de banderoles qui se trouve au haut de la poupe », — mot que le

traducteur a lu au v. 586 du chant III, et qu'il a traduit alors (*412*, 7) par « gouvernail » sur la foi des gloses : « alii ornamentum navis accipiunt, alii genus gubernaculi, multi genus remi » (mss. Bc, Lb, Ld) ; « ...vel ipsum gubernaculum » (ms. B). Ici, il choisit une autre explication, et en fait l'équivalent de « genus remi ».

ENIOTÉ, p. p., « enivré ».

558, 7 « *Eniotez* de vin et de claré ».

C'est la forme que donnent tous les mss. Peut-être repose-t-elle sur une erreur de copiste et faut-il lire *evrioté*, mot qui n'est pas attesté non plus, mais qui pourrait être un dérivé de *evrié*, qui, lui, existe.

ENTASSÉEMENT, adv., « en masse serrée ».

113, 26 « Li escu estoient joint *entasseement* les uns as autres ».

ENTRE- (verbes composés avec) :

God. en cite un certain nombre. Dans les *Faits*, on trouve en outre :

entredomagier (s') : *435*, 33 « Un petit i ot tret et lancié ; ne s'entredomagierent gaires, car il ne s'entrevoioient pas » ;

entremaumetre (s') : *525*, 24 « Ne fussent les cuiries, entremaumis se fussent durement » ;

entrenombrer (s') : *422*, 8 « Les oz furent logiees si pres l'une de l'autre que eles se porent entrenombrer » ;

entrenoier (s') : *416*, 18 « Li uns enbraçoit l'autre et *s'entrenoioient* sovent » ; *418*, 33 « A chief de foiz encontroit li uns l'autre desoz iaue et s'entrenoioient iluec ».

ESCHINNE, s. f., « échénéide ».

501, 7 « Prist Ericto dou poisson qui a non *eschinnes*, qui fet bien une ner arrester en mer ».

Cette phrase est la traduction de Lucain, VI, 674-75 « puppim retinens... in mediis *echeneis* aquis » (graphie du ms. Q, *echinais* ; de U, *echinis* ; de V, P, G, m, u, *echinus*). Ce genre de poisson, appelé aussi *rémora*, possède une tête munie d'un disque aplati à l'aide duquel il s'attache fortement aux corps étrangers, rochers, navires, etc. De là la croyance des anciens qu'il pouvait arrêter les vaisseaux dans leur course (cf. Pline, *Hist. Nat.*, IX, 32, 1).

Le mot réapparaîtra au XVIe s. sous la forme *échinéis*, Rab., IV, 62.

ESCORSER (s'), « s'élancer à la course ».

576, 16 « Deus des mellors galies *s'escorserent* ensamble por hurter la nef ».

Pour ce sens, God. ne donne que le verbe *escorre*, *escourre*.

ESCROSTELER, 1° v. n. « s'écailler » :

350, 20 « La jovente se corut armer, qui longuement avoit esté sanz guerre. Li escu estoient ja tot enfumé, li cuirs cheoit et la peinture *escros-*

telee »; *443*, 33 « Li uns giete son escu contre l'autre et se hurtent par tel vertu que les bocles froissent et esmient, les enarmes rompent, li synoples *escrostele* ».

2° v. a., « dégrader en faisant sauter des éclats » :

355, 25 « Ge despoillerai et *escrostelerai* ymages; ge metrai le feu es temples ».

Seul le verbe *escroster* a été signalé, avec le sens actif de « ôter la croûte de » (God.). Les *Faits des R.* offrent deux ex. de la forme développée *escrosteler* à valeur intrans.; un troisième ex., à valeur active, a un sens différent. Le texte latin que traduit ici le compilateur donne seulement « spoliare deos » (*Phars.*, I, 379); l'auteur français ajoute *escrostelerai*, entendant probablement par là : « je mutilerai les statues des dieux, je les dégraderai, j'en ferai sauter en éclats la croûte extérieure ».

Du couple *escroster-escrosteler* on rapprochera *brander-brandeler*, *épincer-épinceler*, *gripper-grippeler*, *venter-venteler*, etc., où le sens du verbe dérivé n'est guère différent du sens du verbe simple.

ESPOUSSÉ, p. p., « à bout de souffle, hors d'haleine ».

147, 34 « Bien i avoit de montee .ij.m. pas. La s'en alerent a eslés. Il furent tuit *espoussé* et las quant il parvindrent la » (*exanimati*, *B. G.*, III, 19, 1).

God. ne connaît que le subst. fém. *espousse*, « maladie du cheval qui le rend poussif », et le verbe *pousser*, « être poussif », proprement « pousser péniblement sa respiration ».

ESTATE, s. m. et f., « état, situation, manière d'être ».

14, 4 « Cesar la remist (la dignité de tribun) en son droit *estate* et en son premier point »; *31*, 3 « Il lor conmença a enquerre que il lor sembloit de l'*estate* de Rome »; cf. encore *59*, 22; *239*, 2; *566*, 9; *628*, 17; *688*, 31; *713*, 13.

Dans les deux ex. suivants, le mot est féminin (à moins que l'*e* final de l'adjectif ne représente simplement la liaison): *40*, 34 « Totes voies estoit li coumuns en droite *estate* et plus fers que ore »; *737*, 6 « Li menuz pueples n'estoit pas liez de cele *estate* ou Rome estoit ».

God., *Suppl.*, IX, 558c-559a, ne donne que la forme *estat* (*estet*, *estait*, *estaut*, *astet*, *stat*), toujours du masc.

On trouve de même *circuite* en face de *circuit*, tous deux masc. (cf. *Romania*, t. 65, 1939, p. 167, s. v.).

ESTROITEÉ, s. f., « étroitesse, exiguïté ».

227, 3 « . . . por la multitude d'els et l'*estroiteé* de lor chans »; *245*, 8 « Il ne pooient foïr por l'*estroiteé* des voies et des passages »; cf. encore *326*, 16; *515*, 20.

God. donne *estroité*, *estroitece* et *estroitité*, mais ne connaît pas la forme

estroiteé, de laquelle on rapprochera *grandeé*, *quiteé*, *roisteé* (v. plus loin), *netteé*, *chasteé* (God.), etc.

GEST, s. m., « façon de se comporter, attitude ».

724, 8 « Cesar prononçoit sa reson en plet par aguë voiz et trenchant, par une ardant esmuete, par un covenable *gest* de cors et de membres ».

God., *Suppl.*, IX, p. 697c, ne connaît dans ce sens que le mot *geste*, qui est aussi bien fém. (*sa geste*, dans Commines) que masc.

GOLT, s. m., « console sculptée en forme de chien ».

743, 5 « Puis fist fere li pueples a Cesar une pyramide de pierre numidienne, quarree, sor .iiij. *golz* de coivre ».

God. donne l' « adjectif » *gou*, s'appliquant à « une sorte de chien », et, parmi les ex. qu'il cite, deux montrent l'emploi de ce mot comme nom, au sens de chien : « Fel et orguilleus fu plus que ne soit uns *gos* » (Jehan des Prez, *Geste de Liege*, 3726) ; « Or ai la trahison trovee, dont chis *gos* Seront trestous destruis » (id., *ibid.*, 16514). Un autre ex. donne le mot latin correspondant : « gaufus, *gous* » (*Petit vocab. lat.-fr. du XIIIe s.*).

Le dérivé *gocon*, que donne God., signifie aussi « une espèce de chiens ».

Le sens de « console, support » n'apparaît que dans un autre dérivé, *gocet* ou *goucet*, que God. interprète par « colonne, soutien », en faisant suivre sa traduction d'un point d'interrogation.

Le mot simple *golt* ou *gou* avait déjà ce sens, comme le montre le passage des *Faits des R.* Qu'est-ce en effet que cette pyramide en « pierre numidienne » que le peuple de Rome érige en l'honneur de César, et au sommet de laquelle est « mise la cendre del cors Cesar, en un pomel de coivre doré » ? Rien autre que l'obélisque égyptien qui se trouve actuellement devant l'église Saint Pierre de Rome, au centre de la place que limite la colonnade du Bernin (sur la croyance du m. â. qui faisait de cet obélisque le tombeau de César, voir Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, 2e éd., Turin, Loescher, 1915, pp. 226-33). Or cet obélisque, érigé à son emplacement actuel sous le pontificat de Sixte-Quint, le 10 septembre 1586, se trouvait depuis Caligula sur la spina du cirque Vatican ; et il devait, comme maintenant, reposer sur quatre supports de métal, — de « coivre », disent les *Faits*, — sculptés en forme de chiens et placés eux-mêmes sur le piédestal.

Il semble bien que le mot *goucet*, dans les deux ex. cités par God., réunisse, comme le *golt* des *Faits des R.*, les deux sens de « chien » et de « support » : « Le lit fu sor *gocés* assis, Et li *gocet* sur quatre roues » (*Perceval*) ; et surtout *Amadas et Ydoine*, v. 6436. Il s'agit en effet, dans ce dernier cas, du tombeau où a été déposé le corps de l'héroïne, que son amant Amadas croit morte, mais qui n'est frappée que d'un sommeil léthargique ; et le chevalier mystérieux qui révèle cette supercherie à Amadas lui dit : « A cel *goucet* de blanc liois, Qui soutiennent ce marbre bis Ou li cors

d'Ydoine fut mis, Quant vous plaira sempre en irois ; Le couvercle en avalerois, Si enleverés vostre amie ». Le dernier éditeur, M. John Reinhard (*Class. franç. du m. â.*, Champion, 1926), traduit, un peu comme God., *goucet* par « console, support » ; mais le sens est probablement plus précis : il doit s'agir de quatre consoles en marbre blanc, sculptées en forme de chiens, ou peut-être, par extension, en forme d'autres animaux, de lions, par ex., qui supportent le tombeau en marbre bis. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que cette scène d'*A. et Y.* se passe à Lucques, en Italie, et que c'est une particularité architecturale du Nord de la Toscane de faire reposer sur le dos d'animaux debout ou accroupis les colonnes qui soutiennent les porches extérieurs des églises, les chaires, les fonds baptismaux.

« Pour le mot *golt*, on peut encore donner un ex. tiré d'un passage du *Roman d'Alexandre*, qui ne se trouve que dans un seul ms. et que cite M. E. Billings Ham, *Five versions of the Venjance Alixandre*, p. 48, n. 5 (Elliot Monographs in the rom. lang., 34) :

A l'auba apparisant ont lo cors enbasmé ;
Sor quatre *goz* d'or ont lo sarcoil levé.

Il est vrai que le vers est trop court d'une syllabe, de sorte qu'il faut peut-être lire *go<ce>z*[1] ».

GOLTE, s., « sorte de serpent ».

602, 28 « Li bort de la fontaine estoient si chargié de serpenz que toz li leus en estoit coverz..., si come stellion, *golte*, cersidre... »

Ce nom se trouve au milieu d'une énumération des serpents qui infestent les oasis de Libye. Il ne correspond à aucun des noms que donne Lucain dans le passage de la *Pharsale* que traduit le compilateur (IX, 708-33). On le trouve dans Guill. de Tyr, mais il y désigne une plante aromatique : « storax et galban et ongle et *goute* » (cité par God.). Peut-être y a-t-il eu confusion dans l'esprit de notre auteur, qui énumère un peu plus loin, p. 612, l. 7-11, un certain nombre de plantes de ce genre. Peut-être aussi faut-il lire *golce* comme God. l'a fait dans la Continuation de Guill. de Tyr, copiée des *Faits des R.* : « *golce*, vipère ? » ; mais la question subsiste, ce mot étant inconnu.

GRANDEÉ, s. f., « grandeur ».

144, 13 « Les nes... ne doutoient gaires tempeste ne flot por lor *grandeé* et por lor force ».

Cf. encore *155*, 19 ; *227*, 22 ; *228*, 20.

God. ne donne que *grandece*. Voir ci-dessus *estroiteé*.

GRIFE, s. m. ou f., « griffon ».

---

1. Communication de M. Sneyders de Vogel.

685, 19 « Cil Garament... furent armé et covert de piax d'ors et de lions et de *grifes* et d'autres bestes ».

Le mot peut venir de *gryphus*, masc., ou de *grypa*, fém. (v. Du Cange). *Griffon* se trouve aussi dans les *Faits des R.*, *659*, 1 « Ses escuz fu vermelz, peint i ot un *gripphon* ».

GUIEMENT, s. m., « conduite, direction ».

277, 23 « Or quidez que Cesar soit ci elueques, en cui *guiement* vos avez meinte bataille achevee ».

God. ne donne que *guidement*, tout en signalant *guieor* en face de *guideor*, et *guier* en face de *guider*.

HAUTESME, s. m., « Dieu ».

629, 19 « Plest a *Hautesme* que l'en enseint et mete avant tot bien ! »

Superl. de *haut*, ce mot n'est donné que comme adj., et seulement par Lacurne (*altisme*, *hautisme*).

HYSTORISTRE, s. m., « historien ».

649, 8 « Ainsi le dist Berosus, que que li autre *hystoristre* en dient ».

God. donne *historyst*, adj.

NASIERE, s. f., « partie du casque qui couvre le nez ».

532, 28 « Lors le feri en mi le vis, si que li trencha la *nasiere* dou hialme et li embati le brant en la face au travers dou nes ».

Les dictionnaires de l'ancienne langue ne donnent pas ce mot, non plus que Gay, *Gloss. archéol. du m. â.* On le trouve dans Littré au sens de : « espèce de pince pour guider les bœufs par le nez ».

Ailleurs, l'auteur des *Faits* emploie dans le même sens le mot *nasel* (*661*, 10 ; *668*, 33 ; *678*, 27).

NEU DE L'ESCHINE, s. m., « vertèbre ».

500, 34 « (Ericto) prist escume de chien enragié, boiaus de love cerviere, le *neu de l'eschine* a une beste qui a non hyene... »

Luc., *Phars.*, VI, 672, dit : « nodus hyaenae », et la glose : « spina illius riget » (mss. Bc, LB, Voss.). Le mot *neu*, d'après God., *Suppl.*, X, 201b-c, peut avoir le sens de « point de jonction » des membres, et de « saillie que présentent les jointures des os », nodosités ; les deux ex. qu'il cite ont trait à des faucons. Ici il s'agit probablement ou de l'épine dorsale tout entière, ou plutôt d'une des vertèbres noueuses qui la composent (et même de la première de ces vertèbres ; cf. Lucain, éd. Bourgery-Ponchont, t. 2, p. 34, n. 2).

NOIER, v. a, « nettoyer ».

70, 26 « (Pompée) comenda que li temples et li aytres environ fust si *noiez* et netoiez et mondez, que nule ordure n'i remaissist ».

God. ne donne que les formes *nier* et *neier* ; pourtant il donne le nom *noieure*, « balayure », à côté de *nieure*.

Le verbe devait être rare, car l'auteur des *Faits* le reprend par *netoier* (de même racine), et le précise une fois encore à l'aide de *monder*. Peut-être aussi s'agit-il d'une erreur de scribe qui aurait une première fois mal écrit le *netoiez* qui suit. En tout cas, le verbe prêtait à confusion, *noier* correspondant aussi aux verbes latins *negare* et *necare*.

OEC, pr. dém. n., « cela ».

512, 33 « Hui est li jors qui vos rendra vos fames et vos effanz, dont vos avez longuement esté sanz *oec* por atente de cest cop ».

Nous trouvons ici à l'état isolé la forme *oec* venant du démonstr. lat. *hoc*. Ordinairement ce mot fait corps avec un autre qui le précède ou le suit. Ainsi *sanz oec* se présente habituellement sous la forme *senuec* < sine hoc. Cf. *avuec*, *poruec*, et aussi *ouan* < hoc anno.

ORBETES (A), « à l'aveuglette, au hasard ».

417, 23 « Il lessa aler un dart *a orbetes* en avanture a tel esfors come il pot ».

Dérivé de *orbe* « aveugle » (cf. *orbeté*, « cécité »), et expliqué par l'expression « en avanture », qui suit, ce mot est à ajouter à la liste des locutions en *-ette* donnée par O. Bloch, *Rev. des langues rom.*, XI (1933), p. 316 et suiv.

PARSOIER, v. a., « achever de scier, de faucher ».

173, 17 « Li Breton sorent que Romain devoient aler a *parsoier* ce seul champ ».

PERE ESCRIT, s. m., « sénateur ».

5, 6 « Romulus establi .x. corz de senators. Ce estoient encien home qui par lor sens aidoient la cité a governer come li pere fet son anfant ; et les apeloit l'en *peres escriz*, car quant Romulus les ot esleuz, il escrist lor nons en unes tables d'or avant que il les nomast au menu pueple ».

Même expression *37*, 6 ; *38*, 31 ; *40*, 8 ; etc. Ailleurs, *37*, 26 ; *43*, 17 ; *449*, 24 ; etc., simplement *pere* ; ailleurs encore, *735*, 25, *pere senator*, ou, *338*, 18, *les senators peres escriz*.

PESANTUNE, s. f., « pesanteur, poids ».

447, 8 « Ne moroient pas tot a cops des lances ne des espees ne des darz, ainz en i ot assez d'esqachiez et d'esteinz de la *pesantune* des armes ».

God. donne *pesantume*, *pesantime*, *pesanture* (qui se lit aussi dans les *Faits*, *643*, 6), pas *pesantune*. Mais *pesantime* n'est-il pas une mauvaise lecture pour *pesantune* ?

PETITE MER, s. f., « haut-fond ».

144, 14 « Se eles (les grandes nefs des Bretons) cheoient en gué ou en *petite mer*, ne brisoient pas legierement por pierre ne por roche ».

Cette expression est synonyme du mot *gué* qui précède. Le latin a seulement *vadum* (*B.G.*, III, 13, 9).

PICHART, s. m., « épieu ».

685, 21 « Darz et *picharz* portoient en lor destres ».

A rapprocher de *picart*, adj., « aigu, piquant »; dans l'expression « clou picart » (God.).

POINTS DE VIVRE, s. m. pl., « coutumes ».

287, 25 « Cesar avoit franchie la cité d'Arraz par son loial servise et rendues lor avoit lor loiz et lor *poinz de vivre* en la cité ».

César, *B.G.*, VII, 76, 1 : « jura legesque », sorte d'expression stéréotypée, qui se rencontre encore II, 3, 5 ; VII, 33, 2 ; 37, 5 ; 77, 14, 16, et où *jus*, opposé à *lex*, et plus général, désigne les traditions, les principes du droit, par opposition à la loi écrite, aux prescriptions légales. L'auteur des *Faits*, qui ne comprend qu'assez vaguement les expressions techniques, traduit respectivement par « us et costumes » (*117*, 19), « loiz et besoignes » (*261*, 11), « lois et costumes » (*289*, 27), « lois et costumes de vivre » (*290*, 4) ; d'où on peut conclure que le mot « coutumes » est celui qui équivaut le plus à « points de vivre ».

POIRES (JOER AS), jeu inconnu.

668, 24 « Après icelui cop, n'i ot onques si cointes qui puis osast chapler a lui de pres, ainz li coroient sus de loign ; et quant il avoient lor cops gitez, si s'en refuioient en sus, come cil qui soelent *as poires joer* ».

Dans l'édition a été conservé ici à tort le texte du ms. V, qui donne « as portes joer » ; il faut remplacer *portes* par *poires*, qu'on lit dans le ms. P.

Le « jeu aux portes » est inconnu, tandis que le « jeu aux poires » est mentionné par Froissart, *Espinette amoureuse*, v. 209 : « Aux poires juiens tout courant, Et puis au larron Enguerrant » (Œuvres de Froissart, Poésies, éd. Scheler, Bruxelles, 1870, t. I, p. 73). Le mot *poire* a sans doute ici le sens de « grand bâton, pique » (Du C., Lacurne, God.).

PORGAITIER, v. a., « munir préalablement de sentinelles ».

246, 14 « Il nos covient metre pene a ce que li passage soient si hasté et *porgaitié* que Romain ne puissent avoir viande ».

God. ne donne que la forme réfléchie *se porguaitier*, « se garantir, se garder, faire le guet ».

PROROSTRE, s., « tribune aux harangues de l'ancienne Rome ».

15, 3 « Tantost con Juilles Cesar fu questor, il ala, si come costume estoit, en mi le leu ou l'en tenoit les plez a Rome. Cil leus avoit non *prorostre*, qui sone « bec de nef », car iluec estoient li bec des nes d'Aufrique dont Kartage fu prise, en remanbrance de la victoire des Romains ».

Déformation de *pro rostris*, Suét., *Cés.*, VI, 1.

QUINTILE, s. m., « nom latin du mois de juillet ».

632, 28 « ... droit en juillet, qui est quinz mois de marz. Nos (les Égyptiens) l'apelons *quintile* ; tu l'apeles jullet, de ton nom, en ton kalendrier ».

Ce mot manque dans God. ; Lacurne, citant Cotgrave, l'écrit *quintil*.

RAMEÜRE, s. f., « rangée de rames ».

169, 26 « Lues que li Breton virent... la maniere de nagier a plusors *rameüres* d'avirons..., il se retrestrent un petit arriere ».

God. ne donne pas ce mot.

REMUÉ COSIN, « cousin issu de germain ».

666, 21 « Achim, li fiuz Aminadab, uns *cosins remuez* Hyrchan, fu bien armez de totes armes ».

God., *Suppl.*, X, 538 *a*, cite ce texte de janvier 1411, tiré du *Recueil de pièces relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 26 : « Cousine germaine ou *remuée de germaine* » (texte imprimé : *reaumée*). Dans les *Faits des R.*, « remué » doit être l'équivalent de « remué de germain ».

On voudra bien supprimer la note mise à ce mot dans l'édition.

REPARES, adv., « de nouveau », ou « aussitôt ».

653, 31 « Cesar refu d'autre part, qui ot de sa gent *repares* mise es nes que il avoit ».

Repares est un composé à valeur intensive de *pares*, dont God. donne un certain nombre d'ex. dans la locution adverbiale *lo pares*.

RETORSE, s. f., « fait de revenir sur ses pas ; sinuosité ».

632, 31 « Il (le Nil) esdrece son cors de midi vers septentrion. Une foiz se tuert vers occident, autre foiz vers orient. Libe et Arrabe sont les .ij. terres ou il cort plus droit sanz *retorse* ».

ROISTEÉ, s. f., « raideur, escarpement ».

271, 16 « ...ne *roisteez* de montaigne ne murs de la vile ne vos pot retenir ».

God. donne seulement *roistece* et *roisteur*.

Voir plus hant *estroiteé* et *grandeé*.

SALPHIGUE, s., « sorte de serpent ».

608, 24 « En ceste maniere em perirent mout ou desert, et par pointures d'escorpions et de *salphigues* et d'autres serpenz ».

Traduction de *salpuga* (Luc., *Phars.*, IX, 837), — variante *salpiga*, — qui est en réalité une fourmi venimeuse.

SANTEÏVEMENT, adv., « sans nuire à la santé ».

338, 5 « Puis se remist (César) au chemin vers Rome et erroit chascun jour tant com resnable recet pooient sosfrir d'un a autre *santeïvement* ».

Adv. formé sur l'adj. *santeïf* que donne God.

SEMENCIER, v. *cemencier*.

SENTINE, s. f., « puanteur ».

543, 11 « Cesar et li soen ne porent pas iluec (à Pharsale) longuement demorer por la grant *sentine* des ocis dont li airs corrompi ».

SERJANT A ESPEE, s. m., « gladiateur ».

353, 29 « Cist Miles estoit uns roberres *serjanz a espee* merveillex ».

L'auteur des *Faits des R.* n'a ni pris tel quel ni francisé le mot *gladiator*, qu'il a rencontré plusieurs fois dans les textes qu'il traduisait (ainsi, Suét. 31), et qui pourtant allait peu après entrer dans la langue française (au cours du XIIIe s. ; v. God.). Il a usé de périphrases : « serjant a espee » ici, « chevalier a espee » ailleurs (*347*, 12) ; p. 28, l. 2, « la mesniee as espees » traduit l'expression « gladiatoriae familiae » de Sall., *Catil.*, 30, 7.

SOIF BATEÏCE, s. f., 1° « palissade », ou « retranchement formé d'une levée de terre surmontée d'une palissade ».

200, 26 « Il firent une *soif bateïce* de .ix. piez d'espés et un fossé de .xv. piez de lé tot antor les Romains por els anclorre ».

Traduction de *vallum*, Cés., *B. G.*, V, 42, 1.

2° « parapet en clayonnage ajouté à la palissade ».

285, 28 « Après ces .ij. fossez, il fist fere terraill et un paliz sus de .xij. piez. Aprés fist boene *soif bateïce* tenant au paliz et aleoirs tot entor » ; traduction de *lorica*, *B. G.*, VII, 72, 4 ; — *303*, 24 « Ses tentes il fist ceindre et garnir de boen paliz de .xij. piez de haut et de *soif bateïce* d'autretant de haut » ; traduction de *loricula B. G.*, VIII, 9, 3.

Les deux mots se trouvent chez God., mais séparés ; tandis qu'ici nous avons affaire à un mot composé créé par l'auteur des *Faits* pour traduire une expression technique.

SOUPLE, s., « sorte d'étoffe ».

626, 7 « Li povre garçon estoient vestu de bouqueran et de *souple* et de camelot ; li riche, de porpre, de samin et de dyaspre et d'autres dras de soie ».

Je n'ai trouvé nulle part mention de cette étoffe. Elle était moins précieuse que la pourpre, le samit et « autres dras de soie », mais cependant très estimée, puisque, dans le passage où elle est mentionnée, l'auteur veut montrer avec quelle richesse étaient vêtus les serviteurs de Cléopâtre. C'était probablement une étoffe de coton, comme le bouqueran ou bougran (voir Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent pendant le m. á.*, Paris, 1854, t. II, p. 29 et suiv.), qui était alors un tissu de prix.

SOUZLASCHIER (SE), « céder en se soulevant et en se laissant glisser ».

695, 29 « Li valez (Gnaeus Pompée)... feri Cesar si vertueusement, que li escuz nel garanti ne que feïst uns viez talevaz... Cesar n'ot pas son clavein vestu. Li fers li entra plus de troi doie el cors. Il senti que cil cops li venoit a mort, car li vaslez l'empegnoit de tote sa vertu ; et il *se souzlascha*, si vuide les estriers. Se il se fust es estriers afichiez, Gneus li eüst tote la lance mise par mi le cors ».

Le contexte confirme le sens que ce verbe tient de son étymologie. *Se souzlaschier*, c'est lâcher l'appui des étriers, se dégager de son assiette en

cédant sous la poussée de l'adversaire ; c'est faire le contraire de se raidir, de « s'afichier ». — Le ms. *P* a *soussachier*.

TAUXE, TAXE, s. m., « if ».

231, 1 « (Catavulcus) prist venim que l'en claime tousique ; d'un arbre le fait l'en, qui a nom *taxes* ou *yf* » ; *500*, 12 « Li plus des arbres estoient *tauxe* venimex ».

C'est le latin *taxus*, Cés., *B. G.*, VI, 31, 5, et Luc., *Phars.*, VI, 645.

Le fait que ce mot est repris par *yf* montre qu'il n'était pas d'usage courant.

Des deux formes *taxe-tauxe* on rapprochera la double forme *taxer-tauxer*, « fixer un prix, une imposition » ; actuellement encore une *une taxe-un taux*.

TESURE, s. f., « action de dresser les tentes, d'établir un campement ».

260, 1 « Après i vint Cesar a la quinte *tesure* de ses tentes dou pont qui estoit refez ».

Ce mot n'est donné par Lacurne qu'au sens de « pêcherie », et par God. que comme terme de chasse : « assemblage de panneaux ».

« A la quinte tesure de ses tentes » traduit ici « quintis castris » de Cés., *B. G.*, VII, 36, 1 : « en cinq étapes, en cinq jours de marche ».

TUMBEREL, s. m., « plongeon », oiseau aquatique.

467, 14 « Me desplest ce que je ai veü les *tunbereaus* et cornilles et autres oisiax entor le rivage ».

Ce mot correspond au *mergus* de Luc., *Phars.*, V, 553. Le mot *plongeon* est attesté dès le XII^e^ s. (*Floire et Blanch.*, I, 1466) ; l'auteur des *Faits des R.* lui a préféré un mot formé sur le radical de *tomber* qui, lui aussi, évoque le vol particulier de l'oiseau. Le mot *tumberel* ou *tumerel* (*tumer* existait à côté de *tumber*) n'a été jusqu'ici signalé qu'au double sens de « tombereau » et de « trébuchet ».

UR, s. m., « auroch ».

228, 10 « Unes bestes qui avoient non *ur* ».

Cés., *B. G.*, VI, 28, 1 : *uri*. C'est l'animal que les naturalistes appellent *ursus* ou *bos primigenius* (all. *Ur-ochs*).

Lacurne et God., *Suppl.*, X, 823, donnent la forme *ure*, « taureau sauvage ».

VAIER, v. n., « faire des incursions ou des démonstrations militaires hors de ses frontières ou de ses garnisons pour défier ou piller l'ennemi ».

156, 14 « A grant loenge tornoient (les Germains) *vaier* loign de lor marches et estendre soi en autrui chans » ; *210*, 30 « Induciomarus aloit chascun jor *vaiant* et corant dessoz les lices Labienus o ses chevaliers ».

Vaier correspond dans le deuxième ex. au lat. *vagari* (Cés., *B. G.*, V, 57, 3) : « prope cotidie cum omni equitatu Induciomarus sub castris ejus *vagabatur* ». Dans le premier ex., il a évidemment le même sens, mais

vagari a dû être lu au lieu de « *vacare* agros », Cés., *B. G.*, IV, 3, 1 : « maximam putant esse laudem quam latissime a suis finibus *vacare* agros ».

Le verbe *vaier* n'est donné ni par Lacurne ni par God. ; il se trouve pourtant dans *Eneas*, 2491 : « de ça lo flueve *vaiant* vont », où M. Salverda de Grave le traduit par « errer » (*Class. fr. du m. â.*, Champion, 2 vol., 1925-29). C'est une forme populaire supplantée plus tard par la forme savante *vaguer*, qui apparaît au XIVe s.

VANDECIER, v. a., « chercher à vendre ».

456, 15 « Il (les soldats de César) s'estoient refroidié ne n'estoient pas espoir si ardant de conbatre comme devant, et aloient ja lor armes et lor espees *vandeçant* ».

Luc., *Phars.*, V, 238 : « miles... venditat enses ».

Nous avons là une forme irrégulière ; *venditare* aurait dû aboutir à **vender*. Peut-être faut-il partir d'un verbe **vindiciare*, qui aurait été formé sur le nom *vendicia* (= venditio) que cite Du Cange. — Peut-être aussi *vendeçant* est-il pour *vendissant*, forme inchoative dérivée d'un inf. **vendir*, refait sur le pft. *vendit*. On sait en effet que le « suffixe inchoatif *-iss-*, qui s'est ajouté au radical de verbes appartenant à la conjug. en *-ir*, s'est ajouté aussi à quelques autres verbes n'appartenant pas à cette conjugaison. On trouve ainsi des formes comme *vainquissons*, Palsgr., p. 648 ; *vainquissant*, Guill. Alecis, I, v. 502 ; *nasquissons*, Cachedenier (1600). Il est probable que ces formes remontent non à *vaincre* ou *naître*, mais à *vainquir* et *nasquir*, refaits d'après les pfts. *nasquit* et *vainquit*. De même *tordissant*, God., VII, p. 752, correspond non à *tordre*, mais s'explique par *tordir*, analogique du pft. secondaire *tordit* » (Fouché, *Le verbe franç.*, p. 34). On sait en outre que la terminaison inchoative latine *-isc-* se présente sous la forme *-esc* en Savoie, en Dauphiné, à Lyon, en Suisse, en Gascogne (cf. Meyer-Lübke, *Gram. des langues rom.*, II, § 200). Mais, outre que les formes *vainquissons*, *nasquissons*, etc., sont relativement récentes, et que le verbe **vendir* n'était très probablement pas né au début du XIIIe s., il faudrait admettre une influence méridionale plutôt surprenante (voir éd. Flutre et Sn. de V., t. II, p. 21). — Ce qui semble le plus probable, c'est que l'auteur des *Faits* a formé son dérivé à l'aide du pseudo-suffixe français *-ecier*, d'après des verbes comme *adrecier* < *addirectiare, *estrecier* < *estrectiare < ex-strictus-are, *manecier* < *minaciare, etc.

VOIZ, s. f. pl., « fosses nasales ».

641, 15 « Li fers, qui res estoit et trenchanz, li rompi le tendrum del nes et li passa par mi les *voiz* jusque el cervel ».

*
* *

Signalons, pour terminer, quelques appellations latines conservées par le compilateur :

CONMILITUM, s. m., « compagnon d'armes ».

728, 10 « Quant Cesar parloit a els (ses soldats) ensamble a entree de bataille ou aillors, il nes apeloit pas « seignor chevalier », mes « seignor *conmilitum* », qui sone autretant come « compaignon de chevalerie ».

Dans Suét., *Cés.*, 67, 3, le mot *commilitones* fait antithèse à *milites*. L'auteur des *Faits* a traduit ce dernier terme par « chevalier », et a conservé l'autre terme latin *conmilitum*, en en donnant ensuite la traduction.

HALTES (var. de P. : *altes*), s. m., « sorte d'élan ».

227, 33 « Unes autres bestes i avoit (dans la forêt hercynienne), que l'en clamoit *haltes*, en forme de chievre, mes que un petit estoient greignors ».

Il s'agit de l'animal que César, *B. G.*, VI, 27, 1, appelle *alces*, et qui est sans doute l'élan.

JACULUS, s. m., « sorte de serpent ».

608, 1 « Uns serpenz... fiert un chevalier en la temple. Et por ce que il se gite en lançant est il apelez *jaculus* en Aufrique ».

A la p. 602, l. 28, le même mot se trouve sous la forme *jaculin*. C'est le *jaculus* de Lucain, *Phars.*, IX, 720 et 823.

PARIAS, PRESTER, s. m., « sortes de serpents ».

604, 24 « La estoient li serpent que nos avons nomez, et emorroïs et hasmodites... et *parias* et *prester* et tant d'autres serpenz que l'en n'en set les noms » ; *606*, 25 « *Prester*, une maniere est de serpent ».

C'est le *parias* et le *prester* de Lucain, *Phars.*, IX, 721-22.

L.-F. FLUTRE.

MÉLANGES

PROV. CATAL. *AVOL* « MAUVAIS, VIL ».

J'ai discuté à deux reprises ce mot confiné sur le territoire provençal et catalan, dans *Ztschr. f. frz. Spr.*, XLV, p. 370, n. 2, et dans *Lexikalisches aus dem Katalanischen*, p. 21. Je maintenais contre le *REW* l'étymologie habilis en m'appuyant p. ex. sur le sémantisme d'un mot basque dérivé de *praesto* et signifiant « mauvais, vil » (litt. « prêt à tout ») [1]. Mais le fait que l'anc. fr. *able*, dérivé authentique de habilis, n'ait développé que le sens « adroit » (conservé en anglais : *able* « doué »), ainsi que la présence en basque de *aul* (correspondant au prov. *aul(e)* à côté de *avol*) « faible, insipide, fade », « (terrain) maigre » (cf. prov. mod. *terrain aboul* « mauvais terrain ») m'avait toujours inquiété.

Tout en me ralliant, en principe, au parti de L. Sainéan, l'ennemi juré du « grec superflu », je me demande aujourd'hui s'il ne faudrait pas admettre un étymon grec. Ma résipiscence partielle (limitée à la région méditerranéenne) provient de trois expériences : d'abord les pages que M. von Wartburg a dédiées à l'influence grecque (par l'intermédiaire de Marseille = Μασσαλία) sur le lexique provençal (*Évolution et structure de la langue française*, p. 7-11 ; bien entendu, je ne démords pas de mon opposition contre des étymologies comme ἐπικάρσιος > *biais*, mais des cas comme le prov. *ambro* > amphora, *lãp* « éclair » > λαμπάς, *empura* « attiser » > πῦρ, *tubo* « fumée »

1. On pourrait encore comparer l'a.h.a. *hantac* glosé par *acer, durus, ferox, fortis, saevus*, qui survit dans les dialectes méridionaux de l'Allemagne (bavar. *hãndig* « feindselig, widerlich », carinth. « unwillig, böse worte gebend ») et qui, venant de *hand* (cf. *behende* « agile »), aura signifié l'homme prêt à frapper (*Dtsch. Wb.* s.v. *handig, hãndig*).

> τύφος etc. résistent à la critique); ensuite mon expérience personnelle avec les glossaires aragonais du XV^e siècle publiés par A. Castro, qui me révélèrent (v. mon compte rendu *MLN*, 1938, p. 122 sequ. [1]) nombre de mots grecs dans les lemmes latins, d'ailleurs assez altérés, qui doivent avoir pénétré dans ce coin de la péninsule ibérique par les écoles; enfin le magnifique mémoire que M. Joan Coromines a écrit sur les mots grecs en catalan dans *Homenatje... a Rubió y Lluch*, III.

Je me permets donc aujourd'hui de proposer pour le prov. et cat. *avol* et le basque *aul* l'étymologie ἄβουλος « imprudent, mal avisé » (attesté dans Antiphon au sens de « mauvaise volonté » κακόβουλος : l'adverbe ἀβούλως apparaît ici à côté de ἀδέως), cf. le subst. ἀβουλία « indécision » (accouplé à βραδύτης, μαλακία), « imprudence » (à côté de ἄνοια, μωρία). Le *CGlL* contient une glose ABODOS : *dementes, id est dementicus* que Buecheler veut lire *apodos* et explique par *abulos*. C'est de ἄβουλος « de mauvaise volonté » et ἀβουλία « indécision » (cf. le terme psychologique introduit par Th. Ribot *aboulie* [2]) que viendrait le sens de « faible », « mou » (cf. ci-dessus μαλακία), qui nous explique le sémantisme du basque. De « faible, dément »

1. Je me permets d'ajouter ici trois remarques à propos de mots grecs contenus dans ces glossaires : j'avais suggéré que dans la glose *inia* : *porra* le lemme représente le gr. ἰνίον « occiput » — je trouve maintenant dans le travail de Svennung sur la langue d'Oribase (*Uppsala Univ. Årsskrift*, 1933, p. 89), le passage : *in inio id est occiptio* (sic !). Il y a donc eu un lat. vulg. inium « occiput ». — J'avais interprété meabolo, glosé par « remembrar », = *μνειο-ποιῶ, de μνείαν ποιῶ attesté par Sophocles, mais, en vue de l'article sur le grec byzantin ὀρθοβολῶ, que vient de publier M. Maurice Leroy dans *Mélanges Boisacq* (*Ann. de l'inst. de phil. et d'hist. orient. et slaves*, II, p. 101) et où l'on trouve des formations en -βολῶ -βόλος, comme ἀνθοβολῶ « je fleuris », φωτοβολῶ « je brille », μυροβόλος « odoriférant », il faudra, en plus grande conformité avec l'aspect phonétique de meabolo, construire un *μνειο-βολῶ « produire des souvenirs ». — Enfin, M. Ezio Levi me propose de résoudre calataria : *puta vieja*, non pas par καχὴ ἑταίρα, mais par καλὴ ἑταίρα, avec καλός comme en a. fr. *bele suer* etc. ' chère ' (cf. καλόγερος ' moine ', litt. ' beau vieillard '). Ce ' beau ' > ' cher ' serait alors une épithète ironique.

2. Cf. *Petit Larousse* : *Abo(u)lie*, Absence de la volonté. Espèce de folie où ce symptôme est dominant : *les personnes atteintes d'aboulie sont abattues* ; et Lalande, *Dict. de la philosophie* (définition exacte par P. Janet).

(sens attesté aussi en catalan : *la paret no era tan àvol e tan frévol, . . .per avolea e per flaquea, Coutumes de Tortosa*, textes cités par *Dicc. Aguiló* s.vv. *avol, avolea* ; cf. les exemples pour « malesa física » et « figa seca mínvola. . . » dans Alcover-Moll, s.v. *àvol*) à « mauvais, méchant, vil » le cat. *dolen* (= lat. dolens) nous montre le chemin.

La conservation de l'accent sur l'antépénultième (au lieu d'un latin **abúlos*) serait comparable jusqu'à un certain point à συκωτὸν > sýcōton + ficátum > prov. *fetge*. Mais peut-être s'agit-il d'un mot grec arrivé directement au roman méridional par la voie des médecins. J'ai retrouvé un terme physiologique grec (μαραυγία) en cat. : *melanjía* « mélancolie » (*Arch. rom.*, 1939). Xerampelinus > prov. *sarampioun*, esp. *serampion* « rougeole » (*REW*, n° 9579 a) est un autre mot grec d'origine médicale : *avol* doit donc avoir été un mot à origine assez savante, mais qui a évolué phonétiquement comme les termes populaires (*-b* > *-v* comme *dēbilis* > *dęvol*, *-abu-* > *-avo-* et *-au-* comme parabula > prov. *paraula* et esp. *palabra*.

Leo Spitzer.

ENCORE *NE SONNER MOT, NE TINTER MOT.*

Dans le fascicule 258 de la *Romania* de cette année, p. 223-5, M. Leo Spitzer a publié des additions intéressantes à mon article *Ne sonner mot, ne tinter mot et l'évolution sémantique du substantif mot*, paru ici même (LXIV, p. 347-94).

Nous nous trouvons d'accord, M. Spitzer et moi, sur plusieurs points, notamment sur l'évolution sémantique du substantif *mot* : du sens primitif « manifestation, débit, phrase » s'est dégagé d'un côté le sens « parole » dans la langue courante et de l'autre, dans la langue cynégétique, le sens « cri des chasseurs », puis « fanfare », développement analogue à celui du substantif *Hift* en allemand.

Les chasseurs communiquaient primitivement entre eux par des cris ou plutôt par des phrases ou tirades fixes énoncées à haute voix, mais le cor de chasse, d'un emploi général en France au moyen âge, était connu déjà dans l'ancienne Gaule. Dans une mosaïque gallo-romaine de Lescar (Oloron, Béarn), un chasseur, muni d'un grand cor de chasse, qu'il porte à une

courroie autour du cou, tue d'une lance un sanglier, qui est poursuivi et attaqué par deux chiens [1].

Les explications que j'ai données du substantif *mot* dans mon article ne sont pas des idées primesautières. Pendant une quinzaine d'années j'ai au cours de mes lectures noté de nombreux exemples de *mot*, et c'est à la lumière de ces exemples que j'ai cru comprendre et débrouiller le développement sémantique du substantif *mot*. Ce n'est qu'après mûre réflexion que mes théories sur le substantif *mot* ont été couchées sur le papier.

Rien n'avait plus frappé mon attention et ma curiosité que l'emploi fréquent de l'expression *ne sonner mot* comme synonyme de *ne dire mot*. L'expression rare *ne tinter* (*tentir*) *mot* ne me paraissait pas moins bizarre que *ne sonner mot*, car on ne rencontre ni *sonner* ni *tinter* (*tentir*) comme *verba dicendi* en français. Il me semblait donc impossible d'attribuer aux verbes *sonner*, *tinter*, *tentir* dans ces expressions le sens primitif « dire ». M. Spitzer par contre n'y voit pas de difficulté, car dans des romans anglais modernes il a trouvé *he sounded* pour introduire un discours et l'allemand, dit-il, va encore plus loin *tönte er*, qui indique une sorte de torpeur de l'âme (p. 224).

J'admets l'utilité et le bien-fondé de comparaisons entre des langues romane et non-romane, si l'emploi et l'évolution des membres de la comparaison sont identiques, comme c'est le cas par exemple pour le fr. *mot* et l'all. *Hift*, qui tous deux du sens primitif « cri du chasseur » en sont venus à signifier en second lieu « fanfare ». La comparaison établie par M. Spitzer est boiteuse, car, abstraction faite de la rareté de l'all. *er tönte* et de l'angl. *he sounded*, il s'agit d'un côté de l'emploi d'un verbe français dans une phrase isolée (*ne sonner mot*) et de l'autre d'un verbe anglais qui, à ce qu'il semble, est employé sporadiquement comme *verbum dicendi* et d'un verbe allemand *er tönte*, qui indique, comme le signale M. Spitzer, un état d'esprit spécial, ce que ne fait pas le fr. *ne sonner mot*, qui est tout à fait synonyme de *ne dire mot*. Si M. Spitzer, s'appuyant sur *he sounded* et *er tönte*, continue à voir dans *sonner* de l'expression *ne*

1. *Inventaire des mosaïques de la Gaule publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, I, 1, Narbonnaise et Aquitaine, par Georges Lafaye, Paris, 1909, n° 412.

sonner mot un verbe employé primitivement comme *verbum dicendi*, il faudra qu'il nous explique pourquoi *sonner* comme *verbum dicendi* en français est restreint à la phrase négative *ne sonner mot*. L'explication que j'ai présentée offre pleine et entière satisfaction sur ce point.

Il est évidemment, en principe déjà, beaucoup plus probable qu'un mot employé dans une phrase spéciale a eu d'abord un sens restreint qui s'est généralisé au fur et à mesure que la phrase a fait fortune dans la langue, témoin *marcher sur les brisées de quelqu'un*, *être aux abois*, *prendre le change*, *se mettre en grève*, *mauvaise herbe croît toujours*, *avoir maille à partir avec quelqu'un*, etc., etc.

Rappelant que j'ai constaté que « les chasseurs communiquaient entre eux par des cris », M. Spitzer s'explique ainsi la marche du verbe *sonner* pour en venir au sens « dire » : « *Sonner* a le sens général de « produire un son », et ce son ne devait pas toujours être articulé : c'était bel et bien un cri plus ou moins fort, un bruit (cf. esp. *sonarse* « se moucher le nez [avec bruit] ») ». Cela étant, on s'attendrait à ce que *sonner mot* soit employé souvent avec rapport aux cris des chasseurs, car c'est surtout dans un tel emploi que *sonner* serait à sa place. En effet, si *sonner mot* avait été employé pour indiquer les cris des chasseurs, il n'aurait pas été permis de mettre en doute l'explication de M. Spitzer. Mais si c'est un fait connu que *mot* se rapporte couramment aux cris des chasseurs, il n'en est pas moins vrai que *sonner* n'a jamais été employé pour rendre leurs cris. *Sonner un mot*, c'est toujours « corner, sonner du cor », jamais « crier ». Pour indiquer les cris des chasseurs on disait *huer*, *hucher* ou *jupper un mot* (voir mon art., p. 358-9), jamais *sonner*, qui cependant d'après M. Spitzer, indique « bel et bien un cri plus ou moins fort ». C'est là un fait qui enlève toute apparence de force et de vie à la théorie de M. Spitzer sur l'origine de *sonner* dans l'expression *ne sonner mot*.

Laissons donc le champ des grises théories et tenons-nous en aux faits tels que nous les présentent les exemples recueillis. Le substantif *mot* indique primitivement les cris, en second lieu les fanfares des chasseurs. De nombreux exemples attestent les deux sens dans la littérature française du moyen âge (voir mon art., p. 355-9). Près du verbe *sonner* le substantif *mot* se rap-

porte cependant toujours aux fanfares, jamais aux cris des chasseurs. *Sonner un mot* a un emploi bien net dans la langue de chasse : « sonner du cor, corner » ; en dehors de la langue cynégétique *sonner* près du substantif *mot* est vide de sens.

On ne corne pas pendant toute la chasse. Il y a des moments et des situations où il faut chasser *sans sonner mot*, et il y a des manières de chasse qui demandent qu'on *ne sonne mot* en chassant. *Modus* en offre des exemples, comme je l'ai montré à la page 360 de mon article. Dans le chapitre VII (Comme l'on doit chasser les Loups avec les chiens courans, et prendre à force) de la célèbre *Chasse du Loup* de Jean de Clamorgan on lit :

« Si le bois est grand et que l'on y puisse aller à cheval, je trouverois bon qu'il y eust un varlet pour accompagner les chiens, et les tenir en queuë le plus près qu'il pourroit. Aussi voudrois bien qu'il sonnast souvent de sa trompe, et qu'avec son forhu [1] il ne cessast d'enhardir ses chiens. Vray que les autres quine sont à la queuë des chiens *ne doyvent sonner mot*, parce que tant de sonneurs de trompes souventesfois estourdissent les chiens et leur font perdre tout credit et moyen de bien chasser, quand l'une sonne deçà, l'autre delà. » P. 57-58 de l'éd. E. Jullien, *Cabinet de vénerie*, II, Paris, 1881.

Dans le chapitre XXXVIII (Comme il faut mettre les relays : et la maniere de relayer) de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux il est dit :

« Le valet doit mener ses Chiens hardez sur les voyes, et leur faire suyvre trois ou quatre pas le droit [2], puis en doit laisser aller un, et s'il veoit qu'il dresse [3], pourra descouppler les autres, et sonner pour Chiens... Et si le piqueur estoit au relays sur

1. *Forhu* est la sonnerie pour appeler et faire venir les chiens. C'est le substantif verbal de *forhuer* « crier pour faire venir les chiens » (voir le glossaire de mon édition de *Modus*), se rapportant d'abord au cri, puis à la fanfare du chasseur. *Forhu* a donc parcouru la même évolution de sens de « cri » à « fanfare » que fr. *mot* et all. *Hifl* (voir ci-dessus).

2. Le *droit*, c'est « le cerf de meute, le cerf détourné par le limier, par opposition au change », voir le glossaire de mon édition de *Modus*, art. *droit*.

3. *Dresser un cerf* est traduit par Cotgrave « the dogs to find out a deer ». Je consacrerai bientôt un article à ce verbe ainsi qu'au substantif *droit* mentionné dans la note précédente.

le bord d'un estang, et que le Cerf y vint, il le doit laisser baigner à son ayse *sans sonner mot* : puis quand il sera sorty, faut que le valet s'en aille avec les Chiens là où il sera sorty, et descouppler ses Chiens sur les voyes, comme dessus, là où faut qu'il ne les abandonne jamais, sonnant après eux pour appeler de l'ayde. » Fol. 39 de l'édition imprimée à Angers en 1844.

C'est de cette façon que faire quelque chose *sans mot sonner* ou en *ne sonnant mot* est devenu synonyme de faire quelque chose en silence, et il est tout clair que les gens qui n'étaient pas chasseurs, ne comprenant pas l'origine de l'expression, ont vu dans *ne sonner mot* un synonyme de *ne dire mot*.

Qui ne sait rien de la langue de la chasse sera enclin à voir dans *ne sonner mot* le verbe *sonner* avec le sens actif qui lui est familier, à savoir « faire sonner (une cloche, etc.) ». Cette mauvaise interprétation de *ne sonner mot* a amené la création, par une fausse analogie, de l'expression rare *ne tinter mot, ne tentir mot*[1].

C'est surtout à mon compatriote M. Carl S. R. Collin[2] que revient l'honneur d'avoir montré le grand rôle que l'ambiguïté de sens des mots dans certaines combinaisons peut jouer pour la création de nouveaux sens et de nouveaux emplois. Mon explication de *ne sonner mot* n'offre donc rien de nouveau ni de bizarre, et c'est à une étude attentive des exemples recueillis pendant de longues années de recherches que je suis arrivé aux conclusions que j'ai publiées dans la *Romania*. J'ai toujours cru que la meilleure méthode pour arriver à des résultats sûrs, c'est de laisser parler les exemples.

Gunnar TILANDER.

---

1. Aux exemples de ces expressions que j'ai cités aux pages 360-1 de mon article il faut ajouter ceux donnés par Godefroy, art. *tentir* (tome VII), *tinter* (tome X).

2. Voir sa magistrale *Étude sur le développement de sens du suffixe* -ata, Lund, 1918.

CORRECTIONS

De Renart et de Piaudoue, éd. par R. Lejeune-Dehousse, *L'œuvre de Jean Renart*, 1935, p. 411-42.

Ce débat est fort curieux, non pas en raison des renseignements qu'on pourrait être tenté d'y chercher sur la biographie des partenaires et de leurs proches, — car il est évident que les infamantes accusations dont ils s'accablent à l'envi sont du domaine de la fantaisie [1] —, mais à cause de la saveur populaire du style, de la virtuosité verbale qui s'y déploie et bien plus encore des innombrables difficultés auxquelles on s'y heurte.

Au texte établi par Mme L.-D., M. Långfors a apporté d'utiles corrections [2], en regrettant que les variantes du manuscrit *B* (Arsenal 3114) aient été indiquées dans cette édition d'une manière incomplète et défectueuse [3]. C'est cette lacune que je voudrais combler en communiquant le résultat d'une nouvelle collation de ce manuscrit (où il ne sera pas tenu compte des variantes purement graphiques). Je saisirai cette occasion pour proposer à mon tour quelques émendations à l'édition récente et dire comment je comprends certains passages particulièrement difficiles.

La première question que devra se poser le futur éditeur, — car ce texte a grand besoin d'une nouvelle édition, — est celle de la répartition des répliques entre les deux interlocuteurs. Dans presque toutes les tensons, elles se succèdent de couplet à couplet, mais il semble que cette règle souffre ici des exceptions. Les couplets II et III sont certainement de Renart, le second, en effet, ne faisant qu'annoncer l'attaque qui se déclanche dans le troisième. A ces deux couplets il était naturel que Piaudoue ripostât symétriquement

1. C'est ce qu'a bien vu Mme L.-D., sans aller assez loin dans la voie du scepticisme (*op. cit.*, page 385). Ces accusations se retrouvent en termes presque identiques dans d'autres spécimens du genre, comme la *Desputoison de Charlot et du Barbier* et les *Deus bordeors ribauz* (*ibid.*, page 383).

2. *Romania*, LXIV, 1938, p. 109.

3. Le sigle *A* désigne le manuscrit B.N. 837, dont M. L. a donné une très soigneuse collation (d'après le fac-similé). Le ms. *B*, sur lequel l'éditrice ne donne aucun renseignement, est nettement picard et de l'extrême fin du XIIIe siècle.

par deux autres (IV et V). Jusqu'au dix-septième, qui est de Renart, les répliques alternent régulièrement, mais le dix-huitième est aussi de Renart et on peut se demander si, entre les deux, il n'y a pas une lacune. Inversement XXI et XXII sont de Piaudoue, car l'un s'adresse au « menestrel » qui ne peut être que Renart et le second le désigne par son nom. Les couplets XXIII-XXVII sont de Renart, ainsi que XXIX-XXX. Je crois qu'un examen attentif du texte, auquel il serait trop long de procéder ici, confirmera cette répartition ; mais il est naturellement possible qu'il y ait ici ou là des lacunes.

Au début l'éditrice a omis de relever la rubrique de *B* : *Cest de renart et de piaudoue.*

I, 3, *B* porte non *a*, mais *as*, qui est la bonne leçon. — 12, la leçon de *B* est : *En enfer lau nus b. napart.*

II, 8, *Que l'en*] *que on*[1].

III, 4, *B* porte *clergastres fax prescheour* (non *precheor*). Au v. 3, Mme L. D. adopte la leçon de *A*, *songieres*, qu'elle interprète par « songeur, celui qui explique les songes ». L'existence même de cette profession à cette époque me paraît fort douteuse : les deux textes, au reste tardifs, qui en font mention (voir Godefroy, à *songeor*) se rapportent à des coutumes païennes.

Il faut lire, avec *B*, *sainerres* et entendre « châtreur de porcs » (voir God., à *sener* et *seneor*) ; sur cette évolution du sens de sanare dans de nombreux dialectes français et italiens, voir G. Paris dans *Romania*, XX, 324, et Meyer-Lübke, *Et. W.*, no 7566. Ce passage est à rapprocher de celui des *Deus Bordeors* où l'un des partenaires se vante d'être *seignerres de chaz* et *ventousierres de bues*. La forme du cas régime *seneor* était presque homophone de *seignor* (seniorem)[2], ce qui explique le calembour du v. 9, auquel le mot *songeor* ne se prêterait nullement.

IV, 4, *B* a bien *douee*, conjecturé par Långfors, non *donee*. — 8, *por ce*, non *pieça*. — 9, *Cel*] *Le*.

V, 4, *cele*, non *cela* (faute d'impression). — 9, *Nomques*, non *onques*. — 11, *Sathenas*, non *Sathanas*. — 12, *mes*] *ains*.

VI, 8, *prent*, non *prant* ; c'est au reste la bonne leçon (*A*, *tient*). — 11, *Jusques*] *Dusques*. — 12, *beüe*] *beuee* ; sur cette notation du groupe *ue*, propre aux manuscrits picards, voir *Amadas et Idoine*, éd. Reinhard, p. VIII.

VII, 8, *t'ont toute toloite honeur*] *tont tolut avoir honour*.

VIII, 4, la leçon de *A*, *Si as ja retrete cornee* est équivalente à celle de *B*, qui lui a été préférée.

IX, 1, *tiés*, non *iés*. — 7, *desor*, non *desoz*.

X, 2 *Fors*] *Mais*. — 5, *Ne*, non *Ke* (faute d'impression). — 9, *nier*] *noier*.

---

1. La leçon qui précède le crochet est celle de l'édition, c'est-à-dire, sauf indication contraire, celle de *A*.

2. Les formes *saigneor*, *seigneor* paraissent avoir été aussi en usage (cf. Godefroy et ci-dessus) par influence de *saignier*.

XI, 10, *prophesi*] *prophesie*.

XII, 2, *cil qu'a Cete*] *ce qu'a chiele*. — 6, *gibetier*, traduit par « se balancer au vent », est inexistant : il faut lire *gibecier*, qui a son sens ordinaire de « chasser ». La plaisanterie est expliquée aux vers 11-12, où il est dit que Renart, suspendu au gibet, pourra attraper les corneilles avec ses pieds ; *B* porte *gibeter* qui ne donne pas de sens et fausse la rime. — 8, *por ton* est la leçon de *A*, adoptée dans le texte ; *B mauvais*.

XIII, 2, *Ta*] *La* (bonne leçon).

XIV, 1-2, *Mais j'ai en un livret leũ — De tes ancisseurs et veu*. C'est la bonne leçon, sauf qu'il faut transposer *leũ* et *veũ*. — 12, *Combien li cus pesanz l. f.*

XV, 7, La leçon de *B*, *se tu es Adan* a été, avec raison, admise dans le texte ; il en résulte clairement que le nom de Piaudoue était Adan ; autrement l'allusion au Paradis terrestre serait incompréhensible. — 12, la leçon de *A*, *Qui tout t'en a mis au dehors* est excellente et devait être adoptée.

XVII, 4, il fallait conserver la leçon de *A*, *Entor soi te fet mal atrere* : « il est imprudent de t'attirer auprès de soi ».

XVIII, 6, *desfens*] *deffens*.

XX, 9, *aus faces vermeilles*] *a face vermeilles*.

XXI, 3, *achar*, substantif auquel est accolée une épithète au féminin, est bizarrement identifié à *eschar* « raillerie », qui ne peut être que masculin. Il s'agit sûrement de *char* > carnem. Mais pourquoi Renart est-il comparé à un boucher qui ne peut découper sa viande ? — 9, *maint*] *mains*. — 11, *chevance*] *cheance*, qui est la bonne leçon, puisqu'il s'agit d'une partie de dés.

XXIII, 8, *la*] *ta*, qui est la bonne leçon.

XXIV, 8, *eslis*] *eslus*.

XXV, 1, *s'ai* doit être lu *sai* (sapio).

XXVI, 3, *quar*] *que*. — 10 *por* est bien dans *A* (en toutes lettres) ; *B* a *par* (*p* barré). — 11, *De la ou fus*] *La ou tu fus*. — 12, *hors*] *fors*.

XXVII, 7, ce vers manque.

XXVIII, 1, *pecheor*, non *lecheor*. — 5, *Je le verrai*] *Ja le verrés*. — 6, *lui*] *li*. — 11, *l'atent*] *lassaut*.

XXIX, 4, *se onques* est à corriger en *se j'onques* (d'après *A* : *je jonques*). — 12, la leçon de *B*, mal indiquée, est *Escondis n'en aloit nului*.

XXX, 8, *que*] *qui*. — 9, *tempre*] *tost*.

XXXI, 6, *pot*] *puet*. — 9, *qui c'onques*] *qui omques*. — 11, *set*] *sot*.

A. Jeanroy.

COMPTES RENDUS

J. Morawski, **La légende de saint Antoine ermite (histoire, poésie, art, folklore) avec une vie inconnue de saint Antoine en vers français du XIV^e^ siècle et des extraits d'une** *Chronique antonienne* **inédite**; *Posnańskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk, Prace Komisji Filologicznej*, Tom. XI, Zeszyt 2 ; Poznań, 1839; in-8, 209 pages.

Le point de départ de cette monographie est une *Vie de saint Antoine de Viennois* (inc. *Jhesucrist qu'en la crois laissa son corps estendre*) conservée dans un seul manuscrit, B. N. fr. 2198, dont l'exécution est postérieure d'un siècle environ à la composition du poème. Paul Meyer, dans sa liste de poèmes hagiographiques (*Hist. littéraire de la France*, XXXIII, 339), l'a enregistrée par erreur sous le nom de saint Antoine de Padoue. Ce poème, qui au point de vue purement littéraire est médiocre (son intérêt est ailleurs), se compose de 76 quatrains monorimes d'alexandrins, suivis de douze vers octosyllabiques qui traduisent une prière latine connue. On sait que les quatrains d'alexandrins apparaissent dès le XII^e^ siècle, mais sont particulièrement en vogue depuis le début du XIV^e^. Ils sont alors employés dans les dits moraux et satiriques, qui sont plus d'une fois des remaniements de poèmes plus anciens en octosyllabes mis à la mode du temps. Toute cette littérature mériterait une étude d'ensemble, comme le dit M. M. qui y contribue par quelques remarques pertinentes.

La Vie française (l'oraison finale mise à part) se compose de trois éléments de provenance diverse : 1° l'histoire, très abrégée, de saint Antoine, 2° la visite chez saint Paul l'ermite, 3° le récit de la translation de ses reliques à Constantinople et en France. — 1° Toutes les Vies de saint Antoine remontent en dernière analyse à la Vie grecque écrite par son disciple saint Athanase, évêque d'Alexandrie (m. en 373), et traduite en latin par Évagre. Elle a passé dans les *Vitae Patrum* et figure dans les recueils modernes de Mombritius, etc. Des abrégés en ont été donnés par Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine ; ils ont été la source principale des Vies en langue vulgaire. Dans le poème qui nous occupe, la relation de la vie du saint est conforme, dans

ses grandes lignes, au récit de la *Légende dorée*. — 2° La rencontre de saint Antoine avec saint Paul (quatr. XL-LI) n'est pas dans Athanase et ses dérivés directs, mais provient de la Vie de saint Paul premier ermite, écrite par saint Jérôme et insérée, elle aussi, dans les *Vies des Pères* et la *Légende dorée*. — 3° La troisième partie du poème se rapporte notamment à la translation des reliques du saint de Constantinople en France (quatr. LVII-LXXIV). Découvert miraculeusement vers 529, sous l'empereur Justinien, le corps du saint fut transféré solennellement de la Thébaïde à Alexandrie et déposé à l'église Saint-Jean-Baptiste où il demeura jusqu'en 704. Alors, à la menace d'une invasion de Sarrasins, il fut de nouveau déplacé et transporté à Constantinople. Finalement il aurait été apporté en Dauphiné par un seigneur du Viennois, Jocelin ou Jacelin (?), à qui l'empereur de Constantinople le donna vers 1070 (mais voir plus loin); Jocelin choisit la Motte des Bois (Motte-Saint-Didier, commune du département de l'Isère)[1] pour recevoir la garde du saint corps et jeta les fondements de l'église Saint-Antoine qui deviendra bientôt le berceau d'un ordre puissant, institué, dit-on, par Gaston, seigneur de la Valloire, en accomplissement d'un vœu. L'ordre des Antonins, ou Frères hospitaliers de saint Antoine, aurait été fondé en 1095 (mais voir plus loin). En soignant les malades atteints du *feu saint Antoine*, il contribua largement à la popularité de son patron dont le culte ne fera que grandir dans les pays d'Occident.

La relation de cette « troisième translation » et des conditions dans lesquelles elle se serait faite est-elle authentique ? *Hoc autem verumne sit an commentitium, Deus ipse novit*, c'est en ces termes que l'historiographe de l'ordre au début du XVI^e^ siècle, Aymar Falco, qui le premier fournit les informations que répéteront ses successeurs, fait lui-même ses réserves. D'après les recherches de la dernière heure, dont les résultats n'ont pas encore été publiés sous une forme définitive, mais dont M. M. a eu communication par lettre et qu'il n'y a pas lieu de résumer ici, tout au moins le prétendu Jocelin ou Jacelin(?) doit disparaître de l'histoire. Quoi qu'il en soit, d'après le poème français la translation aurait eu lieu dans des conditions tout autres. Deux jeunes religieux de l'abbaye de Lézat (près de Toulouse) quittèrent, y dit-on, leur retraite et se rendirent à Constantinople, où ils furent reçus dans le monastère où se trouvait le corps de saint Antoine. Se décidant finalement à s'en retourner à leur propre couvent, ils emportèrent les ossements du saint. Ils passèrent par le Viennois, dont le seigneur avait un frère né sans pieds ni mains. Par la vertu des reliques dont les deux moines étaient porteurs, les membres qui manquaient à l'infirme lui poussèrent. Le seigneur du lieu obtint alors des moines une parcelle des reliques qui s'étaient montrées si efficaces et fonda dans le Viennois une église qui devait bientôt acqué-

1. M. Morawski écrit ainsi. Mais je ne trouve dans l'Isère aucune commune de ce nom.

rir une grande renommée. Les deux moines continuèrent leur route et déposèrent finalement leur précieux fardeau dans leur abbaye de Lézat.

Que vaut cette légende ? Elle semble indiquer tout au moins qu'à un moment donné la maison du Viennois s'est trouvée en concurrence avec celle de Lézat qui toutes les deux, — à la suite de quelles circonstances, cela importe peu, — se trouvaient en possession de reliques de saint Antoine. Elle n'a jusqu'ici été connue que par quelques auteurs du XVIIIe siècle. M. Morawski a eu la chance de la trouver, outre le poème du XIVe siècle, dans une chronique en prose française du XVe siècle contenue dans le manuscrit 10721 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, dont il imprime, à l'appendice, le passage relatif à la translation et cite, dans l'introduction, quelques extraits importants concernant l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris, mentionnée à la fin du poème. L'église abbatiale fut fondée, a-t-on dit, par Louis VIII ; mais d'après une autre tradition elle serait due aux libéralités d'un seigneur de Saint-Mandé. La chronique du ms. 10721 appuie cette dernière tradition, elle fournit même le nom du seigneur, qu'on avait ignoré jusqu'à présent, « ung noble bourgois de Paris nommé Jehan Hincelin, qui estoit seigneur de Saint-Mandé prez le boys de Vincennes ». La chronique permet de préciser aussi la date à laquelle une relique de saint Antoine fut apportée à la maison principale du Viennois à l'église abbatiale de Paris : ce fut le 2 juin 1233, lors de la solennelle dédicace de l'église par Guillaume, évêque de Paris.

J'ai résumé la première partie du livre de M. Morawski. Dans les suivantes, l'auteur traite « de la grandeur et décadence de l'ordre qui s'est fondé sous le nom de saint Antoine ; des confréries, corporations, églises et chapelles fondées en son honneur ; des œuvres d'art inspirées par la fameuse *Tentation*, qui sont un des chapitres les plus curieux de l'histoire de l'art ; des légendes antoniennes, où l'on voit l'exotisme oriental se mêler aux superstitions médiévales ; des usages populaires, enfin, qui se rattachent à son culte, dans le passé comme dans le présent ». On notera, dans la troisième partie, les paragraphes traitant des attributs du saint et du folklore antonin, portant les rubriques : le Tau, le Feu, le Pourceau, la Clochette, le Démon et la Tentation. Ils sont suivis d'une note sur la maladie appelé feu saint Antoine. Ce n'est qu'après la fondation des « Frères de l'Aumône » et de leur hôpital à Saint-Antoine en Viennois (qu'on situe généralement en 1095, mais qui peut-être n'eut lieu que vers 1130, voire 1150) que cette maladie fut mise en rapport avec saint Antoine. Quelle était exactement la maladie ainsi désignée ? A l'avis des spécialistes, c'était l'ergotisme gangréneux, affection causée par l'usage du seigle ergoté à la suite de la présence d'un parasite, *Claviceps purpurea*. Cette maladie est caractérisée par une gangrène sèche des pieds et des mains, laissant après elle des infirmités plus ou moins graves et souvent incurables. C'est une maladie endémique, fréquente au moyen âge, qui a subsisté jusqu'aux temps modernes. En 1709, par

exemple, une épidémie s'était déclarée dans le Dauphiné [1]. Voici la description qu'on en a fait alors : « Les malades sentent un feu dévorant au milieu de la partie atteinte, qui les brûle et y cause des douleurs intolérables, tandis que l'extérieur est plus froid que glace... La partie malade finit par devenir livide et sans sentiment lorsqu'on la découpe, enfin noire et sèche comme si le feu y avait passé; et les chairs ne tombent pas en pourriture : il semble que les parties vives se séparent des mortes. »

Je ne saurais tenter ici une analyse même rapide des renseignements, d'une richesse extrême, que fournit M. M. sur l'iconographie du saint et ses attributs. Cependant je ferai exception pour l'attribut peut-être le plus connu, le pourceau, bien que ce ne soit qu'à partir du XVe siècle que le saint est généralement représenté accompagné d'un petit cochon. Cet attribut a suscité une vive discussion. Voici comment M. M. l'explique. Le cochon n'est pas ici, comme souvent ailleurs, le symbole de l'impur. Il ne figure pas dans la légende originaire du saint, il se rapporte plutôt à l'ordre des Antonins qu'à la personne même de saint Antoine. Les dons des fidèles sollicités par les religieux antonins consistaient surtout en porcs et jambons, alors nourriture principale des pauvres. Le porc figurant à côté de saint Antoine était à l'origine un appel à la générosité du public envers les quêteurs envoyés par l'ordre.

Arthur LANGFORS.

Hans SPANKE, **Beziehungen zwischen romanischer und mittellateinischer Lyrik, mit besonderer Berücksichtigung der Metrik, und Musik** (*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philologische-historische Klasse, dritte Folge, Nr. 18); Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1936; IV-189 pages.

Dans cette étude l'auteur applique la méthode qu'en tête de son compte rendu de P. Verrier, *Le vers français*, publié dans la *Z. f. rom. Ph.*, LIII, 1933, pp. 629-650, il a jugée la plus apte à systématiser les recherches relatives à l'histoire des formes lyriques romanes : elle consiste à n'établir le point de départ de ces formes que là où on les rencontre effectivement dans la musique et dans la lyrique latine médiévale contemporaine ou plus ancienne ; la tâche essentielle du chercheur sera de décrire, disposer et mettre en valeur le matériel. C'est ce que fait M. Spanke : résolument hostile à l'influence arabe, il établit, analyse et classe les types strophiques fondamentaux communs à la lyrique française et provençale, sans avoir recours à un « système fermé », car l'esprit historique dans lequel est conduite l'enquête

1. Mais il est bien entendu qu'un seul et même nom a pu s'appliquer à des affections différentes à symptômes similaires, de même que plusieurs noms peuvent servir à désigner la même maladie.

ne saurait admettre ni qu'à partir d'une forme principale (*Hauptform*) les autres se soient développées, ni que toutes remontent à un type primitif reconstitué (*Urform*). Le classement nouveau des groupes strophiques entraîne comme conséquence la refonte totale de la terminologie qui les désigne, celle-ci, qui remonte, au moins en partie, au moyen âge, offrant de multiples défauts.

W. Meyer de Spire avait déjà remarqué qu'aux environs de l'an 1100, après une longue période où l'on avait fait un usage presque exclusif des anciens types (séquences, tropes, offices rimés, planctus, etc.), se manifeste une intense création de formes lyriques nouvelles et remarquables, dont M. Spanke croit pouvoir localiser l'origine au couvent de Saint-Martial de Limoges. L'auteur a déjà édité, en 1930, dans ses *Saint Martialstudien*, les quatre manuscrits (B. N. lat. 1139, 3549, 3719, et Brit. Mus. Add. 36881) originaires de Saint-Martial et dont le contenu est par lui désigné du nom de « répertoire de Saint-Martial » (fin XII^e-début XIII^e). Il utilise aussi le contenu de plusieurs manuscrits de Florence, Wolfenbüttel, Madrid, Oxford, qui remontent à une lyrique chantée florissante entre 1150 et 1230 à Notre-Dame de Paris (« répertoire de Notre-Dame »).

L'auteur étudie successivement :

1) *La strophe formée de deux parties métriquement égales* (pp. 9-21), *a*) sans refrain : elle ne dérive pas de la forme la plus récente de la séquence, comme on pourrait le supposer à première vue ; les Provençaux l'ont parfois utilisée, mais dans la lyrique de la France du Nord elle est rare et de caractère populaire ; la mélodie ne suit pas le parallélisme métrique ; *b*) avec refrain : elle remonte au VI^e siècle ; l'enlacement des strophes par la répétition de la fin de chaque strophe au début de la suivante, phénomène connu dans les *Cantigas de Amigo* (*leixa-pren*) se retrouve dans le rondeau latin médiéval, mais il manque chez les troubadours et les trouvères ; on en a toutefois relevé des exemples en France dans la poésie populaire de la fin du moyen âge.

2) *La strophe de quatre vers isométriques* (pp. 22-25), *a*) sans refrain : ce type comprend entre autres la strophe hymnique ambrosienne de quatre octosyllabes et la strophe de quatre décasyllabes féminins qui est une création de Saint-Martial et se retrouve chez Marcabru ; si la lyrique française savante l'ignore, du moins il a dû exister à date ancienne dans la poésie populaire, à en juger par une parodie de Gautier de Coinci et par ses survivances dans la poésie populaire plus récente ; *b*) avec refrain : la forme spéciale qu'elle affecte parfois quand elle est pourvue de rimes identiques a dû contribuer à la création de la strophe de *romance*. La strophe de quatre vers isométriques n'a pas de construction musicale qui lui soit particulière. A cause de leur extrême simplicité, aucun de ces deux premiers types lyriques n'a eu autant de succès auprès des auteurs de *conductus* et des poètes en langue vulgaire que ceux qui vont suivre.

3) *La Reihenstrophe* (pp. 26-52) ou suite d'au moins trois couplets avec

rimes alternées *ab ab ab...*, les vers dont les rimes se correspondent, ayant une longueur constante. La construction mélodique n'est pas adaptée au schéma métrique, car pour une suite de quatre grands membres *ab ab ab ab*, on rencontre quatre possibilités, depuis la succession pure et simple *AB CD EF GH* (surtout employée dans les *conductus*), en passant par la répétition *AB AB AB AB* et la répétition par succession *AB AB CD CD* (fréquente surtout chez les trouvères), jusqu'à la structure épodique, celle même de la *chanson*, *AB AB CDEF*, qui est le type le plus employé.

4) *La strophe de romance* (pp. 53-73), qui n'est pas une création romane (dérivation de la laisse épique), mais qui résulte de la fusion de plusieurs types latins (*preces* mozarabes, strophe saphique, strophe d'Eugène de Tolède où les saphiques sont remplacés par des dodécasyllabes). Suit une discussion relative à la définition de la *rotruenge*, où l'auteur corrige l'opinion qu'il a exprimée en 1925 et qui était partagée aussi par M. Gennrich : les critères musicaux ne sauraient jouer en l'occurrence et, au point de vue métrique, le terme de *rotruenge* a désigné de bonne heure toute espèce de chanson à refrain.

5) *La séquence* (pp 74-103) dont l'auteur retrace le développement en quatre temps et dont toutes les formes sont loin d'avoir passé en roman. Le chapitre entier est fort instructif : retenons-en surtout qu'on a souvent donné à des *tropes* et même à des *conductus* des formes de séquence et que la *Sainte Eulalie* française entre dans le type des « séquences à doubles cursus » *AA BB CC... + AA BB CC...*, lesquelles se rapprochent un peu du chant strophique.

6) *Le rondeau* (pp. 104-141), qui, comme l'a montré Verrier, se dansait sur la musique du branle simple ou du branle double. Les rondeaux latins ont adopté la forme mélodique des rondeaux français du XIIe siècle. Le rondeau a commencé à émigrer hors de France sensiblement avant 1300, mais il est difficile de savoir si c'est avec le texte latin ou le texte français, ou encore si c'est la mélodie seule qui a voyagé.

A des rares exceptions près, le refrain intérieur semble être demeuré étranger aux *cantigas de amigo* ; à sa place le portugais a introduit l'enchaînement strophique dit *leixa-pren*, dont on ne peut affirmer positivement qu'il est autochtone. La grande richesse des formes métriques portugaises interdit de supposer un modèle étranger pour chacune d'elles ; même si, à l'origine, il y eut des emprunts, un développement autonome se produisit de bonne heure, comme l'indique le type *abba CC*.

En Italie aussi, le rondeau a joui d'une grande faveur : malgré l'originalité certaine des *laudi*, là où celles-ci se rapprochent des rondeaux on peut admettre des influences venues du Nord, qu'auraient exercées des chants latins transmis par Bobbio ; pour arriver à la certitude, il faudrait procéder à de minutieux travaux de comparaison que M. Spanke indique aux chercheurs. En dépit de ces précieuses suggestions, le développement sur les *laudi* est

la partie faible de l'ouvrage, car l'auteur se contente trop facilement des indications que fournit Fr. Ludwig, *Gesch. der Musik der Mittelalters* (Adlers Hdb ².) et feint d'ignorer (pourquoi ?) les travaux de M. Fernando Liuzzi, en particulier sa grande publication sur *La lauda e i primordi della melodia italiana* (voir le compte rendu récent de Mme Y. Rokseth, *Romania*, LXV, 383-394), qui, outre la transcription qu'elle apporte dans un système de mesure moderne de nombreuses mélodies du XIIIe siécle, a complètement renouvelé l'étude textuelle et métrique de certaines *laudi*, de Jacopone principalement.

7) *La chanson* tripartite (pp. 142-155) : deux *pedes* + une *cauda* de forme indépendante de celle des *pedes*, avec une construction musicale également tripartite en général. L'auteur critique les conceptions de Gennrich : la véritable chanson étant à *pedes* articulés : abab + x ou abba + x, on ne saurait admettre le type composé de deux *pedes*, d'un vers chacun, suivi d'une *cauda* : aa + x.

8) Enfin *les strophes de construction libre* (pp. 156-160) qui n'ont point abouti à la constitution d'un type métrique. On en trouve un exemple dans le *conductus* de Saint-Martial ; Cercamon, Marcabru, Guiraut de Bornelh et Arnaut Daniel les ont cultivées, alors que les poètes de langue d'oil les ont négligées.

Dans les dernières pages (160-168), M. Spanke résume ses conclusions, marque les divergences qui le séparent de M. Gennrich, précise les influences identiques qui se sont exercées sur les différentes lyriques romanes (poésie primitive de communauté, lyrique religieuse, latine, musique) et les motifs qui ont présidé à l'épanouissement de la poésie en langue vulgaire aux environs de 1100. En passant, il indique ses préférences pour l'étymologie *trobador* < *tropatorem « celui qui compose de stropes » ; c'est à ces musiciens de métier, poètes par surcroît, que reviendrait le mérite, dès avant 1100, d'avoir adapté aux chansons strophiques les différents types de tropes, afin d'introduire un peu de variété dans les formes fixes des offices. C'est à eux qu'est aussi échu le soin de satisfaire les exigences littéraires, en langue vulgaire, d'un public cultivé, essentiellement composé de femmes.

S'appuyant sur une documentation considérable, souvent de première main, et sur des données musicales fort instructives, cette étude solide et minutieuse est la bienvenue dans le domaine de la métrique comparée latino-romane ; toutefois une présentation compacte, une défiance presque excessive à l'égard des vues d'ensemble, le manque d'index et même d'une simple table des matières, rendront la consultation de ce livre trop souvent malaisée.

CL. Z.-N.

PÉRIODIQUES

Neophilologus, XXII (1936-1937), 1. — P. 63-69. Hermann Maschek, *Ein Beitrag zur Geschichte des mittelalterlichen Dramas.* D'après les mss 630 et 635 de la Bibliothèque de Klosterneuburg près Vienne, tous deux du XIVe siècle, texte latin et traduction allemande d'une liturgie dramatique de Pâques.

2. — P. 87-98. B. H. Wind, *Les contributions néerlandaises au vocabulaire du français belge*, I. Il s'agit du vocabulaire moderne et spécialement belge ; on y trouvera cependant des indications intéressantes sur les mots suivants, d'expansion plus large ; *couque*, *plaquer* « adhérer », *pogne* « bosse », *reluquer*. — P. 110-120. Helene Adolf, *Der Eingang zu Wolframs Parzival*, I.

3. — P. 161-167. B. H. Wind, *Les contributions néerlandaises au vocabulaire du français belge*, II. — P. 167-169. J. A. van Praag, et Marius Valkhoff, *Feste en vieil espagnol.* Mot tardif (XIVe-XVe s.), qui indique quelque chose de peu de valeur, rattaché au moyen néerlandais *veest* « vesse ». — P. 171-185. Helene Adolf, *Der Eingang zu Wolframs Parzival*, II. — P. 211-212. K. Sneyders de Vogel, C. r. de L. Michel, *Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outre-Meuse.*

4. — P. 256-266. K. Sneyders de Vogel, *L'infinitif de narration ; — L'enclise du pronom.* Deux notes de syntaxe à propos du t. II de l'*Historische französische Syntax* de M. E. Lerch. — P. 266-267. J. W. Marmelstein, *Boyart-Banjaert. Le Boyart* est un banc de sable à l'Est de l'île d'Oléron, le *fort Boyart* et la bourgade de *Boyardville* en ont tiré leurs noms ; les documents maritimes du XVIe et du XVIIe s. le nomment *Banjaert*, *Banjert*, *Bangerd*, du nom hollandais du « verger » ; le nom français, difficilement explicable, pourrait être l'altération d'une dénomination due aux navigateurs hollandais qui commerçaient activement dans ces parages. — P. 268-269. Raphael Levy, *Mesconter les degrés.* Exemples de cette locution de l'a. fr. au sens de « descendre, tomber, déchoir » ; cf. ci-dessus, p. 375, la note du même auteur sur l'a. fr. *escaillon.*

XXIII (1937-1938), 1. — P. 33-37. † A. H. Claasen, *Die Vorlage des Prosaromans von* Tristant und Isolde. Le roman en prose serait fondé sur un texte d'Eilhart plus ancien et meilleur que ceux que nous avons con-

servés. — P. 59-60. S. de V., C. r. de A. Memmer, *Die altfranzösische Bertasage und das Volksmärchen.* — P. 61-62. J. A. van Praag, c. r. de Théodore Babbitt, *La Crónica de veinte reyes.*

2. — P. 111-121. E. Buyssens, *Du nom propre et du nom commun.*

3. — P. 161-162. K. Sneyders de Vogel, *In memoriam Mgr Prof. Dr Joseph Charles François Hubert Schrijnen (1869-1938).* — P. 175-185. Albert Leitzmann. *Zu Konrads Partenopier.*

4. — Ce fascicule d'ampleur inaccoutumée est un volume d'*Hommage à K.-R. Gallas* (*Gallas-Nummer*) à l'occasion de la retraite de M. Gallas, professeur à l'Université d'Amsterdam et secrétaire de la rédaction de *Neophilologus*. Ce recueil, qui s'ouvre, pp. 252-257, par une notice de J. J. Salverda de Grave sur K.-R. Gallas, contient surtout des articles de littérature moderne; nous y trouvons cependant deux articles qui intéressent le moyen âge. — P. 310-313. Gustave Cohen, *Mystères religieux et profane en Avignon à la fin du XIVe siècle.* Un jeu de la *Passion Notre Seigneur* en 1400, renouvelant une représentation de 1390, et un jeu du *Siège de Troie* de même date. — P. 407-409. K. Sneyders de Vogel, *Une nouvelle source des* Faits des Romains. Cette source est le *De bello gallico* de César, V, 20, 1.

XXIV (1938-1939), 1. — P. 30-39. I. N. Raamsdonk, *En marge des chansons de geste*, I. L'idée générale de ce premier article est que le latin est intimement lié à l'origine des chansons de geste; les exemples à l'appui sont : 1. *Archamp*, *Archans* rattaché à artus, parce que, dans tous les combats qui y ont lieu, le champ est trop étroit pour contenir tous les Sarrazins; — 2. *Canpi Strigilis* du *Fragment de la Haye* est une notation analogue; — 3. *Alferant* s'expliquerait par *aliferens; — 4. Les *Canelius*, qui, aux v. 3169-74 du *Roland*, sont présentés dans le rôle de hérauts faisant un « cri », devraient leur nom aux trompettes, cane + lituus. Il y avait quelque temps que le *Roland* n'avait pas donné lieu à d'aussi ingénieuses fantaisies : cela ne pouvait pas durer. — P. 39-42. B. Woledge, *Encore des manuscrits des* Faits des Romains. Sept mss de France, États-Unis, Écosse.

2. — P. 81-86. C. de Boer, Philomena *a-t-il été remanié ?* Contre M. Hoepffner (*Romania*, LVII, 13 sq.), M. de Boer pense que l'auteur de l'*Ovide moralisé* n'a pas fait subir de remaniement grave au poème de Chrétien qu'il insérait dans son œuvre. — P. 144-146. K. Sneyders de Vogel, C. r. de Marie de France, *L'Espurgatoire S. Patrice*, éd. K. Warnke.

3. — P. 161-178. J. J. Soons, *La Vie de saint Onuphre.* Édition de cette brève composition de 434 vers d'après le ms. B.N.fr. 24953 ; le texte a des caractères picards; le poème est de la fin du XIVe s. ou du début du XVe s. (je ne comprends pas comment M. S. tire d'une note chronologique du ms. une conclusion sur la date de composition du poème qui y est copié). M. S. a complété son édition par une étude de la source latine de la vie française.

4. — P. 241-254. Th. C. van Stockum, *Nikolaus von Kues.* — P. 254-265. Marius Valkhoff, *Chronique roumaine* (1932-1938). — P. 292-294. J. J. Salverda de Grave, C. r. de B. E. Vidos, *Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese.* — P. 294-295. K. Sneyders de Vogel, C. r. de K. Urwinn, *Georges Chastelain, la vie, les œuvres.* — P. 295. K. Sneyders de Vogel, C. r. de G. Tilander, *Los fueros de Aragón.*

M. R.

Publications of the Modern Language Association of America, LI (1936), 1. — P. 8-12. Jean Misrahi, *The Origin of « de Roussillon ».* Voir *Romania*, LXIII, 431, le c. r. de M. A. Jeanroy. — P. 13-25. Helaine Newstead, *The* Joie de la Cort *Episode in* Erec *and the Horn of Bran.* Rapports du thème français avec le conte gallois. — P. 26-30. Raphael Levy, *Le symbole du saule chez Conon de Béthune.* Essai, bien incertain, pour expliquer la difficile expression *covertures de saus* dans la chanson VIII (str. 3, v. 19) de Conon : le saule étant lié dans la symbolique populaire à l'idée d'infidélité amoureuse, M. L. aboutit au sens de « mariage(?) malheureux ».

2. — P. 328-336. Harry A. Deferrari, *O. F.* (*Norman*), aoi *and* avoi, *and English* ahoy, *etc.* L'auteur propose *aoi* < avoco, *avoi* serait un doublet phonétique.

3. — P. 607-620. Ruth J. Dean, *An Anglo-Norman Version of Grosseteste* : *Part of His Suidas and* Testamenta XII Patriarcharum. D'après le petit ms. Bib. Nat., n. acq. franç. 10176, miss Dean publie la traduction anglo-normande des versions latines par Robert Grosseteste, évêque de Lincoln (1235-1253), de l'article Ἰησοῦς du *Lexicon* de Suidas et des *Testamenta.* — — P. 621-625. Albert C. Friend, *Chaucer's Prioress' Tale : an early Analogue.* Rapprochement avec un *exemplum* latin.

4. — P. 825-903. J.S.P. Tatlock, *Dante's* Terza Rima.

LII (1937), 1. — P. 1-15. H.D.Austin, *Ten debatable Dante Metaphors.* — P. 16-67. Joseph E. Gillet, *Farsa hecha por Alonso de Salaya.* Édition d'après le ms. de la Biblioteca Menéndez y Pelayo à Santander ; la pièce de Salaya doit être datée environ du milieu du XVIe siècle.

2. — P. 313-334. Marcel Françon, *Rondeaux du ms. 402 de Lille.* Recherches sur les auteurs et les destinataires de ces rondeaux, — souvent gaillards, — en général d'assez grands personnages, et sur les indications qu'on en peut tirer sur la société mondaine de la fin du XVe et du début du XVIe.

3. — P. 625-630. Ephraïm Cross, *Italian-Rumanian long Forms as against Spanish and French Short Forms.* La syncope étant une tendance générale du latin parlé bien avant la séparation des langues romanes, l'opposition entre formes longues et formes brèves ne correspond pas à une séparation entre langues romanes de l'Est et de l'Ouest, mais doit s'expliquer par l'influence de la langue savante.

4. — P. 946-966. Virginia Shull, *Clerical Drama in Lincoln Cathedral, 1318 to 1561*. Indications tirées des comptes du Chapitre. — P. 967-991. V. L. Dedeck-Héry, *Jean de Meun et Chaucer, traducteurs de la* Consolation *de Boèce*. Chaucer s'est servi, en même temps que du texte latin, de la traduction française, sans la suivre exclusivement ni d'une façon régulière. — P. 992-1004. Reginald Foster French, *The identity of Francesco Cieco da Ferrara*. Il s'agit de l'auteur du *Mambriano*.

M. R.

Universidad de Chile, Anales de la Facultad de Filosofía y Educación, *Sección de Filología*, Tomo I, Cuaderno I. — Pp. 41-50. Y. Pino Saavedra, *Anotaciones métricas*. Étude de quelques variétés modernes des mètres espagnols. — Pp. 51-54. R. Oroz, *Sobre los sufijos de los nombres gentilicios chilenos*. Étudie la répartition des suffixes ethniques *-ino*, *-ano*, *-ense*, *-eño*, également connus en Espagne ; des suffixes *-ejo*, *-ista*, particuliers au Chili (mais connus aussi au Portugal) ; note l'absence de l'esp. *-ero*. — Pp. 55-84. A. Echeverría y Reyes, *Vocablos salitreros*. Lexique du vocabulaire technique et argotique des populations minières du Chili (mines de nitrate). Du fatras et des remarques sans intérêt, mais recueil où il y a beaucoup à glaner. A noter pp. 83-84 une bibliographie des ouvrages traitant des *chilenismos*. — Pp. 85-92. Cl. Rosales Y., *Las combinaciones vocálicas de la lengua vulgar de Chile*. Bel exemple des hésitations et des balancements de l'accent dans l'émission des pseudo-diphtongues et des différentes combinaisons vocaliques possibles en espagnol.

F. L.

CHRONIQUE

Alfons Hilka, professeur de philologie romane à Goettingen, vient de mourir, âgé d'un peu moins de soixante-deux ans, étant né, à Walzen (Silésie), le 30 juillet 1877. Après des études aux Universités de Breslau, Berlin et Poitiers, il entra d'abord dans l'enseignement secondaire. Mais nommé privatdocent à Breslau, en 1912, il fut bientôt chargé par intérim de la chaire de philologie romane à Bonn, puis nommé, en 1918, professeur titulaire à Greifswald. En 1921, il quitta cette université pour celle de Goettingen. Les plus importantes de ses nombreuses publications, dont plusieurs ont trait à la littérature latine du moyen âge, ont été signalées en leur temps dans la *Romania*. Il convient cependant d'en rappeler ici les principaux titres : une étude sur le style de Chrétien de Troyes (1903), une autre sur le philosophe Second dans la littérature française du moyen âge (1910), les éditions du jeu de *Narcissus* (1914), du *Roman d'Alexandre* en prose (1920), du *Perceval* de Chrétien de Troyes (1932), du *Roman d'Athis et Prophilias* (1912 et 1916, dans la collection de la Gesellschaft für romanische Literatur), du *Florimont* d'Aimon de Varennes (1933, dans la même collection), encore en 1933 l'édition d'une rédaction française du *Liber de monstruosis hominibus Orientis* de Thomas de Cantimpré. En collaboration avec Werner Söderhjelm il avait donné, dans les *Acta Societatis Scientiarum Fennicae* (1912-22), *Petri Alfonsi Disciplina clericalis*, I-IIII ; avec O. Schumann il publia les *Carmina Burana* en deux volumes (1930). En 1911, il avait fondé une *Sammlung mittellateinischer Texte* qui compte une douzaine de numéros. De 1920 à 1934 il dirigea la *Zeitschrift für romanische Philologie*. — A. Långfors.

— Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1939 est décédé subitement Ernest Tappolet, titulaire de la chaire de philologie romane à l'Université de Bâle. Originaire d'une famille de la Suisse romande établie dans le canton de Zurich, il était né, fils d'un pasteur, le 21 octobre 1870, dans le presbytère de Hittnau, commune de la campagne zurichoise. Élève du lycée de Bâle, il commença dans cette ville ses études de philologie française et anglaise ; il les continua à Marbourg, puis à Zurich où l'enseignement du grand maître qu'était Henri

Morf décida de son orientation scientifique. Sa remarquable thèse, *Die romanischen Verwandtschaftsnamen* (1895), dont l'importance fut reconnue d'emblée par Gaston Paris dans cette revue (XXIV, 625), devint le point de départ d'une longue série de travaux onomasiologiques qui contribuèrent à mieux faire connaître la richesse de certains secteurs du vocabulaire de la *Romania*. Ayant complété sa formation à Florence et à Paris dans les conférences de Gaston Paris et de Jules Gilliéron, il revint à Zurich où, comme presque tous les romanistes universitaires de notre pays, il enseigna pendant quelques années le français dans une école moyenne. En 1899, il entra comme collaborateur dans la triade qui constitua la rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande*; c'est à cette œuvre nationale que, explorateur infatigable des parlers vivants et rédacteur entraînant et avisé, il consacra les quarante dernières années de sa vie. Privat-docent à Zurich en 1903, il fut nommé, en 1904, professeur de philologie romane à l'Université de Bâle où il excellait à former une génération de néophilologues munis d'un solide fonds de connaissances scientifiques et pratiques. En dehors d'une série d'études étymologiques et onomasiologiques sur le lexique des parlers de la Suisse romande, publiées dans le *Bulletin du Glossaire de la Suisse romande*, et de nombreux articles — souvent véritables dissertations encyclopédiques comme par ex. celui sur le mot *arode* — dans les seize fascicules du *Glossaire*, E. Tappolet a donné trois travaux qui reflètent excellemment sa méthode d'investigation :

1) Sa vaste enquête sur les mots d'emprunt alémanniques[1] pénétrés dans les parlers romands approfondit l'étude des conditions dans lesquelles l'emprunt se produit dans un pays où les contacts séculaires entre des sujets de langue allemande et romane vont se multipliant; l'examen minutieux des matériaux suggéra à l'auteur l'idée de constituer la nouvelle catégorie des mots d'emprunt de luxe, qui depuis a été discutée à plusieurs reprises par les linguistes (cf. en dernier lieu K. Jaberg, *Sprachwissenschaftliche Forschungen und Erlebnisse*, p. 61); le lexique alphabétique de tous les mots alémanniques pénétrés dans les parlers romands, dressé avec la vaillante collaboration de son épouse, restera un ouvrage de consultation fondamental.

2) Son article sur les noms galloromans du moyeu, publié dans la *Romania*, XLIX, 481 ss., peut être considéré comme un spécimen d'une enquête approfondie sur l'histoire du mot et de l'objet.

3) Son article *Die Ursachen des Wortreichtums bei den Haustiernamen der französischen Schweiz* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. CXXXI, 81-124), examine, au point de vue économique, social, statistique et psychologique, les conditions qui favorisent l'enrichissement ou l'appauvrissement des dénominations appliquées au mâle, à la femelle et aux différents

1. T. I, 1913, t. II, 1918 (la première partie annoncée par M. Dauzat dans la *Romania*, XLV, 124).

âges des animaux domestiques dans la Suisse romande. — La curiosité toujours en éveil de Tappolet, son humanité et sa loyauté lui valurent beaucoup de sympathies parmi les romanistes avec lesquels, lors des congrès linguistiques, il aimait à entamer des discussions vivantes et fécondes. Les linguistes suisses n'oublieront pas leur collègue, dont les obsèques ont fourni un émouvant témoignage de la vénération qui l'entourait à Bâle. — J. Jud.

— M. Adolf Zauner, titulaire de la chaire de philologie romane à l'Université de Graz, a fait valoir ses droits à la retraite.

— L'Institut de Philologie de la Faculté de Philosophie et Lettres de Buenos Aires et l'Institut hispanique de Columbia University à New York ont décidé d'éditer conjointement la *Revista hispánica moderna* à New York et la *Revista de filología hispánica* à Buenos Aires, toutes deux trimestrielles. Nous avons sous les yeux le premier numéro, janvier-mars 1939, du second de ces périodiques que dirige M. Amado Alonso et qui compte parmi ses rédacteurs, avec plusieurs hispanisants des deux Amériques, quelques savants espagnols que nos auteurs connaissent comme anciens collaborateurs de la *Revista de filología española* de Madrid.

Collections et publications en cours.

— Du *Thesaurus linguae latinæ* a paru le fascicule VI du vol. VII 1 : Inclutus.

— La Société des Anciens Textes français a distribué en 1939 :

Les *Faictz et dictz de Jean Molinet* p. par Noël Dupire, tome III, pages 925-1245. — Ce volume contient des Notes, un Glossaire abondant, l'Index des noms propres, une Table des proverbes et locutions proverbiales avec renvois aux recueils de Morawski et Langlois et aux publications de Tobler et de Frank et Mines, enfin la Liste des incipit de chansons.

— Dans les *Classiques de l'Histoire de France au moyen âge* a paru :

19. — Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, éd. E. Faral, t. II, 372 pages. — Ce second et dernier volume se termine par une utile *Note linguistique* (« grammaticale » m'aurait paru plus exact) *et stylistique* limitée aux « particularités à signaler pour l'intelligence précise du texte » de Villehardouin, et par un index qui réunit les noms propres (personnes et lieux) et des rubriques « réelles », telles que : abbayes, effectifs, incendies, parlements, pendaison, etc.

ERRATUM

P. 423, l. 12, *au lieu de* Nikl, *lire* Nykl.

INDEX DES MOTS

A

abaner fr. dial.... 268
ablactare..... 18
able angl..... 537
able fr..... 537
abodos..... 538
aboeter fr..... 522
abominacio cat..... 124
aboul (terrain) prov.. 537
aboulie fr..... 538
'αβουλία, -λος, -λως 538
about fr..... 481
abroigne, abrone fr... 483
abrotomum..... 483
abulos..... 538
acabar esp..... 422
accolement fr..... 481
accort fr..... 164
acenser fr..... 481
acer..... 537
achar fr..... 546
aclottelé fr..... 520
acointer, -tier fr.... 253
acomordre prov..... 122
acomparer, -pere fr... 265
aconit, -ite fr.. 481, 507
aconqueltice, -if, -is fr. 520
aconte fr..... 265
adarve cat..... 125
ἀδέως..... 538
adrecier fr..... 535
agrouiller fr..... 23
aguels fr..... 173
ahoy angl..... 556
-ain fr..... 134
ainigme fr..... 174
ainz fr..... 432
-aison fr..... 5
aissel, -sil fr..... 491
ait fr..... 307
aiteu logoud..... 301
ajostar esp..... 242
ajournement fr..... 482
alambiquer fr..... 165
alamé, -mir fr..... 520
albeit angl..... 289
albespis cat..... 244
albrespi prov..... 244
alces..... 536
alchimiste fr..... 165
aler + p. pr. fr.. 334
Alferant fr..... 555
aliu fr..... 104
allumette fr..... 482
aloer fr..... 104
alpaka europ..... 131
alpes fr..... 507
alquemiste fr..... 165
als ob all..... 133
altisme fr..... 529
amas, -aser, -asser fr. 1
amazer fr..... 2
ámbár hongr..... 290
ambour sebier fr..... 10
ambro prov..... 537
ame nee fr..... 301
amendre fr..... 506
amès fr..... 2
ametre fr..... 2
amfisibene fr..... 482
amome fr..... 482
amor cat..... 124
amphisbene fr..... 482
amphitheatre fr..... 482
amplier fr..... 482
ampoture fr..... 119
amulete, -ette fr.... 264

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

analogie fr..... 482
anceis fr..... 432
andar esp..... 269
andrivel, -elle fr.... 135
angelot fr..... 3
anier fr..... 135
-ano esp..... 557
ἀνοβολῶ..... 538
ἄνοιγα..... 538
antarctique fr..... 165
antépénultième, -ime fr..... 165
anzi it..... 432
aoi fr..... 556
aoust fr..... 29
apereci, -cié fr..... 520
aplustre..... 524
apodos..... 538
apostrophe, -pher fr.. 166
aprendre fr..... 415
araisnier fr..... 224
arasnis liég..... 286
arbaleste de passe fr... 31
arbitre fr..... 482
arbrespis cat..... 244
Archamp, -ans fr... 555
arctique fr..... 166
arimer fr..... 5
armeures, -murier fr. 166
arocher, -chier, -choier fr..... 119
arouca prov..... 119
arrimer fr..... 5
arrumer, arrun guer. 5
ars fr..... 482
artaire, -tere fr..... 482
arui fr..... 4
arum fr..... 5
arumer pic..... 5
arun, -ner fr..... 4
-asco it..... 266
aspi, -ic, -ide fr. 482, 483
aspirail fr..... 521
aspiration, -rer fr... 166
astet fr..... 526
attirail fr..... 521
atusar esp..... 421
aubespin fr..... 244
auddciu -cat..... 124
augure fr..... 483
aul basque..... 537
aul(e) prov..... 537
aurone fr..... 483
autramen prov..... 293
autrement (et) fr.... 293
auvredage fr..... 259
Avalterre, -antere, -auterre..... 395
avec prov..... 122
avec çà que fr..... 133
averoine fr..... 483
avertir fr..... 432
avil fr.-prov..... 277
avironné fr..... 261
avival fr..... 521
avoi fr..... 556
avol prov., cat..... 537
avolea cat..... 539
avoyeur fr..... 483
avuec fr..... 530
avvegna de che it. . 301
ayec arag..... 126

B

baderna prov..... 419
Bahre all..... 266
bailler le boucon fr... 6
bailler l'onde fr..... 262
bailler un revers fr.. 259
bailleur de flutes fr... 259
balaus sarde..... 276
baldrac, -ca cat., esp. 126
baleine, balleine fr... 37
balsamier fr..... 483
balzin wall..... 7
ban fr..... 268
banane fr..... 131
Bangerd, -jaert, -jert. 554
banni fr..... 483
bdr hongr..... 290
barbarus..... 521
barbre fr..... 521
barbu fr..... 483
bard fr..... 266
basane fr..... 167
basmier fr..... 483
bastard fr..... 35
bată te, să te bată roum..... 297
batail fr..... 521
batailleur fr..... 483
bateilleresses fr..... 483
batisons fr..... 5
bdtor hongr..... 290
batre fr..... 6
batrez pic..... 37
battuti it..... 389
batu fr..... 432
baumier, bausemier fr..... 483
bayart fr..... 266
bazenne fr..... 167
beffroi fr..... 10
behende all..... 537
being angl..... 294
bele suer fr..... 538
belement fr..... 265
benaventureusement fr..... 521
bénéfice fr..... 483
bertèque fr..... 14
besant pic..... 7
bestail, -lle, bétail fr. 483
biais fr..... 537
bienaventureusement, -ros fr..... 521
bien que fr..... 310
bigoter fr..... 167
biguot fr..... 262
billon fr..... 167
binaria it..... 390
blanquerna cat..... 124
bladhuis fr..... 28
blamuse fr..... 8
bloutrer pic..... 7
boca cat..... 244
boccone it..... 7
boel, boiot fr..... 522
-βόλος, -λῶ..... 538
bonace, -asse fr..... 132
booet, -oit fr..... 522
boot fr..... 521
bossis fr..... 521

botellum..... 522
boucon, -connier, boucquoniste fr... 6
boudré, -er, pic..... 7
bouel, -et fr..... 522
bouffle fr..... 484
boulets ramés fr..... 180
boutreule pic..... 7
Boyardville..... 554
Boyart, Baujaert.... 554
boyau fr..... 522
brancard fr..... 266
brandeler, -der fr... 526
breche-dent fr..... 167
bremas fr..... 11
briemardum..... 11
briemas fr..... 11
brieté fr..... 484
briéveté fr..... 483
brigand, -dine fr.... 14
brigantina it..... 14
brimber fr..... 17
bringand fr..... 14
broche, -chonet, -chonner fr..... 522
broçon, -onnos, -onnu fr..... 522
brouiller fr..... 258
broust angl..... 8
brout fr..... 8
bruchon fr..... 134
bruelleiz, brûlis fr.. 167
brumas fr..... 11
bucq fr..... 8
buel fr..... 522
buffa cat..... 126
buffle fr..... 484
buiot fr..... 522

C

cabaie fr..... 132
caban fr..... 132
caber esp..... 222
cac(a)lus..... 277
cache fr..... 13
cagne, -non fr..... 38
caigne, -non, -not fr. 38
caja esp..... 122
cajigo esp. dial.... 416
calandre fr..... 9
calataria prov..... 538
calendier, -drier fr.. 484
calvité fr..... 484
camelot fr 484
campo cat..... 420
cancer..... 523
Canelius fr..... 555
cannape..... 521
caoir fr..... 223
capere..... 222
car fr..... 293
caravelle fr... 132, 133
carquais, -quois fr.. 484
carre fr..... 499
carvelle fr..... 132
cat fr..... 10
cau prov..... 122
cavannum..... 523
ceinte fr..... 484
celinde fr..... 485
cemencier fr..... 522
cenchris..... 523
censeur fr..... 484
centaure, -rus fr.... 484
ceraste fr..... 484
cerisié fr..... 522
cersidre fr..... 484
cessaul liég..... 285
chamelot fr..... 484
chanceler fr..... 131
chaneve fr..... 521
chantepleure fr..... 277
chanvre fr..... 521
char fr..... 546
charnal, -naument, -nel fr..... 522
charoigne fr..... 119
chasteé fr..... 527
chat fr..... 10
chat-chastel fr..... 10
chaule wall..... 105
chauveté fr..... 484
chaveir, -voir fr.... 221
chef fr..... 315
chelydre fr..... 484
chencres fr..... 522
cheraine pic..... 37
cheraine buquoire, tournoire pic..... 37
chéranne, -rène, -rinne fr..... 37
chevalier fr..... 315
chevir, -voir fr. 221, 222
chief fr... 277, 278, 507
chifonie fr..... 322
chiliarque fr..... 485
chinamone fr..... 485
chistar esp..... 421
chitolet fr..... 10
choan, -oant, -ouan fr..... 523
ciment fr..... 485
ciné esp..... 122
cinnamone fr 485
cio sia cosa che it... 194
circuit, -te fr. 167, 526
cirolus..... 268
ciron fr..... 268
cisco esp., port..... 422
citoullet fr..... 10, 11
clément fr..... 485
clicquant fr..... 11
cliquant, -quer fr... 11
clod angl..... 520
cloistre liég..... 286
clopin-clopant fr.... 137
clot angl..... 520
clotel, -tet, -ton fr... 520
clott anglo-sax..... 520
cloutel fr..... 520
coan fr..... 523
cohorte fr..... 485
coipel, -ispel, -ispiaus fr..... 486
colère, -èrer, -erez fr. 167-170
comanda, -amen prov. 122
comble fr..... 485
commande fr..... 485
comment..... 305
commissaire fr..... 170
complot fr..... 485
compteur fr..... 485

con sia cosa che it... 294
concave fr..... 171
concoction fr..... 171
concolhir prov..... 106
concubine fr..... 485
concussion fr..... 171
confuséement, -ément fr..... 486
conjuré fr..... 486
conmilitones, -tum... 536
conogla..... 268
conpas fr..... 510
conqueltif fr..... 520
conquêt fr..... 486
conrogata..... 268
conroie fr..... 12
conspirer fr..... 486
contaminer fr..... 486
conter fr..... 510
conteeur fr..... 485
contraignement fr... 486
contredaigner fr..... 486
contrepeser fr..... 486
copeau fr..... 486
corbeau fr..... 34
cordelette fr..... 486
cormier fr..... 171
corse fr..... 510
coruscation fr..... 171
cospel fr..... 486
costerecement, -ret fr. 510
coterelle, -ret fr.... 510
cotice fr..... 486
cotret fr..... 510
cotte verte (donner la) fr..... 24
couant fr..... 523
couque fr.-belge.... 554
courageusement fr... 487
courroux fr..... 169
course fr..... 487
courtisane, -sienne fr. 171
coûteux fr..... 487
couturier fr..... 487
covent fr..... 510
covertures de saus fr. 556
coypiaulx fr..... 486
crapaud, -dine fr... 123
crau néerl..... 23
crauwe néerl..... 23
craviche pic..... 24
crea parmentaria esp. 422
crèche fr..... 487
crevelle fr..... 132
crevette fr..... 487
criard fr..... 171
croche fr..... 172
crocheron fr..... 511
crocquet fr..... 12
croquemitaine fr.... 134
croquer les grosses pies fr..... 36
croquet fr..... 12
croquetz de Beauvais fr..... 13
crou néerl..... 23
cruce néerl..... 13
cruche fr..... 13
cruse, -uus, -uys, -uyx néerl..... 13
culcare..... 268
cum..... 302
cum roum.... 302, 305
cuvellier fr..... 37

D

dacă roum..... 296
dauber fr..... 487, 511
dealbare..... 511
debertinquer fr..... 14
debilis..... 539
deboneretié, -nnaireté fr..... 487
debringandé fr..... 14
découvert fr..... 487
décurion fr..... 488
**deexar* esp..... 423
défenseur fr..... 488
défiant, -ier fr..... 172
deffendre fr..... 506
deffenseor fr..... 488
dégeler, -gluer fr.... 488
deixar port..... 423
delectació cat..... 124
delouge, -uje, -uve fr. 396
delouve, -vere, -vre fr. 14
deluer fr..... 432
déluge fr..... 14, 396
deluve, -vie fr..... 396
demaida lomb..... 301
demanes prov..... 122
demanois fr..... 120
demi-circulaire fr... 172
demourer sor la charoigne fr..... 119
dentu fr..... 488
depart fr..... 488
deport fr..... 415
deporter fr.... 253, 257
dériver fr..... 172
deruner fr..... 5
des, d. que fr., prov. 292
desbeconer (se) fr.... 523
desbesillier fr..... 524
desbringandé, -diné, -diner fr..... 14
descrunquier fr..... 16
desespérement fr..... 488
desig cat..... 124
despachar esp..... 126
desperement fr..... 488
desruban fr..... 511
desruner fr..... 4
dessari sicil..... 423
dessé, d. que prov... 292
destoné fr..... 524
destourber fr..... 415
destruire fr..... 511
desver fr..... 132
devens fr. dial..... 396
deveu fr..... 511
devin fr..... 415
deviseor fr..... 488
devol prov..... 539
dexar esp..... 423
dictateur fr..... 488
die nai vénit..... 301
dies..... 266
dilouhe liég..... 14
diluve fr..... 396
diluvie fr..... 14, 396
dipse fr..... 488
directe fr..... 260

direction fr. 172
disias que... port. 293
dispache fr. 135
dissyllabe fr. 172
dit fr. 345
dittator fr. 488
diurnum 266
diviseur fr. 488
divorcé fr. 137
doblet cat. 126
doffin fr. 37
dolen cat. 539
doloire fr. 396
dolor 124
dolouve, -vre fr. 396
dominus 125
domitus 125
dompteur fr. 488
dondaine fr. 15
doptar prov. 122
dor roum. 124
doré fr. 173
dosnoier fr. 415
drageon, -gon fr. 173
dreçar cat. 245
dresser un cerf fr. 542
drogman, -gueman, -ment fr. 488, 489
droit fr. 512, 543
druement, -gement fr. 489
druide fr. 489
duen de casa cat. 125
duluve fr. 396
Dumnezeu roum. 297
durus 537
dypse fr. 488

E

è che it. 293
e mai prov. 298
e mais port. 298
e... que béarn. 298
è que port. 294
easte că roum. 294
échauguette fr. 173
échevin fr. 489
échinéis fr. 525
-ecier fr. 535
édile fr. 489
effruiter fr. 489
Eichenart all. 416
einkreinker pic. 16
-eison fr. 5
-ejo chilien. 557
ek judéo-esp. 126
ela, elha prov. 93
eliotropis fr. 174
elle fr. 91
éloquent fr. 489
embechoner, -coner fr. 524
embesillier fr. 524
embler (soi) fr. 415
emmenois fr. 119
émouveur fr. 489
empachar esp. 126
empenir fr. 19
emplir fr. 506
emplostre fr. 524
emporter fr. 489
empost, -ture fr. 119
empoudrer fr. 489
empreint fr. 489
empriembre fr. 489
empura prov. 537
enarbrer (s') fr. 489
-enc 266
encendrer fr. 490
enchanté fr. 120
enchérissement fr. 490
encliner fr. 494
enclostier liég. 286
encrochier, -ocquer, -uchier, -uquier fr. 16
encruncquier, -unquer, -unquier pic. 15, 16
endressar cat. 245
enès esp. 126
enfantosmé fr. 120
enfle fr. 490, 505
enfourmenté fr. 120
engronne fr. 17
énigme, -mat fr. 174
enioté fr. 525
enjurer fr. 264
ennese, -essos esp. 126
ennevois fr. 119
ennoy, -ye fr. 12
-eño esp. 557
enporter fr. 489
-ense esp. 557
entassément fr. 525
enterrer fr. 506
entillier fr. 118
entoissu fr. 512
entreclore fr. 490
entredomagier fr. 525
entrefaites fr. 490
entrefrotter fr. 490
entrelancer fr. 490
entr'éloigner fr. 490
entremanger fr. 490
entremaumetre fr. 525
entreméléement, -lement fr. 490
entremès fr. 2, 257
entrenoier fr. 525
entrenombrer fr. 525
entre occire fr. 491
entrereconnaître fr. 490
entresaluer fr. 490
entretrancher fr. 491
enveloppement fr. 491
envier fr. 252
épandement fr. 491
épanir, épénir fr., pic. 18, 19
épeuler fr. 491
épigramme fr. 174
ἐπικάρσιος 537
épinceler, -cer fr. 526
épinois fr. 491
épithalame fr. 174
épouvantail fr. 521
équiangulaire fr. 174
-erie fr. 131
es que esp. 294
-esc fr. dial. 535
escaillon fr. 105, 375, 557
escatinar esp. 422
eschar fr. 546
escharboucle fr. 332
eschaufaut fr. 512

eschavignes fr..... 489
eschinne fr..... 525
esclarcir fr..... 512
esclise fr..... 512
escorre, -ourre fr.... 525
escorser (s') fr..... 525
escorsfault fr..... 17
escroissement fr..... 512
escrosteler, -ter fr. 506, 525, 526
esgart fr..... 415
-esimus..... 134
eslavace fr..... 505
eslongnier fr..... 512
espanier, -nir, -parnir, -penir, -noir fr. 18, 19, 117
esperiment fr..... 512
esponde fr..... 512
espousse, -sé fr..... 526
essavoir fr..... 117
essever fr..... 120
essiau (mis à l') fr... 120
essieu fr..... 491
est (c') que fr..... 293
est (faire son) fr... 117
estacion fr..... 513
estait, -ate, -aut, -et fr..... 526
estature fr..... 259
estavoir fr..... 117
estive fr..... 322
estoire fr..... 123
estre fr..... 223
estre + p. pr. fr.... 334
estrecier fr..... 535
estroieté, -ité, -itece, -itité fr..... 526
étayer fr..... 491
étourdissement fr.... 491
étriper fr..... 174
eüreus, -rous fr..... 493
evrié, -ioté fr..... 525
example fr..... 345
eziandio it..... 301

F

fabbricariu, -ciere it. 276
fabianina it..... 276
**fabina* it 276
Fabriano it..... 276
fadubrado esp..... 126
fainture fr..... 265
faire fr..... 223
fálange fr..... 515
faló it..... 137
falot fr..... 135, 137
fame liég..... 286
fanoil, -ol fr..... 492
fard fr..... 491
fauchet fr..... 491
feal angl..... 522
fealment fr..... 522
feel, -lment angl.... 522
fegart fr..... 20
feinterole fr..... 265
femer fr..... 123
fenouil fr..... 492
fergard fr..... 20
ferir fr..... 513
ferm fr..... 513
fermer fr..... 506
ferox..... 537
feste esp..... 551
fetge prov..... 539
fewle angl..... 133
fi fr..... 242
fieble norm 133
fiewle angl..... 133
figura..... 421
finage Meuse..... 118
finden all..... 126, 139
finement fr..... 118
fit-il fr..... 224
fiu roum..... 290
flandre fr..... 19
flegard, -art fr..... 20
flondre norm..... 19
flos, flot, -ts fr..... 21
flundra danois..... 19
flutes au verjus fr... 259
fondaour fr..... 492
fondement fr..... 492
fondo cat..... 420
forcens liég..... 286
forcettes fr..... 492
forchon fr..... 492
forhu, -uer fr..... 542
forties..... 537
fourcheon, -chon fr... 492
fraîcheur fr..... 492
fraiscor fr..... 492
franc baiser fr..... 12
franger fr..... 492
frate, -tello it..... 276
fraw fr..... 21
fregart fr..... 20
fro fr..... 21
froart fr..... 20
froc fr..... 21
froccus..... 21
frocq, -cs fr..... 21
froer fr..... 20
frondeur fr..... 492
frontier fr..... 26
frontière fr..... 492
frou, -ouer, froux fr. 21
froz fr..... 21
fumer fr..... 259
fuyant fr..... 492

G

gaaignier fr..... 513
gabán fr..... 132
gabrioler, -et pic... 24
gadran pic..... 24
gaignon, -aingnon fr. 38
galee, -lere, -lie fr. 132, 133
galle fr..... 492
garde (avoir) fr..... 265
garnison fr..... 492
garocher fr..... 119
gartier fr..... 26
gastel fr..... 375
gastigar basque.... 416
gâteau, -er fr..... 374
gâteur fr..... 493
gauge (noix) fr..... 493

gaumais, -met lorr. belg. 268
gazon fr. 493
gebet fr. 131
gegeben all. 290
gehine, gêne fr. 493
gentile it. 164, 165
germana, -no it. 276
gest fr. 527
geste fr. 493
geste (faire un) fr. 223
gestoire fr. 123
gibecier, -etier fr. 546
gigot fr. 21
given angl. 290
gocet, goçon fr. 527
golce, -olt, -olte, -ou, -oucet, -ous, -oute fr. 527, 528
grandece, -dée fr. 528
grape fr. 513
grater fr. 513
grau, -auer, -auet fr. 22
graule fr. 23
grauwes fr. 22
graviche pic. 24
gravir fr. 493
grawe wall. 23
greu, -ule pic. 23
grevance, -vreus fr. .. 513
grible pic. 24
grife fr. 528
grippeler, -per fr. ... 526
gripphon fr. 529
grouet fr. 22
groupade fr. 132
grumisseaulx fr. 260
gruppade fr. 132
grypa, -phus 529
guano europ. 131
gué fr. 530
guidement, -ideor, -ider, -iement, -ieor, -ier fr. 529
guile pic. 24
guillet fr. 23

H

hacquebart fr. 10
hâle liég. 105
halle fr. 493
haltes fr. 536
hammodyte fr. 493
händig bavar. 537
hantac anc. all. 537
hardis fr. 27
harpe fr. 322
hautesme, -tisme fr. .. 529
hauvredois fr. 259
havet fr. 493
havredas fr. 259
hawerdraq flam. 259
hayon liég 105
héliotrope fr. 174
hémistiche fr. 175
hémorroïs fr. 493
hermine fr. 221
hernu fr. 513
Heuchlerei all. 265
heureux fr. 493
historien fr. 494
historiographe fr. 494
historyst fr. 529
ho fr. 29
hobelerre de mer fr... 513
hoc fr. 29
hock all. 29
hocq fr. 29
hohanie liég. 30
homme fr 274
homologuer fr. 175
hoost fr. 29
horizon fr. 175
hospitales fr. 31
host fr. 29
hostelain fr. 513
hosteus, -tieus fr. .. 31
hosties 30
hot fr., wall. 29
hou fr. 29
hoop néerl. 29
hucher fr. 541
huer fr. 541
huihot fr. 253
huitième fr. 494
hystoristre fr. 529

I

-iego esp. 266
-ieme fr. 134
if angl. 297
igal, -aument fr. 522
ilh prov. 93
-ime fr. 134
impassibilis 124
-imus 134
incliner fr. 494
incrinquer, -ronker pic. 16
infusion fr. 175
inia, ἰνίον, inium ... 538
-ino esp. 557
interdit fr. 494
ir esp. 269
ira cat. 124
ire fr. 168
-isc 535
ischia it. 267
isle fr. 505
-isme fr. 134
-ison fr. 5
-issimus 134
-ista chilien 557
-ιτης 266
ivel, -lment fr. 522

J

jaculin fr. 536
jaculus 536
jaguar europ. 131
jamas esp. 127
jarretière fr. 26
ja sia que prov. 292
ja soit que fr. ... 290, 292
Jasormirgott (Heinrich) all. 300
jassé, — (en, per) prov. 291, 292
jassia prov. 291
jaunir fr. 494

joignant fr..... 494
jon (sur le) fr..... 24
jostar esp..... 242
jouillet fr..... 494
jours nataux fr..... 127
judaïsme fr..... 494
juer de plantin fr... 24
jugnet fr..... 494
juguler fr..... 494
juignet, juillet fr... 494
jupper un mot fr.... 541
jusque fr..... 129, 139
justar esp..... 242

K

Kachel all..... 277
κακόβουλος..... 538
καχή, καλή έταίρα.. 538
καλόγερος..... 538
kaufen all..... 126, 139
kautschuk europ.... 131
keghelbaen néerl.... 24
kignon fr..... 38
kirvelle fr..... 132
Klapper-, Klatsch-, Klip-, Klitschmühle all..... 11
krauw, -wel, -wels néerl..... 23
kruys néerl..... 13

L

Läbe all..... 285
laibes liég..... 285
lama europ..... 131
lambillon fr..... 25
lambourde fr..... 175
laminier fr..... 37
λαμπάς..... 537
lanet, -ette fr..... 135
lange fr..... 513
lanier fr..... 135
lange prov..... 537
laper fr..... 513
larigot fr..... 131
larix fr..... 494
λάρυγξ..... 131
lavendier fr..... 26
laver fr..... 420
le prov..... 91
lébe liég..... 285
lechour fr..... 314
legionnaire fr..... 494
leixa-pre port..... 552
leonat prov..... 111
lever fr..... 506
lhe, lho port..... 423
li fr..... 93
liard fr..... 22
libéralité fr..... 494
ligen esp..... 242
linsel fr..... 260
lintié fr..... 514
lionès, lionnet fr.... 111
lis fr..... 514
lle prov..... 91
londe fr..... 258
lonschaus, -seaus fr... 260
Λουσιαδες..... 283
louhi (si d') liég.... 14
loy fr..... 265
lui fr..... 93
luire fr..... 419
luisoire fr..... 419
lho..... 420
Lusiadae, -itani..... 283
lustre fr..... 495
lxistu basque..... 421
Lysiadae..... 283

M

ma it..... 290
mad it..... 310
made vénit..... 301
madesi lomb..... 301
magariddio it..... 301
magarizare..... 478
mainmorte fr..... 495
mainte(s) fr..... 416
maladie fr..... 495
μαλαχία..... 538
malalt, -aut cat.... 221
malaventuros, -osement fr..... 521
maléfice fr..... 494
maluwe néerl..... 28
malvoisie fr..... 35
malwe néerl..... 28
manecier fr..... 535
manere..... 2
mánes fr..... 175
manicle fr..... 514
manie fr..... 175
mannar cat..... 126
manso cat..... 420
**mansum*..... 2
mara germ..... 418
marántega vénit.... 418
μαραυγία..... 539
marécage fr..... 495
margaris fr..... 478
margarit fr..... 514
margariz fr..... 479
margarizare..... 478
margerit fr..... 478
marionnette fr..... 27
marlota cat..... 126
maronette fr..... 27
mas port..... 290
médieu fr..... 301
megne liég..... 28
mein germ..... 28
melanjia cat..... 539
Meluwen néerl..... 27
menos cabar, -preciar, valer esp..... 422
meole fr..... 272
mergus..... 534
meridiane, -idienne, -ienne fr..... 495
mès fr..... 2
mesconter fr... 375, 554
meurtrier fr..... 495
micia, -io it..... 107
mienge, -nje flam... 28
migne fr..... 28
milisme fr..... 495
mille, -lième fr..... 495
Milwe néerl..... 27
mine fr..... 27, 28

mingnes fr. 28
miracle fr. 345
mite fr. 27
μνείαν ποιῶ, *μνειοβολῶ, *-ποιῶ 538
modi it. 383
moelle fr. 272
moineau fr. 30
moite fr. 495
molinariu 135
monter fr. 265, 514
Montiacum 128
montjoie fr. 133
Moos all. 131
μωρία 538
morosus 518
morsure fr. 495
mortuaire fr. 496
mostaccio it. 131
mostacho esp. 131
mostajo esp. 126
mostellar esp. 126
mot fr. 223-225, 539
mot (*ne dire*), — (*ne tinter*) fr. 224
moto esp. 122
motus 225
mouche fr. 514
mouiller liég. 285
Μουνδιακον 128
mousser fr. arg. 419
moustache fr. 131
moyennement fr. 496
mozé fr. 522
**muccare* 277
muche, *-er* fr. 13
muito port. 422
mul'é gasc. 135
mulete, *-ette* fr. 264
multitude, *-itudine* fr. 496
mum angl. 225
muncho esp. 422
μυροβόλος 538
musa (*fazer la*) esp. 126
mustacchio it. 131

N

nadie esp. 301
napes (*meurtrir de*) fr. 415
naphte fr. 496
nard, *-de* fr. 496, 505
nasel, *-sière* fr. 529
ned fr. 310
nee (*âme*) fr. 301
neier fr. 529
nequedent fr. 276
nervin fr. 131
netoier fr. 530
netteé fr. 527
neu de l'eschine fr. 529
neuvieme fr. 496
nier, *-eure* fr. 529
no... si esp. 293
nocher fr. 176
nocquet fr. 12, 28
noier, *-eure* fr. 529
noisette fr. 13
nonuple fr. 176
notice fr. 176
notuple fr. 176
novisme fr. 496
nud prov. 310

O

o fr. 29
obnubiler, *-bler* fr. 176
obscurcir, *-urément* fr. 496
occuple fr. 177
octobre fr. 496
octuple fr. 177
oëc fr. 530
oel, *-lment* fr. 522
oinar judéo-esp. 126
-oison fr. 5
oist fr. 29
olst, *olz* fr. 29
ombre fr. 505
omple fr. 278
on fr. 274
on wall. 278
oost fr. 29
opossum europ. 131
optatif fr. 177
-ora 267
orbe, *-eté* fr. 530
orbetes (*a*) fr. 530
ordiné fr. 314
-ore 333
oreille fr. 258
orgue fr. 322
orison, *-izon*, *-izonte* fr. 175
ὁροβολῶ 538
os fr. 29
oscurement fr. 496
osier fr. 496
ost fr. 29
osté fr. 31
ot fr. 29
-ώτης 266
-otu it. 266
ouan fr. 530
ou bien fr. 298
-our fr. 333
ourdissage, *-seur*, *-soir* fr. 177
ous fr. 29
overdaet néerl. 259
overdrach flam. 259
ovvero it. 298
oy cat. 124
oz fr. 29

P

pain de bouche fr. 265
paire fr. 253, 257
palabra esp. 539
palais fr. 496
palasin, *-lazin*, *-lesin* fr. 7
palos 31
panacée fr. 497
papelart, *paper* fr. 260
par fr. 179
parachever fr. 427
paraula prov. 539
pardoner fr. 415

parer fr. 253
pares fr. 532
parias fr. 536
parmentier fr. 422
parole fr. 224
parricide fr. 497
parsoier fr. 530
part fr. 497
passage (*le saint*) fr. 415
passe fr. 30
passer fr. 30, 415
passibilitas 124
passio 123
passió cat., esp. 124
passion angl. 124
passion fr. 123, 418
passione it. 123
patatras fr. 137
patio esp. 126
patrice fr. 514
pauvrement fr. 497
pé fr. 31
péager fr. 497
ped prov. 310
pelourinho, -ro port. 277
pels fr. 31
peltier fr. 37
pendant fr. 514
pener (*se*) liég. 286
pensulum 267
pénultième 165
pere, — escrit, — senateur fr. 530
pereces fr. 506
perir fr. 415
perpetuament, -uament, -uellement fr. 497
perturbatio 123
pesant fr. 7
pesantime, -tume, ture fr. 530
peschio it. 267
pestaña esp. 422
petite mer fr. 530
peu cat. 221
pfui all. 242
phalange fr. 497, 514
phalanx fr. 515
φωτοβολῶ 538
picart, pichart fr. 531
pie (*dire*) fr. 32
pieus fr. 31
piffre fr. 32
piloir, pilori fr. 277
pimpollo esp. 126
pirata 479
pirate fr. 479, 497
piratre, -atte fr. 497
plaideur fr. 497
plamuse fr. dial. 8
planet, -te fr. 505
plantain fr. 24
plaquer fr. 554
plein fr. 515
pleindre fr. 506
pleinement fr. 498
plet fr. 515
plongeon fr. 534
ploutrer fr. 7
**plubicus* 276
pluieus fr 498
plus tôt que plus tard fr 424
pluvieux fr. 177, 498
pochin doit liég. 285
poème fr. 498
pogne fr. belge. 554
points de vivre fr. 531
poire fr. 531
poiré fr 522
poire d'angoisse fr. 13
poires (*joer as*) fr. 531
pôle fr. 177
pomel fr. 515
pont levëys, — levis fr. 498
porche fr. 515
porgaitier fr. 531
port fr. 516
poruec fr. 530
pot fr. 140
poterium, ποτήριον, 140
potus 140
poudrer fr. 498
poule, -et fr. 424
pommelé fr. 498
pourperet fr. 178
pourpoint fr. 498
pourpré, -ret, -rin, rir fr. 178
pousser fr. 526
poutrelle fr. 7
praesto 537
preces 552
pregántego vénit. 419
prendre (*soi*) fr. 415
prépositif fr. 178
presea, -eu esp. 126
prester fr. 536
préteur, -torien fr. 498
principalment fr. 516
pro fr. 179
procréation fr. 498
procurer, -eur fr. 498
prodiguer fr. 178
profondeur fr. 179
prolonger, -guer fr. 499
promontoire fr. 499
propos (*perdre son*) fr. 262
prorostre fr. 531
protecteur fr. 179
province fr. 499
prua it. 420
prunelé fr. 522
publicus 276
pueple fr. 505
**pulbicus* 276
πῦρ 537
purement fr. 499
purgier fr. 420

Q

qatama ar. 422
quamvis dio it. 301
quarre fr. 499
quartaire fr. 499
quas pic. 263
que béarn. 298
que... l fr. 297
que prov. 93
quejar esp. 122, 422
quejigo esp. 416
questeur fr. 499

queus fr. 31
quibus fr. 33
quiens pic. 263
quieus fr. 31
quijada esp. 122
quintil, -le fr. 531
quiteé fr. 516, 527
quoi fr. 133
quoique fr. 290, 310
quomodo 305

R

raier fr. 516
rain fr. 179
rale, -alle fr. 516
ramasser fr. 499
rame fr. 180
ramé, rameau fr. 179
ramées (balles) fr. 180
ramer, -eur fr. 500
rameüre fr. 532
ramure fr. 500
rapaiser fr. 500
rassaillir fr. 500
rassembler fr. 500
raure cat. 221
ravage fr. 261
reaumée fr. 532
rebollar, -llo esp. 126
recacher pic. 500
recevoir, -chevoir fr. 222
receindre fr. 500
rechasser fr. 500
reconfirmer fr. 500
rectorique fr. 501
redoubtant fr. 260
redoul fr. 218
reformer, réformer fr. 500
regaçar, -ço esp. 422
reintuita it. 386
relancer fr. 500
reluire (faire) fr. arg. 419
reluquer fr. 554
rematar esp. 421
rémora fr. 525
remort fr. 262
remué (cosin) fr. 532
rendement fr. 516
rendre fr. 506
rentier fr. 287
reorte (en) fr. 516
repares fr. 532
replier fr. 500
repollo esp. 126
repondre fr. 253
reprise fr. 501
répugnant fr. 501
résiné fr. 522
respondre fr. 517
restaurer fr. 501
resver fr. 132
retorse fr. 532
retraite fr. 501, 517
reudor cat. 219
réverbérer fr. 180
révérence parler fr. 132
revomir fr. 501
rhétorique fr. 501
rime(n) angl. 5
rimeur fr. 500
ripresa it. 388
ristourne fr. 135
riviera it. 276
ródor prov. 218
Rodorar (El) cat. 219
Rodoreda cat. 218
rodou lim. 218
rodoul fr. 218
rohar, -art fr. 34
roiaume fr. 517
roidement fr. 501
roistece, -teé, -teur fr. 532
roldón, -or arag., cat. 218, 219
roldorassà cat. 219
romani cat. 220
Romanie fr. 35
romarin fr. 220
**romariu* 220
Romenie fr. 35
romero cast. 220
rondeau fr. 552
rondor cat. 221
room angl. 5
ropidus, -da 36
**rordor* cat. 221
ros marinus, -maris. 220
rost (mis en) fr. 120
rota 34
rotruenge fr. 552
rouart fr. 34
roudor cat. 219
roudou fr., prov. 218
rougeoyer fr. 501
roupeye, -pie, -ppie fr. 36
ῥοῦς, ῥοός 220
rovre fr. 517
rude, -dement fr. 501
ruine fr. 301
ruldó cat. 218
rům angl. 5
run fr. 5
rundó cat. 218
ruum néerl. 5

S

să roum. 291, 296, 297
sacrefice fr. 505, 517
saevus 537
saigneor, -nier fr. 545
sainerres fr. 545
salphigue fr. 532
salpiga, -puga 532
salu fr. 505
santeïf, -ïvement fr. 532
sarampioun prov. 539
saugié fr. 522
savetier fr. 501
scayon wall. 105
sceir liég. 286
scytale fr. 502
se fr. 291
se it. 290, 303, 309
se port., prov. 291
se tot fr. 289
sea esp. 291
sebile fr. 502
sectateur fr. 180
séd it. 291, 294, 310
sédition fr. 502

seelé fr. 517
seello esp. 423
seer esp. 269
seir liég. 286
seixime fr. 502
seja port. 291
sello esp. 423
selve fr. 517
semblance fr. 517
semencier fr. 522
sen norm. 323
sénat fr. 502
sencement fr. 118
sendoché it. 294
seneor, -ner fr. 545
señor esp. 292
sentement fr. 118
sentence fr. 517
sentine fr. 532
senuec fr. 530
seoir fr. 286
seor esp. pop. 292
seps fr. 502
séquence fr. 552
seraine fr. 37
serampion esp. 539
serène fr. dial. 37
serjant a espee fr. 533
set it. 291, 294
seu 291
sez prov. 310
si fr., esp. 290, 291
si it. 309
si prov. 291
si (*sentz nulh*) prov. 289
si tot prov. 289
sia it., prov. 291
siand fr. 294
sible fr. 518
sibylle fr. 502
sic 300
sicas port. 293
siege fr. 518
sino esp. 292
sinon fr., port. 292
siquiere esp. 121
sire Pouilles. 418
sisema romain. 418
sisime, sisiesme fr. 502
sit 289
sixième fr. 502
so esp. 292
soçobra cat. 126
sohait (*par*) fr. 415
soie fr. 291
soif bateice fr. 533
soit fr. 290
solho port. 421
solitude fr. 502
sollo esp. 421
son cat. 292
sonarse esp. 224, 541
sonca, -as port. 292
soner fr. 518
songeor, -gieres fr. 545
sonner fr. 224, 540
son(o) esp. 292
sono port. 293
son que esp. 292
sorcens liég. 286
sortilège, -lliege fr. 502
sou(n)co(s), — prov. 292
soucas port. 292
souple fr. 533
soupurer fr. 502
soussachier fr. 534
soutillier fr. 118
souzlaschier fr. 533
spani liég. 19
spannjan francique. 18
stanza it. 388
stellion fr. 502
strige fr. 502
su cat. 292
succinctus, -ngere 422
suiron fr. 268
suite fr. 518
συκωτόν. 539
sumac fr. 218
superstitieusement fr. 180
suppurer fr. 502
syllabique fr. 180

T

tabour pers. 141
tailleor fr. 406
taisniere fr. 502
tambour fr. 141
tanière fr. 502
tante(s) fr. 416
tantet fr. 503
tapir europ. 131
tarcais, -chais, -chois fr. 484
tardif fr. 518
tarquais fr. 484
tassel fr. 518
tasugo esp. 276
taux, -xe, -xer fr. 534
taxe, -xer fr. 534
taxus 534
temor cat. 124
temporats cat. 127
tentir fr. 540, 543
tenir court, — *de court* fr. 261
terme fr. 224, 518
Termes fr. 503
ternir fr. 180
tés fr. 31
tesniere fr. 502
testament fr. 503, 518
testue fr. 515
tesure fr. 534
tétrarque fr. 503
teus fr. 31
théâtre fr. 503
thermes fr. 503
tiesmoing fr. 253
tieus fr. 31
tinter fr. 535, 540, 543
tirant fr. 519
tire-larigot (*a*) fr. 131
tiule fr. 272
toge, -gue fr. 503
tomber fr. 534
tordir, -dre fr. 535
torner fr. 519
tortue fr. 503
toscique fr. 503
tot se prov. 289
tot soit il (*ce*) *que* fr. 289
touchier fr. 519

tournelle fr..... 503
toxique fr..... 181, 503
tranche fr..... 503
trebuchier fr..... 507
trémousser fr..... 181
trepe fr..... 322
trere fr..... 506
tribun fr..... 504
tristement fr..... 504
tristicia cat..... 124
trobador prov..... 553
trope fr..... 552
trover fr..... 227
trucheman fr..... 489
tubo prov..... 537
tuile fr..... 272
tumber, -mberel, -mer fr..... 534
tusa, -ar esp..... 421
tyranneau fr..... 181
tyrannie fr..... 504

U

ucar cat., prov..... 223
uitisme fr..... 494
unquam..... 292
ur fr..... 534
-ure fr..... 133
ure fr..... 534
-uri roum..... 267
ursus..... 534
usurier fr..... 504

V

vagari..... 534
vague fr..... 504
vaguer fr..... 535
vaier fr..... 534
vaillantise fr..... 504
vain (en) fr..... 133
vaingnon fr..... 38
valeter fr..... 181
vallum..... 533
vandecier fr..... 535
vanneau fr..... 132
Vaucerre..... 104, 395
vausoir fr..... 505
veest néerl..... 557
vègne liég..... 286
velite fr..... 504
vendicia, -ditare..... 535
venir + p. pr. fr... 334
venoison fr..... 519
venteler, -ter fr..... 526
veoir fr..... 116
vergobert, -bret fr... 504
vergonder fr..... 519
vergonya cat..... 124
vers du nez (tirer les) fr..... 136
version fr..... 181
verté fr..... 432
vertim fr..... 529
vespre fr..... 432
viaure fr..... 120
vicairez fr..... 171
Viëio prov..... 417
viele a roue fr..... 322
vigiles fr..... 182
vigne fr..... 519
vin de bouche fr..... 265
vinea..... 519
violent fr..... 504
virgule fr..... 182
viste fr..... 504
vit fr..... 519
vite fr..... 504
vite..... 519
viz fr..... 519
vlonder néerl..... 19
vocable fr..... 225
voce it..... 224
voier fr..... 116
voile fr..... 322
voiture fr..... 519
voiturier fr..... 505
voiz fr..... 535
volcan fr..... 505
volontatz prov..... 106
volonté fr..... 116
volta it..... 393
voltor cat..... 221
voué liég..... 286
vouloir + inf. fr... 334
voussoir fr..... 505
vower liég..... 286
vuy esp..... 242

W

waignon, waingnon fr..... 38
wangni liég..... 286
wasons fr..... 493
Wassers, Wauchorre, -lsor, -soire. 104, 395

Y

ysopé fr..... 522
yvernal fr..... 520

Z

zebra europ..... 131

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DUPARC-QUIOC (S.), Les manuscrits de la *Conquête de Jérusalem*..... 183
DUPIRE (N.), Mots rares des *Faictz et dictz* de Jean Molinet..... 1
FLUTRE (L.-F.), *L'histoire de l'empereur Henri de Constantinople* par Henri de Valenciennes est-elle un poème dérimé ?..... 204
— — Notes sur le vocabulaire des *Faits des Romains*..... 478
FOULET (L.), Villon et la scolastique..... 457
KRAPPE (A.H.), Florent et Octavian..... 359
LÅNGFORS (A.), *La Chevalerie de Dieu*, à propos d'une récente édition.. 312
LAURENT (P.), Contribution à l'histoire du lexique français..... 164
LOT (F.), Le dialecte roman des *Serments de Strasbourg* 145
MORAWSKI (J.), Mélanges de littérature pieuse : II. Les *Miracles* en quatrains alexandrins monorimes..... 327
SICILIANO (I.), Sur le *Testament* de François Villon..... 69
SPITZER (L.), La conjonction romane *si* vient-elle du latin *sit* ?..... 289
WOLEDGE (B.), *Ami et Amile* : les versions en prose française..... 433

MÉLANGES

COROMINES (J.), Catalan *roldor* « sumac »..... 218
DEAN (R. J.), Manuscrit du *Roman de la Rose* à Jersey..... 233
HENRY (A.), Sur l'épisode du lion dans le *Poema de myo Cid*..... 94
HERMANN (L.), Apologues et anecdotes dans la Tapisserie de Bayeux. 376
LEVY (R.), A. fr. *escaillon*..... 375
LONGNON (J.), Le prince de Morée chansonnier..... 95
MARTIN (H.), L'explicit du *Partenopeus de Blois* dans le ms. Bib. nat. n. acq. fr. 7516..... 226
SPITZER (L.), Additions à l'article de M. Tilander sur le fr. *mot*..... 225
— — Encore une fois *gâteau*..... 374
— — Prov. catal. *avol* « mauvais, vil »..... 537
TILANDER (G.), Encore *ne sonner mot, ne tinter mot*..... 539
— — La forme tonique *le* « elle » du pronom personnel en ancien provençal..... 91
— — Vieux français *chevoir, chavoir*..... 221

DISCUSSIONS

ROKSETH (Y.), Les *Laude* et leur édition par M. Liuzzi..... 383
SPITZER (L.), Sur le v. 2015 du *Testament* de Villon..... 101

CORRECTIONS

BAR (F.), *La Destruction de Rome* et *Fierabras* du ms. Egerton 3028 du Musée britannique, éd. L. Brandin..... 238
HENRY (A.), *Miracles de Nostre Dame*, p. p. J. Morawski..... 104
JEANROY (A.), *De Renart et de Piaudoue*, éd. par R. Lejeune-Dehousse.. 544
LÅNGFORS (A.), *Miracles* publiés par J. Morawski..... 395

COMPTES RENDUS

ALEXANDRE DE PARIS. Voir *Roman d'Alexandre*.
ARMSTRONG (E. C.). Voir *Roman d'Alexandre*.
BATESON (F. H.). Voir *Floovant* (*La Chanson de*).
Berzé (seigneur de). Voir *Bible au seigneur de Berzé*.
Bible (*La*) *au seigneur de Berzé*, éd. F. LECOY (A. JEANROY)..... 413
BUFFUM (D. L.). Voir *Roman d'Alexandre*.
CERVERI DI GIRONA. Voir A. KOLSEN et A. UGOLINI.
EDWARDS (B.). Voir *Roman d'Alexandre*.
FARAL (E.). Voir VILLEHARDOUIN.
Floovant (*La Chanson de*), éd. F. H. BATESON (F. LECOY)..... 245
FOURQUET (J.), Wolfram d'Eschenbach et le *Conte del Graal* (E. HOEPFFNER)..... 397
FRANK (Gr.) et D. MINES, *Proverbes en rimes* (N. DUPIRE, A. JEANROY). 257
GAUCELM FAIDIT. Voir KOLSEN (I. A.).
GAUTIER DE COINCI, *Miracles*, extraits du ms. de l'Ermitage par A. LÅNGFORS (A. JEANROY)..... 118
KOLSEN (A.), Die Kanzone des Trobadors Gaucelm Faidit ; — Fünf provenzalische Dichtungen (A. JEANROY)..... 106
— — Sechs Gedichte des Trobadors Cerveri di Girona (A. JEANROY)..... 240
LÅNGFORS (A.). Voir GAUTIER DE COINCI.
LECOY (F.). Voir *Bible au seigneur de Berzé*.
LEJEUNE (R.). Voir RENAUT, *Le lai d'Ignaure*.
LOWE (L. F. H.). Voir *Roman d'Alexandre*.
MINES (D.). Voir FRANK (Gr.) et D. MINES, *Proverbes en rimes*.
Miracles de sainte Geneviève, éd. Cl. SENNEWALDT (A. LÅNGFORS)... 262

Morawski (J.), La légende de saint Antoine ermite... avec une vie inconnue de saint Antoine en vers français du XIVe siècle (A. Långfors)..... 545
Petersen Dyggve (H.), Moniot d'Arras et Moniot de Paris; — Le ms. fr. 1708 de la Bibliothèque nationale (A. Jeanroy)..... 115
Proverbes en rimes. Voir Frank (Gr.) et D. Mines.
Renaut [de Beaujeu], *Le lai d'Ignaure* ou *Lai du prisonnier*, éd. R. Lejeune (A. Henry, A. Jeanroy)..... 248
Roman d'Alexandre (The medieval french), II, Version of Alexandre de Paris. Text ed. by E. C. Armstrong, D. L. Buffum, B. Edwards, L. F. H. Lowe (A. Henry)..... 108
Sennewaldt (Cl.). Voir *Miracles de sainte Geneviève*.
Spanke (H.). Beziehungen zwischen romanischer und mittelateinischer Lyrik... (Cl. Z.-N.).
Ugolini (A.), Il canzoniere inedito di Cerveri di Girona (A. Jeanroy)..... 240
Van Waard (R.), Études sur l'origine et la formation de la *Chanson d'Aspremont* (L. Brandin)..... 107
Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. E. Faral (J. Longnon)..... 111

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXXIII, 1938, 3-4 (A. Långfors)..... 266
— — — CLXXIV-CLXXV, 1-2, 1938-1939 (A. Långfors). 416
Archivum Europae Centro-orientalis, III, 1937 (M. R.)..... 266
Archivum romanicum, XVII, 1938 (M. R.)..... 418
Arthurian Bibliography, II, 1930-1935..... 267
Bulletin Du Cange, VIII-XI, 1933-1936 (M. R.)..... 267
Dialectes (Les) belgo-romans, I, 1937 (M. R.)..... 268
Hispanic Review, IV-V, 1936-1937 (F. Lecoy)..... 121
— — VI, 1938 (F. Lecoy)..... 421
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LIX, 1938 (G. Gougenheim)..... 268
Medium Ævum, VI-VII, 1937-1938 (Louis Brandin)..... 271
Modern Philology, XXXIV-XXXV, 1936-1938 (M. R.)..... 273
Neophilologus, XXII-XXIV, 1936-1939 (M. R.)..... 554
Neuphilologische Mitteilungen, XXXVIII, 1937 (M. R.)..... 122
Publications of the Modern Language Association of America, LI-LII, 1936-1937 (M. R.)..... 556
Revista de Filología española, XXIII, 1936 (F. Lecoy)..... 125

Revue belge de philologie et d'histoire, XIV-XVI, 1935-1937 (G. Gougenheim)..... 127
Universitad de Chile, Anales de la Faculdad de Filosofía y Educaciòn, I, 1..... 557
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LVIII-LXI, 1934-1937 (A. Henry)..... 131
— — — LXII, 1938 (A. Henry)..... 423
Zeitschrift für romanische Philologie, LVII, 1937 (M. R.)..... 275

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Abraham ibn Ezra, *The Beginning of Wisdom*, éd. R. Levy et Fr. Cantera..... 427
Audollent (A.), Double inscription prophylactique contre la grêle sur une croix de plomb trouvée en Tunisie..... 428
Beck (J.) et Mme L. Beck, Corpus Cantilenarum Medii Aevi, I, 2 : Le Manuscrit du Roi..... 143
Bendel (H.), Beiträge zur Kentniss der Mundart von Lescun (Bass.-Pyr.)..... 282
Bertoni (G.), Antiche liriche portuguesi ; Antiche poesie provenzali ; Cantari di Tristano..... 141
Beyer (K.), Die Verba des « Essens », « Schickens »..... 139
Bibliotheca Celtica, New Series, I, 1929-1933..... 281
Bibliothèque Nationale. Catalogue général des manuscrits latins, I, publié sous la direction de Ph. Lauer..... 427
Bonvesin della Riva. Voir Contini (G.).
Boutemy (A.) et A. Henry, Gloses françaises du ms. 628 de Trinity College..... 432
Cantera (Fr.). Voir Abraham ibn Ezra.
Carter (H. H.), Palaeographical Edition and Study of the Language of a Portion of Codex Alcobacensis 200..... 430
Casella (M.), Cervantes, *Il Chisciotte*..... 143
Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle p. p. G. Guichard, de Neufbourg, É. Perroy, J.-E. Dufour, VII..... 250
Chlumský (Jos.). Voir Mélanges de phonétique...
Condeescu (N. N.), La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines..... 283
Contini (G.), Cinque volgari di Bonvesin della Riva..... 142
Corpus Cantilenarum Medii Aevi. Voir Beck (J.).
Cottineau (dom). Voir Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés.
Da Costa Continho (X.), As Lusiadas e os Lusiadas..... 283

De Boer (C.). Voir *Ovide moralisé*.
Delbouille (M.). Voir Noëls (Les) wallons.
Desonay (F.), Les ducs de Bourgogne..... 283
Doutrepont (A.). Voir Noëls (Les) wallons.
Ernout (A.) et A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine, nouvelle édition..... 428
Fairon (É.). Voir Régestes de la cité de Liége.
Falk (P.), « Jusque » et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée..... 139
Fiebig (W.), Das « Livre d'Enanchet » nach der einzigen Handschrift 2585 der Wiener Nationalbibliothek..... 139
Folie (La) Tristan d'Oxford p. p. E. Hoepffner..... 281
Freudenreich (M.), Lautlehre der Mundart von Savièse (Wallis) mit Glossar..... 282
Gamillscheg (E.), Ausgewählte Aufsätze..... 141
Gautier de Coinci, *De saint Bon, évêque de Clermont*, éd. par G. Lozinski..... 286
Glossaire des patois de la Suisse romande, xv..... 140
Hall (R. A.), Ofr. *ainz, anceis*; ital. *anzi*..... 432
Haškovec (Prokop M.). Voir Mélanges dédiés à la mémoire...
Hasselrot (B.), Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle (Vaud)..... 283
Haust (J.). Voir Régestes de la cité de Liége.
Henry (A.), Une collision homonymique en ancien français : « avertir »..... 432
— — Voir Boutemy (A.) et A. Henry.
Hoepffner (E.). Voir *Folie (La) Tristan d'Oxford*.
Hoffmann (J.-B.). Voir Walde (A.).
Jeanjaquet (J.) et E. Tappolet, Vingt-cinq textes patois du Valais... 141
Koegler (K.), Die Bezeichnungen des Geissblatts..... 139
Koenig (Fr.), *A or batu* : a problem in lexicology..... 432
Krause (A.), Jorga Manrique and the Cult of Death in the Cuatrocientos..... 431
La Du (M. S.). Voir *Roman d'Alexandre*.
Lauer (Ph.). Voir Bibliothèque nationale.
Levi (E.), Il prologo dell' *Orlando furioso*; — Cinque studi su l'Ariosto. 143
Levy (R.). Voir Abraham ibn Ezra.
Lindemann (R.), Der Begriff der *conscience* in französischen Denken.. 139
Livre d'Enanchet. Voir Fiebig (W.)
Lot (F.), Joseph Bédier, 1864-1938..... 279
Lozinski (G.). Voir Gautier de Coinci.
Mann (St. E.), A historical Albanian and English Dictionary (1496-1948)..... 428

MEILLET (A.). Voir ERNOUT (A.) et A. MEILLET.
Mélanges dédiés à la mémoire de Prokop M. Haškovec..... 140
Mélanges de phonétique, de linguistique et de littérature offerts à Jos. Chlumský..... 140
MONIER (R.), Les lois, enquêtes et jugements des Pairs du Castel de Lille..... 428
MULERTT (W.), Sur les danses macabres en Castille et en Catalogne. 430
Noëls (Les) wallons, nouv. éd... à l'aide des notes d'Aug. DOUTREPONT par M. DELBOUILLE..... 288
Ovide moralisé, V, p. p. C. DE BOER..... 144
PASQUALI (P. S.), I nomi di luogo del comune di Filattiera (Alta Val di Magra)..... 139
PAUPHILET (A.), Historiens et Chroniqueurs du moyen âge..... 287
PICCOLO (Fr.), Arte e poesia dei trovatori..... 284
QUARTA (N.), Di alcuni nuovi studi sull' ordinamente del Canzoniere Petrarchesco..... 429
— — Chi era Confortino ?..... 429
Régestes de la cité de Liége, éd. p. Ém. FAIRON avec Glossaire philologique par Jean HAUST..... 285
Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 10..... 140
— — — — 11..... 280
Roman d'Alexandre, I, p. p. S. LA DU; II, p. p. E. C. ARMSTRONG, D. L. BUFFUM, B. EDWARDS, L. F. LOWE..... 427
ROSETTI (Al.), Ovid Densusianu..... 427
RUHM (O.), Ariostos Rasender Roland, Form und Aufbau..... 142
SÁ NOGUEIRA (R. DE), Elementos para um tratado de fonética portuguesa..... 282
SCHAAD (G.), Terminologie rurale di Val Bregaglia..... 282
SHAW ((J. E.), Dante e Bonagiunta ; — The Lady « Philosophy » in the Convivio..... 143
SOLBACH (Gr.), Beitrag zur Beziehung zwischen deutscher und italienischer Lehrdichtung im Mittelalter..... 141
STRAKA (J.), A propos de l'ancien français *deluer*..... 432
SVENNUNG (J.), Kleine Beiträge zur lateinischen Lautlehre..... 139
TAGLIAVINI (C.), L'Albanese di Dalmazia..... 280
TAPPOLET (E.). Voir JEANJAQUET (J.) et E. TAPPOLET.
Thesaurus linguæ latinae V, 2, IX; VIII, III..... 280
— — VI, 3, XV..... 140
— — VII, 1, VI..... 560
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, fasc. 19..... 140
— — fasc. 20..... 280
VIDOS (B. E.), Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese..... 281

WAGNER (R.-L.), Deux aspects de l'abbé de La Rue, historien de la littérature..... 143
WALDE (A.), Lateinisches etymologisches Wörterbuch, 3e éd. p. J.-B. HOFMANN, II..... 280
WRIGHT (H. G.), Early English Versions of the Tales of Guiscardo and Ghismonda and Titus and Gisippus, from the Decameron..... 428
Zeitschrift für romanische Philologie... Supplementhefte XLVII-LV : Bibliographie 1917-1935, hgg. v. Alwin KUHN..... 281
ZELLMER (E.), Ueber Gebrauch und Ursprung des konjugierten Infinitivs im älteren Gallego-Portugiesischen..... 429

CHRONIQUE

Nécrologie : Fr. Béthune, 138; O. Densusianu, 427 ; M. Gaster, 279; St. Glixelli, 427 ; A. Hilka, 558 ; E. Tappolet, 558.

Retraite : A. Zauner, 560.

Nominations : A. Lombard, 138 ; A. Parducci, 279.

Périodique nouveau : *Revista hispánica moderna*, 560.

Sociétés : Anciens textes français, 560; Early english Texts, 428 ; Histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 428 ; Modern Humanities Research, 138 ; Linguistique de Paris, 279.

Publications annoncées : Adenet le Roi, 427 ; *Art de esperverie*, 139 ; Éléments néerlandais en espagnol, portugais et catalan, 139; *Horto do esposo*, 200 ; Jakemars Gelée, *Renart le Nouvel*, 138 ; *Merveilles du Prêtre Jean*, 427 ; *Partenopeus de Blois*, 427.

Collections : Anciens textes français, 560 ; Berliner Beiträge zur romanischen Philologie, 139 ; Biblioteca dell' Archivum romanicum, 280 ; Catalogues de la Bibliothèque nationale, 427 ; Classiques de l'histoire de France au moyen âge, 111, 560 ; Early English Texts, 428 ; Elliott Monographs, 139 ; Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages 427 ; Leipziger romanistische Studien, 139 ; Pubblicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore, 139; Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg. 281 ; Recueil des travaux publiés par l'Université d'Upsala, 139 ; Testi i manuali, 141 ; Work in progress, 138.

Erratum ; 560.

INDEX DES MOTS..... 561

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* paraît par numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre). Ces numéros sont adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui font adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix de l'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble de quatre numéros annuels. Le montant de l'abonnement peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressées à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

VENTE DES ANNÉES ANTÉRIEURES ET DES NUMÉROS SÉPARÉS

L'année une fois terminée, et après la publication du quatrième numéro, ainsi que les numéros isolés de l'année en cours se vendent à des prix supérieurs a ceux de la vente par abonnement annuel ; l'envoi en est fait franco, et le montant doit être réglé de la même manière que les abonnements.

PRIX D'ABONNEMENT ET DE VENTE EN 1939

La Société « Romania » a réussi à ne pas augmenter de 1935 à 1938 les prix d'abonnement et de vente des volumes de la *Romania* ; mais il lui eût été impossible de faire face aux charges nouvelles de la fabrication si elle ne s'était pas résignée à appliquer une hausse de 20 pour cent aux prix d'abonnement et de vente, qui se trouvent, depuis 1939, établis ainsi qu'il suit :

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises	84 fr.
Pour les pays étrangers	96 fr.

PRIX DES ANNÉES ANTÉRIEURES A L'ANNÉE EN COURS :

Paris, départements et colonies françaises	144 fr.
Étranger	150 fr.

PRIX DES NUMÉROS ISOLÉS :

	Année en cours :	*Années antérieures :*
Paris, départements et colonies françaises	28 fr.	48 fr.
Étranger	32 fr.	50 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix nouveaux.

Les communications relatives à la publication, aux abonnements et à la vente des volumes et numéros doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuerons, pendant la durée des hostilités, la publication de la *Romania*.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi des numéros ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de renouveler leur abonnement en 1940.

Le recouvrement des abonnements pouvant présenter dans cette période quelques difficultés, nous prions nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour 1940.

Si certains de nos abonnés, éloignés de leur domicile par les circonstances, désirent s'assurer la continuation de leur abonnement en 1940 sans faire courir à leur exemplaire de chaque numéro les risques de retransmissions multiples, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, sur leur demande, conserver en lieu sûr les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

PREMIÈRE PARTIE : INDEX DES MOTS

Cette première partie, dont l'impression se poursuit, formera un volume très considérable.

— La Société « Romania » espère que tous les lecteurs de la Revue voudront posséder cet instrument de travail indispensable ; elle serait reconnaissante à ceux qui le lui demanderaient **dès maintenant.**

— Un accord particulier sera fait avec la librairie Champion pour les anciens abonnés en règle avec cette maison en 1934.

— Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui désireraient acquérir en même temps la table des tomes I-XXX et celle des tomes XXXI-LX ; elles sont invitées à faire connaître ce désir **dès maintenant** ; elles recevront la table des tomes I-XXX immédiatement aux conditions ordinaires et l'avantage spécial prévu leur sera acquis lors de la fourniture de la table des tomes XXXI-LX.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXXIX.